

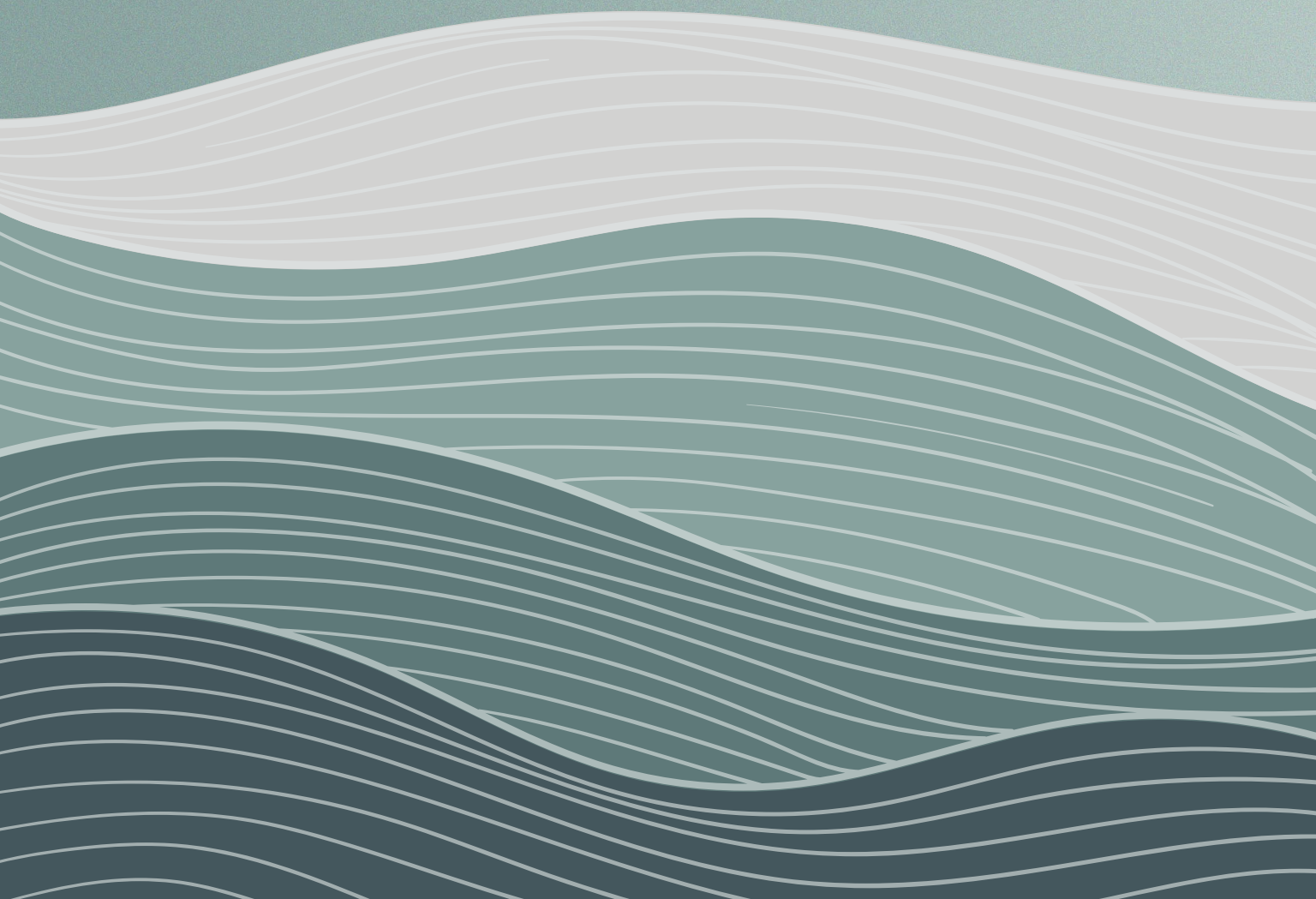
Commission fédérale-provinciale  
sur les événements d'avril 2020  
en Nouvelle-Écosse

COMMISSION  
DES PERTES  
MASSIVES

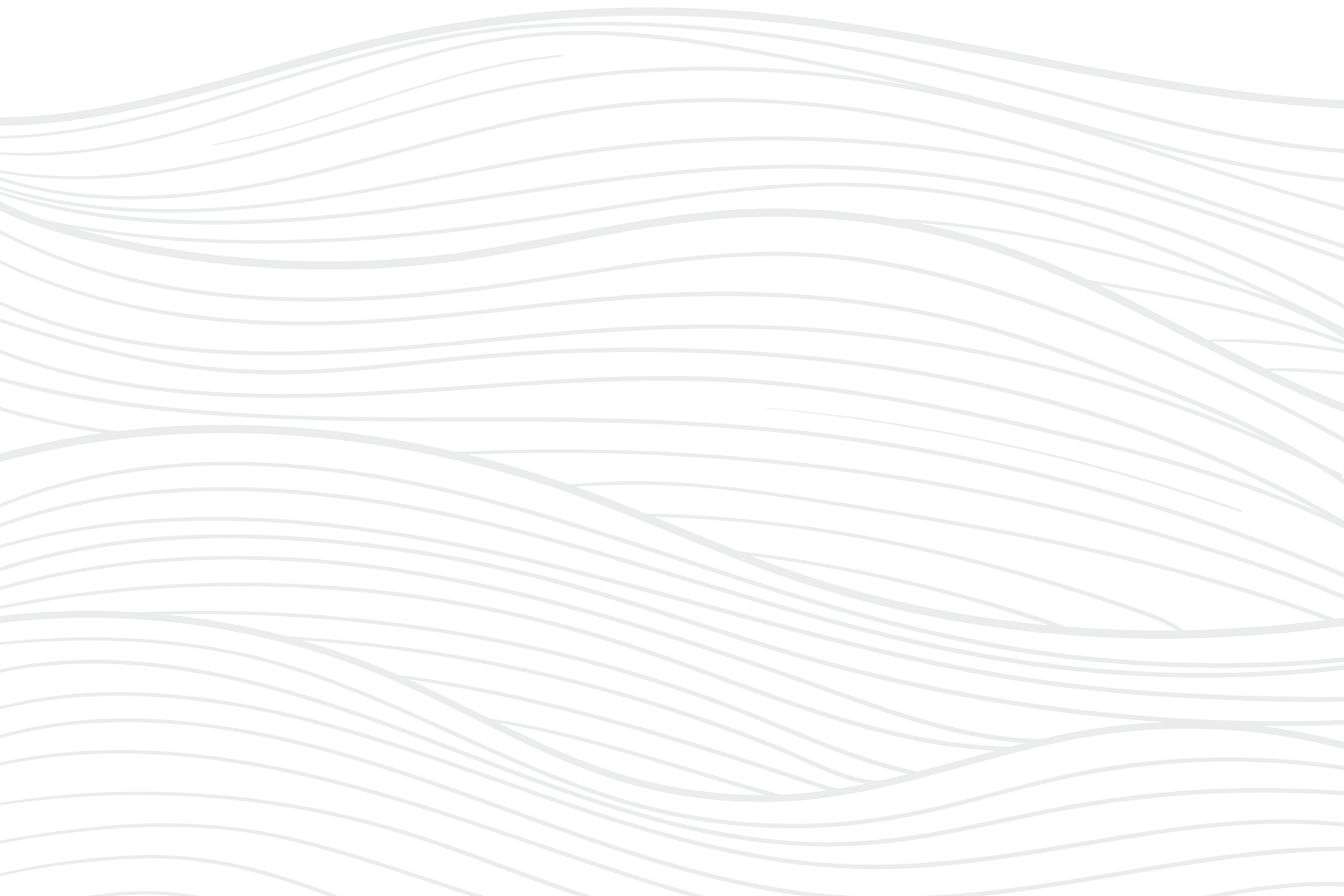
# Redresser la barre ensemble

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION  
DES PERTES MASSIVES

**Annexe A**  
Échantillon de documents



# Redresser la barre ensemble





# Redresser la barre ensemble

## RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION DES PERTES MASSIVES

Mars 2023

### **Annexe A** Échantillon de documents

#### LA COMMISSION FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES PERTES MASSIVES D'AVRIL 2020 EN NOUVELLE-ÉCOSSE

**L'honorable J. Michael MacDonald**  
Commissaire et président

**Leanne J. Fitch (chef de police à la retraite, M.O.M.)**  
Commissaire

**Kim Stanton, J.S.D.**  
Commissaire

La Commission fédérale-provinciale sur les  
pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse

*Redresser la barre ensemble :*

*Le Rapport final de la Commission des pertes massives*

*Annexe A : Échantillon de documents*

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2023).  
Tous droits réservés.

Toute demande de permission de produire ce document  
doit être adressée au Bureau du Conseil privé.

Ensemble : CP32-166/2-2023F-PDF  
978-0-660-47550-9

This publication is also available in English : *Turning the Tide Together: Final Report of the Mass Casualty Commission. Annex A: Sample Documents.*

*Redresser la barre ensemble : Le Rapport final de la Commission des pertes massives*  
contient 7 volumes, compris celui-ci.

Tous les volumes du Rapport sont disponibles en [français](#)  
au <https://commissiondespertemassives.ca> et en [anglais](#)  
au <https://MassCasualtyCommission.ca>, ainsi que les transcriptions, pièces à  
conviction, webdiffusions, et d'autres rapports rédigés par ou commandés pour  
la Commission.

# Table des matières

## Échantillon de documents / 1

- 1 DÉCLARATION DU 22 OCTOBRE 2020 / 2**
- 2 INSTRUCTIONS POUR LES AVOCATS / 6**
  - 2-1 Instructions pour les avocats, 29 mars 2021 / 7
  - 2-2 Instructions pour les avocats, 15 avril 2021 / 12
- 3 DOCUMENTS DE PARTICIPATION / 15**
  - 3-1 Avis aux participants potentiels, 9 février 2021 / 16
  - 3-2 Appel de demandes de participation (qualité pour agir) aux travaux de la Commission des pertes massives, 30 mars 2021 / 22
  - 3-3 Formulaire de demande de participation et de financement (contient les règles relatives à la participation et à l'aide financière) / 27
- 4 EXEMPLE D'UNE LETTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LES ENQUÊTES / 37**
- 5 ENGAGEMENTS DE NON-DIVULGATION ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT / 42**
  - 5-1 Engagement de représentation juridique envers le/la/les Participant(e)(s) / 43
  - 5-2 Engagement des Participant(e)s ou des témoins potentiels / 45
  - 5-3 Engagement de non-divulgation pour les membres accrédités des médias / 46
  - 5-4 Formulaire de consentement à l'entrevue / 49
- 6 EXEMPLE DE MISE À JOUR AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES / 51**
- 7 DIRECTIVES RELATIVES AUX MÉDIAS SOCIAUX / 60**
- 8 PROTOCOLE ET ACCRÉDITATION POUR LES MÉDIAS / 64**
  - 8-1 Demande d'accréditation des médias / 65
  - 8-2 Liste des médias accrédités / 67
  - 8-3 Règles relatifs aux médias / 70

- 9 MATÉRIEL RELATIF AUX ASSEMBLÉES COMMUNAUTAIRES / 76**
  - 9-1 Invitation aux assemblées communautaires / 77
  - 9-2 Trousse de matériel imprimé pour les assemblées communautaires / 78
- 10 ASSIGNATIONS / 85**
  - 10-1 Exemple d'assignation à produire des documents (Gouvernement fédéral) / 86
  - 10-2 Exemple d'assignation à produire des documents (Province de la Nouvelle-Écosse) / 89
  - 10-3 Exemple d'assignation à comparaître d'un témoin / 91
- 11 MOTS D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES PROCÉDURES PUBLIQUES / 93**
  - 11-1 Mot d'ouverture / 94
  - 11-2 Mot de clôture / 113
- 12 FICHE DE CONSEILS SUR LA SANTÉ MENTALE / 128**
- 13 AVIS AUX PARTICIPANT(E)S, PHASE 2 / 132**
- 14 GUIDE DE PARTICIPATION AUX TABLES RONDES / 140**
- 15 DOCUMENTS EXPOSANT LES DÉTAILS DES TABLES RONDES / 143**
  - 15-1 Table ronde : Matériel de police et imitation de la police / 144
  - 15-2 Table ronde : Communications publiques en cas de situations d'urgence : conception et mise en œuvre des systèmes / 147
  - 15-3 Table ronde : Communications publiques en cas de situations d'urgence : planification prenant en compte l'accessibilité et l'égalité / 150
  - 15-4 Table ronde : Préparation aux incidents critiques / 153
  - 15-5 Table ronde : Intervention en cas d'incident critique : civils, 911 et premiers répondants / 156
  - 15-6 Table ronde : Prise de décisions en cas d'incident critique, y compris la gestion du stress / 158
  - 15-7 Table ronde : Contextualiser l'intervention en cas d'incident critique : risques et compromis / 161
  - 15-8 Table ronde : Communications d'urgence (au sein de la GRC et entre les organismes d'intervention) et interopérabilité entre les organismes / 164
  - 15-9 Table ronde : Les besoins des familles et de la communauté après les pertes massives / 167
  - 15-10 Table ronde : Les besoins des premiers répondants après les pertes massives / 170

- 15-11** Table ronde : Les collectivités rurales, le maintien de l'ordre et la criminalité / **173**
- 15-12** Table ronde : La ruralité et le bien-être des collectivités / **176**
- 15-13** Table ronde : Prévoir et prévenir les événements causant des pertes massives / **179**
- 15-14** Table ronde : Définitions et psychologie/sociologie des auteurs d'événements causant des pertes massives / **182**
- 15-15** Table ronde : Pertes massives, violence entre partenaires intimes, violence fondée sur le sexe et violence familiale : exploration des liens / **184**
- 15-16** Table ronde : Violence entre partenaires intimes et violence familiale : compréhension et interventions de la police et des institutions / **187**
- 15-17** Table ronde : Compréhension et interventions de la police et des institutions relativement à la violence sexuelle et à d'autres formes de violence fondée sur le sexe / **190**
- 15-18** Table ronde : Violence entre partenaires intimes, violence fondée sur le sexe et violence familiale : interventions personnelles et communautaires / **193**
- 15-19** Table ronde : Services contemporains de police communautaire, sûreté des collectivités et mieux-être / **196**
- 15-20** Table ronde : La structure des services de police en Nouvelle-Écosse / **200**
- 15-21** Table ronde : Surveillance, supervision et responsabilité de la police / **204**
  
- 16** **EXEMPLE DE DOCUMENT FONDAMENTAL (COMMUNICATIONS PUBLIQUES DE LA GRC, 18-19 AVRIL 2020) / 209**
  
- 17** **GUIDE DE DISCUSSION - FAITES-NOUS PART DE VOS SUGGESTIONS DE CHANGEMENT / 293**
  
- 18** **SONDAGES / 299**
  - 18-1** Sondage - Racontez votre expérience / **300**
  - 18-2** Sondage - Interventions publiques / **305**
  - 18-3** Sondage - Faites-nous part de vos suggestions de changement / **309**





# Échantillon de documents

## **1 Déclaration du 22 octobre 2020**

**Déclaration aux médias  
Pour diffusion immédiate**

**Déclaration du président de la Commission conjointe fédérale-provinciale des pertes massives  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse**

**Halifax, N.-É., 22 octobre 2020** – Au nom de mes collègues Commissaires, Leanne Fitch et Kim Stanton, nous accueillons favorablement l'annonce d'aujourd'hui, soit celle de la mise sur pied de la Commission jointe fédérale-provinciale des pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Nous entendons nous acquitter de nos tâches avec compassion et avec un engagement constant à mener une enquête exhaustive, transparente et indépendante.

Nous nous mettrons immédiatement à l'œuvre pour établir l'infrastructure requise pour soutenir le travail de la Commission. D'un même souffle, nous souhaitons nous entretenir aussitôt que possible avec les personnes les plus directement touchées par les pertes massives afin de définir un processus clair que nous partagerons ensuite avec les Canadien(ne)s.

Nous fournirons de l'information supplémentaire au fur et à mesure qu'avancera notre travail.

L'honorable J. Michael MacDonald, président  
Commission des pertes massives

**Commission conjointe fédérale-provinciale des pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
(Commission des pertes massives)  
Biographies des Commissaires**

**L'honorable Michael MacDonald (président)**

Le Commissaire Michael MacDonald a occupé le poste de juge en chef de la Nouvelle-Écosse jusqu'à sa retraite récente. Il est né et a grandi dans le quartier Whitney Pier à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Mount Allison et d'un diplôme en droit de l'Université Dalhousie. En 1995, il a été nommé juge de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, puis juge en chef adjoint de cette même cour en 1998, avant de devenir le 22<sup>e</sup> juge en chef de la Nouvelle-Écosse en 2004. Pendant 20 ans, il a été membre du Conseil canadien de la magistrature, où il a présidé plusieurs de ses comités, le plus récent étant le Comité sur la conduite des juges. Il a également été président du Nova Scotia Access to Justice Coordinating Committee. Ce comité est maintenant devenu le Access to Justice and Law Reform Institute of Nova Scotia, auquel il offre toujours ses services à titre de conseiller. En tant que juge en chef, il a mené ou appuyé plusieurs initiatives de participation juridique auprès des communautés Mi'kmaw et noires de la Nouvelle-Écosse. Il a également mené des initiatives pour accroître la diversité au sein des tribunaux néo-écossais, notamment un programme de mentorat juridique pour les avocats noirs et Mi'kmaw ainsi que des camps de jour sur le domaine juridique pour les étudiants de la Nouvelle-Écosse provenant de communautés marginalisées. Après son départ à la retraite, le Commissaire MacDonald s'est joint au cabinet Stewart McKelvey comme avocat. Il a tout récemment accepté d'occuper à titre intérimaire le poste de directeur exécutif du Conseil canadien de la magistrature. Il est également récipiendaire des Médailles du jubilé d'or et du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II.

**Leanne J. Fitch**

La Commissaire Leanne J. Fitch a pris sa retraite en 2019 après une carrière de 34 ans dans la police municipale, dont sept ans comme cheffe de la Force policière de Fredericton, sept ans comme cheffe adjointe, et 20 ans dans divers rôles de première ligne dans le domaine des opérations policières. Elle détient à la fois un baccalauréat et une maîtrise ès arts de l'Université du Nouveau-Brunswick, avec une spécialisation en sociologie des forces policières et en changement organisationnel. La Commissaire Fitch a été membre de la table ronde sur la réduction du crime et sur la violence familiale et entre partenaires intimes du ministère provincial de la Sécurité publique, ainsi que membre du Comité d'examen des décès attribuables à la violence familiale du Nouveau-Brunswick. Elle a été présidente et vice-présidente du Comité exécutif provincial du Service de renseignements criminels Nouveau-Brunswick (SRCNB). Elle a également été coprésidente du Comité sur la prévention du crime, la sécurité, et le mieux-être des collectivités de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP). Au sein de ce comité, elle a joué un rôle clé dans l'élaboration du Cadre national d'action policière collaborative en matière de violence entre partenaires intimes de l'ACCP. Elle participe d'ailleurs toujours à trois projets de recherche différents sur la violence entre partenaires intimes. Elle a terminé un mandat d'un an à titre de vice-présidente du tout premier Conseil consultatif de gestion de la GRC, un organe mis sur pied afin de fournir à la commissaire de la GRC des conseils externes spécialisés en matière de gestion et d'administration. La Commissaire Fitch est récipiendaire de la Médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II et a été nommée membre de l'Ordre du mérite des corps policiers par le gouverneur général.

**Kim Stanton, docteure en droit**

La Commissaire Kim Stanton est associée au sein du cabinet Goldblatt Partners LLP, à Toronto. Ayant grandi dans le sud de l'Alberta, elle a obtenu un baccalauréat avec spécialisation de l'Université de Calgary, un diplôme en droit de l'Université de la Colombie-Britannique, ainsi qu'une maîtrise et un doctorat en droit de l'Université de Toronto. Après avoir travaillé comme greffière à la Cour suprême de la Colombie-Britannique et occupé le rôle d'avocate en litiges pour un cabinet d'envergure nationale à Vancouver, elle a travaillé pendant un an en Afrique occidentale pour le compte du Centre pour le développement démocratique du Ghana avant de retourner à la pratique du droit à Vancouver. Ancienne directrice juridique pour le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes (FAEJ), la Commissaire Stanton a travaillé avec des organismes communautaires et bâti des coalitions à travers le pays pour faire avancer l'égalité des droits et améliorer l'accès à la justice pour les personnes issues de communautés marginalisées, et ce dans des domaines tels que le droit criminel, le droit en matière de droits de la personne, les droits socioéconomiques, la justice reproductive et la violence envers les femmes et filles autochtones. Elle a déjà agi comme arbitre au sein d'un tribunal administratif provincial et publie dans les domaines du droit constitutionnel, de la justice transitionnelle et des enquêtes publiques. En 2016, la ministre fédérale de la Condition féminine a nommé la Commissaire Stanton à son conseil consultatif en lien avec la stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe. La Commissaire Stanton a complété deux mandats au sein de ce conseil.

## **2 Instructions pour les avocats**

Privilégié et confidentiel

Expéditeur : Les commissaires  
Destinataire : L'équipe des avocats de la Commission  
Objet : Instructions pour les avocats de la Commission  
Date : Le 29 mars 2021

---

Nous vous écrivons afin de vous fournir des instructions concernant le rôle des avocats de la Commission pour la Commission conjointe fédérale-provinciale des pertes massives en Nouvelle-Écosse en avril 2020 (« la Commission »). Veuillez considérer ce document comme un document fondamental à consulter dans l'exercice de vos responsabilités. Aux fins du présent document, l'équipe des avocats de la Commission désigne le directeur du conseil juridique et les avocats de la Commission.

### 1. Les décrets et les lois qui régissent la Commission

Le mandat de la Commission nous demande de comprendre les causes, le contexte et les circonstances ayant mené aux pertes massives. Il ne s'agit donc pas d'un simple travail d'enquête. En effet, le mandat comporte à la fois des composantes d'enquête et de politiques publiques qui sont inextricablement liées. Nous devons examiner si des problèmes systémiques ont contribué à ce qui s'est passé, et formuler des recommandations politiques et législatives pour aider à prévenir de futures pertes massives.

Notre processus doit être ouvert, transparent et doit faire participer le public. Nous ne pouvons prétendre faire partie d'un processus de guérison, car cela ne fait pas partie de notre mandat. Toutefois, nous mènerons notre travail en prenant en compte les traumatismes, en espérant qu'il ne causera aucun préjudice supplémentaire. Nous ferons un compte rendu précis de ce qui s'est passé et aiderons les gens à comprendre pourquoi et comment cela s'est produit. Bien que nous ne puissions pas rendre de verdict de culpabilité, nous allons sans aucun doute révéler les sphères de responsabilités. Cela contribuera à notre objectif commun de rétablir la confiance du public dans les institutions chargées de garantir notre sécurité publique collective. Notre démarche, si elle est ouverte, transparente et engageante pour le public, peut elle-même constituer un moyen d'accroître la confiance de ce dernier. En retour, l'engagement et la confiance du public dans les travaux de la Commission créent les conditions nécessaires à l'adoption et à la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Les pouvoirs et les responsabilités des commissaires et des avocats de la Commission sont définis et circonscrits par les décrets du gouvernement fédéral et de la Nouvelle-Écosse<sup>1</sup>, et par la législation en vertu de laquelle ils ont été adoptés<sup>2</sup>. Toutefois, la législation offre une grande souplesse pour la conception des procédures.

Les décrets nous obligent à utiliser une approche réparatrice, c'est-à-dire centrée sur l'être humain et reposant sur l'établissement de relations. Une telle approche ne dispense pas la Commission de faire preuve d'équité procédurale et ne la compromet pas. Nous constituerons un dossier complet, fondé sur

---

<sup>1</sup> Les mandats fédéraux et provinciaux de la Commission sont publiés sur le site Web de la Commission, à l'adresse <https://commissiondespertemassives.ca/a-propos/mandat/>

<sup>2</sup> *Loi sur les enquêtes*, L.R.C. 1985, ch. I-11; *Public Inquiries Act*, R.S.N.S. 1989, ch. 372.



Privilégié et confidentiel

des preuves, et nous nous acquitterons de nos fonctions avec un engagement inébranlable en faveur d'une enquête complète, transparente et indépendante. Nous appliquerons le principe de proportionnalité et ferons usage de nos pouvoirs quasi judiciaires si nécessaire. Toutes les personnes qui participent à nos travaux, y compris celles qui représentent les institutions, doivent se sentir entendues et sentir que la démarche de recherche de la vérité de la Commission est juste et impartiale. Nous nous sommes engagés à mettre en place un processus qui soit inclusif, accessible, transparent et mené avec humanité.

## 2. Le rôle des avocats de la Commission et sa relation avec les commissaires

Le forum dans lequel vous entrez est inquisitoire et non accusatoire<sup>3</sup>. Une enquête publique a pour objectif la recherche de la vérité et ne revêt pas de rôle punitif. Elle est destinée à créer un compte rendu précis de ce qui s'est passé. Elle doit également dresser un tableau des raisons pour lesquelles cela s'est produit, puis formuler des recommandations pour éviter que cela ne se reproduise. Ce mécanisme est différent du mécanisme juridique accusatoire d'un tribunal. Si les faits doivent être rassemblés ici, nous devons également apprendre quelles sont et ont été les répercussions de ces faits pour les personnes concernées. Nous devons découvrir non seulement ce qui s'est passé, mais aussi ce qui compte dans ce qui s'est passé. Il ne s'agit pas simplement de savoir qui a fait quoi à qui; nous nous intéressons plutôt à des questions générales et systémiques.

Les commissaires ne sont pas des juges présidant le processus d'enquête. Au contraire, en tant que commissaires, nous devons être intégralement impliqués dans le cœur du processus d'enquête et dans tous les aspects majeurs de la Commission. C'est à nous qu'incombe la responsabilité ultime de prendre les décisions déterminant le dossier factuel ainsi que les recommandations à inclure dans le rapport. Nous devons participer à la conception du processus qui permettra d'aboutir à ces déterminations et recommandations. Cela exige que nous soyons impliqués dans les choix de conception qui seront faits en ce qui concerne la manière dont les travaux de la Commission sont réalisés. Nous nous attendons à être consultés sur toutes les décisions importantes.

Les avocats de la Commission sont un prolongement des commissaires. Nous comptons sur vous pour passer au peigne fin tous les documents divulgués, interroger tous les témoins et présenter les preuves de manière équitable et impartiale afin de servir l'intérêt public. En servant l'intérêt public, les avocats de la Commission et les commissaires mènent une recherche objective et acharnée de la vérité. Dans chaque interaction avec les avocats des Participants, les témoins, le personnel de la Commission et le public, vos actions se refléteront sur la Commission. Nous attendons de vous que vous établissiez et mainteniez une communication ouverte avec tous les Participants et que vous encouragiez la coopération pour faciliter la divulgation et la présentation des preuves. Vous devez faire preuve d'une impartialité et d'une rigueur sans faille dans l'exploration de toutes les preuves et théories pertinentes

<sup>3</sup> Voir R. Bessner et S. Lightstone, *Public Inquiries in Canada: Law and Practice*, Toronto: Thomson Reuters, 2017, chap. 3, et les sources qui y figurent; S. Goudge et H. MacIvor, *Commissions of Inquiry*, Toronto, LexisNexis Canada Inc., 2019, p. 160-69, et les sources qui s'y trouvent.

Privilégié et confidentiel

en rapport avec les questions à étudier au cours de l'enquête. Votre rôle est de représenter l'intérêt public<sup>4</sup>.

Nous prévoyons que notre principale source de conseils juridiques sur les questions relatives à notre rôle de commissaires sera notre conseiller juridique principal.

Nous sommes persuadés qu'avant d'accepter cette mission, vous vous êtes assurés que vous n'étiez pas en conflit d'intérêts par rapport à votre travail pour la Commission. Si un tel conflit, ou apparence de conflit, survient au cours de l'enquête, veuillez nous en faire part immédiatement.

### **3. Communications entre l'équipe d'avocats de la Commission et les commissaires**

Nous avons l'intention de communiquer régulièrement avec l'équipe des avocats de la Commission (collectivement) afin de planifier le déroulement de l'enquête, d'établir le calendrier des réunions, des audiences et des autres procédures publiques de la Commission et de recevoir vos conseils et vos commentaires concernant de nombreuses questions relatives à l'administration et à la gestion ordonnées de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la procédure et les preuves et la signification des assignations.

Les informations rassemblées par les avocats de la Commission et les enquêteurs peuvent être communiquées aux commissaires afin de favoriser une meilleure compréhension du contexte des preuves qui sont recueillies. Il peut s'agir d'informations qui n'ont pas été rendues publiques. Dans de telles circonstances, les avocats de la Commission devraient discuter ouvertement de sa nature avec les commissaires et nous fournirons des directives quant à son utilisation.

L'analyse par les avocats des preuves recueillies doit permettre de déceler leurs forces et leurs faiblesses. Les avocats ne prennent pas position sur les informations présentées, mais doivent plutôt poser toutes les questions qui doivent être posées. Ils prennent également des mesures pour s'assurer que les Participants ont la possibilité de répondre (par exemple, en préparant des avis d'inconduite alléguée) et alertent les commissaires sur les situations dans lesquelles les Participants devraient avoir la possibilité de répondre.

En tant que commissaires, nous souhaitons pleinement participer à l'orientation et à la conception du processus et être associés à toutes les décisions importantes, par exemple, la sélection et l'ordre des témoins, le format dans lequel les preuves sont obtenues (c'est-à-dire audiences/procédures publiques ou à huis clos), et d'autres questions de ce type. Après avoir discuté avec les avocats de la Commission, les commissaires donnent des directives à l'équipe.

### **4. Rapport**

Nous attendons de vous que vous nous fournissiez des résumés des preuves pertinentes et des analyses juridiques à prendre en considération, qui, selon nous, constitueront un contenu essentiel le rapport provisoire et le rapport final.

---

<sup>4</sup> *Southern First Nations Network of Care v. Hughes*, 2012 MBCA 99, par. 77.

Privilégié et confidentiel

Nous pouvons faire appel aux avocats de la Commission pour garantir l'exactitude de la ou des versions préliminaires des rapports, y compris le dossier factuel. En outre, nous demanderons aux avocats de veiller à ce que, si nous formulons des commentaires défavorables sur une personne ou une institution dans la ou les versions préliminaires du rapport, la personne ou l'institution en question reçoive un avis d'inconduite alléguée et ait eu la possibilité d'être entendue.

Les avocats de la Commission ne joueront pas un rôle décisionnel en ce qui concerne les questions factuelles ou la sphère des responsabilités.

Bien que l'on puisse demander l'avis des avocats au sujet de nos recommandations, c'est aux commissaires qu'il incombe de déterminer les recommandations à formuler dans le(s) rapport(s).

### **5. Procédure de demande et de réception d'instructions sur les décisions clés**

Compte tenu du nombre de professionnels impliqués et du fait que nos activités se déroulent en plusieurs endroits, nous souhaitons recevoir des demandes écrites d'instructions sur les décisions clés, en utilisant le modèle de note d'information utile que vous avez fourni. Les décisions clés comprennent : les choix stratégiques majeurs; les décisions qui peuvent donner lieu à des litiges ou à des controverses publiques; les décisions qui créent un risque pour les enquêtes ou les procédures en cours; les décisions relatives aux avis prévus à l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*; et les décisions ayant des conséquences financières importantes pour la Commission. Le fait de consigner notre échange par écrit nous donnera l'avantage d'avoir une trace écrite des instructions pour des raisons de clarté et de postérité. Nous aimerions que les avocats de la Commission nous fournissent une explication de la décision clé à prendre, des informations nécessaires pour la prendre, de toutes les considérations juridiques et non juridiques applicables à prendre en compte, et des options suggérées, comme indiqué dans le modèle de note d'information.

Les demandes d'instructions sur les décisions clés doivent être communiquées sous forme de version préliminaire au directeur et au reste de l'équipe des avocats de la Commission. S'il y a des points de vue divergents sur la demande proposée et qu'un consensus ne peut être atteint, une description des points de vue divergents et quelques détails sur la base des différences doivent être inclus dans la demande d'instructions. Ces informations contextuelles contribuent à la transparence et à l'approche collaborative et sont importantes pour la considération des commissaires. Dans la mesure du possible, nous rencontrerons les avocats de la Commission pour discuter de la demande écrite d'instructions, mais s'il n'est pas possible de fixer une rencontre, nous la signerons et la retournerons par courrier électronique.

### **6. Médias**

Toutes les demandes d'entrevues des médias doivent d'abord être adressées au directeur des relations avec les médias et le public. Le cas échéant, des membres désignés de l'équipe des avocats de la Commission seront chargés de répondre aux demandes des médias. En consultation avec notre directeur des relations avec les médias et le public, nous fournirons des instructions précises concernant l'interaction des avocats de la Commission avec les médias. En consultation avec les avocats de la Commission, nous déterminerons quel avocat sera le porte-parole de la Commission devant les médias.

Privilégié et confidentiel

Nous ferons en sorte que le porte-parole désigné reçoive une formation en relations de presse. Nous fournirons les directives sur les messages, les sujets à aborder ou non, etc. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la cohérence de nos messages et de nos communications avec le public.

Protégé A

### **Vision et plan de la Commission Consignes pour l'équipe juridique**

15 avril 2021

La présente fait suite à votre mémo très utile du 23 mars détaillant les différentes options de consignes pour l'équipe juridique pour la suite des choses.

Maintenant que la divulgation des documents est en cours et que vous avez reçu un breffage de la GRC, le temps est venu de vous fournir notre vision et notre plan pour la suite des choses. Ces consignes proposeront un chemin à suivre jusqu'à la fin de 2021.

Commençons par quelques principes de base.

#### **Principes**

*Agilité* – Puisque nous sommes encore aux premières étapes de la divulgation et que le spectre de la COVID-19 plane encore, il est impossible de planifier avec précision. Nous espérons plutôt que vous resterez agiles et que vous adapterez vos efforts en fonction de la situation. En d'autres mots, le calendrier que nous avons proposé est loin d'être fixé. Veuillez nous tenir au courant de vos progrès afin que le calendrier ainsi que l'ampleur des tâches attribuées puissent être ajustés au besoin.

*Collaboration* – Nous sommes très reconnaissants de l'approche collaborative dont votre équipe a fait preuve, non seulement à l'interne, mais également envers nos autres équipes (enquête, recherche, santé mentale, relations communautaires, communications/mobilisation du public). Cette approche demeurera essentielle pour la suite des choses. La poursuite de la collaboration avec tous les individus, groupes et institutions ayant obtenu le statut de Participant(e)s restera toute aussi importante.

*Créativité* – Alors que nous continuons d'appliquer une approche tenant compte des traumatismes, nous vous encourageons à être le plus créatifs possible dans l'ensemble de vos démarches. Vous nous avez déjà fourni une note très utile qui décrivait les différentes approches adoptées dans de précédentes commissions. Nous vous encourageons à explorer toutes ces options (et toutes celles qui pourraient vous venir à l'esprit) afin que nous ne causions pas préjudices supplémentaires. L'audience publique traditionnelle est une des procédures possibles, mais ne devrait pas être vue comme l'option par défaut.

*Responsabilité plutôt que blâme* – Fondamentalement, notre mandat est de découvrir ce qui s'est passé, et pourquoi, afin de pouvoir formuler des recommandations utiles pour favoriser les changements nécessaires. Cela impliquera de déterminer où se situe la responsabilité de l'ampleur des pertes. Par conséquent, certains individus ou représentants institutionnels pourraient avoir droit à un avis en vertu de l'art. 13. Cependant, nous ne considérons pas que nous avons été mandatés pour trouver des coupables. Au contraire, il nous est explicitement interdit d'attribuer quelque culpabilité civile ou criminelle que ce soit. Nous allons plutôt nous concentrer sur la compréhension du contexte, des causes et des circonstances des pertes massives afin de bien cerner les leçons apprises et de faire des recommandations pour l'avenir.

**PRIVILÉGIÉ ET CONFIDENTIEL**

*Proportionnalité* – Calibrer nos efforts en fonction de la portée de notre mandat et des contraintes de temps sera un défi constant. Nous devons entre autres déterminer le degré de détails à cibler lorsque nous tenterons d’analyser ce qui s’est passé et de déterminer pourquoi cela s’est passé ainsi. Cette même dynamique gouvernera également la portée de nos recommandations.

*Intégration* – Nous avons espoir que le travail de l’équipe juridique sera adéquatement intégré dans le travail de l’équipe de recherche afin de vous permettre de travailler simultanément plutôt que consécutivement. Cet aspect est particulièrement important puisque la matrice factuelle sera en grande partie étroitement liée aux politiques publiques, et vice-versa. De plus, le travail de l’équipe juridique doit être intégré à celui de l’équipe d’enquêteurs, qui sera à l’affût des zones d’ombres dans le dossier factuel et des questions que la Commission doit poser pour s’acquitter de son mandat.

*Intérêt public vs opinion publique* – Suite aux débuts malheureux que nous avons connus (les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont initialement annoncé un examen, mais ont plutôt procédé à une enquête en raison du tollé soulevé), nous nous rendons compte que le public pourrait réclamer haut et fort un exposé public complet explorant ce qui s’est passé par le biais d’audiences publiques traditionnelles. De notre point de vue, une telle approche ne serait pas dans l’intérêt public. Plusieurs raisons expliquent cette opinion. Premièrement, bien que le public ait le droit de savoir ce qui s’est passé (et il le saura), notre mandat premier est de formuler des recommandations visant à protéger les Canadiens et Canadiennes à l’avenir. Ce qui demande une exploration du « pourquoi » des pertes massives selon une approche tenant compte des traumatismes. Deuxièmement, il est difficile de savoir à quel point cette opinion publique est représentative de la population en général. Même si elle l’était, nous ne croyons pas qu’il soit approprié de tenter de l’amadouer; en effet, elle ne reflète d’ailleurs pas ce que nous avons entendu de la part des familles. Nous cherchons à engendrer la confiance du public. Si nous faisons notre travail avec prudence, transparence et intégrité, nous servirons l’intérêt public.

**Avril 2021 à juin/septembre 2021**

*Décision relative au statut de Participant(e)s* – Nous avons bon espoir de pouvoir rendre publique notre décision concernant le statut de Participant(e)s d’ici la fin d’avril. Votre équipe nous a apporté une aide très utile pour organiser cela. Nous planifions diffuser la décision oralement dans un forum public ou sur une plateforme virtuelle (le format exact reste à déterminer). La décision écrite sera publiée sur notre site. Ce sera là une occasion pour nous d’informer le public sur les travaux que nous avons effectués jusqu’à maintenant, ainsi que sur nos prochaines étapes (de manière très générale).

*Mobilisation communautaire/contact avec les fournisseurs de services* – Votre équipe continuera à soutenir nos efforts de mobilisation communautaire et à nous aider à maintenir le contact avec les fournisseurs de services. Votre équipe (en collaboration avec celles responsables des enquêtes, des relations communautaires et de la santé mentale) continuera à établir le contact avec les familles, les avocat(e)s des familles, ainsi que les avocat(e)s des fournisseurs de services et des représentant(e)s institutionnels/syndicaux. L’objectif sera de gagner leur confiance et d’obtenir leur coopération.

*Documents fondamentaux* – Votre équipe consultera les multiples documents et communiquera avec l’ensemble des Participant(e)s, le cas échéant, par le biais de leur avocat(e)s, afin de déterminer tous les faits incontestés disponibles et d’obtenir un consensus sur le plus grand nombre possible de faits contestés. Cette consultation devrait en principe inclure les résultats des travaux en cours de l’équipe de recherche et de l’équipe d’enquête (par exemple, des rapports déjà existants, des documents relatifs à

## PRIVILÉGIÉ ET CONFIDENTIEL

des procédures connexes, des informations techniques, des rapports d'enquête, des déclarations à la police, des procédures antérieures concernant l'agresseur, etc.). Notre but est de dresser un portrait complet des pertes massives qui sera vu par le public comme un compte rendu irréfutable de ce qui s'est passé. Nous vous encourageons à faire preuve, en collaboration avec les autres équipes, de créativité dans la manière de présenter les informations contenues dans ces documents fondamentaux (en utilisant par exemple des cartes, des graphiques et de la modélisation) afin que celles-ci soient facilement comprises et acceptées par le public. Le degré de détail devra être soigneusement calibré afin d'atteindre un équilibre entre le droit du public à l'information et le droit à la vie privée des personnes les plus touchées.

Ces documents fondamentaux jetteront les bases nécessaires pour permettre aux commissaires d'effectuer leurs travaux dans les collectivités. Selon la date à laquelle les documents fondamentaux seront prêts à être diffusés au public, ces procédures auront lieu quelque part entre juin et début septembre. (Nous voudrions éviter de diffuser les documents puis de suspendre nos travaux pour l'été.) L'horaire devra être rigoureusement planifié avec l'ensemble des équipes.

**Septembre 2021 à décembre 2021**

Nous aimerions amorcer les procédures publiques en septembre (en utilisant un éventail d'options), ce qui nous permettra de combler toutes les lacunes dans les documents fondamentaux. Par exemple, les procédures pourraient nous aider à répondre à certaines questions à propos d'événements sur lesquels un consensus n'a pas pu être obtenu. Il se pourrait que ces questions chevauchent l'aspect de notre mandat qui cherche à déterminer le « pourquoi » des pertes massives; une analyse plus détaillée sera alors requise. En d'autres mots, nous aimerions consacrer la majeure partie de nos procédures publiques (y compris les séances sur les recherches et les politiques qui se tiendront en parallèle) à une étude rapprochée des causes, du contexte et des circonstances. Encore une fois, le principe de proportionnalité sera important afin de déterminer la profondeur de notre analyse du « pourquoi », compte tenu de l'ampleur de notre mandat et du temps limité qui nous est accordé.

Au cours de notre exploration du « pourquoi » des pertes massives, nous nous attendons à évoluer naturellement vers la formulation de recommandations pour changer les façons de faire. Toutefois, ces recommandations feront partie de notre réflexion et seront élaborées d'un bout à l'autre du processus. L'élaboration des recommandations nous mènera à la fin de notre mandat (qui sera esquissée dans une liste ultérieure de consignes).

Dans votre note du 23 mars, vous nous avez demandé de prendre en délibération trois options concernant les prochaines étapes. Comme nous l'avons mentionné lors de notre plus récente rencontre, nous choisissons la première option :

1. *Vous fournissez les directives en réponse à ces sujets généraux et à la manière de les orienter. Vous demandez ensuite à l'équipe juridique, en collaboration avec les autres équipes, de fournir un plan plus détaillé du contenu et de la forme des procédures pour chacune de ces parties.*

Nous vous remercions une fois de plus pour votre dévouement à cette énorme tâche.

### **3 Documents de participation**





The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

**9 février 2021**

### **Avis aux participants potentiels**

Les formulaires mentionnés dans ce document se trouvent sur [le site Web de la Commission des pertes massives](#).

La Commission a pour mandat d'offrir la possibilité de participer de façon appropriée à l'Enquête aux personnes et entités suivantes :

1. les victimes et les familles des victimes des pertes massives;
2. le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse;
3. toute autre personne qui convainc les commissaires qu'elle a un intérêt direct et réel dans l'objet de l'Enquête de la Commission.

**Pour le moment, les commissaires aimeraient en savoir plus sur l'éventail de personnes et de groupes qui souhaitent être entendus par la Commission et sur la nature de leur intérêt pour le mandat.** Ces renseignements nous permettront de planifier le calendrier des réunions, des audiences et des tables rondes.

Les renseignements préliminaires que vous nous fournirez en remplissant les formulaires ci-dessous nous aideront. Si vous avez de l'information à communiquer à la Commission, veuillez nous faire parvenir votre formulaire dûment rempli au plus tard le **5 mars 2021** pour nous aider dans notre planification. Nous vous donnerons de plus amples renseignements en temps utile sur les prochaines étapes.

**Si vous êtes un citoyen** qui souhaite suivre les travaux de la Commission, **vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire**. Nous vous remercions de votre intérêt envers nos activités et nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Web pour obtenir des renseignements sur les activités ouvertes au public, comme les réunions, tables rondes et audiences publiques. Si, pour des raisons de santé publique ou pour des raisons géographiques ou autres, vous ne pouvez pas y assister en personne, sachez que ces activités seront disponibles en ligne.

---

### **Renseignements à l'intention des participants potentiels**

Le mandat de la Commission, comme le précisent les décrets pris par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, est d'examiner les pertes massives qui ont eu lieu les 18 et 19 avril 2020 en Nouvelle-Écosse pour déterminer ce qui s'est produit et formuler des recommandations afin de protéger la population canadienne à l'avenir. Veuillez consulter la [page sur le mandat](#) de la Commission pour en apprendre davantage sur les différents aspects de son mandat.

Pour réaliser ses travaux, la Commission doit recueillir de l'information à propos des événements des 18 et 19 avril et des circonstances ayant mené aux pertes massives. La Commission y parviendra de diverses façons, notamment en organisant des rencontres, des audiences et des tables rondes ainsi qu'en menant des recherches. La Commission est déterminée à établir les faits, et elle a le pouvoir d'entendre des personnes témoigner sous serment et de les contre-interroger, d'assigner des témoins à comparaître, d'obliger leur présence à certaines activités et d'exiger la production des documents et des éléments dont ont besoin les commissaires pour mener une enquête exhaustive et juste.

Le mandat exige qu'afin d'accomplir leurs travaux, les Commissaires doivent:

- appuyer leurs efforts sur les principes de la justice réparatrice afin de ne pas causer d'autres préjudices;
- se sensibiliser aux traumatismes subis;
- être attentifs aux besoins des personnes les plus directement touchées et blessées et aux répercussions des événements sur celles-ci;
- porter un intérêt particulier à toute personne ou à tout groupe qui pourrait avoir été touché d'une manière ou d'une autre par les événements.

Selon les décrets, les personnes et entités suivantes ont la possibilité de participer de façon appropriée à l'Enquête :

1. les victimes et les familles des victimes des pertes massives;
2. le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse;
3. toute autre personne qui convainc les commissaires qu'elle a un intérêt direct et réel dans l'objet de l'Enquête de la Commission.

Pour le moment, les commissaires souhaitent savoir **qui** veut être entendu et **pourquoi**. Ces renseignements orienteront la planification du calendrier des réunions, tables rondes, audiences et autres activités que la Commission doit mener pour faire son travail, notamment les possibilités de participation du public. Il **ne s'agit pas** d'une condition préalable à la participation aux travaux de la Commission. D'autres renseignements sur **la façon** d'y participer seront diffusés une fois le calendrier

confirmé. Les renseignements contenus dans le formulaire ne seront pas traités comme des éléments de preuve et ne feront pas partie du dossier de preuve.

**Vous souhaitez participer aux travaux de la Commission d'une manière ou d'une autre?** Si tel est le cas, veuillez consulter les pages ci-dessous sur les individus ou les groupes et remplir le bref formulaire. Si vous avez de l'information à communiquer à la Commission, veuillez nous faire parvenir votre formulaire dûment rempli au plus tard le **5 mars 2021** pour nous aider dans notre planification. Nous vous donnerons de plus amples renseignements en temps utile sur les prochaines étapes.

#### **Individus qui souhaitent participer**

**Vous êtes une personne qui souhaite participer aux travaux de la Commission d'une manière ou d'une autre?** Veuillez prendre connaissance de l'information ci-dessous et remplir le bref formulaire en conséquence. Veuillez faire parvenir à la Commission votre formulaire dûment rempli au plus tard le **5 mars 2021** pour l'aider dans sa planification. Nous vous donnerons de plus amples renseignements en temps utile sur les prochaines étapes.

Les renseignements contenus dans le formulaire ne seront pas traités comme des éléments de preuve et ne feront pas partie du dossier de preuve.

Veuillez noter que **si vous êtes une victime ou un membre de la famille d'une victime et que vous avez déjà eu des nouvelles de la Commission (mises à jour par courriel), vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire.** Nous continuerons de communiquer avec vous directement. Cependant, si vous souhaitez remplir le formulaire pour nous transmettre des renseignements à votre sujet, entre autres sur votre intérêt, n'hésitez pas à le faire. Par exemple, si vous désirez nous faire part de renseignements qui vous concernent (ou, le cas échéant, qui concernent votre organisme), ou si vous voulez nous aviser qu'une personne devrait être entendue, n'hésitez pas à remplir ou à transférer le formulaire.

**Si vous êtes un citoyen** qui souhaite suivre les travaux de la Commission, **vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire.** Nous vous remercions de votre intérêt envers nos activités et nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Web pour obtenir des renseignements sur les activités ouvertes au public, comme les réunions, tables rondes et audiences publiques. Si, pour des raisons de santé publique ou pour des raisons géographiques ou autres, vous ne pouvez pas y assister en personne, sachez qu'il sera possible d'y participer en ligne.

Veillez lire les questions suivantes et déterminez si elles vous concernent et, le cas échéant, comment y répondre :

Êtes-vous une victime ou un membre de la famille d'une victime avec qui nous n'avons pas communiqué?

Si tel est le cas, veuillez utiliser le formulaire pour nous transmettre vos coordonnées et nous informer de votre lien avec les événements d'avril 2020 afin que nous puissions vous donner de plus amples renseignements sur la façon de participer aux travaux de la Commission.

Veillez noter que **si vous êtes une victime ou un membre de la famille d'une victime et que vous avez déjà eu des nouvelles de la Commission (mises à jour par courriel), vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire**. Nous continuerons de communiquer avec vous directement. Cependant, si vous souhaitez remplir le formulaire pour nous transmettre des renseignements, n'hésitez pas à le faire. Par exemple, si vous désirez nous faire part de renseignements qui vous concernent (ou, le cas échéant, qui concernent votre organisme), ou si vous voulez nous aviser qu'une personne devrait être entendue, n'hésitez pas à remplir ou à transférer le formulaire.

Avez-vous été **touché directement** par les événements d'avril 2020 de toute autre façon, ou y êtes-vous associé? Y a-t-il un **lien personnel** entre vous et les événements?

Si tel est le cas, vous pourriez détenir de l'information ou savoir des choses qui pourraient aider la Commission à faire la lumière sur ce qui s'est produit ou souhaiter transmettre certains renseignements à la Commission. Veuillez utiliser le formulaire pour nous transmettre vos coordonnées et nous dire comment vous avez été directement touché ou quel est votre lien avec les événements d'avril 2020 afin que nous puissions vous donner de plus amples renseignements sur la façon de participer aux travaux de la Commission.

Croyez-vous être **directement concerné, et de façon substantielle, par la question examinée** par la Commission et souhaitez-vous participer à ses travaux?

Si tel est le cas, veuillez utiliser le formulaire pour nous transmettre vos coordonnées et nous fournir une description détaillée des raisons pour lesquelles vous êtes directement concerné, et de façon substantielle, par la question examinée par la Commission afin que nous puissions vous donner de plus amples renseignements sur la façon de participer aux travaux de la Commission.

Êtes-vous **un chercheur ou une personne possédant des connaissances spécialisées ou une expertise** dans un domaine du mandat de la Commission et

souhaitez-vous contribuer aux travaux de recherche et de politiques de la Commission?
---

Veillez utiliser le formulaire pour nous transmettre vos coordonnées et nous fournir une description détaillée de la recherche que vous souhaitez porter à notre attention et de sa pertinence par rapport à un domaine particulier du mandat de la Commission.
---

Souhaitez-vous <b>suggérer le nom d'une autre personne</b> que la Commission devrait selon vous entendre?
---

Si tel est le cas, n'hésitez pas à transférer l'Avis.
---

Si vous appartenez à plus d'une catégorie ou si vous n'êtes pas certain à laquelle vous appartenez, veuillez remplir un seul formulaire et nous en informer. Nous vous demandons de ne pas remplir plusieurs formulaires.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, veuillez communiquer avec la Commission à l'adresse [participation@commissiondespertesmassives.ca](mailto:participation@commissiondespertesmassives.ca).

### **Les groupes qui souhaitent participer**

**Êtes-vous un organisme gouvernemental, une organisation de la société civile, une organisation communautaire, un établissement, une association ou une autre entité similaire?** Vous souhaitez participer aux travaux de la Commission d'une manière ou d'une autre? Veuillez prendre connaissance de l'information ci-dessous et remplir le formulaire en conséquence.

Si vous avez de l'information à communiquer à la Commission, veuillez nous faire parvenir votre formulaire dûment rempli au plus tard le **5 mars 2021** pour nous aider dans notre planification. Nous vous donnerons de plus amples renseignements en temps utile sur les prochaines étapes. Les renseignements contenus dans le formulaire ne seront pas traités comme des éléments de preuve et ne feront pas partie du dossier de preuve.

Êtes-vous <b>intervenu directement</b> dans le cadre des événements liés aux pertes massives des 18 et 19 avril 2020 et êtes-vous directement concerné par le sujet? Souhaitez-vous communiquer à la Commission de l'information ou des choses que vous savez?
--

Si tel est le cas, veuillez utiliser le formulaire pour nous transmettre vos coordonnées et nous donner un aperçu de la façon dont vous êtes intervenu directement ou dont vous êtes lié aux événements afin que nous puissions vous fournir de plus amples renseignements sur la façon de participer aux travaux de la Commission.
---

Même si vous **n'êtes pas intervenu directement** dans le cadre des événements d'avril 2020, êtes-vous **directement concerné, et de façon substantielle, par la question examinée** par la Commission et souhaitez-vous participer à ses travaux à certains égards?

Si tel est le cas, veuillez utiliser le formulaire pour nous transmettre vos coordonnées et nous donner un aperçu de votre lien avec les événements afin que nous puissions vous fournir de plus amples renseignements sur la façon de participer aux travaux de la Commission.

Possédez-vous **des connaissances spécialisées ou une expertise** dans un domaine du mandat de la Commission et souhaitez-vous contribuer aux travaux de recherche et de politiques de la Commission?

Veuillez utiliser le formulaire pour nous transmettre vos coordonnées et nous fournir une description des connaissances, de l'expertise ou des recherches que vous souhaitez porter à notre attention et de leur pertinence par rapport à un domaine particulier du mandat de la Commission afin que nous puissions vous donner de plus amples renseignements sur la façon de participer aux travaux de la Commission.

Souhaitez-vous nous **suggérer un groupe, un organisme gouvernemental, un établissement ou une entité** que la Commission pourrait vouloir entendre?

Si tel est le cas, n'hésitez pas à transférer l'Avis.

Si vous appartenez à plus d'une catégorie ou si vous n'êtes pas certain à laquelle vous appartenez, veuillez remplir un seul formulaire et nous en informer. **Nous vous demandons de ne pas remplir plusieurs formulaires.**

### **Demandes de renseignements**

Veuillez consulter les pages pertinentes dans la section [Participation du site Web](#) pour obtenir des renseignements sur l'Avis aux participants potentiels. Pour toute autre demande de renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse [participation@commissiondespertesmassives.ca](mailto:participation@commissiondespertesmassives.ca).

## 3-2 Appel de demandes de participation (qualité pour agir) aux travaux de la Commission des pertes massives, 30 mars 2021



Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

**30 mars 2021**

### **Appel de demandes de participation (qualité pour agir) aux travaux de la Commission des pertes massives**

Le 21 octobre 2020, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont établi la Commission des pertes massives, une enquête publique fédérale-provinciale. Les personnes qui ont été nommées pour mener l'enquête sont l'honorable J. Michael MacDonald, commissaire en chef, ainsi que Leanne J. Fitch et Kim Stanton, commissaires.

Le mandat de la Commission, comme le précisent les décrets pris par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, est d'examiner les événements tragiques qui ont eu lieu les 18 et 19 avril 2020 en Nouvelle-Écosse pour déterminer ce qui s'est produit et formuler des recommandations afin d'éviter que des événements semblables se reproduisent. Selon les décrets, les personnes et entités suivantes ont la possibilité de participer de façon appropriée à l'Enquête :

1. les victimes et les familles des victimes des pertes massives;
2. le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse;
3. toute autre personne qui convainc les commissaires qu'elle a un intérêt direct et réel dans l'objet de l'Enquête de la Commission.

La Commission des pertes massives accepte maintenant les demandes de participation (parfois appelées « demandes de qualité pour agir »). Ce processus permet aux personnes et aux groupes de présenter une demande de participation aux travaux de la Commission et de solliciter une aide financière à cette fin. Les volets des activités de la Commission relatifs à l'établissement des faits et aux politiques sont inclus dans ces travaux. Cependant, il ne s'agit pas de la seule façon de participer aux activités publiques de la Commission. Les citoyens qui souhaitent suivre les activités de la Commission peuvent le faire sans demander le statut de participant.

Le 9 février 2021, la Commission a publié un avis aux participants potentiels afin d'entendre les personnes et les groupes qui souhaitent participer à ses activités. Pour recueillir les renseignements nécessaires à la réalisation de son mandat, la Commission mènera diverses activités, notamment une enquête, des entrevues avec des témoins, des travaux avec des collectivités, des experts et des institutions, des tables rondes sur les politiques ainsi que des recherches. Certaines de ces activités consisteront à écouter les personnes qui transmettent des renseignements à la Commission. Un participant peut agir en son propre nom ou être représenté par

un avocat ou, avec l'approbation des commissaires, par quelqu'un qui n'est pas un avocat (un « représentant »).

Certaines personnes et entités se sont vu accorder la possibilité de participer de façon appropriée à l'Enquête au titre des décrets établissant la Commission : les victimes et les familles des victimes ainsi que les gouvernements fédéral et provincial. À moins que vous soyez membre de l'un de ces deux groupes, vous devez démontrer que vous avez un intérêt direct et réel envers le mandat de la Commission.

Toute personne ayant un intérêt direct et réel dans l'objet de l'Enquête de la Commission est invitée à présenter une demande de participation aux travaux de la Commission. Les modalités de participation des personnes ayant le statut de participant sont déterminées par les commissaires.

Les commissaires peuvent aussi formuler des recommandations concernant l'aide financière au greffier du Conseil privé afin d'aider un demandeur à participer aux travaux de la Commission si, de leur avis, il ne peut y participer sans cette aide.

#### **Processus de présentation d'une demande**

Toute personne et tout groupe qui souhaite obtenir le statut de participant doit télécharger le formulaire de demande en format PDF (<https://commissiondespertsmassives.ca/files/documents/participation/demandes-de-participation.pdf>) et, une fois rempli, l'envoyer par courriel à l'adresse [participation@commissiondespertsmassives.ca](mailto:participation@commissiondespertsmassives.ca) au plus tard le **12 avril 2021**.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire ou que vous désirez en obtenir une version papier, veuillez communiquer avec Maureen Wheller, directrice des relations communautaires, par courriel à l'adresse [Maureen.Wheller@commissiondespertsmassives.ca](mailto:Maureen.Wheller@commissiondespertsmassives.ca) ou par téléphone au 902-626-8673. Veuillez consulter le site Web de la Commission pour obtenir de plus amples renseignements sur les demandes de participation <https://commissiondespertsmassives.ca/participation/>.

**Veillez noter que les victimes et les familles des victimes n'ont pas besoin de remplir un formulaire de participation.** Pour ce qui est de la demande d'aide financière, les victimes et les familles des victimes qui ne sont pas représentées doivent communiquer avec l'équipe des relations communautaires pour obtenir de l'aide ([Maureen.Wheller@commissiondespertsmassives.ca](mailto:Maureen.Wheller@commissiondespertsmassives.ca) ou 902-626-8673).

Les décisions des commissaires concernant la participation et l'aide financière seront basées sur les renseignements fournis dans le formulaire et des documents à l'appui. Si des demandeurs souhaitent que leur demande soit présentée oralement, la date et le mode de présentation seront déterminés par les commissaires.

Les décisions concernant les demandes de participation et d'aide financière apparaîtront sur le site Web de la Commission.



### **Demandes de renseignements concernant la participation**

Sur le site Web de la Commission, veuillez visiter la section sur les renseignements importants à l'intention des demandeurs souhaitant obtenir un statut de participant et une aide financière (<https://commissiondespertemassives.ca/participation/faq/>) pour de plus amples renseignements. Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse [participation@commissiondespertemassives.ca](mailto:participation@commissiondespertemassives.ca).

## **RÈGLES RELATIVES À LA PARTICIPATION ET À L'AIDE FINANCIÈRE**

### **Généralités**

1. Les présentes règles relatives à la participation et à l'aide financière s'appliquent à la Commission des pertes massives (la Commission), établie au titre du décret 2020-293 du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et du décret 2020-0822 du gouvernement du Canada.
2. Les commissaires peuvent modifier, compléter ou adapter toute règle, ou s'en éloigner, s'ils le jugent nécessaire pour garantir la rigueur, l'équité et l'efficacité de la Commission.
3. Les présentes règles concernent la possibilité de participer aux travaux de la Commission, y compris les volets du mandat relatifs à l'établissement des faits et aux politiques.
4. Au titre des présentes règles, on entend par « participants » les personnes, groupes, gouvernements, organismes, institutions et autres entités ayant obtenu la possibilité de participer aux travaux de la Commission.
5. Les personnes qui demandent à participer de façon appropriée à l'Enquête sont des « demandeurs » au sens des présentes règles.
6. Tous les participants et témoins ainsi que leur avocat ou représentant, dans le cadre des travaux de la Commission, s'engagent à respecter les présentes règles et à signaler tout problème de non-respect de celles-ci aux commissaires.
7. Les commissaires peuvent traiter les violations des présentes règles comme ils le jugent approprié.
8. Les avocats de la Commission ont la responsabilité première de représenter l'intérêt public tout au long des travaux de la Commission. Ils doivent également s'assurer que toutes les questions ayant trait à l'intérêt public soient portées à l'attention des commissaires, en plus d'assister les commissaires tout au long de l'Enquête et de veiller au bon déroulement du processus d'enquête.

## Participation

9. Toute personne et tout groupe qui souhaite obtenir le statut de participant doit télécharger le formulaire de demande en format PDF <https://commissiondespertemassives.ca/participation/faq/> et, une fois rempli, l'envoyer par courriel à l'adresse [participation@commissiondespertemassives.ca](mailto:participation@commissiondespertemassives.ca) d'ici le **12 avril 2021**. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire ou si vous désirez obtenir une version papier, veuillez communiquer avec Maureen Wheller, directrice des relations communautaires, par courriel à l'adresse [Maureen.Wheller@commissiondespertemassives.ca](mailto:Maureen.Wheller@commissiondespertemassives.ca) ou par téléphone au 902-626-8673. Veuillez consulter le site Web de la Commission pour obtenir de plus amples renseignements sur les demandes de participation <https://commissiondespertemassives.ca/participation/>.
10. Les renseignements suivants doivent être inclus dans les demandes de participation écrites :
  - (a) Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel du demandeur;
  - (b) Nom de l'avocat ou du représentant, le cas échéant, du demandeur ainsi que son adresse, numéro de téléphone et adresse courriel;
  - (c) une explication de l'intérêt direct et réel du demandeur dans l'objet de l'Enquête de la Commission, eu égard précisément au mandat de la Commission.
11. La participation aux divers volets des travaux de la Commission sera accordée à la discrétion des commissaires, conformément au mandat.
12. Les commissaires prendront des décisions au sujet de la participation aux travaux de la Commission en fonction du formulaire de demande dûment rempli et des documents à l'appui. Si des demandeurs souhaitent que leur demande soit présentée oralement, la date et le mode de présentation seront déterminés par les commissaires.
13. Les commissaires peuvent déterminer les volets des travaux de la Commission auxquels une personne s'étant vu accorder une possibilité de participation appropriée à l'Enquête peut contribuer, ainsi que la forme de leur participation.
14. Les commissaires peuvent demander qu'un certain nombre de demandeurs participent aux travaux de la Commission avec les personnes avec lesquelles elles ont un intérêt commun.
15. Les personnes s'étant vu accorder la possibilité de participer aux travaux de la Commission seront appelées les « participants » devant la Commission.

16. Pour de plus amples renseignements concernant la participation aux travaux de la Commission, veuillez consulter le site Web de la Commission : <https://commissiondespertemassives.ca/>.

### Financement

17. En application du mandat de la Commission, les commissaires peuvent recommander au greffier du Conseil privé le versement d'une aide financière à un participant s'ils sont d'avis que la participation de celui-ci aux travaux de la Commission en dépend. Pour chaque demande d'aide financière, les recommandations de financement correspondront à la détermination faite par les commissaires du niveau approprié de participation du demandeur.
18. Toute personne et tout groupe qui souhaite obtenir le statut de participant doit télécharger le formulaire de demande en format PDF <https://commissiondespertemassives.ca/participation/faq/> et, une fois rempli, l'envoyer par courriel à l'adresse [participation@commissiondespertemassives.ca](mailto:participation@commissiondespertemassives.ca) d'ici le **12 avril 2021**. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire ou que vous désirez obtenir une version papier, veuillez communiquer avec Maureen Wheller, directrice des relations communautaires par courriel à l'adresse [Maureen.Wheller@commissiondespertemassives.ca](mailto:Maureen.Wheller@commissiondespertemassives.ca) ou par téléphone au 902-626-8673. Veuillez consulter le site Web de la Commission pour obtenir de plus amples renseignements sur les demandes de participation <https://commissiondespertemassives.ca/participation/>.
19. Les demandes écrites d'aide financière doivent comprendre les renseignements suivants :
- Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel du demandeur;
  - Nom de l'avocat ou du représentant, le cas échéant, du demandeur ainsi que son adresse, numéro de téléphone et adresse courriel;
  - La mention selon laquelle le demandeur présente une demande d'aide financière parce que des difficultés financières personnelles risquent de l'empêcher de participer ou la mention selon laquelle le demandeur n'a pas besoin d'aide financière pour participer.
20. La décision quant à l'aide financière sera prise par les commissaires en vertu du décret du gouvernement du Canada 2020-0822 (1) f) (vi) et du décret du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2020-293 (1) f) (vi).
21. Dans les cas où la recommandation d'aide financière des commissaires est acceptée, l'aide financière reflétera les lignes directrices du Conseil du Trésor sur les taux d'allocation et de remboursement ainsi que l'évaluation des comptes.
22. De plus amples renseignements sur l'aide financière se trouvent sur le site Web de la Commission : <https://commissiondespertemassives.ca/>.

### 3-3 Formulaire de demande de participation et de financement (contient les règles relatives à la participation et à l'aide financière)



Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

#### **Demandes de participation (qualité pour agir)**

La Commission des pertes massives accepte maintenant les demandes de participation (parfois appelées « demandes de qualité pour agir »). Ce processus permet aux personnes et aux groupes de présenter une demande de participation aux travaux de la Commission et de solliciter une aide financière. Toute personne ayant un intérêt direct et réel dans l'objet de l'Enquête de la Commission est invitée à présenter une demande de participation aux travaux de la Commission. Les modalités de participation des personnes ayant le statut de participant sont déterminées par les commissaires.

Veillez prendre note des règles suivantes relatives à la participation et à l'aide financière, et envoyer votre formulaire de demande rempli en format PDF par courriel à l'adresse [participation@commissiondespertesmassives.ca](mailto:participation@commissiondespertesmassives.ca) au plus tard le **12 avril 2021**. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire ou que vous désirez en obtenir une version papier, veuillez communiquer avec Maureen Wheller, directrice des relations communautaires, par courriel à l'adresse [Maureen.Wheller@masscasualtycommission.ca](mailto:Maureen.Wheller@masscasualtycommission.ca) ou par téléphone au 902-626-8673. Veuillez consulter le site Web de la Commission pour obtenir de plus amples renseignements sur les demandes de participation <https://commissiondespertesmassives.ca/participation/>.

#### **RÈGLES RELATIVES À LA PARTICIPATION ET À L'AIDE FINANCIÈRE**

##### **Généralités**

1. Les présentes règles relatives à la participation et à l'aide financière s'appliquent à la Commission des pertes massives (la Commission), établie au titre du décret 2020-293 du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et du décret 2020-0822 du gouvernement du Canada.
2. Les commissaires peuvent modifier, compléter ou adapter toute règle, ou s'en éloigner, s'ils le jugent nécessaire pour garantir la rigueur, l'équité et l'efficacité de la Commission.
3. Les présentes règles concernent la possibilité de participer aux travaux de la Commission, y compris les volets du mandat relatifs à l'établissement des faits et aux politiques.

4. Au titre des présentes règles, on entend par « participants » les personnes, groupes, gouvernements, organismes, institutions et autres entités ayant obtenu la possibilité de participer aux travaux de la Commission.
5. Les personnes qui demandent à participer de façon appropriée à l'Enquête sont des « demandeurs » au sens des présentes règles.
6. Tous les participants et témoins ainsi que leur avocat ou représentant, dans le cadre des travaux de la Commission, s'engagent à respecter les présentes règles et à signaler tout problème de non-respect de celles-ci aux commissaires.
7. Les commissaires peuvent traiter les violations des présentes règles comme ils le jugent approprié.
8. Les avocats de la Commission ont la responsabilité première de représenter l'intérêt public tout au long des travaux de la Commission. Ils doivent également s'assurer que toutes les questions ayant trait à l'intérêt public soient portées à l'attention des commissaires, en plus d'assister les commissaires tout au long de l'Enquête et de veiller au bon déroulement du processus d'enquête.

### Participation

9. Toute personne et tout groupe qui souhaite obtenir le statut de participant doit télécharger le formulaire de demande en format PDF et, une fois rempli, l'envoyer par courriel à l'adresse [participation@commissiondespertemassives.ca](mailto:participation@commissiondespertemassives.ca) d'ici le **12 avril 2021**. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire ou si vous désirez obtenir une version papier, veuillez communiquer avec Maureen Wheller, directrice des relations communautaires, par courriel à l'adresse [Maureen.Wheller@commissiondespertemassives.ca](mailto:Maureen.Wheller@commissiondespertemassives.ca) ou par téléphone au 902-626-8673. Veuillez consulter le site Web de la Commission pour obtenir de plus amples renseignements sur les demandes de participation <https://commissiondespertemassives.ca/participation/>.
10. Les renseignements suivants doivent être inclus dans les demandes de participation écrites :
  - (a) Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel du demandeur;
  - (b) Nom de l'avocat ou du représentant, le cas échéant, du demandeur ainsi que son adresse, numéro de téléphone et adresse courriel;
  - (c) Une explication de l'intérêt direct et réel du demandeur dans l'objet de l'Enquête de la Commission, eu égard précisément au mandat de la Commission.

11. La participation aux divers volets des travaux de la Commission sera accordée à la discrétion des commissaires, conformément au mandat.
12. Les commissaires prendront des décisions au sujet de la participation aux travaux de la Commission en fonction du formulaire de demande dûment rempli et des documents à l'appui. Si des demandeurs souhaitent que leur demande soit présentée oralement, les commissaires détermineront la date et le mode de présentation.
13. Les commissaires peuvent déterminer les volets des travaux de la Commission auxquels les personnes qui se sont vu accorder la possibilité d'y participer pourront apporter leur contribution ainsi que la forme de leur participation.
14. Les commissaires peuvent demander qu'un certain nombre de demandeurs participent aux travaux de la Commission avec les personnes avec lesquelles elles ont un intérêt commun.
15. Les personnes qui ont la possibilité de participer aux travaux de la Commission seront appelées les « participants » devant la Commission.
16. Pour de plus amples renseignements concernant la participation aux travaux de la Commission, veuillez consulter le site Web de la Commission : <https://commissiondespertemassives.ca/>.

#### **Aide financière**

17. En application du mandat de la Commission, les commissaires peuvent recommander au greffier du Conseil privé le versement d'une aide financière à un participant s'ils sont d'avis que la participation de celui-ci aux travaux de la Commission en dépend. Dans le cas de chaque demande, la recommandation de l'aide financière correspondra au degré de participation du demandeur que détermineront les commissaires.
18. Les personnes et les groupes qui souhaitent obtenir le statut de participant doivent télécharger le formulaire de demande en format PDF et, une fois rempli, l'envoyer par courriel à l'adresse [participation@commissiondespertemassives.ca](mailto:participation@commissiondespertemassives.ca) d'ici le **12 avril 2021**. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire ou désirez obtenir la version papier, veuillez communiquer par courriel avec Maureen Wheller, directrice des relations communautaires, à l'adresse [Maureen.Wheller@commissiondespertemassives.ca](mailto:Maureen.Wheller@commissiondespertemassives.ca) ou par téléphone au 902-626-8673. Veuillez consulter le site Web de la Commission pour obtenir de plus amples renseignements sur les demandes de participation : <https://commissiondespertemassives.ca/participation/>.

19. Les demandes écrites d'aide financière doivent comprendre les renseignements suivants :
- a) Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel du demandeur;
  - b) Nom de l'avocat ou du représentant, le cas échéant, du demandeur ainsi que son adresse, numéro de téléphone et adresse courriel;
  - c) La mention selon laquelle le demandeur présente une demande d'aide financière parce que des difficultés financières personnelles risquent de l'empêcher de participer ou la mention selon laquelle le demandeur n'a pas besoin d'aide financière pour participer.
20. Les commissaires prendront une décision quant à l'aide financière en vertu du décret du gouvernement du Canada 2020-0822 (1) f (vi) et du décret du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2020-293 (1) (f) (vi).
21. Dans les cas où la recommandation de l'aide financière par les commissaires sera acceptée, l'aide financière sera conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur les taux d'allocation et de remboursement ainsi que l'évaluation des comptes.
22. Le site Web de la Commission contient de plus amples renseignements sur l'aide financière : <https://commissiondespertesmassives.ca/>.

**DEMANDES DE PARTICIPATION ET D'AIDE FINANCIÈRE**

**LA COMMISSION DES PERTES MASSIVES DOIT RECEVOIR LES DEMANDES D'ICI LE 12 AVRIL 2021.**

**La Commission suggère d'envoyer les demandes par courriel à l'adresse suivante : [participation@commissiondespertesmassives.ca](mailto:participation@commissiondespertesmassives.ca).**

**LE DEMANDEUR**

**PARTICULIER**

**Nom** \_\_\_\_\_

**Adresse courriel** \_\_\_\_\_

**Adresse postale** \_\_\_\_\_

**Téléphone** \_\_\_\_\_

**Plateformes de réseaux sociaux (facultatif)** \_\_\_\_\_

**Si le particulier est représenté par un avocat :**

**Nom** \_\_\_\_\_

**Cabinet** \_\_\_\_\_

**Adresse courriel** \_\_\_\_\_

**Adresse postale** \_\_\_\_\_

**Téléphone** \_\_\_\_\_



**GROUPE**

Nom \_\_\_\_\_

Personne-ressource (nom et poste) \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Plateformes de réseaux sociaux  
(facultatif) \_\_\_\_\_

Si le groupe est représenté par un avocat :

Nom \_\_\_\_\_

Cabinet \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

**PARTICIPATION – LES RAISONS DE VOTRE DEMANDE DE PARTICIPATION  
(personne ou groupe)**

**Les demandes de participation ne doivent pas dépasser 10 pages.**

**RAISONS DE VOTRE DEMANDE DE PARTICIPATION**

**1. Quel est votre intérêt direct et réel à l'égard des travaux de la Commission?**

**2. Afin d'éviter les redondances, veuillez indiquer si votre intérêt à l'égard de la Commission est partagé par des particuliers ou des organismes susceptibles de présenter eux aussi une demande de participation. Dans l'affirmative, veuillez donner leur nom. Souhaitez-vous participer aux travaux de la Commission en même temps que les parties qui ont le même intérêt que vous?**

**DEMANDE EN VUE D'OBTENIR UNE RECOMMANDATION D'AIDE FINANCIÈRE**

**Les demandes en vue d'obtenir une recommandation d'aide financière ne doivent pas dépasser 10 pages, en excluant les formulaires de demande d'aide financière.**

Les commissaires peuvent recommander au greffier du Conseil privé d'octroyer de l'aide financière à un demandeur pour lui permettre de participer aux travaux de la Commission lorsqu'ils sont d'avis que ce demandeur ne sera autrement pas en mesure d'y participer.

**Demandez-vous de l'aide financière pour pouvoir participer aux travaux de la Commission?**

Oui

Non

**Dans l'affirmative, veuillez inclure :**

- Le Formulaire de demande d'aide financière – Particulier (p. 9) ou le Formulaire de demande d'aide financière – Groupe ou coalition (p. 10).

Veuillez consulter l'information importante pour les demandeurs qui sollicitent le statut de participant et de l'aide financière :

<https://commissiondespertesmssives.ca/participation>

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PARTICULIER

1. Je m'appelle \_\_\_\_\_  
et j'habite à \_\_\_\_\_ (ville, province).

2. Je présente une demande à titre de particulier en vue de participer aux travaux de la Commission conjointe fédérale-provinciale sur les événements d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse (la Commission sur les pertes massives).

Veillez cocher la case qui s'applique :

Je suis membre de la famille d'une victime ou de victimes.

J'ai un intérêt direct à l'égard des travaux de la Commission.

3. Veillez cocher la case qui s'applique :

Je demande de l'aide financière parce que des difficultés financières personnelles risquent de m'empêcher de participer.

Je n'ai pas besoin d'aide financière pour participer.

\* Veuillez prendre en note que la Commission pourrait, dans certaines circonstances, demander des renseignements supplémentaires, comme des documents qui prouvent votre revenu.

J'atteste que les renseignements que j'ai fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GROUPE OU COALITION

1. Je m'appelle \_\_\_\_\_ et je représente (nom du groupe ou de la coalition) \_\_\_\_\_.
2. Je suis \_\_\_\_\_ (poste) [d'/de/de la/de l'/du] (nom du groupe ou de la coalition qui fait la demande), qui a présenté une demande en vue de participer aux travaux de la Commission conjointe fédérale-provinciale sur les événements d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse (la Commission sur les pertes massives).
3. \_\_\_\_\_ (nom du groupe ou de la coalition) présente une demande d'aide financière pour participer aux travaux de la Commission.
4. À défaut d'obtenir de l'aide financière, \_\_\_\_\_ (nom du groupe ou de la coalition) ne sera pas en mesure de participer aux travaux de la Commission.
5. Le groupe est (cochez la case qui s'applique) :
  - a. un organisme de bienfaisance enregistré;
  - b. un organisme à but non lucratif;
  - c. autre : \_\_\_\_\_ (veuillez indiquer le type d'organisation que vous représentez).
6. Veuillez ajouter en pièce jointe le dernier état financier annuel de l'organisation et (ou)
7. Veuillez ajouter tout autre document pertinent au sujet de sa situation financière.
8. Si vous ne fournissez pas ces documents, veuillez expliquer pourquoi.

---

J'atteste que les renseignements que j'ai fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du/de la représentant(e) du groupe :

---

#### **4 Exemple d'une lettre en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes***



Les décrets nous ordonnent également d'examiner les questions liées avec la tragédie survenue en Nouvelle-Écosse les 18 et 19 avril 2020, y compris :

- (b) (i) les facteurs contributifs et contextuels, notamment le rôle de la violence fondée sur le sexe et de la violence conjugale;
- (ii) l'accès aux armes à feu;
- (iii) les interactions – et les résultats de ces interactions – avec la police, notamment toute relation particulière entre l'auteur du crime et la GRC, d'une part, et d'autre part, entre l'auteur du crime et les services sociaux, notamment les services de santé mentale, avant l'évènement;
- (iv) les mesures prises par la police, notamment les tactiques opérationnelles, l'intervention, la prise de décision et la supervision;
- (v) les communications avec le public pendant et après l'évènement, notamment l'utilisation appropriée du système d'alerte au publique établi dans le cadre du programme En Alerte;
- (vi) les communications entre la GRC, les corps policiers municipaux, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Criminal Intelligence Service de la Nouvelle-Écosse, le Programme canadien des armes à feu et le programme En Alerte, et au sein de ceux-ci;
- (vii) les politiques, les procédures et la formation de la police en matière de violence fondée sur le sexe et de violence conjugale;
- (viii) les politiques, les procédures et la formation de la police concernant les incidents impliquant des tireurs actifs;
- (ix) les politiques relatives à l'élimination des véhicules de police et de tout équipement, des trousseaux et des vêtements connexes;
- (x) les politiques relatives à la réponse de la police aux appels sur la possession d'armes à feu prohibées, notamment les communications entre les organismes d'application de la loi;
- (xi) l'information et le soutien fournis aux familles des victimes, aux citoyen(ne)s touché(e)s, aux membres du personnel des corps policiers et à la collectivité.

La Règle 64 des Règles de pratique et de procédure de la Commission des pertes massives intègre l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* L.R.C. 1985, chap. I-11 de la manière suivante :



Conformément à l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*, L.R.C. 1985, chap. I-11, si les commissaires prévoient qu'ils pourraient faire des commentaires défavorables sur la conduite d'une personne dans le rapport final, la personne sera informée de l'allégation de manière raisonnable et aura la possibilité d'être entendue.

Voici ce qu'a dit le juge Cory à propos dudit article 13 aux paragraphes 38 et 39 du jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans la cause *Canada (Procureur général) c. Canada (Commission d'enquête sur le système d'approvisionnement en sang au Canada)* [1997] 3 RCS 440 :

L'article 13 de la Loi énonce clairement que les commissaires ont le pouvoir d'imputer une faute. Pour exercer ce pouvoir, les commissaires doivent aussi être habilités à établir les faits sur lesquels sont fondées les conclusions faisant état d'une faute, même s'ils nuisent à la réputation de certaines parties. S'il en était autrement, le processus d'enquête ne servirait essentiellement à rien. Les enquêtes produiraient des rapports se limitant uniquement à des recommandations de changements, mais ne comprendraient aucune conclusion factuelle qui permette de démontrer pourquoi les changements proposés sont nécessaires. Pour être en mesure de remplir utilement ses rôles d'enquête, d'éducation et de recommandation, une commission d'enquête doit tirer des conclusions de fait. Ce sont ces conclusions qui conduiront finalement aux recommandations susceptibles d'empêcher d'autres tragédies.

Ces conclusions de fait peuvent fort bien désigner nommément les particuliers et les organismes qui sont pris en faute. Il y aura manifestement des réputations qui seront ternies. Mais le risque de voir des réputations ternies peut être le prix à payer pour faire en sorte que, dans la mesure où elle est évitable, une tragédie comme celle que devait examiner la Commission en l'espèce ne se reproduise plus.

[...] À mon avis, il est clair que les commissaires doivent avoir le pouvoir de tirer les conclusions de fait qui sont pertinentes pour expliquer et appuyer leurs recommandations, même si elles peuvent nuire à la réputation de certaines personnes.

Compte tenu de l'intérêt commun que nous avons d'aider à renforcer la sécurité des collectivités, vous comprendrez que, dans le cadre de son mandat, la Commission rassemblera un dossier de preuves à partir des informations obtenues, en collaboration avec les Participant(e)s, concernant ce qui s'est passé, comment cela s'est passé, et pourquoi cela s'est passé ainsi pour identifier les leçons apprises et élaborer des recommandations pertinentes. Nos recommandations pour favoriser les changements nécessaires pourrions mettre en relief des défaillances, lacunes ou problèmes qui doivent selon nous être abordés.

Le but de la présente lettre confidentielle est de vous aviser en vertu de la Règle 64. Le rôle de [REDACTED] est relié au mandat de la Commission, précisément à la portion définie à l'article [REDACTED] des décrets, qui ordonne aux commissaires d'enquêter et de tirer des

conclusions sur [REDACTED].

Sur la base des informations fournies dans le document fondamental [REDACTED], des informations fournies lors du témoignage de [REDACTED], le [REDACTED] 2022, des discussions de la table ronde du [REDACTED] 2022 intitulée « [REDACTED] », les commissaires envisagent de [REDACTED].

Compte tenu de la preuve et des observations reçues, les commissaires pourraient se voir contraints d'évaluer défavorablement le comportement de votre client(e) dans leur rapport final, dans la mesure où ils ont l'obligation de déterminer si [REDACTED].

Il est très important de comprendre que la présente ne signifie pas que des conclusions défavorables seront tirées. Il convient de répéter que la loi oblige la Commission à envoyer un avis tel que celui-ci si de telles conclusions *pourraient* être tirées. Cet avis confidentiel ne sera pas rendu public par la Commission.

Nous souhaitons également souligner le plus clairement possible qu'émettre des conclusions ou commentaires défavorables n'est pas l'objectif de notre enquête publique ni de notre rapport final; ils ne seront formulés que dans les cas où ils sont nécessaires à l'exécution du mandat de l'Enquête.

Lorsque vous ferez part de cet avis à votre client(e), il est essentiel de comprendre que les commissaires ne sont arrivés à aucune conclusion que ce soit en lien avec les faits, les observations, ou la formulation potentielle de conclusions ou de commentaires défavorables dans le rapport final. Le but de la présente est simplement de vous aviser que votre client(e) a l'occasion d'être entendu(e), tel que décrit à l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* et repris dans la Règle 64 des Règles de pratique et de procédure de la Commission. Cela signifie que, si votre client(e) le désire, il ou elle peut fournir des observations écrites à la Commission pour aborder ces enjeux. Toute observation de ce genre doit être remise à la Commission d'ici le [REDACTED] 2022.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Emily Hill**

Avocate de la Commission

## **5 Engagements de non-divulgation et formulaire de consentement**

## 5-1 Engagement de représentation juridique envers le/la/les Participant(e)(s)



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### Commission conjointe fédérale-provinciale des pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse établie par les décrets fédéraux et provinciaux C.P. 2020-822 et 2020-293 (« Commission des pertes massives »)

#### Engagement de représentation juridique envers le(s) Participant(s)

Je, soussigné \_\_\_\_\_, avocat du Participant \_\_\_\_\_, m'engage auprès de la Commission des pertes massives à n'utiliser tout document (tel que défini dans les Règles de pratique et de procédure de la Commission) et toute information qui me seront révélés en lien avec les procédures de la Commission qu'aux seules fins des travaux de la Commission. Je m'engage de plus à ne pas divulguer de tels documents ou informations à quiconque.

Je m'engage également à :

- Ne divulguer aucun des documents ou informations contenues dans ceux-ci qui me seront révélés à une personne que je ne représente pas.
- Fournir de tels documents ou informations seulement à une personne que je représente, y compris un membre d'une coalition, mais aussi à tout témoin ou expert retenu pour les besoins des procédures de la Commission, et ce uniquement suivant la réception de l'accord de confidentialité ci-joint dûment rempli par la/les personne(s) en question.

Je comprends que cet engagement sera nul et non avenue à l'égard de toute information ou tout document devenu partie intégrante des procédures publiques de la Commission, ou dans la mesure où la Commission m'a libéré de l'engagement concernant toute information ou tout document. Pour plus de précision, un document ne fait partie intégrante des procédures publiques qu'une fois que le document est rendu public à titre de pièce à conviction lors de l'Enquête.

En ce qui concerne les documents qui demeurent assujettis à cet engagement à la fin de l'Enquête, je m'engage à les détruire et à fournir un certificat de destruction à la Commission, ou bien à les remettre à la Commission, qui se chargera de leur destruction. Je garderai confidentielle à perpétuité toute information couverte par cet engagement.

Je m'engage de plus à recueillir à des fins de destruction de tels documents auprès de quiconque à qui j'ai divulgué, conformément à l'accord de confidentialité ci-joint, des documents ou informations qui m'ont été fournis en lien avec les procédures de la Commission des pertes massives. Je comprends que tout manquement à cet engagement constitue une infraction aux Règles de la Commission, et qu'il pourra donc être considéré comme tel par les Commissaires.

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie :

\_\_\_\_\_  
Témoin

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

Avocat de :

Date

Date

---

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

## 5-2 Engagement des Participant(e)s ou des témoins potentiels



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### **Commission conjointe fédérale-provinciale des pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse établie par les décrets fédéraux et provinciaux C.P. 2020-822 et 2020-293 (« Commission des pertes massives »)**

#### **Engagement des Participants ou des témoins potentiels**

Je, \_\_\_\_\_, m'engage auprès de la Commission des pertes massives à n'utiliser tout document (tel que défini dans les Règles de pratique et de procédure de la Commission) et toute information qui me seront révélés en lien avec les procédures de la Commission qu'aux seules fins des travaux de la Commission. Je m'engage de plus à ne pas divulguer de tels documents ou informations à quiconque.

Je comprends que cet engagement sera nul et non avenue à l'égard de toute information ou de tout document devenu partie intégrante des procédures publiques de la Commission, ou dans la mesure où la Commission m'a fourni une décharge écrite de l'engagement concernant tout document. Pour plus de certitude, un document ne fait partie intégrante des procédures publiques qu'une fois que le document est rendu public à titre de pièce à conviction lors des procédures de la Commission des pertes massives.

À la conclusion des travaux de la Commission, je remettrai tout document qui demeure couvert par cet engagement aux avocats de la Commission ou à une personne désignée par l'avocat qui m'a confié ces documents. Je garderai confidentielle à perpétuité toute information couverte par cet engagement.

Je comprends que tout manquement à cet engagement constitue une infraction aux Règles de la Commission des pertes massives, et qu'il pourra donc être considéré comme tel par les Commissaires.

Nom en caractères d'imprimerie :

Témoïn

Date

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage de ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être  
confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

**Commission conjointe fédérale-provinciale des pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
établie par les décrets fédéraux et provinciaux C.P. 2020-822 et 2020-293  
(« Commission des pertes massives »)**

**Engagement de non-divulgaration pour les membres accrédités des médias**

1. Cet engagement de non-divulgaration (« l'Engagement ») doit être fourni par tout membre des médias souhaitant accéder aux premiers exemplaires de documents dont la Commission des pertes massives estime qu'ils seront déposés comme pièces à conviction lors des procédures publiques (les « Pièces anticipées »).
2. Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ (nom en lettres moulées),  
de \_\_\_\_\_ (nom de l'organe de presse), reconnais et accepte comme condition d'accès aux Pièces anticipées de traiter ces dernières et leur contenu selon les dispositions de cet Engagement. Je comprends que certaines Pièces anticipées sont sensibles et contiennent des renseignements personnels et/ou du contenu explicite.
3. Je comprends que cet Engagement m'oblige à garder les Pièces anticipées et leur contenu strictement confidentiels, à prendre toute mesure nécessaire et raisonnable pour éviter que les Pièces anticipées et leur contenu soient divulgués, et à n'utiliser les Pièces anticipées qu'aux fins prévues.
4. En prenant cet Engagement et en en remettant une copie à l'Enquête, l'accès aux Pièces anticipées peut m'être accordé, à la seule discrétion des Commissaires. Sans limiter la généralité de la stricte obligation de confidentialité, j'accepte et je m'engage à prendre les mesures suivantes :
  - a. Je garderai strictement secrets les Pièces anticipées et leur contenu et veillerai à leur sécurité physique. Je comprends que ceci est une exigence globale dont le but est d'empêcher que par mon action ou par mon omission, les Pièces anticipées et leur contenu ne soient rendus disponibles au public ou à des personnes non autorisées, par voie électronique ou par toute autre voie.

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

- b. Je comprends que je suis tenu(e) de protéger en tout temps les Pièces anticipées et leur contenu jusqu'à ce que les Pièces anticipées soient déposées publiquement comme pièces à conviction. Toute copie numérique d'une Pièce anticipée doit être enregistrée seulement sur un ordinateur ou un dispositif électronique en ma possession ou sous ma garde et doit être protégée par un mot de passe, l'accès n'étant réservé qu'à moi seul(e).
- c. Je n'imprimerai, ne diffuserai, ne divulguerai, ne publierai, ni ne partagerai les Pièces anticipées ou leur contenu avec aucune personne n'ayant pas pris un engagement semblable envers la Commission, et ce, jusqu'au moment où les Pièces anticipées seront formellement admises comme pièces à conviction lors des procédures publiques de la Commission des pertes massives, sous réserve des restrictions supplémentaires contenues dans cet Engagement.
- d. Je comprends que dans certains cas, les Commissaires pourraient admettre publiquement parmi les preuves une Pièce anticipée, sous condition de caviardage. Nonobstant le paragraphe 3(c) ci-dessus, je n'imprimerai, ne diffuserai, ne divulguerai, ne publierai, ni ne partagerai à aucun moment avec personne les premiers exemplaires de Pièces anticipées soumis à une Ordonnance de caviardage, ou l'information énoncée aux présentes soumise à l'Ordonnance de caviardage. Dans tous ces cas, il m'est permis d'imprimer, de diffuser, de divulguer, de publier, ou de partager seulement les versions caviardées affichées sur le site Web de l'Enquête après que la Pièce anticipée est admise parmi les preuves (la « Version affichée »). En outre, je n'imprimerai, ne divulguerai, ne publierai, ni ne partagerai aucune information caviardée de la Version affichée.
- e. En plus des restrictions imposées par cet Engagement, je respecterai toutes les restrictions ou prescriptions qu'imposeront les Commissaires quant à l'accès, la diffusion ou la publication de Pièces anticipées et de leur contenu.
- f. Sous réserve des paragraphes 3(c) et (d) ci-dessus, je ne ferai aucune copie supplémentaire des Pièces anticipées sous quelque forme que ce soit.
- g. À la fin de la même journée des procédures publiques au cours de laquelle une Pièce anticipée est déposée publiquement comme pièce à conviction, je supprimerai et détruirai de manière sécuritaire :
  - i. ma copie de toute Pièce anticipée n'ayant pas été admise parmi les preuves ce jour-là; et
  - ii. ma copie de toute Pièce anticipée soumise à une Ordonnance de caviardage.
- h. En cas d'accès non autorisé aux Pièces anticipées, je suis tenu(e) d'aviser les avocat(e)s de la Commission immédiatement. Je suis tenu(e) de prendre toute mesure nécessaire pour atténuer les risques d'une impression, diffusion, divulgation, publication ou distribution inappropriée des Pièces anticipées et de leur contenu.



5. J'ai lu cet Engagement, je l'accepte et m'engage à respecter ces termes comme condition pour recevoir les Pièces anticipées.
6. Je comprends que tout manquement à n'importe quelle disposition de cet Engagement sera considéré comme un manquement à une ordonnance faite par les Commissaires et qu'il pourra donc être considéré comme tel par les Commissaires.

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées et signature :

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Nom du média :

\_\_\_\_\_  
Date



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

La Commission des pertes massives est ravie que vous souhaitiez partager des informations avec la Commission. Cependant, avant que la Commission puisse accepter vos informations, il est important que vous sachiez ce qui pourrait être fait avec l'information que vous nous fournissez. La Commission s'efforcera toujours de traiter les informations fournies avec respect et confidentialité, lorsque possible.

La Commission des pertes massives est une enquête publique, ce qui signifie conséquemment que toute information que vous nous fournirez pourrait être rendue publique. Vos informations pourraient être rendues publiques au cours des travaux de la Commission, ou plus tard, lorsque tous les documents de la Commission seront remis au gouvernement fédéral, une fois le travail de la Commission terminé.

Advenant que le dévoilement public de vos informations ait une incidence majeure sur votre vie privée ou votre dignité, la Commission pourrait décider de masquer votre identité en vous assignant des initiales. La Commission a assigné des initiales aux personnes qui ont raconté avoir été victimes de violence sexuelle, ainsi qu'à celles qui ont décrit des expériences impliquant des informations personnelles sur leur santé.

Toute information que vous nous fournirez et qui pourrait entraver une enquête ou des procédures en cours, ou mettre en péril la santé ou le bien-être de toute personne, pourrait être transmise aux autorités compétentes.

Vous ne recevrez aucune rémunération en contrepartie de votre choix de participer à cette Commission.

Vous comprenez qu'en donnant votre consentement, vous n'aurez aucun droit de recours légal contre ceux qui utiliseront vos renseignements personnels, vos photographies, vos fichiers audiovisuels ou vos documents dans le cadre des activités de la Commission.

---

Signature

Nom :

---

Témoin

Nom :

---

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law. La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

Date :

Adresse, n° de téléphone et courriel (optionnels) :

Renseignements additionnels :

## **6 Exemple de mise à jour auprès des parties prenantes**

[Aide disponible en cas de détresse](#)

## Mise à jour des commissaires – Le 23 mars 2022

[Accueil](#) / [Mises à jour](#) / [Mises à jour de la Commission](#)

23 mars 2022

Cette mise à jour contient de l'information sur le calendrier des procédures et la façon dont la Commission entendra les témoins.

À ce jour, la Commission a publié quatre documents fondamentaux et un rapport commandé. Ces documents ont été publiés sur le [site Web](#) avec leurs documents sources. Plus de 25 autres [documents fondamentaux](#) seront rendus publics au cours des procédures de 2022, chacun fournissant des informations importantes sur les causes, le contexte et les circonstances des événements du 18 et du 19 avril 2020. Le [calendrier](#) indiquera quand ces documents seront diffusés tout au long de l'année. Il convient d'indiquer que la liste des [documents fondamentaux](#) n'est pas exhaustive et que la Commission pourrait produire de nouveaux documents pour approfondir des questions touchant son [mandat](#).

### **Calendrier des procédures actualisé régulièrement**

Le 28 mars, les procédures publiques reprendront au Centre des congrès de Halifax. La Commission entendra au cours de la semaine les trois agents de la GRC qui ont été les premiers à arriver sur les lieux, à Portapique, le 18 avril. Elle continuera de publier des documents fondamentaux et de l'information sur le déroulement des événements.

L'interrogation de témoins étant par nature délicate, l'horaire des procédures est appelé à changer à brève échéance. La Commission pourrait prévoir une demi-journée pour certains témoignages et plusieurs jours pour d'autres. Toutefois, la durée véritable des témoignages dépendra d'un large éventail de facteurs, dont le nombre de questions, le type d'information que doit fournir le témoin ou le groupe de témoins, et la nécessité d'approfondir ou non l'interrogatoire.

Si une journée doit finir plus tôt ou plus tard que prévu, la Commission fera de son mieux pour en informer le public. Cette information sera donnée dans le calendrier et sur les pages [Facebook](#) et [Twitter](#) de la Commission, mais il ne sera pas toujours possible de prédire la durée de chaque journée des procédures. Il est important que la Commission dispose de la souplesse requise pour adapter chaque jour son emploi du temps et traiter toutes les informations comme il se doit.

### **Suggestions des participants**

Par l'intermédiaire de leurs avocats, les participants (personnes les plus touchées, familles, premiers répondants, gouvernements et organisations) peuvent présenter des suggestions à la Commission sur des éléments des documents fondamentaux qu'ils estiment qu'il faudrait approfondir. Les participants sont aussi invités à communiquer à la Commission le nom des témoins qu'elle devrait entendre pour parfaire sa compréhension des questions visées par son mandat. La Commission inclut l'examen des suggestions des participants dans la planification des procédures et elle continuera d'ajouter des détails au calendrier publié sur son site Web.

### Décision des commissaires

Le 9 mars dernier, nous avons publié une décision concernant un certain nombre de personnes qui comparaitront au cours des procédures pour livrer un témoignage oral à la Commission. Cette décision donnait suite à des suggestions reçues de la part de participants à propos de témoins qu'ils souhaitaient que la Commission entende pour enrichir le dossier factuel que constituent les trois premiers documents fondamentaux rendus publics. On peut lire la décision du 9 mars sur le site Web de la Commission.

### Comparution des témoins

La Commission entendra des témoins dès la reprise des procédures le lundi 28 mars. Si un témoin se trouve à l'extérieur de la province, il peut participer aux procédures en mode virtuel. Dans la plupart des cas, le nom des témoins sera indiqué dans le calendrier, sur le site Web, le vendredi précédant leur témoignage.

Les principes de justice réparatrice énoncés dans le mandat guideront l'approche de la Commission en ce qui concerne l'interrogation des témoins. Cette approche réparatrice *ne signifie pas* que la Commission exemptera automatiquement les témoins ni qu'elle évitera de poser des questions délicates et de traiter de sujets pénibles. Cela signifie cependant qu'elle doit réfléchir attentivement à sa *façon* d'entendre les témoins. Son approche a pour objet de créer des conditions propices, c'est-à-dire des conditions qui aideront les personnes vivant ou ayant vécu un traumatisme à communiquer clairement ce qu'elles savent et produiront les informations les plus utiles et les plus fiables pour la Commission. Voici quelques exemples de ce que nous ferons pour nous adapter aux besoins des témoins :

- Donner l'exemple pour créer un environnement empreint de respect
- Recueillir d'avance les questions destinées aux témoins et les poser d'une façon simple et ordonnée pour éviter que différents avocats répètent les mêmes questions (cela permet à la Commission de mieux comprendre ce que savent les témoins)

- Indiquer clairement aux avocats des participants quelles informations détenues par les témoins compléteront la compréhension des événements que possède la Commission
- Offrir de l'aide en matière de santé mentale et de mieux-être aux personnes qui en ont besoin, sur place et en ligne
- Proposer une aire privée aux témoins qui souhaitent se trouver seuls (avant de comparaître, pour prendre une pause, etc.)
- Entendre les témoins en groupes

D'autres mesures d'adaptation peuvent être offertes :

- Témoigner avec l'accompagnement d'une personne de soutien
- Témoigner derrière une vitre sans tain pour ne pas voir les personnes présentes dans la salle des procédures
- Témoigner à partir d'une autre pièce de l'immeuble, par appel audio ou vidéo
- Témoigner à l'aide d'un interrogatoire audio ou vidéo préenregistré
- Témoigner par déclaration sous serment (questions et réponses écrites)

Les enquêteurs indépendants de la Commission ont réalisé avec des témoins un grand nombre d'entretiens qui contribuent à enrichir le dossier factuel. Ils continuent de recueillir un grand volume d'informations dont une partie seulement exige un suivi auprès d'un témoin pour établir le fondement factuel nécessaire à la compréhension des événements. Tandis qu'elle mène son enquête publique, la Commission devra prendre des décisions sur ce qui l'aidera à formuler des recommandations utiles au terme d'un processus prompt, efficace et économe en ressources. Dans certains cas, elle pourrait déterminer qu'il n'est pas nécessaire d'interroger de nouveau un témoin au cours d'une procédure, si les informations recueillies pendant l'entretien sont suffisantes, claires et bien comprises.



### **Inscrivez-vous pour assister aux procédures en personne**

À compter du 28 mars, le public pourra assister aux procédures en personne. Nous vous demandons cependant de vous [avis à la population](#) si vous souhaitez vous y rendre. Signalons toutefois qu'à compter de la semaine du 4 avril, les procédures changeront de lieu régulièrement. Le calendrier et le formulaire d'inscription indiqueront donc des lieux différents selon les journées. Pour plus de précisions sur la façon d'assister aux procédures en personne, veuillez prendre connaissance du plus récent [avis à la population](#).

Comme toujours, vous êtes invités à regarder la [webdiffusion](#) des procédures sur le site Web de la Commission ou à écouter les procédures en direct par téléphone en composant le 1-877-385-4099 (numéro sans frais), puis en entrant le code 1742076 suivi du symbole « # ». Les [enregistrements des séances](#) sont ensuite publiés sur le site Web de la Commission afin que vous puissiez les écouter au moment qui vous convient le mieux.

### **Racontez votre expérience**

Nous remercions toutes les personnes qui ont rempli le questionnaire « Racontez votre expérience ». En réaction à vos messages, la Commission a prolongé la période du sondage afin que le public ait plus de temps pour y répondre. Nous avons reçu plus de 800 questionnaires remplis par des personnes de tout le pays. Dans les semaines à venir, la Commission prendra connaissance des réponses reçues et s'en servira pour orienter les prochaines occasions de consultation publique et la formulation des conclusions et des recommandations.

La période du sondage est maintenant terminée, mais vous êtes toujours invités à communiquer avec la Commission directement pour lui faire part de votre expérience des événements. Nous laisserons sur le site les questions du [sondage](#) et les informations qui le concernent pour qu'elles puissent vous servir de guide si vous en ressentez le besoin.

Comme toujours, la Commission vous encourage à diffuser ces mises à jour et à inviter les gens à s'inscrire pour les recevoir en cliquant sur le lien figurant sur notre [page d'accueil](#) ou en [communiquant directement](#) avec elle. Si vous avez des questions sur les procédures ou les travaux de la Commission en général, vous pouvez joindre la Commission à tout moment

par courriel à l'adresse [info@CommissionDesPertesMassives.ca](mailto:info@CommissionDesPertesMassives.ca) ou par téléphone au 902-407-7532 (numéro local) ou au 1-833-635-2501 (numéro sans frais). Vous pouvez également vous tenir informé en visitant notre page [Facebook](#) et notre compte [Twitter](#).

Cordialement,

La Commission des pertes massives

L'honorable J. Michael MacDonald, président

Leanne J. Fitch (cheffe de police à la retraite, M.O.M.)

Kim Stanton, Ph. D.

Termes clés	Signification
<p><u>décisions des commissaires</u></p>	<p>Décisions officielles des commissaires concernant le processus (p. ex. la décision de participation ou les témoins appelés pendant les procédures).</p>
<p><b>observations des participants</b></p>	<p>Les participants seront invités à fournir des commentaires par écrit ou oralement à propos de toute lacune du dossier factuel concernant les événements présenté dans les documents fondamentaux (y compris les suggestions quant aux témoins que la Commission devrait entendre). Les participants seront également invités à formuler des observations sur d'autres sujets à d'autres moments pendant les procédures de la Commission.</p>

<b>témoïn (personne)</b>	Certaines personnes comparaitront seules pour témoigner sous serment ou sous affirmation solennelle. Il peut s'agir de représentants d'institutions, de spécialistes ou de personnes possédant une expertise technique qui peuvent expliquer le fonctionnement d'un système en particulier.
<b>groupe de témoins</b>	Il s'agit de deux personnes ou plus qui témoignent sous serment ou sous affirmation solennelle en même temps. Cette modalité de témoignage peut améliorer la compréhension des éléments de preuve afin de contribuer à l'enquête d'une manière professionnelle et respectueuse.
<b>interrogatoire</b>	Un avocat de la Commission dirigera l'interrogatoire des témoins. Les avocats de la Commission consulteront les avocats des participants concernant la formulation des questions et lorsque les commissaires le décideront.

## Partager



## Sujets

---

- › Tous les sujets
- › **Mises à jour de la Commission**
- › Avis à la population
- › Déclarations

La Commission fédérale-provinciale sur les pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse

### **Communiquez avec la Commission des pertes massives**

Adresse courriel: [info@commissiondespertesmassives.ca](mailto:info@commissiondespertesmassives.ca)

Téléphone: 902-407-7532 ou 1-833-635-2501 (numéro sans frais).

[Pour plus d'informations, consultez notre page Nous joindre.](#)

[Politique de confidentialité](#) | [Avis](#) | [Médias sociaux](#) | [Protocoles en lien avec la COVID-19](#)

© 2023 Commission des pertes massives

**S'INSCRIRE AUX MISES À JOUR**



## **7 Directives relatives aux médias sociaux**



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

## Directives relatives aux médias sociaux pour les membres de la collectivité

Les plateformes de médias sociaux de la Commission ont été créées pour informer et mobiliser le public. La Commission reconnaît qu'un dialogue ouvert est important, mais que ce ne sont pas toutes les conversations qui sont respectueuses. Ainsi, elle a élaboré les présentes directives pour garantir que le contenu de ses plateformes de médias sociaux et les activités sur celles-ci respectent ses valeurs d'indépendance, de respect et de transparence.

Les directives visent les utilisateurs qui sont actifs sur les pages de la Commission ou qui interagissent avec le contenu publié ou partagé par les comptes de la Commission. Les fournisseurs de services de médias sociaux (comme Twitter et Facebook) ont des conditions d'utilisation supplémentaires ou différentes dont les utilisateurs devraient prendre connaissance.

### SURVEILLANCE

Les comptes de médias sociaux seront généralement surveillés du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HNA/HAA). Les demandes de renseignement reçues le soir ou la fin de semaine seront traitées durant les heures normales de travail.

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENT

La Commission s'efforcera de donner suite à toutes les demandes de renseignement qui exigent une réponse. Pour toute demande confidentielle, complexe ou nécessitant une réponse détaillée, les utilisateurs doivent envoyer un courriel à l'adresse [info@commissiondespertesmassives.ca](mailto:info@commissiondespertesmassives.ca) ou composer le 1-833-635-2501.

### COMMENTAIRES ET INTERACTIONS

Les utilisateurs sont priés de faire preuve de respect et de courtoisie lorsqu'ils publient sur les pages de médias sociaux de la Commission, lorsqu'ils partagent du contenu de la Commission, lorsqu'ils commentent le contenu des pages de médias sociaux de la Commission et lorsqu'ils interagissent avec ses pages. Les commentaires et les interactions sont encouragés, mais devraient être faits en gardant à l'esprit et en réduisant au minimum leur incidence sur les personnes les plus touchées par les événements survenus en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Afin de garantir que le contenu de ses pages demeure respectueux et délicat à l'égard des personnes les plus touchées par la tragédie, la Commission demande aux utilisateurs qui interagissent avec ses comptes de ne pas publier de commentaires qui contiennent :

---

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law. La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

- le nom ou des photos de l'auteur des crimes;
- des renseignements sur les personnes les plus touchées par les événements ou toute personne liée aux événements ou à la Commission sans leur permission, ou des propos irrespectueux à l'égard des personnes les plus touchées par les événements;
- des propos intimidants et agressifs, y compris des propos qui constituent de la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, la déficience ou l'état de personne graciée (au titre de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*);
- des messages indésirables, favorisant la désinformation ou visant à solliciter ou à promouvoir des informations sans lien avec les travaux de la Commission;
- des propos blasphématoires;
- des propos, des images ou des liens sexuellement explicites ou violents.

#### NOUS JOINDRE

Si vous avez des préoccupations ou des questions au sujet d'une publication ou d'un commentaire en particulier, veuillez communiquer avec la Commission par courriel à l'adresse [info@commissiondespertemassives.ca](mailto:info@commissiondespertemassives.ca) ou par téléphone au 1-833-635-2501.

#### QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Tout le contenu numérique publié par la Commission peut être modifié ou supprimé. La Commission supprimera tout contenu publié sur ses biens ou canaux numériques qui ne respecte pas ses directives relatives aux médias sociaux à l'intention de la communauté. Par souci de transparence, la Commission contactera directement les utilisateurs qui publient des commentaires ne respectant pas les présentes directives. Si un commentaire est supprimé, la Commission l'indiquera sur la publication et mentionnera la disposition des Directives qui n'a pas été respectée.

#### QUESTIONS AU SUJET DES MÉDIAS SOCIAUX

**Quelles plateformes la Commission utilise-t-elle?**

Facebook et Twitter :

- Plateformes en anglais : [Facebook](#) et [Twitter](#)
- Plateformes en français : [Facebook](#) et [Twitter](#)

La liste sera mise à jour si de nouveaux profils sont créés.

**Est-il possible de communiquer avec la Commission en lui envoyant des messages privés sur Twitter et Facebook?**

Pour l'instant, les personnes qui envoient à la Commission un message privé sur ces plateformes reçoivent un message automatique leur indiquant d'envoyer un [courriel à l'une des](#)

adresses électroniques figurant à la page « Contact ». La Commission peut ainsi gérer et traiter de manière optimale les questions qui lui sont envoyées. À mesure que les travaux progressent, cette façon de faire pourrait changer.

*D'autres questions relatives aux médias sociaux seront publiées en cours de route. Une liste complète des questions fréquemment posées est accessible ici.*



## **8 Protocole et accréditation pour les médias**



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

# DEMANDE D'ACCREDITATION DES MEDIAS

À l'intention des responsables des communications de la Commission des pertes massives

### 1. Nous sollicitons la permission

- de capter de la vidéo
- d'utiliser des séquences filmées par la Commission
- de prendre des photos
- de faire des enregistrements audio

pendant la procédure ou l'audience publique suivante de la Commission :

\_\_\_\_\_

### 2. Dates prévues de la couverture : \_\_\_\_\_

### 3. Documents à fournir pour obtenir l'accréditation demandée :

(a) Lettre d'affectation, imprimée sur le papier à en-tête officiel de l'organe de presse, nommant la personne affectée à l'événement, expliquant le rôle qu'il est appelé à y jouer et portant la signature d'un rédacteur en chef ou éditeur autorisé par cet organe de presse ainsi que les informations permettant de le joindre. Lettre jointe à la demande? Oui : \_\_\_\_\_ Non : \_\_\_\_\_

(b) Faute de fournir une lettre d'affectation, le demandeur doit donner la preuve qu'il a signé des publications récentes ayant un lien avec l'événement concerné, en renvoyant à des reportages ou à du contenu facilement accessible dans le domaine public.

### 4. Nous demandons l'accès anticipé aux documents de la Commission : Oui : \_\_\_\_\_ Non : \_\_\_\_\_

Dans l'affirmative, les représentants des médias qui demandent l'accès anticipé à des documents

confidentiels de la Commission devront, dès leur accréditation approuvée, signer l'engagement de non-divulgaration que leur fera parvenir la Commission. Les représentants des médias qui auront signé l'engagement de non-divulgaration pourront recevoir des documents à titre confidentiel par l'intermédiaire d'un système de partage de fichiers sécurisé.

**Note :** Les médias qui choisissent de ne pas signer d'engagement de non-divulgaration pourront consulter les documents de la Commission lorsqu'ils seront publiés sur le site Web de la Commission.

Nom de la personne responsable : \_\_\_\_\_

Adresse commerciale : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Réservé à la Commission

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

## 8-2 Liste des médias accrédités



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### LISTE DES MÉDIAS ACCRÉDITÉS

	Prénom	Nom	Média	À signer l'accord de confidentialité (accès anticipé à de potentielles pièces à conviction)
1	Giuseppe	Valiante	Presse Canadienne	Oui
2	Michael	MacDonald	Presse Canadienne	Oui
3	Michael	Tutton	Presse Canadienne	Oui
4	Danielle	Edwards	Presse Canadienne	Oui
5	Keith	Doucette	Presse Canadienne	Oui
6	Graeme	Hamilton	Presse Canadienne	Oui
7	Kevin	Bissett	Presse Canadienne	Oui
8	Sarah	Smellie	Presse Canadienne	Oui
9	Lyndsay	Armstrong	Presse Canadienne	Oui
10	Andrew	Vaughan	Presse Canadienne	Non
11	Kelly	Clark	Presse Canadienne	Non
12	Bruce	Frisko	CTV News	Oui
13	Creeson	Agecoutay	CTV News	Non
14	Heidi	Petracek	CTV News	Oui
15	Gena	Holley	CTV News	Oui
16	Jonathan	MacInnis	CTV News	Non
17	Sarah	Plowman	CTV News	Non
18	Jesse	Thomas	CTV News	Non
19	Christian	Monetta	CTV News	Non
20	Jim	Kvammen	CTV News	Non
21	Julie	Caswell	CTV News	Oui
22	Adrien	Blanc	Radio-Canada	Oui
23	Heloïse	Rodriguez-Qizilbash	Radio-Canada	Oui
24	Kheira	Morellon	Radio-Canada	Oui
25	Gabrielle	Manore	Radio-Canada	Non
26	Peter	Dawson	Radio-Canada	Non
27	François	Pierre-Dufault	Radio-Canada	Oui
28	Christine	Manore	Radio-Canada	Non
29	Dan	Fonda	CPAC	Non
30	Melanie	Gagnon	CPAC	Non

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

31	Andrew	Douglas	Frank Magazine	Oui
32	Matt	Millan	Frank Magazine	Non
33	Jack	Leahy	Frank Magazine	Non
34	Cameron	Towner	Global News	Non
35	Brian	Hill	Global News	Oui
36	Neil	Benedict	Global News	Oui
37	Ross	Lord	Global News	Oui
38	Rhonda	Brown	Global News	Oui
39	Alex	Cooke	Global News	Oui
40	Reynold	Gregor	Global News	Non
41	Mark	Blanchard	Global News	Oui
42	Graeme	Benjamin	Global News	Oui
43	Grey	Butler	Global News	Non
44	Reid	Parker	Global News	Oui
45	Richard	Dooley	Global News	Oui
46	Callum	Smith	Global News	Oui
47	Robert	Short	CBC News	Non
48	Robert	Guertin	CBC News	Non
49	Ruth	Davenport	CBC News	Oui
50	Brian	MacKay	CBC News	Non
51	Blair	Rhodes	CBC News	Oui
52	Brett	Ruskin	CBC News	Oui
53	Angela	MacIvor	CBC News	Oui
54	Elizabeth	McMillan	CBC News	Oui
55	Kayla	Hounsell	CBC News	Oui
56	Haley	Ryan	CBC News	Oui
57	Eric	Wolliscroft	CBC News	Non
58	Steve	Lawrence	CBC News	Non
59	David	Laughlin	CBC News	Non
60	Patrick	Callaghan	CBC News	Non
61	Shaina	Luck	CBC News	Oui
62	Georgina	Smyth	CBC News	Oui
63	Catharine	Tunney	CBC News	Oui
64	Mark	Crosby	CBC News	Non
65	Dylan	Jones	CBC News	Non
66	Paul	Poirier	CBC News	Non
67	Jennifer	Henderson	Halifax Examiner	Oui
68	Tim	Bousquet	Halifax Examiner	Oui
69	Joan	Baxter	Halifax Examiner	Oui

70	Pam	Sword	SaltWire	Oui
----	-----	-------	----------	-----

71	Aaron	Beswick	SaltWire	Oui
72	Nicole	Munro	SaltWire	Oui
73	Chris	Lambie	SaltWire	Oui
74	Andrew	Rankin	SaltWire	Oui
75	Ryan	Taplin	SaltWire	Non
76	Eric	Wynne	SaltWire	Non
77	Tim	Krochack	SaltWire	Non
78	Francis	Campbell	SaltWire	Oui
79	Sheldon	MacLeod	SaltWire	Oui
80	Steve	McKinley	Toronto Star	Oui
81	Colin	Freeze	Globe and Mail	Oui
82	Greg	Mercer	Globe and Mail	Oui
83	Vjosa	Isai	New York Times	Oui
84	Tracey	Lindeman	The Guardian	Oui
85	Daisuke	Nakai	Asahi Shimbun, (Japon)	Non
86	Lauren	Villagran	El Paso Times	Non
87	Omar	Ornelas	El Paso Times	Non
88	Noe	Chartier	Epoch Times	Non
89	Lindsay	Jones	Châtelaine	Non

*Dernière mise à jour : 8 novembre 2022*



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

# LA COMMISSION DES PERTES MASSIVES

## RÈGLES RELATIVES AUX MÉDIAS

### GÉNÉRALITÉS

Les règles relatives aux médias guideront les procédures publiques de la Commission des pertes massives (« la Commission »). Il faut toutefois garder à l'esprit que tout ce qui concerne la couverture médiatique des procédures de la Commission relève de la discrétion de la Commission.

La Commission tient à communiquer aux médias et au public de façon rapide, transparente et accessible l'information qu'elle acquiert.

Cependant, certaines procédures publiques seront assujetties à des contraintes techniques et logistiques précises attribuables au type d'activité, à l'emplacement, à la capacité et aux règles sanitaires liées à la COVID-19. Les contraintes applicables seront annoncées ou pourront être communiquées sur demande préalablement à chaque procédure. La date et l'heure des procédures publiques sont indiquées dans le [calendrier](#) de la Commission dès qu'elles sont connues. Pour toute question sur les règles relatives aux médias, veuillez nous écrire à l'adresse [media@commissiondespertesmassives.ca](mailto:media@commissiondespertesmassives.ca).

Liens utiles :

- Pour ce qui concerne la webdiffusion, les communiqués de presse et la galerie de photos de la Commission, allez au [Centre des médias](#).
- Pour de l'information sur les procédures et les activités à venir de la Commission, consultez le [calendrier](#).
- Pour lire les mises à jour des commissaires, les avis à la population et les déclarations, visitez la section [Mises à jour](#).
- Pour connaître les règles liées à la COVID-19, consultez la page [Protocoles en lien avec la COVID-19](#).

### COVID-19

La Commission entend respecter toutes les règles de santé publique. Elle exigera des preuves de vaccination, fournira des accès en mode virtuel lorsque cela sera possible et rendra toutes ses procédures publiques par webdiffusion. Si les directives et restrictions de la santé publique le rendent

nécessaire, elle pourra organiser des procédures hybrides – en personne et en mode virtuel – ou entièrement virtuelles. La Commission s’assurera que les médias peuvent couvrir ses travaux, que ce soit par accès virtuel aux procédures, dans des salles de visionnement réservées aux médias (séparées de la salle principale des procédures, si les règles sanitaires le demandent) et par un accès virtuel aux porte-parole.

### **ADRESSE DE COURRIEL POUR LES MÉDIAS**

La Commission reçoit les messages des médias à l’adresse [media@commissiondespertesmassives.ca](mailto:media@commissiondespertesmassives.ca), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Elle s’efforcera dans toute la mesure du possible d’y répondre dans les délais indiqués dans chaque demande.

### **LISTE DE DIFFUSION DES MÉDIAS**

La Commission communique d’importantes informations aux médias sur son site Web et au moyen d’une liste de diffusion qui leur est réservée. Les représentants des médias sont invités à nous écrire à l’adresse [media@commissiondespertesmassives.ca](mailto:media@commissiondespertesmassives.ca) pour s’inscrire à cette liste. La Commission l’utilisera pour transmettre aux médias les plus récentes informations sur ses travaux, des communiqués de presse, des invitations à des événements, des comptes rendus techniques, des liens vers la webdiffusion des procédures publiques, des informations détaillées sur la façon de couvrir les procédures en mode virtuel ou en personne (selon la situation sanitaire) et d’autres informations encore.

### **ZONE DES MÉDIAS**

Quand ils assistent en personne à une procédure publique (si les règles sanitaires le permettent), les représentants des médias peuvent être priés de prendre des photos, de filmer, de réaliser des entrevues et d’utiliser l’équipement électronique (caméra, enregistreur audio, etc.) à partir d’une zone désignée pour les médias. Dans la mesure du possible, ces zones seront dotées de prises électriques, de barres multiprises et d’un réseau Wi-Fi. Selon les règles sanitaires encadrant les rassemblements, les zones des médias pourraient être séparées de la salle principale des procédures ou aménagées dans un autre lieu, auquel cas les médias bénéficieront d’une transmission audiovisuelle en direct.

### **ENTREVUES DES MÉDIAS**

Comme c’est habituellement le cas pendant une enquête, les commissaires n’accorderont pas d’entrevues au sujet de la Commission tant que le mandat de la Commission ne sera pas terminé. Les commissaires publieront toutefois des déclarations, des annonces et des mises à jour, en plus de participer aux procédures publiques. Tout cela pourra être cité. La Commission est consciente que les déclarations et les entrevues sont importantes pour les médias. Pour cette raison, elle mettra à leur disposition ses porte-parole Emily Hill, avocate principale de la Commission, et Barbara McLean,



directrice des enquêtes, quand cela sera nécessaire durant l'enquête et les procédures. Un porte-parole francophone pourra aussi être consulté au besoin. Par ailleurs, les médias pourront transmettre des questions ou des demandes à l'adresse [media@commissiondespertemassives.ca](mailto:media@commissiondespertemassives.ca). Ils recevront alors une réponse ou une déclaration.

### **WEBDIFFUSION**

Les procédures publiques seront transmises sur le Web dans les deux langues officielles, dans toute la mesure du possible. Des enregistrements seront également publiés sur le site Web de la Commission et accompagnés de transcriptions. Des extraits de la webdiffusion (audio et vidéo) pourront être rediffusés dans les médias. Les médias sont aussi autorisés à publier des hyperliens menant à la page de webdiffusion en direct de la Commission et à la page des vidéos archivées sur le site Web de la Commission.

### **PROCÉDURES À HUIS CLOS**

Le public et les médias peuvent venir assister aux procédures (dans le respect des règles sanitaires) ou regarder la webdiffusion, sauf dans les circonstances où les commissaires décident qu'une procédure doit être menée à huis clos (c.-à-d. en privé), ce qu'ils sont libres de faire dans des circonstances exceptionnelles. Quand une procédure inscrite au calendrier devra être tenue à huis clos, les commissaires communiqueront les raisons qui ont motivé leur décision de procéder ainsi.

### **ACCÈS AUX DOCUMENTS**

Il est important pour la Commission que les médias puissent produire sans délai des reportages exacts. Pour cette raison, les médias qui souhaitent recevoir des pièces à l'appui comme les documents de base avant qu'elles soient divulguées au public, pour en prendre connaissance et bien les comprendre afin de produire des reportages exacts sur l'enquête, devront demander une accréditation et signer un engagement de non-divulgateur. Les représentants des médias qui auront signé un tel engagement pourront recevoir des pièces à l'appui à titre confidentiel par l'intermédiaire d'un système de partage de fichiers sécurisé. Dans toute la mesure du possible, ces documents seront transmis avant d'être présentés à une procédure publique ou publiés sur le site Web de la Commission.

Dès que des preuves documentaires auront été admises au cours de procédures de la Commission, une version numérique en sera versée sur le site Web de la Commission à l'intention du public et des médias.

## ACCREDITATION

Les médias peuvent demander l'accréditation à l'aide du formulaire fourni à l'annexe A. Les représentants des médias accrédités seront autorisés à accéder aux zones des médias, bénéficieront de places réservées aux médias au cours des événements auxquels ils assistent en personne et auront un accès anticipé aux documents de la Commission. Les personnes qui souhaitent prendre connaissance des documents de la Commission avant leur publication devront toutefois signer un engagement de non-divulgaration. Le formulaire d'engagement sera remis aux médias qui présentent une demande d'accréditation (voir l'annexe A).

Les représentants des médias qui choisissent de ne pas se faire accréditer ou de ne pas signer d'engagement de non-divulgaration pourront couvrir les procédures de la Commission, visionner la webdiffusion en temps réel des procédures publiques et consulter les preuves documentaires lorsqu'elles seront produites en preuve et ensuite publiées sur le site Web [commissiondespertesmassives.ca](http://commissiondespertesmassives.ca).

Le non-respect des règles relatives aux médias accrédités ou de l'engagement de non-divulgaration peut entraîner la perte de l'accès anticipé aux documents ou la révocation de l'accréditation, selon ce que décidera la Commission. La révocation d'une accréditation peut s'appliquer à une personne ou à toute l'organisation qu'elle représente.

## ENREGISTREMENT (VIDÉO/AUDIO) ET PHOTOGRAPHIE

Les médias auront accès au contenu webdiffusé de la Commission. Cependant, s'ils souhaitent enregistrer ou photographier les procédures, ils devront respecter les règles qui suivent.

Les représentants des médias pourront utiliser des caméras de télévision et d'autre équipement électronique ou photographique, et notamment des caméras intégrées à un téléphone cellulaire, au cours des procédures publiques auxquelles ils assistent en personne (les règles sanitaires le permettant), si les commissaires l'autorisent et moyennant certaines restrictions (p. ex. à certains moments ou endroits désignés). Les représentants des médias doivent respecter les règles ci-dessous quand ils font des enregistrements au cours des procédures :

- Les caméras doivent être positionnées à un endroit approuvé par la Commission.
- Les représentants des médias ne peuvent pas prendre de photos ou utiliser un appareil d'enregistrement (vidéo ou audio) si cela entrave les entrées ou les voies de circulation de la salle.
- Il est interdit de filmer, d'enregistrer ou de photographier sans leur consentement les membres du public qui assistent aux procédures.
- Il est interdit de filmer ou de photographier les notes des commissaires et des avocats.

Pour certaines procédures, selon les règles sanitaires en vigueur, il se pourrait que les caméras et appareils-photo de la Commission soient les seuls admis dans la pièce principale pendant le déroulement officiel des procédures. Dans ces circonstances, les enregistrements audio et vidéo et les

photographies que produira la Commission seront diffusés en temps réel et rendus accessibles sur le site Web de la Commission. De plus, la Commission fera appel aux services d'un bassin de fournisseurs dans toute la mesure du possible, surtout quand les règles sanitaires limiteront l'accès en personne des médias, afin de s'assurer que les médias auront ce qu'il faut pour couvrir les procédures.

### ENREGISTREMENTS AUDIO

À toutes les procédures publiques, il est permis de faire des enregistrements audio tenant lieu de notes et de documentation, mais ces enregistrements ne doivent pas être diffusés. Les représentants des médias peuvent se servir des enregistrements audio réalisés en direct par la Commission s'ils souhaitent diffuser des extraits audio dans leurs reportages.

### MÉDIAS SOCIAUX

Les représentants des médias sont autorisés à utiliser des téléphones intelligents et d'autres appareils électroniques pour recevoir et transmettre du texte dans la mesure où cela ne nuit pas aux systèmes d'enregistrement des procédures publiques. Il leur est toutefois interdit de faire de la diffusion en direct sur les médias sociaux à partir de la salle des procédures tant que la Commission est en activité. Cela étant dit, les représentants des médias ont le droit de transmettre de l'information à publier pendant le déroulement des procédures, et ce, par le moyen de leur choix (ce qui comprend Twitter, la messagerie texte et le courriel), à moins d'indication contraire de la Commission.

### REPRODUCTION À DES FINS NON COMMERCIALES

Sauf avis contraire, les médias sont autorisés à reproduire le contenu réalisé par la Commission, tel que les webdiffusions, les photographies et les enregistrements audio, en totalité ou en partie, à des fins non commerciales, et dans tout format, sans verser de droits ni demander d'autre permission, dans la mesure où ils respectent les conditions suivantes :

- Ils doivent vérifier avec diligence l'exactitude du contenu reproduit;
- Ils doivent préciser le titre complet du contenu reproduit et le nom de son auteur (s'ils sont fournis);
- Ils doivent indiquer que la reproduction est une copie de la version accessible à l'adresse *[URL du document d'origine]*.

Pour les besoins des présentes règles, on entend par « fins non commerciales » la réalisation de reportages, le journalisme documentaire, la production de commentaires, la recherche et

l'enseignement universitaires, ainsi que les usages destinés à informer le public sur des questions soulevées dans le cadre des travaux de la Commission.

## REPRODUCTION À DES FINS COMMERCIALES

Sauf avis contraire, il est interdit de reproduire dans le but de le rediffuser à des fins commerciales du contenu publié sur le site Web de la Commission des pertes massives, en totalité ou en partie, sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de la Commission. Pour les besoins des présentes règles, on entend par « fins commerciales » tout usage qui n'est pas destiné à éduquer ou à informer le public sur des questions soulevées dans le cadre des travaux de la Commission. Cela comprend la promotion et la publicité concernant une personne ou une chose et tout produit autre qu'une publication ou une émission concernant les travaux de la Commission. Pour obtenir l'autorisation de reproduire du contenu, merci de nous écrire à l'adresse [media@commissiondespertesmassives.ca](mailto:media@commissiondespertesmassives.ca).

Certains éléments de contenu publiés par la Commission, dont les pièces à l'appui, peuvent être assujettis à des droits d'auteur appartenant à une autre partie. Quand l'information n'est pas produite par la Commission des pertes massives ou quand celle-ci ne possède pas les droits qui y sont associés, cette information est susceptible d'être protégée par la [Loi sur le droit d'auteur](#) et les accords internationaux à ce sujet.

## **9 Matériel relatif aux assemblées communautaires**



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### INVITATION AUX ASSEMBLÉES COMMUNAUTAIRES

La Commission des pertes massives organise une série d'assemblées ce mois-ci pour communiquer de l'information sur la Commission aux membres de la collectivité. Ces rencontres offrent l'occasion aux membres de la collectivité d'en apprendre davantage sur nos travaux, de rencontrer les membres de l'équipe de la Commission et de poser des questions.

Les membres de la collectivité peuvent se présenter en tout temps pendant une assemblée pour obtenir des documents présentant de l'information ou pour discuter avec des membres de l'équipe. L'information transmise sera la même à chaque assemblée, de sorte que vous pouvez choisir celle qui vous convient le mieux. Il y aura d'autres occasions d'échanger avec la Commission lors d'activités publiques ultérieures. Au plaisir de vous rencontrer.

#### Assemblée – Dimanche 26 septembre

- Lieu : Debert Hospitality Centre, 130, promenade Ventura, Debert (N.-É.) (*Veillez utiliser l'entrée « Hurricane »*)
- Heure : 18 h – 20 h

#### Assemblée – Lundi 27 septembre

- Lieu : Douglas Street Recreation Centre, 40, rue Douglas, Truro (N.-É.)
- Heure : 11 h – 13 h

#### Assemblée – Mardi 28 septembre

- Lieu : Centre de jeu et de conférence Legends, 15, avenue Legends, Millbrook (N.-É.)
- Heure : 13 h – 15 h

#### Assemblée – Mercredi 29 septembre

- Lieu : Wentworth Recreation Centre, 13752 route 4, Wentworth (N.-É.)
- Heure : 16 h 30 – 18 h 30

Des ressources en santé mentale et bien-être seront présentes sur chaque site, et un membre de notre équipe responsable de la santé mentale pourra offrir de l'aide et de l'information pendant chacune des assemblées.

Nous croyons que l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens ont le droit de se sentir en sécurité dans leur foyer et leur communauté. Les souvenirs de ceux et celles qui ont perdu la vie, leur famille et toutes les personnes touchées par les tragiques événements constituent le moteur de nos travaux.

N'hésitez pas à communiquer nous si vous avez des questions sur les assemblées publiques ou les travaux de la Commission, par courriel ou par téléphone : [Info@commissiondespertemassives.ca](mailto:Info@commissiondespertemassives.ca), ou 902-407-7532 (local) ou 1-833-635-2501 (sans frais). Nous souhaitons remercier les membres de la communauté pour leur intérêt et leurs questions.



# Assemblées publiques

Documents et ressources

Septembre 2021

## Tables des matières

À propos des assemblées .....	P.03
À propos de la Commission .....	P.04
Soutien en matière de mieux-être et de santé mentale .....	P.08
Notre mandat et nos travaux .....	P.11
Sondage et formulaires de rétroaction .....	P.14
Coordonnées .....	P.16

# À propos des assemblées

La Commission a tenu une série d'assemblées publiques en septembre 2021 pour diffuser de l'information sur la Commission aux membres de la communauté. Les documents et ressources qui figurent dans la présente ont été transmis aux membres de la communauté qui étaient présents. Nous souhaitons remercier tous ceux et celles qui ont assisté aux assemblées : votre participation et vos commentaires demeurent des éléments importants de notre processus.

Les assemblées étaient informelles, de type portes ouvertes. Les membres de la collectivité pouvaient s'y présenter quand ils le souhaitaient. Les membres de l'équipe de la Commission se trouvaient à des tables où ils donnaient des informations sur les différents aspects des travaux menés et répondaient à des questions sur le processus d'enquête. Les membres de la collectivité ont pu obtenir de l'information sous forme écrite et formuler leurs commentaires. Comme les informations fournies étaient les mêmes à chaque endroit, nous avons encouragé les membres du public à assister à l'assemblée qui leur convenait le mieux.

Des ressources sur la santé mentale et le mieux-être étaient disponibles à tous les endroits, et un membre de l'équipe de la santé mentale de la Commission était sur place pour fournir soutien et information dans le cadre de chaque assemblée.

À titre informatif, voici les endroits où ont été tenues les quatre assemblées de septembre :

## Dimanche 26 septembre

Emplacement : Debert Hospitality Centre, 130 Ventura Drive, Debert (Nouvelle-Écosse)

Heure : 18 h - 20 h

## Lundi 27 septembre

Emplacement : Douglas Street Recreation Centre, 40, rue Douglas, Truro (Nouvelle-Écosse)

Heure : 11 h - 13 h

## Mardi 28 septembre

Emplacement : Legends Gaming & Convention Centre, 15, avenue Legends, Millbrook (Nouvelle-Écosse)

Heure : 13 h - 15 h

## Mercredi 29 septembre

Emplacement : Wentworth Recreation Centre, 13752 Highway 4, Wentworth (Nouvelle-Écosse)

Heure : 16 h 30 - 18 h 30

3

MASS  
CASUALTY  
COMMISSION

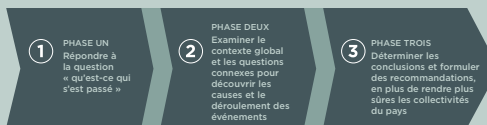
## À propos de la Commission des pertes massives

La Commission des pertes massives est une enquête publique indépendante créée pour examiner les pertes massives survenues en Nouvelle-Écosse en avril 2021 et pour formuler des recommandations utiles afin d'aider à protéger les Canadiens à l'avenir.

Les événements d'avril ont coûté la vie à de nombreuses personnes innocentes et en ont laissé d'autres avec de graves blessures physiques et émotionnelles. L'ampleur de cette perte et du traumatisme ont engendré la peur, la colère et un sentiment de deuil dans nos collectivités, dans notre province, dans notre pays. Même si beaucoup parlent d'une « fusillade de masse » ou de la « fusillade de Portapique », bien des torts ont été causés, qui s'ajoutent aux morts par balles, et les répercussions se font sentir dans toute la Nouvelle-Écosse. Voilà pourquoi le nom de la Commission comporte le terme **pertes massives**.

La Commission constitue une enquête publique et, à ce titre, n'est pas un procès civil ou criminel. Nos travaux ne peuvent déterminer si des personnes seront trouvées coupables d'une infraction criminelle ou si des dommages-intérêts doivent être accordés. La Commission n'est pas un tribunal. Il s'agit plutôt d'une enquête publique qui se penche sur une gamme de problèmes, à l'opposé des procès criminels et civils, qui sont axés sur un différend précis entre les parties.

Les travaux de la Commission sont regroupés en trois phases, qui se chevauchent.



Nos travaux avancent bien, et nous sommes sur la bonne voie pour présenter le rapport définitif en novembre 2022.

## Gardez le contact

Nous souhaitons que vous demeuriez au courant de la façon de participer et de contribuer à nos travaux, et de la façon de communiquer avec nous si vous avez des questions ou de l'information.

Vos commentaires et votre participation joueront un rôle important dans les conclusions et recommandations de la Commission. Ensemble, nous renforcerons la sécurité de nos collectivités.

- Commissiondespertesmassives.ca
- Info@ommissiondespertesmassives.ca
- 902-407-7532 (local)
- 1 833-635-2501 (sans frais)
- Facebook.com/NEpertesmassives
- Twitter.com/CPMassives

5



## Les commissaires



L'honorable J. Michael MacDonald, président de la Commission, a occupé le poste de juge en chef de la Nouvelle Écosse jusqu'à sa retraite en 2019. À ce titre, il a mené et promu plusieurs initiatives avec les communautés micmaques et noires de la Nouvelle-Écosse



Leanne J. Fitch a pris sa retraite en 2019 après une carrière de 34 ans dans le domaine de la police municipale, dont sept ans comme cheffe des services de police de Fredericton. Elle possède une expertise de la sécurité et du mieux-être des collectivités, du métier de policier et des changements organisationnels.



Mme Kim Stanton est avocate au cabinet Goldblatt Partners LLP, à Toronto. Elle possède une grande expérience dans les domaines de la justice sociale, des droits des Autochtones et des droits à l'égalité, ainsi que du droit constitutionnel. Elle publie également des documents sur le droit constitutionnel, la justice transitionnelle et des enquêtes publiques.

6

## Équipe de la Commission

Les commissaires reçoivent l'aide d'une équipe d'experts qui contribuent à l'avancement des différents aspects des travaux de la Commission. Les équipes présentées ci après sont dirigées par la directrice exécutive et chef de l'administration Christine Hanson, qui s'est jointe à la Commission après avoir occupé le poste de directrice et directrice générale de la Commission des droits de l'homme de la Nouvelle-Écosse. Les commissaires et les équipes de la Commission reçoivent des conseils d'expert de Ronda Bessner, conseillère juridique principale, qui a joué un grand rôle dans plusieurs enquêtes publiques au Canada.



### Enquêtes

Dirigée par Barbara McLean, cette équipe est composée d'enquêteurs et d'analystes chevronnés qui travaillent à découvrir et à consigner l'information, à mener des visites sur place et à rencontrer les témoins; ils constituent la fondation sur laquelle s'appuient les documents de base, et ils orientent les comptes rendus de ce qui s'est produit.



### Santé mentale

Dirigée par Mary Pyche, cette équipe est composée de spécialistes de la santé mentale et du mieux-être qui travaillent à orienter la conception des travaux de la Commission en veillant à ce qu'ils tiennent compte des traumatismes, et qui fournissent des conseils et de l'aide en matière de mieux-être à toute personne qui participe à nos travaux; ils sont notamment sur place lors des procédures de la Commission.



### Politiques et recherche

Dirigée par Emma Cunliffe, cette équipe est composée de spécialistes du droit et des services policiers qui travaillent à examiner le contexte global et les questions connexes, notamment les lois et politiques pertinentes, à discuter avec le conseil consultatif en recherche, à établir la base des tables rondes d'experts. Ils contribuent en outre aux réponses aux questions sur la cause et le déroulement des tragiques événements.



### Relations communautaires

Dirigée par Maureen Wheller, cette équipe est composée de spécialistes des relations communautaires qui travaillent dans les collectivités touchées pour établir des liens avec les organisations communautaires et les personnes, à recueillir les commentaires et à aider la population à mieux comprendre le travail de la Commission.



### Conseil juridique

Dirigée par l'honorable Thomas Cromwell, cette équipe est composée d'avocats et de praticiens juridiques d'expérience qui travaillent à formuler des avis objectifs aux commissaires, à s'assurer du bon déroulement du processus d'enquête, d'établir des liens avec les Participants et leurs conseillers, et à contribuer à la collecte de preuves.



### Communications et engagement public

Dirigée par Sarah Young, cette équipe est composée de spécialistes en communication et en engagement public qui travaillent à faire en sorte que la population de la Nouvelle Écosse et du Canada reçoivent de l'information sur les travaux de la Commission et puissent y participer et formuler des commentaires.

7

## Veillez lire l'information figurant ci-après à propos des possibilités d'être touché ou accablé par la lecture ou l'écoute de documents bouleversants.


Parfois, le fait de lire ou d'entendre parler d'une expérience pénible ou bouleversante peut nous rappeler des circonstances perturbantes et troublantes. Cela peut faire surgir un schéma de pensée ou un souvenir spécifique auquel il est difficile de penser et qui pourrait causer de la détresse psychologique. Il est normal d'avoir une réaction immédiate et à court terme dans ce genre de situation. On utilise souvent dans les recherches les termes « effet déclencheur » ou « afflux de souvenirs pénibles ».

La Commission s'engage à mener ses activités en tenant compte des traumatismes, ce qui signifie que nous travaillons de façon à minimiser les possibilités de causer davantage de torts et de faire revivre les traumatismes. Nous veillons aussi à renforcer les sentiments de sécurité, de contrôle et de résilience.

À tout moment durant les travaux de la Commission, si vous avez besoin de soutien, l'équipe de santé mentale peut :

- vous mettre directement en contact avec des services de soutien en santé mentale ou d'autres prestataires d'aide, et écouter vos commentaires sur les ressources actuellement disponibles;
- vous donner de l'information sur les façons de continuer à bâtir la résilience;
- discuter des manières précises dont vous pouvez participer aux travaux sans subir de nouveaux torts et en diminuant les torts possibles.

Si vous avez des questions sur le soutien en matière de santé mentale et de mieux-être, ou sur les ressources recensées, veuillez communiquer avec Mary Pyche, directrice de l'équipe de la santé mentale de la Commission.

@ Mary.Pyche@commissiondespertemassives.ca  902-394-4883

9

## Aide disponible

### Ligne d'urgence en santé mentale et dépendances de la province

Si vous êtes submergés par les émotions, que vous ressentez de la détresse ou que vous êtes en situation de crise ou de dépendance, ou si vous êtes inquiet pour une personne dans cette situation, la ligne d'urgence en santé mentale et dépendances est là pour vous, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, quel que soit votre âge. Vous pouvez appeler pour vous-mêmes ou parce que vous vous inquiétez pour une autre personne. Il n'est pas nécessaire d'être en situation de crise, et aucun problème n'est trop important ni trop petit pour communiquer avec eux. Les personnes qui répondent à votre appel sont des cliniciens compétents.

La ligne d'urgence peut également fournir les coordonnées d'autres services offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 hors de la Nouvelle-Écosse.

Tél : 1-888-429-8167

### 211 Nouvelle-Écosse

La ligne 211 est un service d'information et d'aiguillage gratuit et confidentiel qui peut vous mettre en contact avec des milliers de programmes et de services offerts par des groupes communautaires locaux, des organismes sans but lucratif et des ministères gouvernementaux partout en Nouvelle-Écosse, et ce, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Tél : 2-1-1

[www.ns.211.ca](http://www.ns.211.ca)

### Santé mentale et traitement des dépendances

Si vous ou un membre de votre famille avez besoin d'aide, vous pouvez vous adresser à une clinique, à un service ou à un programme spécialisé dans la santé mentale ou les dépendances par l'entremise de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse ou du IWK Health Centre.

Tél : 1-855-922-1122 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30)

[www.mha.nshealth.ca](http://www.mha.nshealth.ca)

### Jeunesse, J'écoute

Cette ligne d'aide nationale offre aux jeunes de 5 à 20 ans du soutien confidentiel et anonyme, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Tél. : 1-800-668-6868 ou texto : PARLER au 686868

[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

### Hébergement Femmes (centres d'hébergement pour femmes en Nouvelle-Écosse)

Si vous êtes une femme qui cherche à se protéger d'une situation de violence, vous pouvez joindre quelqu'un en tout temps, jour et nuit.

Tél. : 1-855-225-0220 (ligne provinciale d'assistance en cas de violence familiale accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7; service offert par la Transition House Association of Nova Scotia) [www.hebergementfemmes.ca](http://www.hebergementfemmes.ca)

### Services d'aide aux victimes

Si vous avez besoin de services adaptés aux victimes, vous pouvez obtenir des ressources, du soutien et des renseignements auprès des programmes de services d'aide aux victimes de la Nouvelle-Écosse.

Tél. : 902-424-3309 ou 1-888-470-0773 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30)

[www.novascotia.ca/just/victim\\_services](http://www.novascotia.ca/just/victim_services)

10

COMMISSION DES PERTES MASSIVES

# Notre mandat



La Commission a le mandat de réaliser des tâches précises qui baliseront ses travaux et qui indiqueront au public à quoi s'attendre.

La Commission doit **déterminer ce qui s'est passé** avant, pendant et après les pertes massives des 18 et 19 avril 2020 en Nouvelle-Écosse. Elle doit également **examiner certaines questions particulières**, y compris celles présentées ci-dessous. Ces questions établissent un contexte qui explique pourquoi et comment les pertes massives sont survenues. Enfin, elle doit **déposer un rapport** présentant des conclusions, des leçons et des recommandations afin de contribuer au maintien d'une sécurité accrue pour les communautés canadiennes.

Pour consulter l'intégralité du mandat tel qu'il est présenté dans les décrets, visiter le site [commissiondespertemassives.ca/a\\_propos/mandat](http://commissiondespertemassives.ca/a_propos/mandat).



12

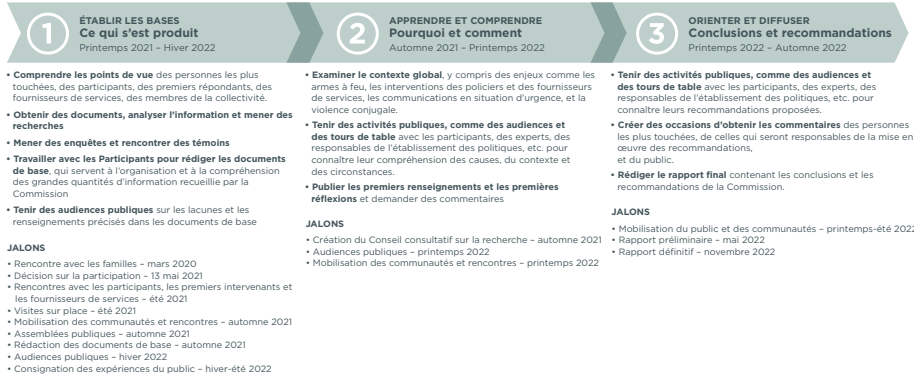
COMMISSION DES PERTES MASSIVES

# Notre travail



La Commission des pertes massives est une enquête publique indépendante créée pour examiner les pertes massives survenues les 18 et 19 avril 2020 en Nouvelle-Écosse et pour formuler des recommandations utiles aux deux ordres de gouvernement afin de contribuer à la protection de la population canadienne à l'avenir.

Notre travail comporte une série d'étapes qui se chevauchent :



Nous mettrons à jour le présent aperçu au fil des travaux. Chaque étape de nos travaux sera guidée par nos valeurs d'indépendance, de respect et de transparence. Soyez au fait de nos travaux et des possibilités de participation en visitant nos pages dans les médias sociaux et notre site Web : [commissiondespertemassives.ca](http://commissiondespertemassives.ca)

Nous avons également remis des **formulaires de commentaires** et des **sondages de rétroaction** aux membres de la collectivité venus assister aux assemblées. Si vous souhaitez transmettre des commentaires, mais que vous n'avez pas pu assister aux assemblées, vous pouvez les envoyer à [info@commissiondespertesmassives.ca](mailto:info@commissiondespertesmassives.ca) ou nous appelez au 902 407 7532 (appel local) ou au 1-833-635-2501 (sans frais).

15

||| MASS  
CASUALTY  
COMMISSION

## À notre collectivité : Merci

Nous saluons vos efforts et vous remercions d'avoir pris de temps d'assister à notre assemblée et d'en apprendre davantage sur nos travaux.

Nous nous sommes engagés à recueillir les faits afin de pouvoir offrir au public une compréhension totale et claire de ce qui s'est produit avant et pendant les tragiques événements d'avril 2020. Si des membres des collectivités possèdent de l'information liée aux événements des 18 et 19 avril 2020, veuillez communiquer avec un membre de notre équipe.

Nous accordons de l'importance à vos réflexions, à votre participation et à vos commentaires alors que nous travaillons à formuler des recommandations destinées à accroître la sécurité du public en Nouvelle-Écosse et partout au Canada. Au plaisir de vous rencontrer de nouveau très bientôt.

17

# Restez informés et communiquez avec nous

-  [Commissiondespertesmassives.ca](http://Commissiondespertesmassives.ca)
-  [Info@Commissiondespertesmassives.ca](mailto:Info@Commissiondespertesmassives.ca)
-  902-407-7532 (local)
-  1 833-635-2501 (sans frais)
-  [Facebook.com/NEpertesmassives](https://www.facebook.com/NEpertesmassives)
-  [Twitter.com/CPpertesmassives](https://twitter.com/CPpertesmassives)

## SOUTIEN EN MATIÈRE DE MIEUX-ÊTRE ET DE CRISE

Ligne d'urgence de la Nouvelle-Écosse

 1-888-429-8167

## 10 Assignations



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### ASSIGNATION À PRODUIRE DES DOCUMENTS (LOI SUR LES ENQUÊTES, L.R.C. 1985, CHAP. I-11, ART. 4)

À : \*

ATTENDU QUE la gouverneure générale en conseil, par le décret C.P. 2020-822, a ordonné la création d'une commission en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, L.R.C. 1985, chap. I-11, et a nommé, sous le Grand Sceau du Canada, trois personnes en tant que commissaires (les « Commissaires ») pour diriger une commission d'enquête conjointe sur les pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse (« la Commission des pertes massives »);

ET ATTENDU QUE le gouverneur en conseil de la province de la Nouvelle-Écosse, par le décret 2020-293, a ordonné qu'une commission soit créée et que des Commissaires soient nommés pour mener une enquête en vertu des articles 2 et 3 du chapitre 372 de la *Public Inquiries Act*, R.S.N.S 1989;

ET ATTENDU QUE la gouverneure générale en conseil et le gouverneur en conseil ont ordonné aux Commissaires d'enquêter et de tirer des conclusions sur les aspects suivants (l'« objet de l'enquête ») :

1. les causes, le contexte et les circonstances qui ont donné lieu à la tragédie;
2. l'intervention de la police, notamment la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les corps policiers municipaux;
3. les mesures prises pour informer, soutenir et mobiliser les victimes, les familles, ainsi que les citoyennes et citoyens touchés.

ET ATTENDU QUE la gouverneure générale en conseil et le gouverneur en conseil ont ordonné aux Commissaires d'examiner les enjeux suivants (les « enjeux se rapportant à l'enquête ») :

1. les facteurs contributifs et contextuels, notamment le rôle de la violence fondée sur le sexe et de la violence conjugale;
2. l'accès aux armes à feu;
3. les interactions – et les résultats de ces interactions – avec la police, notamment toute relation particulière entre l'auteur du crime et la GRC, d'une part, et d'autre part, entre l'auteur du crime et les services sociaux, notamment les services de santé mentale, avant l'évènement;

4. les mesures prises par la police, notamment les tactiques opérationnelles, l'intervention, la prise de décision et la supervision;
5. les communications avec le public pendant et après l'évènement, notamment l'utilisation appropriée du système d'alerte publique établi dans le cadre du programme En Alerte;
6. les communications entre la GRC, les corps policiers municipaux, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Criminal Intelligence Service de la Nouvelle-Écosse, le Programme canadien des armes à feu et le programme En Alerte, et au sein de ceux-ci;
7. les politiques, les procédures et la formation de la police en matière de violence fondée sur le sexe et de violence conjugale;
8. les politiques, les procédures et la formation de la police concernant les incidents impliquant des tireurs actifs;
9. les politiques relatives à l'élimination des véhicules de police et de tout équipement, des trousseaux et des vêtements connexes;
10. les politiques relatives à la réponse de la police aux appels sur la possession d'armes à feu prohibées, notamment les communications entre les organismes d'application de la loi;
11. l'information et le soutien fournis aux familles des victimes, aux citoyens touchés, au personnel des corps policiers et à la collectivité.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE qu'en vertu de l'autorité conférée aux commissaires à l'article 4 de la *Loi sur les enquêtes*, vous êtes dans l'obligation de fournir, dans les \* jours suivant la réception de cette assignation, les documents ou pièces énumérés ci-dessous que les Commissaires considèrent nécessaires afin d'étudier pleinement les enjeux sur lesquels ils ont reçu le mandat d'enquête. Les documents ou pièces doivent être adressés aux bureaux de Cox & Palmer, situés au Nova Centre – South Tower, 1500 - 1625 Grafton Street, Halifax, Nouvelle-Écosse, B3J 0E8 (à l'attention de : David MacNeil, directeur des technologies de l'information), sous format numérique ou papier, et conformément au Protocole de production de documents de la Commission :

•

En cas de non-respect de cette assignation à comparaître, ou en cas d'absence de soumission écrite de votre part donnant à la Commission une explication raisonnable de votre incapacité à respecter cette assignation à comparaître, les Commissaires, de par les pouvoirs qui leur sont explicitement et implicitement conférés par la *Loi sur les enquêtes* et la *Public Inquiries Act*, pourraient entreprendre certaines démarches afin de vous contraindre à respecter cette assignation à comparaître, y compris vous amener devant les Commissaires pour répondre à une accusation d'outrage à la Commission.



Daté le 2022.

---

Commissaire J. Michael MacDonald,  
président

## 10-2 Exemple d'assignation à produire des documents (Province de la Nouvelle-Écosse)



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### ASSIGNATION À PRODUIRE DES DOCUMENTS (PUBLIC INQUIRIES ACT, R.S.N.S 1989, CHAP. 372, ART. 4)

À : \*

ATTENDU QUE la gouverneure générale en conseil, par le décret C.P. 2020-822, a ordonné la création d'une commission en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, L.R.C. 1985, chap. I-11, et a nommé, sous le Grand Sceau du Canada, trois personnes en tant que commissaires (les « Commissaires ») pour diriger une commission d'enquête conjointe intitulé l'Enquête publique conjointe fédérale-provinciale des pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse (« la Commission des pertes massives »);

ET ATTENDU QUE le gouverneur en conseil de la province de la Nouvelle-Écosse, par le décret 2020-293, a ordonné qu'une commission soit créée et que des Commissaires soient nommés pour mener une enquête en vertu des articles 2 et 3 du chapitre 372 de la *Public Inquiries Act*, R.S.N.S 1989;

ET ATTENDU QUE la gouverneure générale en conseil et le gouverneur en conseil ont ordonné aux Commissaires d'enquêter et de tirer des conclusions sur les aspects suivants (l'« objet de l'enquête ») :

1. les causes, le contexte et les circonstances qui ont donné lieu à la tragédie;
2. l'intervention de la police, notamment la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les corps policiers municipaux;
3. les mesures prises pour informer, soutenir et mobiliser les victimes, les familles, ainsi que les citoyennes et citoyens touchés.

ET ATTENDU QUE la gouverneure générale en conseil et le gouverneur en conseil ont ordonné aux Commissaires d'examiner les enjeux suivants (les « enjeux se rapportant à l'enquête ») :

1. les facteurs contributifs et contextuels, notamment le rôle de la violence fondée sur le sexe et de la violence conjugale;
2. l'accès aux armes à feu;
3. les interactions – et les résultats de ces interactions – avec la police, notamment toute relation particulière entre l'auteur du crime et la GRC, d'une part, et d'autre part, entre l'auteur du crime et les services sociaux, notamment les services de santé mentale, avant l'évènement;
4. les mesures prises par la police, notamment les tactiques opérationnelles, l'intervention, la prise de décision et la supervision;

5. les communications avec le public pendant et après l'évènement, notamment l'utilisation appropriée du système d'alerte au public établi dans le cadre du programme En Alerte;
6. les communications entre la GRC, les corps policiers municipaux, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Criminal Intelligence Service de la Nouvelle-Écosse, le Programme canadien des armes à feu et le programme En Alerte, et au sein de ceux-ci;
7. les politiques, les procédures et la formation de la police en matière de violence fondée sur le sexe et de violence conjugale;
8. les politiques, les procédures et la formation de la police concernant les incidents impliquant des tireurs actifs;
9. les politiques relatives à l'élimination des véhicules de police et de tout équipement, des trousseaux et des vêtements connexes;
10. les politiques relatives à la réponse de la police aux appels sur la possession d'armes à feu prohibées, notamment les communications entre les organismes d'application de la loi;
11. l'information et le soutien fournis aux familles des victimes, aux citoyens touchés, au personnel des corps policiers et à la collectivité.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE qu'en vertu de l'autorité conférée aux commissaires à l'article 4 de la *Loi sur les enquêtes*, ainsi qu'à l'article 4 de la *Public Inquiries Act*, vous êtes dans l'obligation de fournir, dans les \* jours suivant la réception de cette assignation, les documents ou pièces énumérés ci-dessous que les Commissaires considèrent nécessaires afin d'étudier pleinement les enjeux sur lesquels ils ont reçu le mandat d'enquêter. Les documents ou pièces doivent être adressés aux bureaux de Cox & Palmer, situés au Nova Centre – South Tower, 1500-1625 Grafton Street, Halifax, Nouvelle-Écosse, B3J 0E8 (à l'attention de : David MacNeil, directeur des technologies de l'information), sous format numérique ou papier, et conformément au Protocole de production de documents de l'Enquête :

\*\*

En cas de non-respect de cette assignation à comparaître, ou en cas d'absence de soumission écrite de votre part donnant à la Commission une explication raisonnable de votre incapacité à respecter cette assignation à comparaître, les Commissaires, de par les pouvoirs qui leur sont explicitement et implicitement conférés par la *Loi sur les enquêtes* et la *Public Inquiries Act*, pourraient entreprendre certaines démarches afin de vous contraindre à respecter cette assignation à comparaître, y compris vous amener devant les Commissaires pour répondre à une accusation d'outrage à la Commission.

Daté le                      2022.

---

Commissaire J. Michael MacDonald, président



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### ASSIGNATION À COMPARAÎTRE D'UN TÉMOIN (LOI SUR LES ENQUÊTES, L.R.C. 1985, CHAP. I-11, ART. 4; PUBLIC INQUIRIES ACT, R.S.N.S 1989, CHAP. 372, ART. 4)

À : \*

ATTENDU QUE la gouverneure générale en conseil, par le décret C.P. 2020-822, a ordonné la création d'une commission en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, L.R.C. 1985, chap. I-11, et a nommé, sous le Grand Sceau du Canada, trois personnes en tant que commissaires (les « Commissaires ») pour diriger une commission d'enquête conjointe sur les pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse (« la Commission des pertes massives »);

ET ATTENDU QUE le gouverneur en conseil de la province de la Nouvelle-Écosse, par le décret 2020-293, a ordonné qu'une commission soit créée et que des Commissaires soient nommés pour mener une enquête en vertu des articles 2 et 3 du chapitre 372 de la *Public Inquiries Act*, R.S.N.S 1989;

ET ATTENDU QUE la gouverneure générale en conseil et le gouverneur en conseil ont ordonné aux Commissaires d'enquêter et de tirer des conclusions sur les aspects suivants (l'« objet de l'enquête ») :

1. les causes, le contexte et les circonstances qui ont donné lieu à la tragédie;
2. l'intervention de la police, notamment la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les corps policiers municipaux;
3. les mesures prises pour informer, soutenir et mobiliser les victimes, les familles, ainsi que les citoyennes et citoyens touchés.

ET ATTENDU QUE la gouverneure générale en conseil et le gouverneur en conseil ont ordonné aux Commissaires d'examiner les enjeux suivants (les « enjeux se rapportant à l'enquête ») :

1. les facteurs contributifs et contextuels, notamment le rôle de la violence fondée sur le sexe et de la violence conjugale;
2. l'accès aux armes à feu;
3. les interactions – et les résultats de ces interactions – avec la police, notamment toute relation particulière entre l'auteur du crime et la GRC, d'une part, et d'autre part, entre l'auteur du crime et les services sociaux, notamment les services de santé mentale, avant l'évènement;
4. les mesures prises par la police, notamment les tactiques opérationnelles, l'intervention, la prise de décision et la supervision;
5. les communications avec le public pendant et après l'évènement, notamment l'utilisation appropriée du système d'alerte publique établi dans le cadre du programme En Alerte;

6. les communications entre la GRC, les corps policiers municipaux, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Criminal Intelligence Service de la Nouvelle-Écosse, le Programme canadien des armes à feu et le programme En Alerte, et au sein de ceux-ci;
7. les politiques, les procédures et la formation de la police en matière de violence fondée sur le sexe et de violence conjugale;
8. les politiques, les procédures et la formation de la police concernant les incidents impliquant des tireurs actifs;
9. les politiques relatives à l'élimination des véhicules de police et de tout équipement, des trousseaux et des vêtements connexes;
10. les politiques relatives à la réponse de la police aux appels sur la possession d'armes à feu prohibées, notamment les communications entre les organismes d'application de la loi;
11. l'information et le soutien fournis aux familles des victimes, aux citoyens touchés, au personnel des corps policiers et à la collectivité.

PRENEZ NOTE qu'en vertu de l'autorité conférée aux Commissaires à l'article 4 de la *Loi sur les enquêtes* ainsi qu'à l'article 4 de la *Public Inquiries Act*, vous êtes par la présente convoqué et assigné à comparaître devant la Commission des pertes massives, à \*\*, en Nouvelle-Écosse, le \* jour de \*, à \* h (Heure normale de l'Atlantique), et tous les jours suivants jusqu'à la fin des audiences, ou jusqu'à ce que la Commission en décide autrement, afin de témoigner sous serment ou d'affirmer solennellement quant à l'objet de l'enquête de la Commission des pertes massives.

En cas de non-respect de cette assignation à comparaître, ou en cas d'absence de soumission écrite de votre part donnant à la Commission une explication raisonnable de votre incapacité à respecter cette assignation à comparaître, les Commissaires, de par les pouvoirs qui leur sont explicitement et implicitement conférés par la *Loi sur les enquêtes* et la *Public Inquiries Act*, pourraient entreprendre certaines démarches afin de vous contraindre à respecter cette assignation à comparaître, y compris vous amener devant les Commissaires pour répondre à une accusation d'outrage à la Commission.

Vous pourriez avoir droit au remboursement pour tous frais de déplacement raisonnable et de recevoir une indemnité personnelle en raison de votre comparution devant la Commission. Veuillez communiquer avec la Commission des pertes massives pour obtenir plus de détails et faire les arrangements qui s'imposent.

Daté le 2022.

---

Commissaire J. Michael MacDonald, président

## **11 Mots d'ouverture et de clôture des procédures publiques**

### **Mot d'ouverture des commissaires prononcé lors de la première journée des procédures publiques, le 22 février 2022**

#### **Commissaire MacDonald**

Bonjour et bienvenue. Je suis Michael MacDonald, président de la Commission des pertes massives, et je suis accompagné des commissaires Leanne Fitch et Kim Stanton.

Nous nous joignons à vous aujourd'hui depuis Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé des Mi'kmaq. Nous remercions l'aînée Marlene Companion de la Qalipu Mi'kmaq First Nation. Hier, l'aînée Marlene est venue dans cet espace pour le purifier avec de la fumée de tabac, de sauge, de foin d'odeur et de cèdre, et pour dire une prière afin que les travaux commencent avec une énergie positive et des cœurs ouverts.

Nous entamons aujourd'hui les procédures publiques, une étape importante de l'enquête en cours de la Commission des pertes massives survenues en avril 2020 en Nouvelle-Écosse. Beaucoup d'entre vous sont ici pour savoir ce qui s'est passé, pourquoi cela s'est passé et comment nous pouvons faire en sorte qu'une telle chose ne se reproduise jamais. Voilà, pour l'essentiel, le mandat de la Commission : répondre à ces questions, présenter des conclusions et formuler des recommandations qui rendent nos communautés plus sûres.

Au cours du mot d'ouverture, nous parlerons de ce qui suit :

- l'objectif et l'approche de la Commission;
- les parties prenant part à nos travaux;
- les phases de notre travail et la manière dont elles nous permettent de remplir notre mandat;
- ce à quoi s'attendre pendant les procédures publiques;
- le rôle important que vous, en tant que membres du public, avez à jouer.

Conformément aux dernières directives de santé publique de la Nouvelle-Écosse sur la COVID-19, nous ne pouvons, pour l'instant, seulement accueillir les Participant(e)s et leurs avocat(e)s et les membres de l'équipe de la Commission ici au Centre des congrès de Halifax. Des dispositions ont été prises pour que des membres du public puissent assister en personne à notre site de visionnement à Truro. Et, bien sûr, toutes et tous sont invités à suivre les procédures publiques par l'entremise de notre site Web.

Au fur et à mesure que les restrictions en matière de rassemblements s'assoupliront au cours des prochains mois, nous espérons que vous serez plus nombreux à pouvoir assister aux procédures publiques en personne lorsqu'il sera possible de le faire en toute sécurité. Compte tenu des dernières années de pandémie, il y a probablement longtemps que beaucoup d'entre nous ne se sont rassemblés en aussi grand nombre qu'aujourd'hui. Alors, veuillez faire preuve de gentillesse envers les autres alors que nous nous adaptons.

Bon nombre des événements et des questions que nous aborderons au cours de ces procédures seront difficiles et potentiellement pénibles à entendre. Veuillez réfléchir à la manière dont vous vous préparez à recevoir ces informations et la manière dont vous pouvez demander de l'aide lorsque vous en avez besoin. Pour ceux d'entre vous qui se joindront à nous en personne, des membres de l'équipe dévoués et du soutien au bien-être seront disponibles au Centre des congrès et à notre site de visionnement à Truro. De plus, une liste compréhensive des soutiens au bien-être provinciaux et nationaux est disponible sur notre site Web. Il est toujours possible de prendre du recul lorsque vous avez besoin de temps pour vous recueillir. Toutes nos procédures publiques sont enregistrées et le matériel clé sera publié sur notre site Web, ce qui signifie que vous pouvez avoir le contrôle sur ce que vous regardez ou lisez et le moment où vous le faites.

Les pertes massives des 18 et 19 avril 2020 ont interrompu la vie de nombreux innocents, causé de graves blessures physiques et émotionnelles à d'autres et ont suscité la peur, la colère et le chagrin au Canada et ailleurs. Afin d'honorer leur mémoire, je vais maintenant lire les noms de ceux et celles qui ont vu leur vie s'interrompre et je vous demanderais ensuite de vous joindre à moi pour un moment de réflexion en silence pour eux, leurs proches et tous ceux et celles qui ont été touchés par cette tragédie.

Nous nous souvenons de :

- Tom Bagley
- Kristen Beaton, qui attendait un enfant à ce moment-là
- Greg et Jamie Blair
- Joy et Peter Bond
- Lillian Campbell
- Corrie Ellison
- Gina Goulet
- Dawn et Frank Gulenchyn
- Alanna Jenkins et Sean McLeod
- Lisa McCully
- Heather O'Brien
- Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck



- La gendarme Heidi Stevenson
- Joanne Thomas et John Zahl
- Joey Webber

Prenons un moment pour nous recueillir dans le silence.

Aux familles, encore une fois, nous offrons nos plus sincères condoléances pour votre perte. Certains membres des familles ont demandé s'ils pourront rendre hommage à leurs proches et partager leurs expériences dans le cadre de ce processus. La réponse est oui, certainement. Dans le cadre de notre engagement continu avec les familles, nous demandons aux membres des familles de nous indiquer de quelle façon ils veulent que l'on se souvienne de leurs proches et s'ils veulent que leurs expériences soient partagées dans les procédures publiques de la Commission et/ou dans notre rapport final. Si vous n'avez pas encore fait part de vos préférences, veuillez-nous le faire savoir.

Les pertes massives ont touché un large éventail de personnes, de groupes et d'organisations en Nouvelle-Écosse, au Canada et ailleurs, à commencer par ceux qui ont vu leur vie s'interrompre ou qui ont été blessés, leurs familles, et les témoins qui étaient là, qui ont vu ce qui se passait et qui étaient en danger; les premiers répondants et les fournisseurs de services, notamment les policiers, les professionnels des services de santé d'urgence, les pompiers et d'autres personnes fournissant des services de première ligne, comme les conducteurs de dépanneuses et les médecins légistes; les habitants des collectivités touchées, qui ont perdu des amis et des voisins et dont le sentiment de sécurité communautaire a été gravement atteint; le grand public en Nouvelle-Écosse, au Canada et ailleurs, y compris, par exemple, la famille et les amis de Joanne Thomas et de John Zahl aux États-Unis. Toutes ces personnes se joignent aux communautés touchées par le deuil et l'inquiétude concernant la sécurité communautaire.

Une partie de notre responsabilité en tant qu'enquête publique est de reconnaître l'ampleur des impacts en tenant compte des nombreux différents groupes et personnes touchés. Nous avons la possibilité de tirer des leçons des expériences et des expertises de ces personnes et de ces groupes, ce qui nous permettra de formuler des recommandations solides et applicables. Il existe de nombreuses communautés à travers le Canada comme celles qui ont été touchées directement par ces pertes massives. Nous pouvons tous en tirer des leçons pour protéger les personnes et les lieux qui nous tiennent à cœur.

Je suis un fier Néo-Écossais, né et élevé au Cap-Breton. J'ai eu l'honneur de servir les habitants de cette province pendant plus de 24 ans, d'abord comme juge, puis comme juge en chef de la Nouvelle-Écosse. En tant que concitoyen de la Nouvelle-Écosse, j'ai des choses importantes à dire, à commencer par ceci : nous sommes absolument déterminés à répondre aux questions sur ce qui s'est passé et sur les raisons pour lesquelles

cela est arrivé et à formuler des recommandations pour rendre les communautés plus sûres. Nous le faisons avec indépendance, respect et transparence – telles sont nos valeurs et nos lignes directrices.

Nous travaillons de manière réparatrice, ce qui signifie que nous nous efforçons d'être inclusifs, collaboratifs, flexibles, non accusatoires et tournés vers l'avenir et surtout, de ne pas causer davantage de tort. Nous travaillons de cette manière pour soutenir notre engagement clair et inébranlable qui consiste à obtenir la vérité difficile et douloureuse sur ce qui s'est passé ainsi que pour soutenir notre volonté d'avoir des conversations difficiles et de poser les questions difficiles nécessaires pour comprendre comment et pourquoi cela est survenu. Cela nous permettra de garantir la responsabilité et l'obligation de rendre les comptes nécessaires pour que nous puissions toutes et tous être plus en sécurité à l'avenir.

Notre tâche est immense. Les pertes massives ont impliqué 17 scènes de crime, de nombreuses pertes et des centaines de témoins et de premiers répondants. Elles ont choqué le Canada et ont eu des répercussions dans nos communautés, institutions et gouvernements. Les conséquences sont profondes et étendues, touchant de nombreuses questions connexes et domaines du droit et des politiques. Et cela s'est produit au cours d'une pandémie, ce qui signifie que notre enquête et notre travail ont également dû conjuguer avec les mêmes réactions et restrictions de santé publique qui ont interrompu toutes nos vies au cours des deux dernières années.

Mais nous sommes prêts à relever le défi et voici pourquoi : les enquêtes publiques, comme cette Commission, sont des processus puissants et flexibles bien conçus pour enquêter sur des choses aussi complexes et d'aussi grande portée que les pertes massives. Dès le départ, nous avons adopté une approche délibérée, axée sur la meilleure façon de nous acquitter de notre mandat durant le temps dont nous disposons, et ce, de manière efficace et raisonnée. Les phases de notre travail sont interreliées et se renforcent les unes les autres, en faisant progresser notre compréhension afin que l'on puisse formuler les meilleures recommandations qui soient.

Nous sommes ici pour mener une enquête approfondie, indépendante, transparente et respectueuse sur ce qui s'est passé, en suivant les preuves là où elles nous mènent afin que notre compréhension repose sur des bases solides. Nous sommes ici pour avancer en nous appuyant sur cette base factuelle en explorant la recherche et les politiques sur des questions connexes qui peuvent faire la lumière sur les causes, le contexte et les circonstances entourant les pertes massives. Et nous sommes ici pour nous tourner vers l'avenir en formulant des conclusions et des recommandations qui peuvent façonner les lois, les politiques publiques, les institutions publiques et les approches communautaires. Les questions dont la Commission sur les pertes massives est saisie sont beaucoup plus vastes qu'elles ne le seraient devant un tribunal; il ne s'agit pas

simplement de déterminer qui a fait quoi et quand, mais de questions plus larges et systémiques qui peuvent aider à comprendre comment et pourquoi cela s'est produit.

En tant qu'enquête publique, nous avons la possibilité d'utiliser une approche créative et flexible pour obtenir les réponses dont nous avons besoin en nous appuyant sur une gamme d'outils et de procédures comme les témoignages sous serment, les documents fondamentaux, les panels communautaires, les tables rondes d'expert(e)s et bien sûr, les témoignages conventionnels. Nous pouvons combiner les enquêtes factuelles à des considérations politiques, ce qui permet d'approfondir notre compréhension et de formuler des recommandations plus éclairées. Nous avons également un meilleur accès à de l'expertise pour examiner la complexité des questions pertinentes et pouvons consacrer du temps et des ressources d'une manière qui est rarement offerte aux gouvernements et aux tribunaux et aux autres institutions.

Dans une enquête publique, nous pouvons faire des choses qu'il n'est pas possible de faire lors d'un procès. Par exemple, en droit criminel, les procès servent à établir les faits d'une affaire afin de déterminer si l'accusé a commis un crime. L'accent est mis sur l'accusé et s'il est reconnu coupable, sur la manière dont il doit être puni. Avec cette approche, les victimes ne sont même pas des parties; elles sont confinées au rôle de témoins et se sentent souvent ignorées durant le processus. Dans les procès civils, une personne en poursuit une autre pour divers torts. Dans ce cas, en supposant que la responsabilité soit établie, l'accent est mis sur les victimes et l'ampleur de leurs souffrances afin de déterminer le montant de l'indemnisation qu'elles doivent recevoir. Le procès se termine avec ce qui s'est produit : coupable, non coupable et là, tout le monde rentre chez eux. Dans le contexte civil : responsable, non responsable, tout le monde rentre chez soi. Ici, dans une enquête publique, découvrir ce qui s'est produit n'est pas la fin; c'est le fondement important sur lequel nous allons nous appuyer pour déterminer les raisons pour lesquelles cela s'est passé et formuler des recommandations solides.

La Commission n'est pas un procès; il s'agit d'une enquête publique. Nous ne sommes pas là pour déterminer la culpabilité ou établir des dommages. En même temps, une enquête publique permet également de faire des choses qu'on ne peut faire à l'aide d'un examen indépendant. Contrairement à l'examen, nous pouvons délivrer des citations à comparaître et contraindre des témoins. Nous avons déjà exercé ces pouvoirs et continuerons à le faire au besoin. Nous regardons toujours vers l'avant, utilisant tous nos pouvoirs et notre souplesse pour tirer des leçons et les partager avec vous toutes et tous. Cette enquête est fondée sur l'indépendance, la transparence et le respect. Naturellement, il y aura beaucoup de choses sur lesquelles les gens ne seront pas d'accord tout au long de ce processus et des nombreuses composantes du mandat, et nous en sommes conscients. Dès le premier jour, lorsque nous avons entrepris le travail de la Commission, nous savions que la confiance envers les institutions qui nous entourent avait été ébranlée.

Tout au long de notre travail, on nous a fait part de préoccupations concernant la confiance envers des gens, la communauté, les institutions et cette Commission. Permettez-moi d'apaiser les inquiétudes que nous avons entendues directement; l'indépendance est l'épine dorsale, le but suprême des enquêtes. Certaines personnes s'inquiètent de l'indépendance de la Commission, croyant que nous pourrions être susceptibles de dissimuler des actes de la GRC ou du gouvernement. Je vous assure que rien ne pourrait être plus faux. J'ai été juge en chef dans cette province pendant 20 ans. Protéger la magistrature des institutions externes et de l'ingérence extérieure était essentiel à ce rôle. Je n'accepterais jamais qu'une institution ou une personne tente d'altérer notre indépendance. J'ai un engagement ferme envers l'indépendance de cette Commission, de ses conclusions et de ses recommandations, tout comme c'est le cas pour l'ensemble de l'équipe de la Commission.

Certaines personnes sont préoccupées, car elles croient que la Commission n'est pas transparente et inclusive. Dans quelques instants, les commissaires Fitch et Stanton nous parleront davantage des moyens que nous utilisons pour être transparents et inclusifs, en travaillant étroitement avec les Participant(e)s et bien d'autres. Je veux aussi aborder d'emblée certaines questions récentes qui ont été posées. Certaines personnes sont inquiètes, car elles croient que nous pourrions écarter certains témoins ou ne pas permettre leur contre-interrogatoire. Je vous rassure une fois de plus; s'il y a un fait ou un événement pertinent à notre mandat qui n'est pas clair malgré une enquête approfondie, et qu'il y a un témoin qui peut nous offrir davantage d'informations, nous allons l'assigner à comparaître et allons faire en sorte que les avocat(e)s qui représentent les Participant(e)s puissent aussi proposer des questions et présenter des recommandations de témoins. Le contre-interrogatoire est une façon d'y arriver, et soyez assurés que lorsqu'approprié, nous le ferons, y compris l'interrogation par les avocat(e)s des Participant(e)s. Et la Commission aura une réponse robuste si des témoins essaient de nous induire en erreur. Il y aura un contre-interrogatoire robuste.

Mais il y a aussi une autre considération importante; étant donné les répercussions engendrées par les pertes massives, nous nous attendons à ce que plusieurs des témoins qui se présenteront devant nous éprouvent de la souffrance, ou soient même brisés. Nous devons en tenir compte en déterminant de quelle façon et à quel moment nous interrogerons les témoins. S'il nous est possible d'obtenir la vérité en évitant d'aggraver cette souffrance, nous avons la responsabilité de le faire. Nous allons essayer d'utiliser les bonnes méthodes pour arriver à la vérité. Nous serons attentifs aux besoins des personnes qui ont des informations à partager et aux impacts des traumatismes infligés à ceux et celles qui ont déjà été directement affectés.

Les documents fondamentaux vont jouer un rôle important dans la détermination de ce qui s'est passé. Et donc, voici un aperçu de ce en quoi consistent les documents et des raisons pour lesquelles nous les utilisons. La Commission a commencé son travail il y a 16 mois, embauchant du personnel clé et mettant en place des bureaux et des systèmes

technologiques afin de gérer l'information et le matériel de façon sécurisée. Nous avons créé une équipe de toute pièce dont les membres sont issus d'une large gamme de spécialités et avons démarré une enquête indépendante. Jusqu'à présent, la Commission a recueilli et analysé plus de 40 000 pages d'informations obtenues par le biais de plus de 50 assignations, y compris des documents d'enquête, des courriels, des notes des premiers répondants, des transcriptions des communications radio de la police et des images comme des photos. Nous avons également recueilli et analysé mille fichiers vidéo et audio, ainsi que de l'information recueillie par le biais de l'entrevue de plus de 150 témoins en Nouvelle-Écosse, au Canada et aux États-Unis, et avons effectué de nombreuses visites de sites.

Les documents fondamentaux nous permettent d'organiser et de partager toute cette information de façon efficace et contribuent à notre approche réparatrice. Par exemple, le premier document fondamental que nous allons examiner lundi de la semaine prochaine portera sur ce qui est arrivé à Portapique les 18 et 19 avril 2020. Ce document comprend l'apport de 70 témoins. Et ce n'est qu'un des multiples documents fondamentaux. Entendre en temps réel tous les témoins liés à ce document fondamental et aux autres documents fondamentaux durant les procédures aurait eu le potentiel de traumatiser à nouveau des centaines de témoins liés aux pertes massives, et il faudrait plusieurs années pour travailler sur l'ensemble des témoignages en contre-interrogatoire. Donc, c'est pour cela que nous avons élaboré ces documents fondamentaux.

Chaque document fondamental a été partagé avec les Participant(e)s qui les ont examinés attentivement; un important groupe qui comprend les familles des personnes les plus affectées. Les Participant(e)s ont reçu les ébauches des documents fondamentaux et ont eu accès aux preuves sur lesquelles ces documents sont basés. Ensuite, la Commission a tenu des séances de travail sur plusieurs semaines avec les Participant(e)s afin de connaître leurs questions et leurs préoccupations quant à l'exactitude de ces documents. Les Participant(e)s nous ont donné beaucoup d'informations et nous en avons tenu compte. Nous en sommes reconnaissants. Nous avons intégré une bonne partie de ces informations dans les documents, les transmettant à nos enquêteurs afin de suivre de nouvelles pistes et utilisant d'autres aspects pour façonner d'importantes questions que nous allons suivre pendant les procédures publiques au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Les documents fondamentaux représentent ce que nous savons jusqu'à présent, mais nous prévoyons qu'outre les lacunes que trouveront les Participant(e)s, vous, le grand public, pourriez nous informer de certains éléments qui pourraient nécessiter un suivi. Les documents fondamentaux seraient ainsi modifiés en conséquence. Alors que nous tentons de déterminer ce qui est arrivé, chaque document fondamental et le matériel source pertinent seront déposés en preuve et partagés publiquement sur le site Web

de la Commission, où toutes et tous pourront les lire. Afin que vous puissiez savoir à quoi vous attendre, la liste des documents fondamentaux se trouve sur notre site Web.

Certains de ces documents portent sur un endroit précis et sur les éléments suivants :

- ce qui est arrivé à Portapique les 18 et 19 avril 2020;
- les interventions des premiers répondants à Portapique;
- les bouclages de périmètre à Portapique et aux alentours;
- ce qui est arrivé pendant la nuit à Debert;
- ce qui est arrivé au 2328, chemin Hunter;
- ce qui est arrivé sur la Route 4 à Wentworth;
- ce qui est arrivé sur la Route 4 à Glenholme;
- ce qui est arrivé sur le chemin Plains à Debert;
- ce qui est arrivé à la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont;
- ce qui est arrivé à Shubenacadie;
- ce qui est arrivé sur la Route 2;
- ce qui est arrivé au Enfield Big Stop.

D'autres documents fondamentaux pour cette première phase de l'enquête sont organisés selon différents thèmes et vont porter sur ce qui suit :

- l'implication du Service de police de Truro;
- la réponse du Groupe tactique d'intervention de la GRC;
- la confirmation de la réplique d'autopatrouille de la GRC;
- le récit sur l'appui aérien;
- les communications de la GRC au public;
- les décisions de commandement prises par la GRC;
- l'implication de la Police régionale de Halifax et de la GRC du district de Halifax;
- un aperçu du système de communications radio en Nouvelle-Écosse;
- un aperçu de la réception et de la répartition des appels en Nouvelle-Écosse;
- les lois et les règlements applicables;
- l'accès de l'agresseur à des véhicules de police et de l'équipement connexe, ainsi qu'à des trousse et des vêtements de police, et l'utilisation de ce matériel;
- l'accès de l'agresseur à des armes à feu;
- les communications de la GRC et des gouvernements au public au sujet des pertes massives.

Chaque document fondamental présente un aspect de ce qui est arrivé et la vue d'ensemble se dessinera avec la présentation de davantage de documents dans les semaines à venir. Donc, il est très important de ne pas tirer de conclusions en fonction d'un seul document fondamental. Élaborer ces documents fondamentaux a été une entreprise colossale qui a impliqué tous les membres de nos équipes juridiques, d'enquêtes, de recherches et de politiques. Nous sommes en train de faire le processus en amont, en essayant de recueillir et d'organiser toute l'information, au lieu de diffuser de grands volumes d'information non traitée.

Le processus a été transparent; les Participant(e)s ont eu accès à tous les documents et ont pu émettre des commentaires sur les ébauches des documents fondamentaux avant que ces documents ne soient rendus publics. Préparer les documents fondamentaux correctement nécessite temps et diligence. Maintenant, pendant les procédures publiques, nous prendrons le temps nécessaire pour nous assurer que le public comprend ce qui est présenté dans chaque document fondamental. Nous allons le faire à un rythme qui permettra aux gens d'assimiler les informations difficiles contenues dans ces documents. Nous communiquons cette information et la compréhension qu'a la Commission sur ce qui est survenu en temps réel, pendant les procédures publiques, car il est essentiel que les Participant(e)s et le public comprennent le travail important qui est devant nous.

Mais cela ne veut pas dire que ces documents fondamentaux ont le dernier mot sur ce qui est arrivé. Nous allons continuer de demander aux Participant(e)s de prendre la parole s'ils ont encore des questions ou des préoccupations émanant des documents fondamentaux, y compris s'ils sentent le besoin d'entendre des témoins lorsque des clarifications sont nécessaires. Au fur et à mesure que de nouvelles informations seront révélées par le biais de ces procédures publiques ou de notre enquête continue, nous mettrons à jour ces documents lorsque nécessaire.

Notre but est d'élaborer de façon efficace une compréhension commune de ce qui est arrivé, pour nous assurer d'être transparents et inclusifs. Nous devons établir ensemble ce qui est arrivé (pour pouvoir nous concentrer, durant les procédures publiques, sur les raisons pour lesquelles ces pertes massives ont eu lieu) et explorer les causes, le contexte et les circonstances entourant les pertes massives pour déterminer ce qui viendra pour la suite.

Après avoir mis en place notre bureau et notre équipe au printemps dernier et veillé à ce que toutes et tous obtiennent entre autres leurs habilitations de sécurité, nous avons commencé à recevoir des dizaines de milliers de documents par assignation. Voici donc un élément important de contexte du processus; des dizaines de milliers de documents nous sont parvenus par le biais d'assignations impliquant jusqu'à dix-sept scènes de crime et des centaines de témoins, comme je l'ai mentionné. Une réalité claire s'est présentée : cette enquête pourrait se poursuivre pendant des années si on devait

appeler tous les témoins impliqués dans cette enquête. Je parle de ma propre expérience. J'ai vu mainte fois, trop souvent, le fardeau émotif des processus qui s'éternisent, des vies qui attendent. Ce processus ne peut pas se poursuivre pendant cinq ans.

Nous avons la responsabilité, comme commissaires, de gérer le processus, et c'est dans l'intérêt de toutes et de tous. Donc, nous avons créé un processus qui est aussi, ou sinon plus, efficace que d'appeler témoin après témoin; un processus qui ne va pas s'éterniser et qui va causer beaucoup moins de traumatismes. Nous avons choisi d'assigner tous les documents pertinents et de faire une enquête approfondie qui est toujours en cours.

Ensuite, nous avons partagé les informations avec tous les Participant(e)s aussi vite que possible, sur une base continue. Il y a eu plus de vingt-cinq rondes de divulgation, ce qui est le fruit de dizaines d'assignations de documents. Étant donné l'imposant volume d'information que nous avons reçu, nous avons repoussé notre calendrier initial de procédures publiques afin de gérer tout ce volume. Ensuite, avec l'aide des Participant(e)s, qui est, je le répète, très appréciée, nous avons fait le tri de tous ces documents et avons défini des faits qui semblent exacts, du moins, pour l'instant.

Nous sommes prêts à vous présenter ces conclusions initiales, à vous, le public, à partir de lundi prochain. Cela nous permettra, pendant les procédures, d'identifier et combler les lacunes, et de déterminer où il y a incertitude – au chapitre des éléments pertinents à notre mandat. Nous avons réservé du temps à l'horaire à cet effet et pour que les Participant(e)s nous indiquent qui d'autre doit être entendu pour que ces lacunes soient comblées et que toute incertitude liée à notre mandant soit abordée. Nous ne commençons pas comme lors d'un procès, c'est-à-dire avec des listes de témoins. Nous commençons avec un processus qui a permis de repérer, au mieux de nos capacités, ce qui est arrivé basé sur l'information que nous avons aujourd'hui.

Les avocat(e)s nous feront ensuite part des lacunes identifiées et des personnes qui devront être assignées pour pallier ces lacunes importantes pour notre mandat. Cela nous permettra de déterminer pourquoi les choses se sont passées ainsi et de formuler des recommandations pertinentes pour veiller à la sécurité de tout un chacun.

Déterminer ce qui est arrivé est la base essentielle nous permettant de déterminer les raisons pour lesquelles cela s'est produit et de formuler des recommandations qui pourraient empêcher que cela ne se reproduise. Cette approche nous permettra de fournir le plus d'information possible au public, le plus tôt possible, d'économiser beaucoup en temps et en argent et d'éviter d'infliger à nouveau un traumatisme à nombre de témoins potentiels. Je vais maintenant demander à la commissaire Fitch de parler des parties qui ont pris part à ce travail et le rôle qu'elles auront lors des procédures publiques. La commissaire Fitch a plus de trois décennies d'expérience dans le domaine de la police municipale, y compris sept ans comme cheffe de police du service de police de Fredericton. Pendant sa carrière, elle a aidé à mener à bien et à façonner plusieurs



initiatives qui visent à rendre nos communautés plus sécuritaires. C'est un honneur d'être à ses côtés et aux côtés de la commissaire Stanton.

### Commissaire Fitch

Merci, commissaire MacDonald et bonjour à toutes et à tous. C'est un honneur pour moi d'être ici à servir de commissaire pour aider à mener à bien cette enquête. Comme l'a indiqué le commissaire MacDonald, j'ai été policière municipale pendant plus de trois décennies, consacrant ma carrière à la sécurité et au bien-être communautaires, à l'éthique policière et à l'évolution positive de la police.

Fière Canadienne de la région de l'Atlantique, j'ai décidé de devenir policière afin de contribuer à rendre nos communautés plus sécuritaires pour toutes et tous, et surtout pour les personnes les plus vulnérables. Et j'ai occupé un rôle de leadership parce que cela me donnait la chance de faire des changements positifs à la sécurité et au bien-être communautaires, et au rôle de la police dans les démocraties. À titre de policière et de leader, il est toujours essentiel d'agir de façon éthique, de faire preuve de compassion et de collaborer avec les communautés afin de s'assurer que tous les citoyens sont servis avec intégrité, respect, professionnalisme et attention, et de façon responsable.

Quand on m'a demandé de participer à cette Commission, je n'ai pas pris la décision à la légère. Ce qui m'a poussée à accepter, c'est de voir les citoyens de la Nouvelle-Écosse et d'ailleurs se mobilisaient pour prendre soin les uns les autres et se protéger. Ce que j'ai accepté, c'est une demande d'aide; c'est d'utiliser mon expérience afin de faire une différence positive pour autrui. Je m'engage à tabler sur mon expérience et mes connaissances afin de contribuer au travail de la Commission afin de veiller à ce que les organisations policières demeurent imputables et aient ce dont elles ont besoin pour servir et protéger les communautés, non seulement en Nouvelle-Écosse, mais partout au Canada.

Comme commissaires, nous nous engageons à fournir un espace aux personnes les plus affectées pour qu'elles soient entendues, à nous assurer que les premiers répondants soient préparés pour l'avenir et à aider les communautés du Canada à trouver des façons d'être plus sécuritaires et plus fortes. Le travail de la Commission est très axé sur les communautés; sur les gens et la façon dont ils sont touchés par quelque chose d'aussi dommageable que les pertes massives et sur la façon dont ils s'entraident. J'espère véritablement que nous continuerons de voir l'esprit communautaire dans le travail continu de la Commission, qui a été et qui continuera d'être grandement collaboratif.

Nous avons demandé à plusieurs personnes de participer à nos enquêtes, à nos procédures publiques et à nos autres travaux en cours afin de nous aider à formuler des

recommandations significatives et à les mettre en œuvre. Voici un survol des parties prenant part à l'enquête et leur rôle.

Les commissaires MacDonald, Stanton et moi-même avons été nommés pour mener cette enquête, embaucher du personnel, concevoir le processus, accomplir le mandat, prendre des décisions importantes et formuler des conclusions et des recommandations qui aideront à protéger les Canadien(ne)s à l'avenir.

Nous dirigeons l'équipe indépendante de la Commission qui comprend des enquêteurs et enquêteuses chevronnés et indépendants qui ont été choisis avec soin et qui proviennent de l'extérieur de la province de la Nouvelle-Écosse et de la GRC. Ces enquêteurs et enquêteuses qualifiés ont minutieusement compilé des informations et parlé avec des témoins au cours des derniers mois, aidant à construire une représentation indépendante de ce qui s'est passé. Ils continueront à faire ce travail tout au long des procédures publiques à mesure que de nouvelles informations sont mises à jour.

Notre équipe comprend des spécialistes de la recherche et des politiques qui explorent les questions énoncées dans notre mandat par le biais de leurs propres recherches et de rapports commandés par des expert(e)s canadiens et internationaux. Ce travail deviendra plus évident au cours des procédures publiques plus tard cette année et dans notre rapport final.

Des spécialistes en santé mentale nous ont aidés à soutenir l'application des principes de l'approche réparatrice à notre travail et continuent de veiller à ce que les personnes qui participent à la Commission bénéficient d'un soutien.

Des spécialistes en concertations publiques et en communication avec les communautés aident les membres de la collectivité et les organisations à se renseigner sur l'enquête, et sur la façon d'y participer et de rester informés.

Les avocat(e)s de la Commission constituent un autre élément important de notre équipe. Ce sont des avocat(e)s chevronnés et indépendants qui nous aident dans notre travail. Ils veillent à ce que les choses se déroulent de manière ordonnée et efficace avec les Participant(e)s et les autres intervenants et jouent un rôle essentiel dans la présentation des faits au public.

Pendant les procédures publiques, vous verrez les avocat(e)s de la Commission faire une multitude de choses, notamment diriger des présentations et des discussions sur ce qui s'est passé, interroger des témoins, et travailler en étroite collaboration avec les avocat(e)s des Participant(e)s pour discuter de leurs questions et suggestions. Il est important de noter que les avocat(e)s de la Commission n'agissent pas en tant que procureur(e)s ou pour le compte d'accusés; comme nous, ils sont objectifs, impartiaux et travaillent dans l'intérêt du public.

L'ensemble du travail est soutenu par un secrétariat dévoué qui s'occupe des besoins administratifs de la Commission.

Passons de l'équipe de la Commission aux Participant(e)s. Ce groupe constitue une partie très importante de notre travail. La Commission compte 61 Participant(e)s, y compris les personnes les plus affectées, les familles, les premiers répondants et les organisations, y compris les groupes de défense des droits et les deux paliers de gouvernements. Il s'agit de personnes et de groupes qui ont automatiquement obtenu la possibilité de participer à la Commission ou qui en ont fait la demande et qui ont un intérêt substantiel ou direct dans l'objet de l'enquête.

Les Participant(e)s sont représentés par leurs propres avocat(e)s, appelés « avocat(e)s des Participant(e)s ». Jusqu'à présent, nous avons collaboré avec les Participant(e)s et leurs avocat(e)s au cours de nombreuses conversations et réunions afin de façonner l'approche et les règles de pratique et de procédure de la Commission. Nous avons fait preuve d'écoute lorsque les Participant(e)s ont demandé d'obtenir plus de temps pour examiner les informations et se préparer; nous avons ajusté le calendrier de la Commission tout en continuant à faire avancer notre travail. Il est important de noter que nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Participant(e)s pour examiner les informations liées à ce qui s'est passé, telles qu'elles apparaissent dans les documents fondamentaux afin de veiller à ce que ces documents soient aussi précis que possible avant le début des procédures publiques. Pendant ce temps, nous nous attendons à ce que les documents soient davantage éclairés et explorés.

Vers la fin de l'année 2021 et au début de cette année, la Commission a organisé des séances de travail avec les Participant(e)s sur de nombreuses semaines afin d'examiner les ébauches des documents fondamentaux qui, comme l'a dit le commissaire MacDonald, joueront un rôle très important dans notre travail pour que nous puissions comprendre ce qui s'est passé. Au cours des procédures publiques, les Participant(e)s et leurs avocat(e)s fourniront des informations aux commissaires et pourront participer à l'interrogatoire des témoins ou des expert(e)s, ou au partage d'informations et de points de vue.

Il est important de noter qu'il n'est pas nécessaire d'être un(e) Participant(e) pour jouer un rôle dans cette enquête. Il existe de nombreuses autres façons de contribuer; ce qui est conforme à l'indépendance de la Commission – nous contrôlons nos propres processus, nous devons le faire. Bien que nous écoutions toujours avec respect et dans un esprit de collaboration, nous ne serons pas dirigés par des groupes de Participant(e)s ou tout autre groupe. Nous créerons de nombreuses occasions différentes pour vous permettre de participer à la Commission.

Au besoin, des avocat(e)s de la Commission convoqueront des témoins pour répondre à des questions lorsqu'il sera nécessaire de mieux comprendre les informations ou événements clés. Les avocat(e)s des Participant(e)s peuvent également faire des

recommandations pour des témoins ou demander à ce qu'un témoin en particulier soit appelé et interrogé. En tant que commissaires, nous examinerons ces demandes et déterminerons si elles sont essentielles pour remplir le mandat ou les responsabilités de la Commission dans l'intérêt du public.

En outre, vous entendrez également un certain nombre d'autres personnes au cours des procédures publiques cette année, notamment des membres de la communauté invités à participer à des panels et à d'autres sessions, des expert(e)s lors de tables rondes sur les questions connexes et des membres de la famille ou d'autres personnes parmi les personnes les plus affectées qui pourraient souhaiter partager publiquement leur expérience.

Enfin – mais ce n'est certainement pas le moindre – il y a vous, membres du public. Le mot « public » est tout aussi important que le mot « enquête »; une enquête publique va vraiment dans les deux sens. Alors que nous travaillons sur les procédures publiques cette année, nous vous demandons de communiquer avec nous si vous avez des informations dont la Commission a besoin pour comprendre ce qui s'est passé, les raisons pour lesquelles cela est arrivé et la façon dont les choses se sont déroulées. Nous vous demandons également de visionner et d'écouter les procédures publiques, et de vous exprimer par l'entremise du sondage « Racontez votre expérience » qui est disponible sur notre site Web. À l'aide de ce sondage, nous voulons connaître l'opinion des gens de la Nouvelle-Écosse, du Canada et d'ailleurs. Peu importe qui vous êtes et où vous êtes, votre expérience et votre point de vue comptent. Enfin, nous demandons à tous les membres du public et à toutes les personnes concernées de réfléchir au type de recommandations qu'elles souhaiteraient voir ressortir des travaux de la Commission. Nous vous inviterons à partager vos réflexions et vos propositions plus tard dans l'année.

Je vais maintenant demander à la commissaire Stanton de nous parler des phases du travail de la Commission et de ce à quoi l'on peut s'attendre des travaux. C'est un honneur pour moi de travailler avec les deux commissaires et je tiens à souligner que la commissaire Stanton apporte une expertise issue de ces travaux érudits de longue date sur le thème des enquêtes publiques et d'une carrière juridique couvrant divers domaines, notamment le droit constitutionnel et les droits de la personne. La commissaire Stanton a également contribué à de nombreuses initiatives visant à promouvoir l'égalité et l'inclusion.

### **Commissaire Stanton**

Merci, commissaire Fitch, et bonjour à toutes et à tous.

C'est un honneur pour moi de participer à cette enquête avec les commissaires MacDonald et Fitch. Je suis devenue avocate afin de contribuer à la justice sociale, pour faire en sorte que le monde soit un lieu plus juste et sécuritaire pour tout un chacun.

Au cours de ma carrière en droit, j'en suis venue à grandement apprécier le rôle que les enquêtes publiques et les commissions peuvent jouer dans le rassemblement de gens pour enquêter et examiner des événements et des systèmes qui ont causé de grands torts.

Comme je l'ai exploré dans mes travaux érudits, notamment dans le livre que j'ai rédigé avant la Commission, les enquêtes publiques sont une rare occasion de rassembler de nombreux groupes, personnes et organisations pour accroître notre compréhension – une compréhension et un objectif communs – et de prendre le temps qu'il faut pour déterminer ce qui s'est passé et examiner tous les enjeux qui ont pu y contribuer, et pour faire la lumière sur les aspects des systèmes et des structures qui ont pu faillir et déterminer comment ils peuvent être améliorés à l'avenir.

J'ai grandi dans le sud de l'Alberta et vécu et pratiqué en Colombie-Britannique et en Ontario. Une partie de mon engagement consiste à apporter une perspective nationale plus élargie au travail de la Commission; non seulement parce qu'il s'agit d'une partie importante de notre mandat, mais également parce que peu importe où l'on vit ou d'où l'on vient, toutes les personnes au Canada devraient pouvoir se sentir en sécurité lorsqu'elles se trouvent à leur domicile et dans leurs collectivités. Je reconnais qu'il peut être plus difficile de se sentir en sécurité après deux ans de pandémie et toutes les incertitudes et l'anxiété qui y sont rattachées. C'est comme si nos vies avaient été bouleversées à plusieurs reprises, et il n'était pas possible d'utiliser plusieurs des moyens que nous utilisons normalement pour nous soutenir les uns les autres. Il ne faut pas oublier que c'était également le cas pour les familles et les collectivités à la suite des pertes massives. Nous vivons dans une période inhabituelle et même si c'est difficile de faire preuve de bonne foi et d'empathie envers les autres, nous devons prendre soin de soi et bien travailler ensemble.

Comme on l'a mentionné, plusieurs personnes sont engagées dans le travail de la Commission et plusieurs personnes surveillent, à juste titre, la Commission voulant voir où l'enquête nous mènera. La Commission se doit d'agir dans l'intérêt du public; cela signifie que nous ne faisons pas uniquement ce qui est populaire. Agir dans l'intérêt du public implique l'élaboration d'un processus qui prend en compte tous les aspects du mandat de la Commission, notamment les questions de politiques publiques systémiques que nous devons explorer. Cela implique également d'enquêter sans peur ou parti pris, notamment en utilisant notre pouvoir d'assignations pour obtenir toute l'information dont nous avons besoin et contraindre la participation de tous les témoins que nous devons entendre. Cela implique aussi de suivre les preuves là où elles nous mènent en utilisant un processus inquisitoire, non accusatoire.

Tout cela sera effectué dans l'optique d'améliorer les choses à l'avenir. Dans le cadre de notre mandat, nous devons appliquer les principes de l'approche réparatrice pour façonner la Commission. Comme l'a indiqué le commissaire MacDonald, cela comprend

l'élaboration de processus inclusifs, collaboratifs, flexibles, non accusatoires et axés sur l'avenir.

L'approche réparatrice est également puissante, car elle nous permet d'examiner les systèmes et les structures dans lesquels les pertes massives se sont produites et de déterminer dans quelle mesure ces systèmes et structures arrivent à bien servir les gens qui vivent dans les collectivités ou qui occupent des fonctions qui visent à offrir de la protection, de la sécurité et des services indispensables. Peu importe votre point de vue sur les pertes massives et peu importe vos points de vue sur le travail de cette Commission, je crois que nous partageons un intérêt commun. Nous voulons toutes et tous que nos collectivités soient plus sûres. Je vous demande de garder cet intérêt commun en tête alors que nous continuons notre travail.

Voici comment l'enquête et les procédures publiques se dérouleront cette année. Au plus haut niveau, il y a trois phases qui se chevauchent. Chaque phase est importante et s'appuie sur les autres afin que nous puissions atteindre nos objectifs. La phase 1 sera axée sur la mise en place des bases servant à comprendre ce qui s'est produit avant, pendant et après les pertes massives. Certaines des tâches principales consistaient à recueillir des documents, faire des enquêtes et parler à des témoins. La Commission a commencé à analyser ces renseignements dès qu'elle y a eu accès et les a intégrés dans les documents fondamentaux où se trouve de façon organisée le grand volume de renseignements que nous avons rassemblés. Regarder attentivement et en détail ce qui s'est produit nous aide à nous assurer de poser les bonnes questions pour déterminer pourquoi et comment cela s'est produit.

Une autre partie de notre apprentissage consistait à prendre des mesures pour comprendre les perspectives des personnes les plus affectées. Ainsi, une de nos priorités était de rencontrer les familles des personnes dont la vie a été interrompue et ceux et celles qui ont été blessés. Et ce que nous avons entendu lors de ces rencontres a servi de base à notre travail.

Très tôt, nous avons également lancé notre programme de recherche, sollicitant des personnes et des groupes pour nous aider dans l'accomplissement de notre mandat. Nous avons nommé un Conseil consultatif sur la recherche pour soutenir notre travail à l'aide de son expertise dans des domaines tels que l'engagement communautaire, les processus politiques, la criminologie, le droit et la psychologie. Nous répondrons à certaines de vos questions pendant la phase 1 alors que d'autres questions sur le déroulement et les raisons pour lesquelles les pertes massives se sont produites seront explorées pendant la phase 2. Et nous avons quelques mois devant nous pour effectuer ce travail.

Dans la deuxième phase de notre travail, nous ajouterons à ce que nous avons appris et traiterons de questions difficiles pour comprendre pourquoi et comment cela est arrivé, en examinant le contexte, les circonstances et les causes de façon plus large. Ici, nous

nous concentrerons sur les enjeux de notre mandat qui exigent une attention particulière, y compris l'accès aux armes à feu, les interventions de la police et des fournisseurs de services, et les communications d'urgence.

Pendant la phase 3, nous nous appuyerons sur tout ce que nous avons appris lors des phases 1 et 2 afin de façonner le rapport final de l'enquête et les recommandations. Pendant notre mandat, notre approche sera axée sur l'avenir et sur les résultats. Nous nous attendons à ce que cela se concrétise pendant la phase 3, nous aidant ultimement à renforcer la sécurité dans nos collectivités. Cette approche délibérée et prudente est conçue pour accomplir, dans l'intérêt public, le mandat qu'on nous a accordé. Nous avons effectué des progrès dans les travaux des phases 1 et 2 au cours de la dernière année et continuerons de faire progresser toutes les phases en 2022.

La même approche en trois phases sera utilisée pour les procédures publiques de cette année. Les procédures publiques sur la phase 1 commencent aujourd'hui et devraient durer jusqu'au 14 avril. Une pause d'une semaine aura lieu à partir de cette date pour commémorer les pertes massives des 18 et 19 avril. Cette semaine, nous nous concentrerons sur différents panels et présentations afin de fournir un contexte important pour notre travail en cours. Nous examinerons les impacts humains des pertes massives, les collectivités et les endroits où ont eu lieu les pertes massives et la structure des services de police et d'urgence dans ces régions. Nous savons qu'il y a des gens qui suivent le travail de la Commission à travers le Canada et au-delà de nos frontières.

Il est important que les gens aient connaissance du contexte et des communautés dans lesquels les pertes massives ont eu lieu afin de mieux comprendre le travail de la Commission. À partir de la semaine prochaine, il y aura une série de présentations et discussions sur ce qui s'est produit. Cela comprend le début de la diffusion des documents fondamentaux de la phase 1. Comme l'a indiqué le commissaire MacDonald un peu plus tôt, les Participant(e)s ont examiné ces documents et nous ont fait part de leurs commentaires, lesquels ont ensuite été considérés avec soin.

Nous partageons notre compréhension de ce qui s'est passé avec le public, car c'est essentiel à la compréhension des Participant(e)s et du public du travail qui reste à venir, à l'examen du pourquoi et du comment cela s'est produit, et à la formulation de recommandations significatives. Si des événements ou des faits pertinents demeurent incertains, il y aura davantage de discussions, nous appellerons des témoins s'il y a lieu et prendrons en compte les questions et les recommandations présentées par les Participant(e)s. Les Participant(e)s ont beaucoup de connaissances à nous apporter et continueront à être impliqués dans la vérification et la réponse de la preuve.

Il est essentiel que nous établissions une base factuelle claire et commune, que nous posions les questions difficiles et importantes pour soutenir la responsabilité de ce qui s'est passé, et que nous formulions des recommandations efficaces sur ce qui doit être fait en réponse. Au printemps, les procédures publiques de la phase 1 se poursuivront

et les procédures publiques de la phase 2 commenceront. Durant la phase 2, nous explorerons les questions et le contexte plus larges qui sont pertinents au mandat de la Commission.

Au cours des procédures publiques de la phase 2, qui nous mèneront jusqu'à l'été, plus d'une dizaine de rapports commandés seront partagés avec le public. Des documents fondamentaux supplémentaires seront également dévoilés au public. Il y aura davantage de présentations menées par les avocat(e)s, de discussions et de séances avec les témoins. Une série de tables rondes auront lieu durant lesquelles des expert(e)s se joindront à nous pour discuter et nous aider à comprendre les enjeux qui touchent notre mandat. Le début de la phase 3 est prévu à l'été. Nous inviterons les Participant(e)s à présenter leurs observations finales et le public à contribuer aux recommandations finales pour améliorer la sécurité des communautés.

Durant chaque phase, les Participant(e)s et les autres personnes pourront nous faire part de leurs commentaires. En plus de la possibilité de soumettre leurs questions et recommandations durant les procédures publiques, les Participant(e)s pourront présenter des observations écrites à la fin de chaque phase des procédures et présenter des observations écrites et orales finales à l'automne. Et comme l'a indiqué la commissaire Fitch, nous invitons les membres du public à participer à la Commission par l'entremise du sondage « Racontez votre expérience » qui se trouve sur notre site Web, ou en visionnant les procédures publiques et en réfléchissant au type de recommandations qu'ils souhaiteraient voir puis en nous faisant part de ces recommandations plus tard dans l'année. Un horaire de procédures chargé nous attend cette année et impliquera plusieurs personnes et éléments.

Plus tard aujourd'hui, un des membres de notre équipe vous montrera comment accéder aux ressources offertes par la Commission; vous apprendrez où trouver l'information, le soutien et les outils dont vous avez besoin pour participer à la Commission. Mes collègues commissaires et moi ainsi que toute l'équipe de la Commission nous engageons à vous fournir de l'information sur ce qui se passe et sur les raisons pour lesquelles cela est important, et vous indiquer en quoi cela est lié à notre mandat plus large dans l'intérêt du public. Je cède maintenant la parole au commissaire MacDonald. Merci beaucoup.

### **Commissaire MacDonald**

Merci commissaire Stanton et commissaire Fitch et merci à toutes et à tous. Merci aux personnes les plus affectées pour leur courage et leur engagement.

Merci aux Participant(e)s et aux avocat(e)s des Participant(e)s pour le travail ardu qu'ils ont effectué et les nombreuses heures passées avec nous à façonner ce processus et à mener à bien ce travail. Merci aux nombreux témoins et membres de la communauté



qui nous ont fait part de leur expérience. Merci aux organisations communautaires qui nous ont fait part de leurs perspectives et nous ont exprimé leur appui. Merci aux médias pour la diffusion du travail que nous faisons.

Merci au public pour son engagement continu. Merci à l'équipe de la Commission pour son travail acharné, et merci à toutes les personnes qui ont fourni un apport précieux à notre travail jusqu'à présent, et qui continueront à nous aider pendant les semaines et les mois à venir. La Commission a un large mandat et un échéancier ambitieux. Il y a beaucoup de travail à faire en 2022.

Quand nous arriverons à la fin de l'enquête, nous aurons fait notre travail si, dans le meilleur de nos capacités, nous avons répondu aux questions liées à ce qui est arrivé, avons exploré les raisons pour lesquelles cela est arrivé et avons formulé des conclusions et des recommandations qui sont adoptées par les décideurs, les institutions publiques, les organisations communautaires et le grand public dans le but de rendre nos collectivités plus sûres.

Nous poursuivons. Plus tard aujourd'hui, il y aura une séance d'orientation pour vous aider à repérer l'information et les ressources clés. Après, il y aura une discussion sur un panel sur l'impact humain des pertes massives et ses impacts sur le bien-être. Cela nous aidera grandement à définir le contexte pour l'enquête et les discussions à venir. Merci beaucoup.

### **Mot de clôture des commissaires prononcé lors de la dernière journée des procédures publiques, le 23 septembre 2022**

#### **Commissaire MacDonald**

Bonjour à toutes et à tous. Nous nous joignons à vous à partir de Mi'kma'ki, territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Aujourd'hui marque la fin des procédures publiques de la Commission des pertes massives. Nous y sommes parvenus grâce au travail acharné de nombreuses personnes, pendant de nombreux mois. À l'occasion de ce moment important, nous allons revenir sur le chemin que nous avons parcouru ensemble, sur ce que nous avons appris en cours de route et sur ce qui nous attend. Nous nous tournerons vers le rapport final de la Commission et le rôle très important que nous devons toutes et tous jouer afin de mettre en œuvre les recommandations à venir.

Dès notre premier jour en tant que commissaires de cette enquête, notre travail a été inspiré par les souvenirs des vies interrompues et l'impact sur toutes les personnes affectées par les pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse. Commençons par ceux et celles qui ont vu leur vie s'interrompre. Nous faisons une pause pour nous souvenir d'eux tous les matins et portons leurs noms avec nous tous les jours.

Nos pensées vont également à ceux et celles qui ont été blessés, ainsi qu'aux membres des familles et aux amis qui ont perdu leurs proches, ici en Nouvelle-Écosse, au Canada et aux États-Unis. Nous savons que les pertes massives ont touché de nombreuses personnes : les témoins, premiers répondants et fournisseurs de services qui étaient sur les lieux et tous ceux et celles qui sont intervenus par la suite, pour aider et soutenir les personnes les plus affectées; les communautés, qui ont perdu des amis, des voisins et leur sentiment de sécurité partagé; et le grand public qui s'est joint aux survivant(e)s, aux familles, aux témoins, aux intervenant(e)s et aux communautés pour partager leur chagrin et leur deuil. L'étendue du préjudice a été profonde et de grande envergure. Tant de pertes, tant de dommages, causés par les actions d'une seule personne. Qui se propagent comme des vagues.

Notre objectif était clair depuis le début de cette enquête publique :

- Découvrir ce qui s'est passé.

- Déterminer comment et pourquoi cela s'est produit, en examinant les problèmes sous-jacents et les causes profondes.
- Présenter des recommandations qui peuvent contribuer à rendre nos communautés plus sûres en nous appuyant sur tout ce que nous avons appris.

Nous avons assumé cette responsabilité pour nous assurer que toutes ces vies interrompues et tous ces préjudices subis n'auront pas été vains.

Les personnes qui ont vu leur vie s'interrompre étaient des personnes, tout comme vous et moi. Elles ont contribué aux endroits où elles vivaient et y ont fait une différence. Nous ne pouvons pas accepter que ces pertes massives soient le dernier mot sur leurs legs. Nous devons plutôt toutes et tous continuer à travailler pour honorer les liens familiaux et communautaires qui ont tant compté pour eux, comme ils comptent pour nous. Nous devons continuer à prendre des mesures ensemble pour améliorer la sécurité de nos communautés.

Il y a des communautés comme celles touchées par les pertes massives dans tout le Canada. Les récents événements en Saskatchewan en sont un douloureux rappel. Et nous pouvons toutes et tous en tirer des leçons et prendre des mesures pour renforcer la sécurité communautaire. C'est pourquoi la portée de cette enquête fédérale-provinciale conjointe est nationale. Et nous avons également examiné les leçons apprises au-delà de nos frontières afin de nous assurer que nous pouvons apprendre des autres pour apporter des améliorations ici, au Canada. La portée de cette approche devait être considérable. Il s'agissait de la plus importante fusillade de masse de l'histoire moderne du Canada; elle comptait 17 scènes de crime, plusieurs vies ont été interrompues, deux autres personnes ont été atteintes par balle, et beaucoup d'autres ont été blessées ou affectées. Des centaines de témoins et d'intervenants ont été impliqués. Et, comme nous l'avons appris, plusieurs milliers d'éléments de preuve et d'informations connexes ont été générés.

Dès le départ, nous avons été confrontés à une tâche immense, à un mandat très vaste et à un calendrier tout aussi ambitieux, nous obligeant à terminer notre travail en un peu plus de deux ans. Notre mandat a été défini par des décrets des gouvernements fédéral et provincial qui ont établi les lignes directrices et les limites de notre travail, notamment l'exigence d'explorer les causes, le contexte et les circonstances plus larges derrière les pertes massives. Comme le reste du monde, au cours des dernières années, nous avons également eu à conjuguer avec les incertitudes et les défis liés à la pandémie. Une fois notre travail commencé, nous avons également été confrontés à des défis constants concernant le rythme, l'imprévisibilité et le volume de la divulgation de documents. En dépit de ces circonstances difficiles, avec les Participant(e)s et le public, nous nous sommes attelés à la tâche avec le soin et le dévouement qu'elle mérite.

Il était important pour nous que cette Commission repose sur l'indépendance, le respect et la transparence.

Au début de l'année 2021, nous avons agi rapidement pour constituer une équipe d'expert(e)s issus d'un large éventail de spécialités afin de lancer notre enquête indépendante. Nous avons conçu un processus flexible et efficace, tirant pleinement profit de tous les pouvoirs que confèrent les enquêtes publiques pour enquêter, assigner des témoins et la production de documents, mais aussi pour explorer les causes profondes, plus larges, grâce à un travail de grande envergure, fondé sur la recherche et les politiques.

Nous avons conçu une approche qui permet aux différentes phases de notre travail de se chevaucher, tout en s'appuyant les unes sur les autres. En termes simples, cela signifie que nous avons commencé par effectuer une enquête approfondie pour déterminer ce qui s'est passé, puis nous sommes partis de là pour explorer les problèmes sous-jacents et les causes profondes. Sur la base de tout ce que nous avons appris, nous sommes désormais en mesure d'envisager la formulation de recommandations potentielles et de déterminer des moyens de s'assurer qu'elles peuvent être mises en place.

Au début de notre travail, nous avons lancé un appel aux Participant(e)s, en invitant les personnes les plus affectées, les familles, les gouvernements, les premiers répondants et les organisations, y compris les groupes de défense des droits. Il s'agit des personnes et des groupes qui, en vertu de nos décrets, se sont vus automatiquement accorder la possibilité de participer à la Commission ou en ont fait la demande, et qui continuent d'avoir un intérêt substantiel et direct dans l'objet de l'Enquête. Comme vous le savez, les Participant(e)s et leurs avocat(e)s ont joué un rôle essentiel dans notre travail, en nous faisant part de leurs commentaires sur les règles de pratique et de procédure, en aidant à examiner les documents fondamentaux, en mettant en évidence les lacunes et les questions, en identifiant et en interrogeant des témoins, en contribuant aux tables rondes et à d'autres discussions, et en nous fournissant régulièrement des observations écrites et orales y compris les observations orales finales que nous avons entendues cette semaine.

Nous savons que les Participant(e)s n'ont pas toujours tous été d'accord avec nos décisions ou notre approche à chaque étape de l'exécution de notre mandat. Mais, malgré cela, ils sont restés attachés au travail de la Commission et à notre objectif commun visant à générer des changements afin que nos collectivités soient plus sûres. Nous en sommes reconnaissants. Nous reconnaissons que les Participant(e)s et le grand public voulaient savoir ce qui s'était passé. Nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que l'enquête et les procédures publiques de la Commission soient complètes et approfondies.

Au cours de son travail, la Commission a interrogé plus de 230 personnes, dont plus de 80 agents de la GRC. Grâce à des assignations à produire, nous avons recueilli des dizaines de milliers de documents, vidéos et fichiers audio auprès de la GRC et d'autres organismes.

Notre travail d'enquête comprenait également diverses visites sur les sites concernés par les pertes massives. Nous avons élaboré 31 documents fondamentaux afin d'organiser, d'analyser et de diffuser efficacement toutes ces informations. Nous avons partagé publiquement ces documents fondamentaux ainsi que plus de 3800 documents sources à l'appui, et des pièces supplémentaires,\* fournissant ainsi des informations détaillées sur ce qui s'est passé les 18 et 19 avril 2020 et ce qui a précédé. Cette approche nous a permis de faire preuve d'efficacité et de prévenance lorsque nous avons appelé des témoins au cours des procédures publiques, en nous concentrant sur les témoins requis pour aborder les questions substantielles et les lacunes factuelles. Avant de publier les documents fondamentaux, nous avons tenu des séances de travail avec les avocat(e)s des Participant(e)s sur de nombreuses semaines afin d'obtenir leurs commentaires et ces commentaires ont été intégrés dans les documents. Nous avons ensuite partagé notre compréhension des éléments de preuve en présentant chaque document fondamental au cours des procédures publiques, ce qui a généré d'autres pistes d'enquête et permis d'identifier des erreurs et des lacunes, au fur et à mesure que l'enquête avançait. Nous avons partagé la compréhension que nous avons de ce qui s'est passé sur les 17 scènes de crimes des pertes massives par l'entremise des documents fondamentaux et des documents à l'appui décrivant :

- ce qui est arrivé à Portapique les 18 et 19 avril 2020 du point de vue des habitants;
- les interventions des premiers répondants à Portapique;
- le bouclage du périmètre à Portapique et aux alentours;
- ce qui est arrivé la nuit à Debert;
- 2328, chemin Hunter;
- Route 4 à Wentworth;
- Route 4 à Glenholme;
- chemin Plains à Debert;
- Caserne de pompiers d'Onslow Belmont;
- Shubenacadie;
- Route 224;
- Enfield Big Stop.

Nous avons également partagé des documents fondamentaux au sujet des systèmes et processus qui ont eu une incidence sur ce qui s'est produit, notamment sur le matériel de police, la confirmation de la réplique d'autopatrouille de la GRC, les armes à feu, « En alerte » en Nouvelle-Écosse, le groupe tactique d'intervention de la GRC, le poste de commandement, le Centre de communications opérationnelles et les décisions de

---

\* Bien que ce chiffre soit exact en date du 23 septembre 2022, depuis la fin des procédures publiques, plus de 2000 documents additionnels ont été classés comme pièces à conviction.

commandement de la GRC, le Service de police de Truro, les communications de la GRC au public, le soutien aérien, les opérations de la Police régionale de Halifax et de la GRC du district de Halifax, la réception et la répartition des appels au 9-1-1, et le système de communications radio TMR2 en Nouvelle-Écosse.

Nous avons partagé des documents fondamentaux supplémentaires par rapport aux informations sollicitées par les personnes les plus affectées ainsi qu'aux services de soutien souhaités par ces personnes. Parmi ces documents fondamentaux : la recherche d'informations auprès des familles et les avis aux proches parents, les services de soutien aux survivant(e)s, aux familles et aux communautés, et les communications de la GRC et des gouvernements au public après les pertes massives.

Enfin, nous avons partagé des documents fondamentaux dans lesquels sont organisées les informations que nous avons apprises sur l'agresseur et ses antécédents, notamment la violence dans sa famille d'origine, son comportement violent envers les autres, la violence de l'agresseur envers sa conjointe de fait et ses malversations financières. Dans le cadre d'un processus d'observations écrites et orales régulières, nous avons invité les Participant(e)s à nous faire part de toutes lacunes ou questions importantes découlant des documents fondamentaux qui nécessiteraient un examen plus approfondi par le biais de témoignages.

Nous avons également fait comparaître 60 témoins au cours des procédures publiques, les entendant à titre individuel et parfois en groupe, lorsque cela s'avérait l'approche la plus efficace et la plus cohérente. Pour chaque témoin, un(e) avocat(e) indépendant(e) de la Commission posait des questions d'intérêt public et des questions qui avaient été élaborées en consultation avec les Participant(e)s. Les avocat(e)s de la Commission se réunissaient ensuite avec les avocat(e)s des Participant(e)s pour déterminer si ces derniers avaient d'autres questions à poser et dans quel ordre les poser, afin de réduire le dédoublement et que ce soit le plus efficace possible. À quelques exceptions près, les avocat(e)s des Participant(e)s pouvaient interroger directement les témoins.

Nous avons entendu un large éventail de témoins, y compris des expert(e)s, des membres de la communauté, des intervenant(e)s et plus de 30 membres de la GRC, y compris les officiers supérieurs qui étaient responsables ici en Nouvelle-Écosse et au niveau national au moment des pertes massives. Les témoins nous ont aidés à mieux comprendre ce qui s'est passé, ainsi que comment et pourquoi cela s'est produit. Certains nous ont également fait part de suggestions de recommandations et nous en sommes reconnaissants.

Au cours des procédures, nous avons également partagé 45 rapports complémentaires\* qui comprennent les résultats d'enquêtes sur des questions et des événements précis, y compris des informations sur l'utilisation de radios et de scanners par l'agresseur, les informations sur les menottes utilisées lors des pertes massives et l'analyse des

---

\* Parmi ces rapports complémentaires, 37 ont été préparés par la Commission.

données GPS de véhicules des services de santé d'urgence. Tous les documents fondamentaux, tous les documents sources, tous les rapports complémentaires et toutes les transcriptions des entretiens avec les témoins sont disponibles sur le site Web de la Commission. Ces éléments nous aideront, nous les commissaires, à préparer le rapport final et nos conclusions. Et nous espérons qu'ils continueront à aider les Participant(e)s et toute autre personne qui souhaite savoir ce qui s'est passé.

Alors que nous en apprenions davantage sur ce qui s'est passé par l'entremise de ces différentes étapes et approches, plus de 900 membres du public nous ont fait part de leur expérience en lien avec les pertes massives au moyen de notre sondage en ligne, et nous en sommes reconnaissants. Vos contributions nous ont aidés à mieux comprendre les vastes répercussions des pertes massives.

Avant de terminer, permettez-moi de dire que d'avoir servi en tant que commissaire pour cette enquête aux côtés des commissaires Fitch et Stanton a été un très grand honneur. Nous n'avons pas pris cette responsabilité à la légère et n'aurions jamais pu atteindre ce stade du processus sans les contributions de nombre de personnes. Nous vous remercions toutes et tous; ce fut un parcours difficile pour les familles, pour les Participant(e)s et pour toutes les personnes touchées. Chaque jour, nous avons dû affronter le grand préjudice et les pertes subies lors des pertes massives. C'est pourquoi, tout au long de notre travail, nous sommes restés concentrés sur le bien-être et la santé mentale, en veillant à ce que des membres de l'équipe et des ressources dévoués soient disponibles pour aider les personnes participant à la Commission et en veillant à la communication d'informations sur la façon d'accéder aux services de soutien au bien-être sur notre site Web. Ensemble, nous avons fait ce travail pour honorer la mémoire de tous ceux et celles qui ont vu leur vie s'interrompre et toutes les personnes qui ont été touchées, et pour aider à apporter des changements significatifs à l'avenir. Nous avons maintenant une base solide sur laquelle nous pouvons faire des recommandations significatives et réalisables. Je sais que vous avez tout ce qu'il faut pour aller de l'avant et faire en sorte que les recommandations à venir soient mises en œuvre. Ensemble, nous pouvons rendre nos collectivités plus sûres. Merci à toutes et à tous. Je vais maintenant laisser la parole à la commissaire Stanton.

### **Commissaire Stanton**

Merci commissaire MacDonald et bonjour à toutes et à tous.

Au cours de nos travaux, nous avons progressé dans notre compréhension des pertes massives. Comme le commissaire MacDonald nous l'a rappelé, la première phase nous a permis de développer une base factuelle exhaustive. La deuxième phase nous a permis de déterminer comment et pourquoi les choses se sont passées comme elles se sont passées. Nous avons exploré les questions connexes énoncées dans notre mandat afin de nous assurer de tenir compte de la façon dont les facteurs sous-jacents tels que la

violence entre partenaires intimes et la violence fondée sur le sexe, l'accès aux armes à feu, les interventions de la police et des fournisseurs de services, les structures et les processus, et les communications d'urgence, ont contribué aux pertes massives. Une autre façon d'envisager ces questions est de les considérer comme des causes profondes – les cultures, les valeurs, les structures, les processus et les systèmes qui doivent être compris pour que nous puissions déterminer ce qui doit changer afin que les circonstances et les causes qui ont donné lieu aux pertes massives puissent être pleinement traitées.

Nous avons utilisé un certain nombre d'approches différentes pour explorer les questions connexes. Nous avons engagé des chercheurs indépendants pour préparer 22 rapports commandés\* sur les questions connexes de notre mandat en nous appuyant sur les structures gouvernementales et politiques clés ainsi que sur la recherche universitaire et les leçons tirées des pertes massives survenues ailleurs. Tous les rapports commandés ainsi que plus de 1100 documents de recherches et de politiques pertinents pour notre mandat sont disponibles sur le site Web de la Commission.

Plusieurs rapports commandés exploraient différents aspects de la culture et des pratiques policières. Certains se concentraient sur les aspects de la prise de décision en cas d'incidents critiques, certains se sont penchés sur les facteurs qui peuvent contribuer à des pertes massives, alors que d'autres exploraient les liens entre le genre, la violence, la pauvreté, la race et l'accès aux soutiens institutionnels, ainsi que la réticence de certaines communautés à signaler la violence en raison d'une profonde méfiance à l'égard des institutions de sécurité publique.

Les rapports commandés ont également servi de cadre à nos tables rondes. Au cours des procédures publiques, nous avons organisé plus de 20 tables rondes auxquelles ont participé plus de 100 expert(e)s et autres personnes ayant une expérience pertinente à partager. Certains d'entre eux étaient locaux et d'autres apportaient des perspectives canadiennes et internationales. Les tables rondes nous ont permis d'entendre un ensemble profond et diversifié de points de vue, de connaissances et d'expériences qui ont tous servi à faire la lumière sur les questions, les systèmes et les expériences sous-jacentes que nous devons aborder. Les personnes participant aux tables rondes ont abordé un large éventail de sujets, notamment les cultures et les structures policières et l'interopérabilité; les alertes d'urgence, la prévention des événements causant des pertes massives et l'intervention en cas d'incident critique; la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes; et le renforcement de la sécurité communautaire.

Nous avons également tenu d'autres types de conversations au cours des procédures publiques, notamment des séances en petits groupes avec des personnes qui avaient

---

\* Au total, 23 rapports commandés ont été préparés, le dernier étant classé comme pièce à conviction lors des procédures publiques virtuelles du 27 octobre 2022.



des expériences importantes et connexes à partager, et des consultations avec des groupes qui ont été affectés de différentes manières par les pertes massives afin de nous assurer que nos recommandations n'ont pas par inadvertance un impact disproportionné ou involontaire sur les personnes défavorisées ou marginalisées.

Grâce aux rapports commandés, aux tables rondes et aux autres types de discussions, nous avons acquis une compréhension approfondie des causes sous-jacentes et du contexte entourant les pertes massives.

Un guide de discussions est disponible sur le site Web; vous pouvez l'utiliser pour susciter des réflexions et des conversations sur les questions que nous avons explorées, y compris sur les communications publiques pendant une situation d'urgence en examinant :

- le processus de prise de décisions pour l'envoi d'une alerte publique lors des pertes massives;
- les informations techniques sur les alertes d'urgence;
- la conception, la mise en œuvre, les capacités et les limites du système d'alerte d'urgence du Canada ou le programme « En Alerte »;
- les meilleures pratiques et modèles utiles pour les communications d'urgence dans d'autres pays; comment transmettre des informations importantes au grand public ainsi qu'aux premiers répondants au niveau tactique, et à d'autres organismes d'intervention d'urgence;
- comment partager des informations importantes avec le public en cas d'urgence.

Nous nous sommes penchés sur le soutien aux individus et aux familles, aux premiers répondants, aux fournisseurs de services et aux communautés après les pertes massives, y compris en :

- déterminant ce qui a fonctionné ou non pour les survivant(e)s et les personnes les plus affectées, et les services de soutien dans le cadre de ces pertes massives et d'autres pertes massives;
- examinant les expériences internationales en matière de partage d'informations et de soutien à la suite de pertes massives;
- explorant les pratiques exemplaires pour les besoins des personnes les plus affectées et les modèles qui aident les gens à faire leur deuil, et qui favorisent la guérison et la résilience.
- tentant de distiller les principes clés pour soutenir les personnes les plus affectées, notamment des services de soutien complets adaptés aux différents besoins.

Nous avons également exploré le lien entre la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes et les pertes massives. Nous avons entendu des témoignages portant sur :

- la dynamique de la violence en général et plus particulièrement de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes comme étant liée aux causes, aux contextes et aux circonstances des pertes massives;
- la compréhension de la dynamique entre ces formes de violence pourrait aider à l'élaboration de politiques pour mieux comprendre, se préparer, identifier les signaux avertisseurs et répondre aux pertes massives;
- les façons de prioriser la prévention de ces formes de violence comme objectif sociopolitique peut être une stratégie prometteuse pour prévenir certaines pertes massives;
- les obstacles à la prévention, à l'intervention et à la réponse efficace de la police et d'autres institutions à la violence conjugale, la violence fondée sur le sexe et la violence familiale.

Nous avons exploré des questions liées à l'amélioration de la sécurité et du bien-être des communautés, notamment :

- les pratiques exemplaires pour améliorer la sécurité communautaire qui vont au-delà de la criminalité et du maintien de l'ordre et qui comprennent le bien-être mental, physique et social;
- les approches axées sur le développement communautaire et la police communautaire contemporaine, le leadership coordonné, la capacité accrue d'intervention précoce et d'utilisation de stratégies préventives;
- les services de police et d'application de la loi, les institutions, organisations et systèmes de service public qui ont pour mission de contribuer à la sécurité des communautés;
- les possibilités individuelles et communautaires de demeurer en sécurité et de se soutenir mutuellement à l'avenir.

Nous avons examiné la structure et l'approche policières actuelles, notamment :

- la culture du travail et l'organisation des services de police et de l'application de la loi au Canada et dans d'autres pays;
- les réponses de la police aux pertes massives, y compris la formation, les procédures opérationnelles normalisées, l'équipement et les ressources;
- le besoin d'éliminer les cloisonnements au sein des services de police et entre les services de police et les organismes partenaires non policiers;

- la façon dont nombreux examens et rapports en Nouvelle-Écosse et au Canada ont permis de formuler des recommandations sur de nombreuses questions telles que la surveillance, la formation, la préparation et la culture organisationnelle de la police;
- la mesure dans laquelle ces recommandations rarement mises en œuvre; comment les évaluations de mises en œuvre des recommandations passées peuvent fournir une perspective supplémentaire sur le contexte policier et permettre d'identifier les défis récurrents dans la réalisation de la réforme;
- les obstacles aux changements et les stratégies pour comprendre et surmonter ces obstacles.

Nous avons exploré les questions liées à l'accès aux armes à feu, y compris :

- les politiques sur la façon dont la police répond aux signalements de possession d'armes à feu interdites, y compris les communications entre les organismes chargés de l'application de la loi;
- le contexte plus large de la possession d'armes à feu en milieu rural et de la sécurité communautaire;
- les recommandations antérieures sur l'accès aux armes à feu dans le contexte des situations impliquant un tireur actif;
- les liens entre la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes et les armes à feu;
- les interventions juridiques et politiques, y compris le système d'enregistrement des armes à feu, l'évaluation des risques, les limites des mécanismes de signalement lorsque des civils s'inquiètent pour leur sécurité en raison de l'acquisition ou de la présence d'armes à feu, et l'utilisation politique favorable au retrait des armes à feu dans les situations de violence conjugale et de violence familiale.

Nous avons également examiné la manière dont la possession de matériel de police à des fins personnelles est réglementée, notamment :

- l'incidence sur les pertes massives du fait que l'agresseur possédait du matériel de police et une réplique d'autopatrouille de la GRC;
- la réglementation actuelle entourant l'acquisition de matériel de police, l'accès à du matériel de police et de l'élimination du matériel de la police;
- les différents effets des symboles de la police;
- l'effet négatif du comportement criminel des faux policiers et ses répercussions plus larges sur la confiance envers la police;

- un éventail de points de vue à savoir si les avantages de la circulation d'uniformes, d'équipement et de véhicules de police dans la population générale l'emportent sur les risques.

Il s'agit d'une longue liste de questions et de sujets, mais je peux vous assurer que je n'ai fait qu'effleurer la surface de tout ce que nous avons entendu et appris au cours des tables rondes, dans les rapports commandés et les documents de référence et d'autres conversations qui ont eu lieu pendant les procédures publiques et qui étaient pertinents à notre mandat. Dans le cadre de l'enquête publique, nous avons également invité les membres du public à soumettre par le biais de notre site Web des suggestions de recherches ou de politiques qui pourraient être pertinentes pour notre travail. Nous avons reçu plus de 200 contributions par le biais de ce processus. Merci à tous ceux et celles qui ont fait une soumission publique. Vous pouvez encore soumettre des suggestions de recommandations pour des changements sur notre site Web jusqu'à la fin du mois de septembre.

Les pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse étaient un incident critique important, interrelié et complexe. L'agresseur avait également fait du mal à de nombreuses personnes de plusieurs façons avant les pertes massives. Les problèmes sous-jacents à ces actions sont également vastes, interreliés et complexes. Si nous voulons contribuer à prévenir de futures pertes massives, nous devons nous attaquer aux causes profondes et cela signifie de faire un travail soutenu dans nos collectivités, milieux de travail, institutions et aux assemblées législatives pour apporter des changements profonds et durables. Cette responsabilité à venir peut sembler intimidante, mais rappelez-vous qu'au fond, il s'agit de faire le travail nécessaire pour prendre soin des gens; de nos proches et de nos familles, de nos amis et de nos voisins, de nos collègues. Nous voulons tous vivre dans des communautés sûres. Nous devons toutes et tous y travailler pour y parvenir.

Avant de terminer, j'aimerais également vous dire que ce fut un honneur pour moi de me joindre aux commissaires MacDonald et Fitch pour servir le public. Dans un instant, la commissaire Fitch remerciera de manière plus complète les nombreux groupes de personnes qui ont participé à notre travail. Pour ma part, à tous ceux et celles qui se sont joints à nous pour servir l'intérêt du public, merci. La commissaire Fitch va maintenant vous faire part de quelques remarques finales.

### Commissaire Fitch

Merci commissaire Stanton, et commissaire MacDonald, et bonjour à toutes et à tous. Cet après-midi, mes collègues commissaires nous ont rappelé pourquoi nous sommes ici, le chemin parcouru ensemble et ce que nous avons accompli dans notre travail pour comprendre ce qui s'est passé, ainsi que comment et pourquoi cela s'est passé. Au cours des dernières semaines, nous avons fait des progrès dans la phase finale des

procédures publiques, qui consistait à approfondir notre compréhension dans le but d'élaborer des recommandations. Il me reste maintenant à vous faire part de notre orientation pour l'avenir, ainsi que du rapport final et des recommandations.

Comme nous l'avons dit au début de cette phase, notre objectif est d'élaborer des recommandations qui :

- s'appuient sur tout ce que nous avons appris;
- sont éclairées par les perspectives de nombreuses personnes possédant différents types d'expertises et d'expériences;
- s'appuient sur les recommandations d'enquête et de rapports antérieurs, y compris une compréhension de ce qui a fonctionné, et de ce qui a empêché les progrès dans le passé;
- sont claires, pragmatiques et applicables, afin que les personnes au sein de nos gouvernements, institutions et communautés puissent commencer à agir immédiatement.

Pour nous aider à élaborer de telles recommandations, nous avons continué à organiser des tables rondes, des consultations avec des Participant(e)s et des discussions avec les personnes les plus affectées et les membres des communautés, afin de nous assurer que nous bénéficions d'un ensemble riche et diversifié de points de vue et d'expériences. Nous encourageons également tous les Canadien(ne)s et les personnes intéressées qui se trouvent à l'extérieur de nos frontières, à continuer de partager leurs idées pour le changement. Les informations sur la façon de procéder sont disponibles sur le site Web de la Commission des pertes massives.

Comme l'a indiqué la commissaire Stanton, vous trouverez un guide de discussion sur notre site Web qui résume le type de questions que nous explorons et propose des questions pour vous aider à réfléchir à des recommandations. Nous espérons que cela vous encouragera et vous aidera à discuter de changements potentiels et de recommandations avec vos collègues, votre famille, vos amis et vos voisins. Toujours sur notre site Web, vous trouverez la recension des recommandations antérieures. Ce document exhaustif est directement lié à notre vaste mandat et contient plus de 2000 recommandations pertinentes issues d'enquêtes publiques, d'examins et d'enquêtes antérieurs. Les examens sont regroupés selon une structure de recherche élaborée par l'équipe de recherche et de politiques de la Commission des pertes massives. L'objectif est d'aider à identifier les lacunes et les possibilités, de susciter de nouvelles recommandations et de tous nous aider à réfléchir aux obstacles qui ont empêché la réalisation de changements significatifs dans le passé.

Après aujourd'hui, les procédures publiques de la Commission seront terminées, mais notre travail est loin d'être terminé. Bien que vous n'aurez pas de nouvelles de nous aussi souvent, et que vous ne nous verrez pas au quotidien lors de procédures

publiques, dans les semaines et les mois à venir, nous nous concentrerons exclusivement sur la préparation et l'achèvement du rapport final de la Commission qui sera rendu public d'ici le 31 mars 2023. Nous utiliserons ce temps pour nous assurer que le rapport final est effectué avec la rigueur et le soin qu'il mérite.

Comme vous pouvez vous y attendre, le rapport final sera exhaustif. Il doit être à la fois large et approfondi, afin de remplir notre mandat, de partager nos conclusions détaillées sur ce qui s'est passé et de transmettre tout ce que nous avons appris en explorant les causes et les problèmes sous-jacents. Le rapport final, qui sera disponible en anglais et en français, comprendra les recommandations de la Commission. Nous nous efforcerons de les rendre aussi claires et efficaces que possible. Nous savons que les recommandations seules ne suffisent pas, et ainsi nous inclurons des conseils pour indiquer quelles actions peuvent être prises, qui peut – ou *doit* – les effectuer, et comment les effectuer. Il s'agit de mettre en place des mécanismes permettant d'assurer le suivi de responsabilités des autres à l'avenir.

Entre la fin des procédures publiques et la publication du rapport final, nous encourageons tout le monde à poursuivre les nombreuses conversations sur la sécurité et le bien-être communautaires. Nous avons vu tant d'exemples de groupes se réunissant et ayant des conversations importantes et précieuses; veuillez continuer à collaborer, à chercher des moyens de travailler ensemble et à vous améliorer.

Tous les documents fondamentaux, les documents sources, les rapports complémentaires, les rapports commandés, les documents liés à la recherche et aux politiques, les témoignages, les tables rondes et les autres diffusions des procédures sur le Web restent disponibles sur notre site Web; ils sont là pour vous, afin que vous puissiez les utiliser et en parler avec vos communautés et vos collègues de travail ainsi qu'avec vos réseaux et vos familles.

Nos progrès ont été rendus possibles par le travail acharné des nombreuses personnes au cours des deux dernières années. Au nom des commissaires, je voudrais maintenant faire part de notre gratitude infinie. Sachez que je ne pourrai jamais nommer tout le monde et exprimer toute notre reconnaissance envers chacun de vous avec de simples mots.

Commençons par les familles. Merci de nous avoir rencontrés au début de notre travail en 2021 et à nouveau au cours des dernières semaines, et d'avoir partagé vos points de vue et vos expériences. Nous continuons à vous présenter nos sincères condoléances pour vos pertes et nous partageons votre dévouement envers l'amélioration de la sécurité dans nos communautés en leur mémoire.

Merci à tous les Participant(e)s et à leurs avocat(e)s. Vous avez tous joué un rôle essentiel dans cette enquête en contribuant à façonner notre approche, en établissant la base factuelle, en prenant part à des tables rondes et à d'autres discussions et en partageant

vos observations. Vous avez consacré de longues heures en dehors des procédures. Vous avez été présents avec nous pendant les nombreux jours et semaines de procédures publiques. Nous vous en remercions.

Merci à tous les intervenants qui ont été les premiers sur les lieux lors des pertes massives. Que vous fassiez partie de la police, des services de santé d'urgence ou d'incendie, ou que vous soyez un autre fournisseur de services civils, nous apprécions votre courage et votre engagement continu envers la sécurité des personnes et l'aide que vous leur offrez dans les moments difficiles.

Nous remercions les nombreux témoins et autres personnes que nous avons entendus lors des entretiens et pendant les procédures publiques. Nous savons qu'il est difficile pour beaucoup de revenir sur les jours où ont eu lieu les pertes massives et les jours suivants. Vos souvenirs de ce qui s'est passé et vos perspectives sur les causes potentielles et les recommandations ont été déterminants pour notre travail et nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Merci également aux nombreuses personnes qui ont pris part aux tables rondes, aux séances en petits groupes, aux consultations et aux autres conversations. Vous avez apporté à notre travail une expertise et une expérience d'une profondeur et d'une ampleur incroyable en faisant la lumière sur des questions vastes et complexes et en nous aidant à rassembler les leçons apprises et les recommandations potentielles, y compris en nous aidant à nous rappeler que les recommandations finales ne doivent pas avoir d'impacts disproportionnés ou involontaires sur les groupes défavorisés ou marginalisés.

Merci aux organisations communautaires qui ont rencontré l'équipe de la Commission et qui ont aidé à faire notre travail dans vos communautés en nous apportant un soutien indispensable et en nous mettant en contact avec les personnes et les informations nécessaires.

Merci aux membres des médias qui ont couvert les progrès de la Commission, y compris les procédures publiques, aidant ainsi le grand public à rester engagé dans notre travail. Beaucoup d'entre vous ont couvert les pertes massives au moment où elles se sont produites et ont été avec nous quotidiennement pendant les procédures publiques. Des médias indépendants et intègres sont essentiels pour garantir la responsabilité des processus publics tels que le nôtre, et vous l'avez fait avec dévouement et attention pour les personnes concernées.

Nous remercions également les nombreux fournisseurs de services qui ont contribué à rendre notre enquête et nos procédures publiques accessibles au plus grand nombre de personnes possible en nous aidant dans la gestion des documents, la technologie, la traduction, l'interprétation, la transcription, la sécurité et bien d'autres services.

Merci au public ici en Nouvelle-Écosse, au Canada, aux États-Unis et ailleurs, pour son engagement et sa participation à nos travaux. Nous sommes reconnaissants envers ceux d'entre vous qui ont pu se joindre à nous en personne lors des procédures publiques, ceux d'entre vous qui ont assisté aux assemblées publiques et tous ceux qui ont participé en ligne, qui nous ont envoyé des courriels ou qui nous ont appelés. Jusqu'à présent, plus de 200 000 visiteurs uniques ont visité le site Web de la Commission, et il y a eu plus de 350 000 visionnements de nos diffusions sur le Web et plus de 360 000 téléchargements de fichiers, ce qui témoigne d'un fort engagement du public.

Enfin, je remercie les membres de l'équipe de la Commission, notamment ceux et celles qui travaillent aux enquêtes, au sein de l'équipe des avocat(e)s de la Commission, à la recherche et aux politiques, à la santé mentale, au secrétariat et à la logistique, ainsi qu'aux communications et à l'engagement communautaire. Vous avez travaillé jour, nuit et week-end avec un dévouement et une attention sans faille. Comme le reste du monde, vous avez continué à conjuguer avec la COVID-19 et partagé les défis de la vie, ainsi que les célébrations au cours de ces deux dernières années, y compris l'isolement, les maladies, les pertes, les mariages et les naissances. Nous vous sommes très reconnaissants, à vous et à vos familles, pour avoir fait preuve d'attention et de souci envers les gens dans tout ce que vous avez fait. Nous n'aurions vraiment pas pu y arriver sans votre incroyable engagement au cours des deux dernières années.

Merci à *tous et à toutes* pour votre participation. Alors que nous travaillons à l'achèvement et à la publication du rapport final, nous vous demandons à nouveau de continuer à vous impliquer. La sécurité communautaire est une responsabilité et une occasion partagées. Nous pouvons tous – et devons – soutenir le changement en mettant les recommandations en œuvre dans nos communautés, nos lieux de travail et nos organisations. Les dirigeants de la GRC et d'autres représentants institutionnels se sont engagés à être ouverts aux recommandations et à se préparer à les recevoir. Nous sommes encouragés par ces engagements et ces commentaires et nous invitons les décideurs, les institutions, les groupes communautaires et les membres du public à prendre des mesures en fonction des recommandations à venir.

En conclusion, je suis également honorée d'avoir été invitée à contribuer à un service public par le biais de cette enquête et, en particulier, d'avoir servi aux côtés des commissaires MacDonald et Stanton. Nous, les commissaires, nous sommes vus confier une grande responsabilité et continuerons de faire tout en notre possible pour nous en acquitter, alors que nous préparons le rapport final. Nous vous invitons également toutes et tous à vous montrer à la hauteur de cette responsabilité et à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour contribuer à la mise en œuvre des recommandations afin de rendre nos collectivités plus sûres pour tout le monde.



## **12 Fiche de conseils sur la santé mentale**

## COMMISSION DES PERTES MASSIVES



# Fiche de conseils sur la santé mentale : Renforcer sa résilience

Alors que nous travaillons ensemble pour comprendre ce qui s'est produit avant et pendant les événements des 18 et 19 avril 2020 ainsi que le comment et le pourquoi de ceux-ci, nous reconnaissons que, parfois, lire au sujet d'une expérience pénible ou bouleversante sur le plan affectif ou en entendre parler peut être éprouvant et troublant.

La présente fiche contient des conseils que vous pouvez suivre pour renforcer votre résilience, notamment si vous vous sentez accablé, en détresse ou anxieux.

N'oubliez pas qu'à tout moment durant les travaux de la Commission, si vous avez besoin de soutien, l'équipe de santé mentale peut :

- vous mettre directement en contact avec des services de soutien en santé mentale et d'autres prestataires d'aide et écouter vos commentaires sur les ressources actuellement disponibles;
- vous donner des informations sur les façons de continuer à renforcer votre résilience;
- discuter de moyens précis de participer aux travaux qui ne causeront pas de préjudices supplémentaires et qui peuvent réduire les préjudices.

Écrivez à l'adresse [Info@CommissionDesPertesMassives.ca](mailto:Info@CommissionDesPertesMassives.ca) pour en savoir plus ou visitez le site [CommissionDesPertesMassives.ca/aide](http://CommissionDesPertesMassives.ca/aide) pour accéder à d'autres ressources en matière de santé mentale et de mieux-être.

## QUELLES SONT LES CAUSES DE LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE?

L'amygdale, qui fait partie du système limbique du cerveau, est stimulée de façon excessive en cas de stress important ou de longue durée.

Cette partie du cerveau serait responsable du traitement des souvenirs ainsi que des réactions conditionnées à la peur. Des études ont révélé que les distractions pouvaient inhiber l'activation de l'amygdale.

## QU'EST-CE QU'UNE DISTRACTION?

Une distraction permet de détourner temporairement son attention d'une émotion forte. L'une des caractéristiques clés d'une distraction est sa nature temporaire. Se distraire ne consiste pas à essayer de fuir ou d'éviter une émotion. Il est sous-entendu que l'émotion que l'on ressent finit par revenir. Ensuite, une fois que l'émotion a diminué en intensité, on peut utiliser une autre stratégie pour la gérer.

Cette ressource sur la santé mentale est largement basée sur le site [www.verywellmind.com](http://www.verywellmind.com).

## Conseil : Se distraire

Une émotion forte peut être amplifiée et devenir incontrôlable si on se concentre sur elle. Par conséquent, se distraire temporairement peut donner à l'émotion le temps de diminuer en intensité, ce qui facilite sa gestion.

Les distractions peuvent servir de protection sur le moment en prévenant l'adoption de comportements malsains (comme consommer des substances psychoactives ou « manger ses émotions ») comme réaction à une émotion forte ainsi qu'en facilitant la gestion de l'émotion à long terme. Voici quelques façons de vous distraire si vous vous sentez accablé ou en détresse.

- Appeler un bon ami et parler de choses banales
- Compter à rebours à partir d'un nombre élevé en faisant des bonds de sept ou d'un autre chiffre (p. ex., 958, 951, 944, 937, etc.)
- Faire une tâche ménagère, comme laver la vaisselle ou ranger un tiroir
- Faire de l'exercice, comme aller marcher, courir ou nager
- Faire du yoga ou de la méditation en se concentrant sur sa respiration
- Lire un livre ou regarder une émission ou un film amusant
- Faire des mots croisés ou peindre un tableau

*Ces distractions peuvent être brèves et vous permettre de mettre sur pause une émotion intense. Au fil du temps, vous remarquerez que certaines distractions fonctionnent mieux que d'autres pour vous. Chaque personne est différente et doit faire ce qui lui convient le mieux.*

## Conseil : S'apaiser

Autre conseil utile pour gérer une réaction de stress intense : s'apaiser. L'apaisement peut être bénéfique lorsque l'un ou plusieurs des cinq sens sont mis à contribution. S'apaiser aide à se concentrer complètement sur la tâche à accomplir. Il faut donc essayer d'être attentif à ses sens et à ce que l'on ressent. Dès que l'on devient distrait, il suffit de ramener son attention sur ce que l'on fait.

N'oubliez pas que vous pouvez formuler vos propres conseils d'apaisement. Essayez d'en écrire le plus possible et mettez-les dans un endroit sûr où vous pourrez les consulter lorsque vous ressentirez de la détresse.

La page suivante contient quelques exemples d'activités apaisantes et un espace pour écrire vos propres stratégies.

---

Cette ressource sur la santé mentale est largement basée sur le site [www.verywellmind.com](http://www.verywellmind.com).

## LE TOUCHER

La peau est le plus grand organe du corps et est très sensible aux stimuli externes. Elle est donc un outil puissant en ce qui a trait à l'amélioration de votre capacité à relaxer.

- Prenez un bain chaud ou allez nager
- Assoyez-vous au soleil pour sentir la chaleur sur votre peau
- Enfilez vos vêtements les plus confortables ou enroulez-vous dans votre couverture préférée

## L'ODORAT

Des recherches ont révélé que l'aromathérapie procurait des bienfaits. Il s'agit d'un traitement naturel souvent recommandé aux personnes souffrant de stress, d'anxiété, de dépression ou de troubles du sommeil.

- Consacrez du temps à humer des roses dans un jardin
- Sortez et prenez une grande bouffée d'air frais
- Entourez-vous d'odeurs comme celles de la lavande, de la vanille et d'autres fragrances qui réduisent le stress

## LE GOÛT

La nourriture, même s'il est préférable de ne pas toujours se tourner vers elle pour se reconforter, peut avoir des effets positifs sur l'humeur.

Beaucoup d'entre nous avons appris que la faim peut mener à l'irritabilité, ce qui peut également avoir une incidence sur les niveaux de stress.

- Plutôt que de consommer de la malbouffe, dégustez un bonbon dur ou buvez une tisane
- Prenez un repas reconfortant composé de votre plat préféré et essayez d'y inclure des aliments sains

## L'OUÏE

L'ouïe peut jouer un rôle important dans l'atteinte d'un état affectif positif. La musicothérapie est maintenant un traitement recommandé aux personnes souffrant de dépression, d'anxiété et de stress.

- Écoutez de la musique relaxante ou des sons apaisants
- Formulez à voix haute des affirmations d'encouragement ou envoyez-vous un message vocal à écouter ultérieurement
- Assoyez-vous à l'extérieur et soyez à l'écoute des sons

## MES CONSEILS D'APAISEMENT

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Cette ressource sur la santé mentale est largement basée sur le site [www.verywellmind.com](http://www.verywellmind.com).

## **13 Avis aux Participant(e)s, Phase 2**

Privilégié et confidentiel



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

## Avis aux Participants

### Contenu

<b>Avis aux Participants</b> .....	1
<b>Phase 1 – Observations écrites</b> .....	1
<b>Phase 2 – Objectif et aperçu</b> .....	2
<b>Tables rondes</b> .....	4
<b>Séances en petits groupes</b> .....	5
<b>Participation des coalitions</b> .....	6
<b>Phase 2 – Observations des Participants</b> .....	6

Ce document fournit des informations sur les diverses possibilités offertes aux Participants de participer aux procédures publiques de la phase 2, notamment par le biais d'observations orales et écrites. Ces procédures contribueront à l'élaboration de la base factuelle tout en élargissant l'exploration « du pourquoi et du comment » des pertes massives. Les Participants continueront également à avoir la possibilité de contribuer aux travaux de la Commission de diverses manières.

Veuillez également tenir compte du financement qui vous est fourni dans vos accords de contribution. Certaines procédures ne nécessitent pas la présence des avocats, mais peuvent être suivies par webdiffusion.

### Phase 1 – Observations écrites

1. Les Participants qui souhaitent formuler des commentaires de fond sur les éléments de preuve versés au dossier de la Commission au cours des procédures publiques de la phase 1, y compris les 12 premiers documents fondamentaux fondés sur l'emplacement et les documents sources connexes ainsi que les informations fournies par les témoins, sont invités à présenter des observations écrites d'ici le 30 juin 2022. Les Participants auront également l'occasion de faire des observations, en fonction de leur intérêt, lors des observations finales en septembre.
2. La Commission souhaite particulièrement recevoir des observations relatives aux documents fondamentaux présentés à ce jour qui indiquent :

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

1

Privilégié et confidentiel



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

- des lacunes ou des erreurs perçues
  - tout contexte supplémentaire connexe
  - des questions sur « le pourquoi et le comment » qui se posent dans ce dossier factuel.
3. Les observations précises et détaillées sur le contenu des différents documents fondamentaux doivent être fournies aux commissaires par écrit, afin de garantir leur transmission fidèle. Les Participants seront également invités à faire de brèves observations orales sur les problèmes et questions d'ordre général découlant des faits pertinents pour la phase 2 du mandat de la Commission à différents moments du calendrier (voir le projet de calendrier ci-joint). L'objectif des observations orales est d'aider la Commission à se concentrer sur les thèmes et les questions les plus importants alors qu'elle passe à la phase 2.
  4. Comme détaillé ci-dessous, les Participants (en fonction de leur intérêt et en gardant à l'esprit les paramètres de leurs accords de contribution) auront également la possibilité de fournir des observations écrites périodiques au cours de la phase 2.
  5. Les observations écrites des Participants et du public sur les questions relevant du mandat de la Commission sont les bienvenues à tout moment avant la date limite de présentation des observations finales. Nous encourageons les Participants à rédiger des observations constructives, ciblées et concises.

#### Phase 2 – Objectif et aperçu

6. La phase 2 de l'Enquête se concentrera sur les causes, le contexte et les circonstances. Nous allons passer de l'établissement des faits qui se sont produits les 18 et 19 avril 2020 à l'examen du pourquoi et du comment des pertes massives. La phase 2 est une passerelle vers le travail de la Commission, axé sur l'avenir, qui consiste à tirer des leçons et à élaborer des recommandations significatives pour améliorer la sécurité des collectivités à l'avenir.
7. Au cours de la phase 2, nous passerons de témoignages fondés sur des faits à l'audition de personnes ayant une expérience, des connaissances et une expertise dans des domaines précis afin d'aider la Commission à comprendre les causes, le contexte et les circonstances des pertes massives. Nous prévoyons également que les Participants de la phase 2 commenceront à prendre part directement aux processus liés à leurs intérêts.
8. Les procédures publiques de la phase 2 comprendront un plus large éventail de processus appropriés pour permettre une vision plus large que la simple constitution de la base factuelle. Ces processus comprendront des séances visant à mieux comprendre les enjeux liés aux pertes massives.

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

Privilégié et confidentiel



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

9. Au cours de la phase 2, nous nous appuierons sur le dossier factuel fondé sur l'emplacement constitué dans la phase 1 et passerons à des procédures publiques organisées par thème en fonction des sujets précisés dans le mandat de la Commission, comme le matériel de police, les armes à feu et les alertes au public. Beaucoup d'entre elles combinent les faits avec la manière dont ils se sont produits. Ainsi, alors que le processus d'audience essentiel à la phase 1 se poursuit (c'est-à-dire que nous continuerons à entendre d'autres témoins, y compris ceux qui ont participé aux décisions de commandement), nous commencerons également à recueillir les propos des personnes de manière tout aussi importante, par le biais d'observations, de tables rondes et de séances en petits groupes.
10. Les procédures publiques de la phase 2 comprendront la présentation des documents fondamentaux thématiques, des documents sources connexes et d'autres documents (p. ex., des rapports complémentaires d'enquête, des transcriptions d'entretiens). Elles comprendront également l'audition d'une série de témoins (individuellement ou en panel).
11. Des recherches et des rapports techniques ont été commandés sur des sujets relevant du mandat de la Commission et ils constitueront un élément important des procédures publiques de la phase 2. Ces rapports visent à servir de matériel de référence et aideront la Commission à mieux comprendre les questions très variées qui concernent son mandat.
12. Certains auteurs des rapports commandés seront également entendus en tant que témoins, d'autres participeront aux tables rondes de la phase 2, et certains des rapports commandés seront simplement présentés lors des procédures. Quoi qu'il en soit, les Participants auront la possibilité de faire des observations sur ces rapports afin d'aider les commissaires à comprendre les enjeux.
13. L'objectif des tables rondes et des séances en petits groupes n'est pas de recueillir des preuves particulières, mais de donner à la Commission la possibilité d'accéder à un plus large éventail de connaissances fondées sur l'expérience et l'expertise. Un dialogue encadré favorise la transmission et l'exploration de ces formes de connaissances. Ces activités de la phase 2 sont des occasions non accusatoires pour les commissaires d'entendre directement des gens, y compris, le cas échéant, les Participants eux-mêmes. Par conséquent, les membres participant aux séances n'ont pas besoin d'être assermentés.
14. Les tables rondes et les séances en petits groupes seront principalement animées par des membres de l'équipe des politiques et de la recherche de la Commission. Les tables rondes et les séances en petits groupes ne seront généralement pas animées par les avocats de la Commission, qui continueront à se concentrer sur d'autres aspects des procédures. De même, la Commission ne s'attend pas à ce que les avocats des Participants participent activement à ces dialogues encadrés.
15. Comme pour toutes les procédures publiques, les tables rondes et les séances en petits groupes auront lieu en présence des commissaires et feront partie du dossier public. Elles se tiendront

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.



Privilégié et confidentiel



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

en public et seront transmises en direct sur le Web. Une transcription sera ensuite accessible sur le site Web.

#### Tables rondes

16. Une table ronde est une discussion dirigée par un animateur au cours de laquelle des experts et d'autres personnes ayant des connaissances utiles sont invités à faire connaître leur expérience ou leurs recherches sur un thème, une question ou un sujet précis aux commissaires. L'objectif de ces séances est d'en apprendre davantage sur le pourquoi et le comment de divers aspects qui ont causé les pertes massives. Il peut s'agir de discussions sur les politiques publiques ou la législation existantes qui ont trait aux sujets énumérés ci-dessus.
17. La Commission a prévu d'organiser 14 tables rondes. Les détails seront publiés sur le site Web de la Commission. Chaque table ronde se concentre sur un sujet déterminé par l'équipe de la Commission comme étant particulièrement important pour le travail de la phase 2, le but étant de réaliser son mandat et de traiter tous les aspects compris dans les décrets.
18. Les tables rondes n'aborderont pas les faits propres aux pertes massives comme certaines décisions de la police, la façon dont l'agresseur s'est procuré ses armes à feu, ou d'autres parties du dossier factuel. Il sera demandé aux participants à la table ronde de *ne pas* commenter les preuves présentées dans les procédures de la phase 1 ou 2 ni d'exprimer leur opinion sur ce qui s'est passé les 18 et 19 avril 2020. Au contraire, les tables rondes fourniront le contexte nécessaire et les discussions d'experts qui aideront finalement les commissaires à interpréter le dossier factuel.
19. Pour chaque table ronde, une liasse de documents de référence sera fournie. Ces documents peuvent inclure par exemple des rapports commandés, des informations préparées par l'équipe des politiques et de la recherche de la Commission, et des articles savants. Les éléments de preuve contenus dans la liasse seront marqués comme pièces à conviction par les avocats de la Commission avant la table ronde concernée.
20. Les Participants ont été invités à suggérer des membres pour les tables rondes sur des questions liées à leur domaine d'intérêt substantiel et direct. Pour assurer un bon fonctionnement, un maximum de dix personnes seront invitées à participer aux tables rondes. Les observations des Participants ayant un intérêt substantiel pour le sujet abordé en table ronde seront soigneusement examinées. Toutefois, ce sont les commissaires qui décideront en dernier ressort de la composition des tables rondes.
21. Les commissaires assisteront aux tables rondes et pourront poser des questions aux membres qui les composent. Ces dialogues ne seront pas animés par les avocats de la Commission et les avocats des Participants ne joueront aucun rôle actif, bien qu'ils soient les bienvenus s'ils souhaitent y assister.

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévus dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

1  
4

Privilégié et confidentiel



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

22. Comme pour toutes les procédures publiques, les Participants et le public peuvent suivre les tables rondes de la Commission en webdiffusion, écouter l'audio sur la ligne téléphonique ou s'inscrire pour y assister en personne si la capacité du lieu le permet. Les enregistrements des webdiffusions et les transcriptions seront accessibles sur le site Web.
23. En plus de suggérer des membres pour les tables rondes, les Participants auront également l'occasion de contribuer à l'élaboration du dossier de la Commission en ce qui concerne les questions de la phase 2, tel que décrit dans la section sur les observations des Participants de la phase 2, ci-dessous.

#### Séances en petits groupes

24. Des séances en petits groupes réuniront des personnes qui discuteront d'un aspect particulier de leur expérience des pertes massives (ou lié à ces pertes). Ces séances seront animées pour favoriser le dialogue afin d'aider la Commission à approfondir sa compréhension du contexte et des répercussions des pertes massives. Cela aidera les commissaires à formuler des recommandations qui seront pratiques à mettre en œuvre.
25. Les séances en petits groupes ne seront pas utilisées pour déterminer les faits, mais pour aider la Commission à bien comprendre le contexte qui les sous-tend. Elles seront particulièrement importantes pour comprendre l'aspect humain des systèmes institutionnels examinés, ce qui aidera la Commission à formuler des recommandations significatives.
26. Par exemple, la première série de séances en petits groupes se concentrera sur la mise en commun des informations pendant et immédiatement après les pertes massives. Dans le cadre des enquêtes qu'elle a menées jusqu'à présent, la Commission a appris que certaines familles ont eu beaucoup de mal à obtenir des informations sur leurs proches, notamment le 19 avril. Dans ce contexte, nous avons appris que les familles recherchaient et obtenaient des informations par diverses voies. Les témoignages de personnes qui ont cherché à obtenir ces informations ou qui ont aidé des familles à y accéder seront utiles à l'Enquête.
27. Des séances supplémentaires en petits groupes pourront être planifiées pendant la phase 2 des procédures publiques. Elles seront semblables aux panels d'ouverture des procédures publiques de la phase 1 sur les collectivités et la santé mentale puisque les personnes recevront une invitation à participer (par opposition à une assignation à comparaître) et ne seront pas assermentées.
28. Les commissaires assisteront aux séances en petits groupes afin de connaître l'expérience et les points de vue des personnes directement concernées, y compris les personnes les plus affectées et celles qui les ont aidées. Ces séances ne seront pas animées par les avocats de la Commission et les avocats des Participants ne joueront aucun rôle actif, bien qu'ils soient les bienvenus s'ils

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

Privilégié et confidentiel



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

souhaitent y assister. Comme les tables rondes, ces séances seront des procédures publiques qui seront diffusées sur le Web et des transcriptions seront préparées.

29. Si, au cours d'une séance en petit groupe, une personne explique un élément de son expérience qui modifie considérablement la compréhension que la Commission a du dossier factuel et des questions en jeu, cet élément figurera dans le dossier public puisqu'il est diffusé sur le Web et transcrit. Les commissaires pourraient alors déterminer si la question nécessite un examen plus approfondi au moyen d'enquêtes, d'entretiens et, si nécessaire, de témoignages supplémentaires.

#### Participation des coalitions

30. Dans notre Décision concernant les demandes de participation (13 mai 2021), nous avons demandé à certaines organisations de participer en tant que coalitions pour favoriser l'efficacité, aider à créer un équilibre et réduire les répétitions. Nous attendons de tous les membres d'une coalition collaborent aux observations écrites et orales et agissent comme Participant individuel. Chaque coalition est invitée à déposer une seule observation écrite conjointe au cours ou à la fin de la phase 2 et une observation finale. Lorsqu'une coalition a la possibilité de présenter des observations orales, le temps imparti peut être partagé par deux ou plusieurs représentants de la coalition.
31. Dans la mesure où elle ne l'a pas encore fait, une coalition devrait désigner une seule personne-ressource principale qui la représentera pour les communications avec la Commission. Cette personne veillera à ce que les informations soient transmises en temps utile aux autres organisations formant la coalition et à préparer une réponse coordonnée.

#### Phase 2 – Observations des Participants

32. Les Participants (dans la mesure de leur intérêt et sous réserve de leur financement) qui le souhaitent sont invités à présenter des observations écrites sur les procédures publiques de la phase 2, à la fois sur des questions précises au fur et à mesure qu'elles sont soulevées pendant les procédures et de manière cumulative à la fin de cette phase. Les observations de la phase 2 doivent être envoyées à la Commission au plus tard le 15 août 2022 afin de lui permettre de prendre en compte les positions et les points de vue exprimés pour finaliser les plans des procédures publiques de la phase 3.
33. La Commission sera particulièrement désireuse de connaître toute lacune dans les preuves et les informations recueillies au cours de la phase 2 en temps opportun afin de pouvoir déterminer si des mesures correctives supplémentaires doivent être prises. Par exemple, si un Participant décèle une lacune ou une erreur dans un document fondamental présenté au cours de la phase 2 ou souhaite fournir un éclairage supplémentaire, dans la mesure du possible, les observations seront les bienvenues le plus tôt possible après la présentation. De même, la

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévus dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

Privilégié et confidentiel



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

Commission encourage les Participants à fournir des informations et des observations supplémentaires liées à un sujet abordé lors d'une table ronde ou d'une séance en petits groupes le plus tôt possible après la procédure. À cet égard, les commissaires seront particulièrement intéressés par les enseignements qui peuvent être tirés, ce qui contribuera aux travaux de la phase 3, à savoir la formulation des recommandations.

34. La Commission informera les Participants des documents qu'elle a l'intention de présenter au cours de ses procédures, comme les documents fondamentaux, les mémoires législatifs, les rapports d'experts ou techniques, et les témoins qu'elle a l'intention d'entendre. Les Participants ayant une contribution substantielle à apporter sur les documents qui seront présentés lors des audiences, en particulier les individus ou les groupes qui ont demandé à participer à la Commission en raison d'un intérêt substantiel ou de connaissances sur ces questions, sont invités à faire des observations en relation avec ces documents. Les Participants peuvent fournir d'autres rapports d'experts, techniques ou de recherche pertinents qui apportent un éclairage supplémentaire utile différent de celui des rapports commandés par la Commission.
35. Les Participants (selon leur intérêt) qui souhaitent présenter des observations orales pendant la période prévue pour les observations sur un sujet particulier doivent faire part de cette intention avant la semaine où la question pertinente sera abordée en procédure publique. Cette notification doit inclure tout matériel écrit proposé pour aider les commissaires. Les commissaires examineront ces demandes et demanderont ensuite aux avocats de la Commission d'établir un calendrier pour les observations orales dirigées par les commissaires. Les avocats de la Commission prépareront un calendrier avec du temps alloué pour les observations orales, le cas échéant. Ces dernières auront lieu pendant le temps prévu pour les observations sur un sujet particulier et non pendant les activités de la phase 2 comme les tables rondes ou les séances en petits groupes.
36. Les procédures publiques de la phase 3 viseront à recueillir des commentaires sur les recommandations potentielles, notamment par le biais de séances avec la communauté et les parties prenantes, et d'observations du public et des Participants. Les procédures publiques de la phase 3 auront lieu en septembre 2022.

This communication (including any attachments) is confidential and intended only for the recipient(s) specified in the message. The content may be privileged, confidential or otherwise protected by law.  
La présente communication (y compris les pièces jointes) est confidentielle et réservée à l'usage du ou des destinataire(s) prévu(s) dont le nom figure dans le message. Le contenu est susceptible d'être  
confidentiel, couvert par le secret professionnel ou protégé autrement par la loi.

## **14 Guide de participation aux tables rondes**



## Guide de participation aux tables rondes

### PRINCIPES DIRECTEURS

Les tables rondes sont conçues pour fournir à la Commission et au public une compréhension plus approfondie et plus nuancée des enjeux qui relèvent du mandat de la Commission, y compris ceux soulignés dans les [décrets](#) établissant la Commission.

Cette série de tables rondes se tiendra pendant la [phase 2](#) du travail de la Commission, qui se concentre sur le contexte, les circonstances et les causes des pertes massives. Par conséquent, l'objectif des tables rondes de la phase 2 n'est ni de discuter des enjeux de la phase 1, qui cherchaient à déterminer « ce qui s'est produit » les 18 et 19 avril 2020, ni de suggérer à la Commission des recommandations qu'elle devrait émettre. Cette dernière discussion aura plutôt lieu lors de la phase 3.

Les tables rondes de la phase 2 visent à rassembler des personnes possédant des connaissances et des perspectives variées sur les enjeux pertinents. Ces perspectives aideront les Commissaires à évaluer l'ampleur de l'éventail de facteurs et d'intérêts qui pourraient avoir une influence sur leur compréhension des enjeux relatifs au mandat de la Commission.

Les discussions en table ronde sont basées sur des principes de communication ouverte et inclusive. Nous ne cherchons pas à ce que les membres de la table ronde se mettent d'accord ou parviennent à un consensus sur chaque enjeu discuté. L'objectif n'est pas de convaincre les autres membres de la table ronde.

### FORMAT

La table ronde débutera en donnant la chance à chaque membre de se présenter et de formuler de brèves remarques (pas plus de 5 minutes par personne) concernant son lien avec le thème de la table ronde.

Une fois les présentations terminées, l'animateur posera une question précise à un membre de la table ronde, selon les champs d'expertise ou centres d'intérêts de ce dernier. Lorsque le membre aura répondu à la question, l'animateur demandera à un autre membre de répondre à une question de suivi ou à la réponse qui vient d'être offerte.

Une fois qu'une question a été explorée par au moins deux membres de la table ronde, l'animateur introduira une nouvelle question qui pourrait porter sur un thème principal différent. La décision de passer à la prochaine question est laissée à la discrétion de l'animateur.

Les membres de la table ronde qui souhaitent contribuer au dialogue, mais qui n'ont pas encore été interpellés par l'animateur, peuvent lever la main pour signaler leur désir de parler. L'animateur prendra acte de cette requête et, si le temps le permet, donnera la parole aux personnes qui ont indiqué leur désir de contribuer. Bien que l'animateur fera tout en son possible pour que toutes les personnes qui veulent participer à la conversation sur un enjeu puissent le faire, il pourrait être nécessaire d'écourter le dialogue pour s'assurer que tous les thèmes principaux de la table ronde sont abordés dans le délai alloué.



L'animateur fera tout en son possible pour garantir à tous les membres de la table ronde une chance égale de participer aux discussions.

#### ASTUCES POUR UNE TABLE RONDE RÉUSSIE

- **Arrivez 30 minutes avant** l'heure prévue pour le début de votre table ronde (9 h HNA pour les tables rondes en matinée, 13 h HNA pour les tables rondes en après-midi) avec des copies de tout document d'accompagnement fourni par la Commission.
- **Passez préalablement en revue la trousse de documents** remise aux membres de la table ronde. Il n'est pas nécessaire de passer en revue les documents fondamentaux afin de se préparer à participer à la table ronde.
- **Soyez prêt à faire part de** votre point de vue sur les thèmes principaux de la table ronde, dans les limites de l'expertise et des expériences pertinentes que vous avez à offrir sur ces thèmes.
- **Écoutez respectueusement** les autres membres de la table ronde lorsqu'ils prennent la parole. Ne les interrompez pas et respectez les consignes de l'animateur.
- **Évitez les conversations en parallèle** en tout temps au cours de la table ronde.
- **Participez activement** au dialogue et assurez-vous que votre contribution reflète votre point de vue, vos perspectives, vos expériences et vos idées.
- **N'accaparez pas la parole.** Faites preuve de concision lorsque vous apportez un argument afin que l'ensemble des membres de la table ronde puisse participer à chances égales.
- **Efforcez-vous de comprendre le point de vue des autres.** Ceux-ci pourraient avoir une perspective différente de la vôtre sur un enjeu. Profitez de cette occasion pour apprendre de ce nouveau point de vue.
- **Concentrez-vous sur le sujet** abordé et résistez à la tentation de faire dériver la conversation vers des sujets secondaires ou vos sujets de prédilection.
- **Apportez votre soutien** aux autres membres de la table ronde en introduisant dans la conversation des informations qui renforcent et affinent les idées des autres membres.
- **Appuyez-vous sur la réflexion en cours** et tâchez de la compléter avant d'introduire une nouvelle idée dans la conversation. Une autre option est de demander à l'animateur si le sujet actuel est clos et si vous pouvez en aborder un nouveau.
- **Aidez à prévenir la « pensée de groupe »** en remettant respectueusement en question les présupposés et les idées des autres membres de table ronde lorsque vous êtes en désaccord. Pareillement, soyez également ouvert à la remise en cause de vos propres positions.
- **Traitez les enjeux avec fermeté, mais les personnes avec respect.** Être en désaccord peut s'avérer utile; être désagréable ne l'est jamais.
- **Veillez éteindre votre téléphone cellulaire** ou téléphone intelligent pour ne pas interrompre le fil des idées.

## **15 Documents exposant les détails des tables rondes**





PROTÉGÉ B

VERSION PRÉLIMINAIRE : 21 avril 2022

### Table ronde : Matériel de police et personnes se faisant passer pour un policier

**DATE :** 27 avril 2022  
**ENDROIT :** Hôtel Prince George, Halifax

#### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. la signification culturelle des uniformes et du matériel de police et le rôle que jouent les symboles des forces de l'ordre dans les relations du public et de la communauté avec la police, y compris les collectionneurs de matériel de police.
2. la signification culturelle des uniformes et du matériel de police pour les policiers (y compris les policiers retraités), et la possession personnelle de matériel de police par les policiers (y compris les policiers retraités).
3. le problème des policiers imposteurs – l'ampleur de ce problème au Canada, et ses répercussions sur la confiance du public envers la police.

Cette table ronde jettera les bases d'un échange, lors de la phase 3, sur la meilleure manière de régler l'accès aux uniformes et au matériel de police afin de concilier les valeurs et les intérêts opposés.

#### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Résumé des affaires canadiennes impliquant des policiers imposteurs (réalisé par l'équipe des politiques et de la recherche de la Commission) [ID de Relativity à suivre]
2. Trois articles universitaires qui traitent des principaux thèmes de cette table ronde (notamment la signification culturelle des symboles de la police et l'approche juridique des policiers imposteurs)
  - a. Ian Loader « Policing and the Social: Questions of Symbolic Power », (1997) 48:1 *British Journal of Sociology* 1-18 [COMM0055718]
  - b. Callie Marie Rennison et Mary Dodge « Police Impersonation: Pretenses and Predators » (2012) 37 *Am J Crim Just* 505-522 [COMM0055717]
  - c. Colleen Bell et Kendra Schreiner « The International Relations of Police Power in Settler Colonialism » (2018) 73:1 *International Journal* 111-128 [COMM0055716]



PROTÉGÉ B

Table ronde : Matériel de police et imitation de la police  
VERSION PRÉLIMINAIRE : 21 avril 2022

3. Rapport commandé : Bethan Loftus, Police Culture : Origins, Features, and Reform [COMM0053825]

Sont également pertinents les documents fondamentaux *Matériel de police* et *Confirmation de la réplique d'autopatrouille de la GRC*, ainsi que leurs documents sources, qui seront déposés lors des procédures publiques précédant la table ronde. On ne s'attend pas à ce que les membres de la table ronde examinent les documents fondamentaux dans le cadre de leur préparation à la table ronde.

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Krista Smith, avocate principale en politique, équipe des politiques et de la recherche**

##### **Phil Bailey**

Retraité du Service de police d'Edmonton, M. Bailey a commencé sa carrière de 40 années au sein des forces de l'ordre à l'Académie de police de l'Atlantique et au Service de police de New Glasgow. Il collectionne du matériel de police, en particulier les insignes et les emblèmes du Canada atlantique, et gère un site Web consacré à ce passe-temps : Welcome to Phil Bailey's Law Enforcement Insignia Collection (Bienvenue à la collection d'insignes des forces de l'ordre de Phil Bailey); (crestcorp.ca).

##### **Brian Carter**

M. Carter est né et a grandi à Truro. Il a travaillé pour la GRC pendant 25 ans comme patrouilleur puis en uniforme, à titre de responsable de la sécurité chez Bell Aliant, de consultant en maintien de l'ordre pour le Service de police de Truro et la Police régionale de Halifax au sein du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse. Son expertise en matière de maintien de l'ordre porte sur la survie des agents et la manière de survivre à des rencontres armées. Il a fait une mission en Haïti en 1995 pour former 5 000 policiers haïtiens au maniement des armes à feu, et est actuellement l'ancien président de l'Association des vétérans de la GRC. Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et en criminologie et du titre de CPP, certified protection professional, de l'American Society of Industrial Security, il a suivi tous les cours nécessaires à l'obtention d'une maîtrise et rédige actuellement sa thèse sur la formation de la police et la nécessité d'une pratique pour être performant sous pression.

##### **Julia Cecchetto**

M<sup>me</sup> Cecchetto est l'ancienne cheffe du Service de police municipal de Kentville et l'ancienne présidente de l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse. Avant de travailler pour le Service de police municipal de Kentville, elle était membre du Service de police régional de Halifax.

##### **Meaghan Daniel**

M<sup>me</sup> Daniel est avocate et « universitaire occasionnelle ». Elle se concentre sur la pratique juridique de la justice sociale, les diverses formes de violence d'État, les droits civils et la désobéissance civile, ainsi que les traditions juridiques autochtones. M<sup>me</sup> Daniel abordera le pouvoir culturel de la police et les symboles de la police, ainsi que le phénomène des policiers imposteurs au Canada.

##### **Ian Loader**

Le professeur Loader est membre du conseil consultatif de recherche de la Commission des pertes massives et professeur de criminologie à l'université d'Oxford. Ses publications portent notamment sur la signification culturelle de l'iconographie policière et la manière dont les services de police utilisent les



PROTÉGÉ B

Table ronde : Matériel de police et imitation de la police  
VERSION PRÉLIMINAIRE : 21 avril 2022

symboles et les objets matériels des forces de l'ordre pour cultiver activement des relations affectives positives avec les communautés qu'ils servent. (Voir, par exemple, « [Policing, Recognition, and Belonging par Ian Loader : SSRN.](#) »)

## 15-2 Table ronde : Communications publiques en cas de situations d'urgence : conception et mise en œuvre des systèmes



PROTÉGÉ B  
VERSION PRÉLIMINAIRE : 5 mai 2022

### Table ronde : Communications publiques en cas de situations d'urgence, y compris l'alerte d'urgence : conception et mise en œuvre des systèmes

**DATE :** 12 mai 2022  
**ENDROIT :** DoubleTree by Hilton Halifax Dartmouth, à Dartmouth

#### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Principes de conception des systèmes, y compris la participation des intervenants pour les systèmes d'alerte comme En Alerte.
2. Gouvernance et utilisation des systèmes d'alerte au public, y compris les questions d'accès et d'utilisation adéquate de ceux-ci.
3. Rôle de la formation et de l'éducation publique dans la conception et la mise en œuvre efficaces de systèmes d'alerte au public.

Cette table ronde, jumelée à celle de l'après-midi, servira de base à des échanges, lors de la phase 3, sur les recommandations potentielles concernant les systèmes d'alerte au public, leur mise en œuvre et leur utilisation appropriée.

#### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Davis, McNeil et Gamble, Communications Interoperability and the Alert Ready System (avril 2022). [COMM0055672]
2. Page Web de Sécurité publique Canada : Chronologie : Alertes publiques nationales au Canada, (2020) [COMM0056304]
3. Marshall-Daigneault et Assoc., Fact-Finding Report, Governance for National Public Alerting, (2017) [COMM0035884]
4. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Exploration des attitudes envers le système d'alerte sans fil au public au Canada : rapport final/préparé pour le CRTC; nom du fournisseur : Kantar » (2021) [ID dans Relativity à suivre]
5. Rapports des médias concernant les alertes (préparés par l'équipe des politiques et de la recherche de la Commission des pertes massives) [ID dans Relativity à suivre]



PROTÉGÉ B

Table ronde : Communications publiques en cas de situations d'urgence, y compris l'alerte d'urgence  
VERSION PRÉLIMINAIRE : 5 mai 2022

6. Association canadienne des chefs de police, Résolution 2021-06 – Examen de la stratégie d'interopérabilité des communications pour le Canada : priorité au Système national d'alertes au public [COMM0043481]
7. GRC, Manuel des opérations, ch. 16.5 Alertes publiques lancées par la police [COMM0056447]
8. BGUNÉ, Politique et procédure normale d'exploitation actuelles du BGUNÉ concernant En Alerte (2021) [COMM0043572] Contenu pertinent p. 1–17 et 88
9. Commissaire Raymond Théberge, Letter regarding National Public Alerting System (NPAS) (septembre 2021) [COMM0057349]
10. Everbridge – Mass Notification Alert System (2020) [COMM0057368]
11. **Ressource supplémentaire** : Legislative Brief – Alert System [COMM0034780]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Krista Smith, avocate, équipe des politiques et de la recherche**

##### **Michael Hallowes**

Michael Hallowes est conseiller stratégique indépendant de gouvernements en matière de conception, d'exécution, de mise en œuvre et d'amélioration continue des systèmes d'alerte au public. Il s'appuie sur ses 30 ans d'expérience dans les services policiers de Londres puis comme commissaire aux services d'urgence de l'État de Victoria, en Australie, et directeur national du programme national d'alerte en cas d'urgence de l'Australie.

##### **Jennifer Jesty**

Première Autochtone à devenir membre de l'Association des pompiers de la Nouvelle-Écosse, et seule Autochtone ambulancière (soins avancés) de la province. Elle travaille actuellement comme gestionnaire de la planification d'urgence pour l'Union of Nova Scotia Mi'kmaq, conseil tribal qui aide les cinq communautés des Premières Nations du Cap-Breton à combler leurs besoins. Elle a mis au point le système d'alerte en cas d'urgence Unama'ki.

##### **Paul Mason**

Paul Mason est directeur général du BGUNÉ et du Bureau du commissaire des incendies. Il a rejoint le gouvernement provincial en 2007 après avoir travaillé dans les secteurs de l'assurance et de la banque commerciale. Il a rejoint le BGU en décembre 2011 en tant que directeur du service provincial 911. Il occupe son poste actuel de directeur général depuis novembre 2017. M. Mason a été représentant provincial au sein du Conseil de gouvernance des alertes publiques. Depuis 2017, il est le représentant provincial à la table nationale des cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (SOREM).

##### **Cheryl McNeil**

Membre civile du service de police de Toronto pendant plus de 35 ans. Elle a agi pendant 20 ans comme agente de communication, où elle a bâti les fondations de ses efforts ultérieurs de soutien aux cadres supérieurs des services de police et des partenaires de l'ensemble de la région de Toronto en ce qui concerne l'interopérabilité des communications et la gestion des problèmes des premiers répondants en matière de gestion des urgences.



PROTÉGÉ B

Table ronde : Communications publiques en cas de situations d'urgence, y compris l'alerte d'urgence  
VERSION PRÉLIMINAIRE : 5 mai 2022

Pendant de nombreuses années, elle a administré le comité de protection civile de l'Association des chefs de police de l'Ontario et le comité sur la gestion des urgences de l'Association canadienne des chefs de police. Pendant cette période, elle a obtenu une maîtrise en gestion des catastrophes et des situations d'urgence à l'université York. En 2019, elle a dirigé l'effort de planification derrière CITIG 13 – l'atelier canadien sur l'interopérabilité en matière de sécurité publique du Canada. La même année, elle a été reçue à l'Ordre du mérite des corps policiers par la gouverneure générale du Canada.

**Tim Trytten**

Tim Trytten était à la tête du programme d'alerte d'urgence de l'Alberta (AEA). Son dévouement et sa passion pour le Système national d'alerte au public (SNAP) au Canada ont fait de lui un leader dans ce domaine. À ce titre, il était responsable de tous les aspects du système d'alerte en cas d'urgence provinciale le plus ancien au pays, l'AEA. L'AEA couvre l'ensemble de la province et s'appuie sur plusieurs moyens de communiquer avec le public en cas d'urgence : télévision, radio, application mobile, Facebook, Twitter et autres méthodes novatrices.

M. Trytten a obtenu une maîtrise de l'Université de l'Alberta et a travaillé pour les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique dans le domaine de la sécurité publique (services correctionnels et policiers) et de la gestion des urgences. En plus des responsabilités associées au programme AEA, il a présidé divers comités et groupes de travail du SNAP et y a participé. De plus, ses relations de collaboration avec les intervenants du SNAP ont permis d'accroître la capacité en matière d'interopérabilité dans tout le Canada.

Ses contributions ont été reconnues. En effet, il a reçu le Prix pour service exemplaire en sécurité civile décerné par les hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences, en reconnaissance de services et de réalisations exceptionnels. En outre, il a reçu le Prix national d'excellence en matière d'interopérabilité de la sécurité publique, décerné par les chefs des pompiers, les SMU et la police du Canada ainsi que le Groupe d'intérêt canadien en technologie de l'interopérabilité.



## **Table ronde : Communications publiques en cas de situations d'urgence, y compris l'alerte d'urgence : planification prenant en compte l'accessibilité et l'égalité**

**DATE :** 12 mai 2022  
**ENDROIT :** DoubleTree by Hilton Halifax - Dartmouth, à Dartmouth

### **PRINCIPAUX THÈMES**

Cette table ronde se penchera sur les questions d'accessibilité et d'égalité en ce qui concerne la conception et l'utilisation des systèmes d'alerte au public. Les principaux thèmes consistent à garantir que :

1. la planification et la mise en œuvre prennent en compte les différences dans l'accès aux téléphones cellulaires et la couverture sans fil dans les régions éloignées et parmi les populations canadiennes;
2. les avertissements sont communiqués dans les deux langues officielles et dans d'autres langues adaptées au public visé, et qu'ils sont culturellement adaptés à ce public;
3. l'utilisation des systèmes d'alerte au public ne renforce pas les schémas de stigmatisation et de marginalisation, par exemple à l'égard des communautés racisées.

Cette table ronde, jumelée à celle du matin, servira de base à des échanges, lors de la phase 3, sur les recommandations potentielles concernant les systèmes d'alerte au public, leur mise en œuvre et leur utilisation appropriée.

### **DOCUMENTATION**

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Davis, McNeil & Gamble, Communications Interoperability and the Alert Ready System (avril 2022) [COMM0055672]
2. Page Web de Sécurité publique Canada : Chronologie : Alertes publiques nationales au Canada (2020) [COMM0056304]
3. Marshall-Daigneault et Assoc., Fact-Finding Report, Governance for National Public Alerting (2017) [COMM0035884]
4. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Exploration des attitudes envers le système d'alerte sans fil au public au Canada : rapport final/préparé pour le CRTC; nom du fournisseur : Kantar (2021) [ID dans Relativity à suivre]



PROTÉGÉ B

Table ronde : Communications publiques  
en cas de situations d'urgence, y compris l'alerte d'urgence  
VERSION PRÉLIMINAIRE : 10 mai 2022

5. Rapports des médias concernant les alertes (préparés par l'équipe des politiques et de la recherche de la Commission des pertes massives) [ID dans Relativity à suivre]
6. Capture d'écran du compte Twitter de CityNews Halifax, « Emergency Alert » (8 avril) [COMM0057353]
7. Association canadienne des chefs de police, Résolution 2021-06 – Examen de la stratégie d'interopérabilité des communications pour le Canada : priorité au Système national d'alertes au public [COMM0043481]
8. GRC, Manuel des opérations, ch. 16.5 Alertes publiques lancées par la police [COMM0056447]
9. BGUNÉ, Politique et procédure normale d'exploitation actuelles du BGUNÉ concernant En Alerte (2021) [COMM0043572] Contenu pertinent p. 1–17 et 88
10. Commissaire Raymond Théberge, Letter regarding National Public Alerting System (NPAS) (septembre 2021) [COMM0057349]
11. Commissariat aux langues officielles, Une question de respect et de sécurité : l'incidence des situations d'urgence sur les langues officielles (octobre 2020) [COMM0057350]
12. Everbridge – Mass Notification Alert System (2020) [COMM0057368]
13. **Ressource supplémentaire** : Legislative Brief – Alert System [COMM0034780]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

Animatrice : Emma Cunliffe, Ph.D., Directrice des politiques et de la recherche

##### **Archy Beals**

Archy Beals, militant communautaire, est né et a grandi dans la localité de North Preston. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Dalhousie, d'un diplôme en éducation du Nova Scotia Community College (NSCC) en 1999 et il a obtenu une maîtrise en éducation – apprentissage continu avec une concentration en leadership africain de l'Université Mount St. Vincent en 2010. Marié à Caroletta Downey-Beals depuis 28 ans, il est le père de trois filles, Patrice, 26 ans, Letteisha, 23 ans (décédée) et Kaya, 18 ans, et le fier grand-père de Khalani, 2 ans. Il travaille au NSCC depuis 27 ans comme conseiller des étudiants et soutien aux Afro-Canadiens. Il a été élu représentant des Néo-Écossais d'origine africaine au conseil scolaire régional de Halifax et est actuellement nommé par le ministre au Conseil consultatif provincial de l'Éducation pour un deuxième mandat de deux ans. Sa thèse intitulée *African Spirituality: A Personal Reflection* a été publiée dans le livre *Africentricity in Action: we are what you see*. Il est président de la COVID Impact and Response Team du canton de Preston, qui a reçu le Prix des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse en 2020.

##### **Trishe Colman**

Trishe Colman travaille comme coordonnatrice de la sécurité des personnes âgées pour le Programme de sécurité des aînés du comté de Cumberland. Il s'agit d'un service de sécurité, d'information et d'orientation qui se concentre sur la prestation de services directs aux personnes âgées sous la forme de visites à domicile et de nombreuses présentations de groupe/séances d'éducation publique sur une foule de sujets. La coordonnatrice interagit avec de nombreux clients par téléphone et également dans la communauté.





PROTÉGÉ B

Table ronde : Communications publiques  
en cas de situations d'urgence, y compris l'alerte d'urgence  
VERSION PRÉLIMINAIRE : 10 mai 2022

**Ian Douglas**

M. Douglas fait partie d'une équipe hautement qualifiée d'analystes de recherche en TI au sein du groupe d'analyse technologique du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Il possède plus de 40 années d'expérience dans les domaines de la sécurité des TI, de la protection de la vie privée, de l'analyse des données, de la recherche, de l'infrastructure, de la base de données et du développement de logiciels. Il partage son temps entre la recherche et les enquêtes le jour et est un fervent concepteur le soir.

**Jennifer Jesty**

Première Autochtone à devenir membre de l'Association des pompiers de la Nouvelle-Écosse, et seule Autochtone ambulancière (soins avancés) de la province. Elle travaille actuellement comme gestionnaire de la planification d'urgence pour l'Union of Nova Scotia Mi'kmaq, conseil tribal qui aide les cinq communautés des Premières Nations du Cap-Breton à combler leurs besoins. Elle a mis au point le système d'alerte en cas d'urgence Unama'ki.

**Greg Smolynec**

Gregory Smolynec est sous-commissaire, Politiques et promotion, au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. À ce titre, il dirige l'équipe des politiques et de la promotion du CPVP en ce qui a trait à l'élaboration et à la promotion d'informations et de conseils généraux, mais pratiques, et à l'élaboration de conseils sur des initiatives particulières. Auparavant, il a occupé le poste de directeur général des initiatives stratégiques à l'État-major interarmées stratégique au Quartier général de la Défense nationale. Son travail consistait à éclairer la prise de décisions stratégiques pour les Forces armées canadiennes. M. Smolynec a commencé sa carrière au ministère de la Défense nationale en tant qu'analyste stratégique à Recherche et développement pour la défense Canada. Il a travaillé comme analyste dans plusieurs organisations du ministère de la Défense nationale et a occupé une série de postes de direction à responsabilité croissante dans la fonction publique. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en histoire de l'Université McGill, d'une maîtrise ès arts en études russes et est-européennes de l'Université Carleton et d'un doctorat en histoire de l'Université Duke.

**Raymond Théberge**

Raymond Théberge est entré en fonctions à titre de commissaire aux langues officielles du Canada le 29 janvier 2018. Auparavant, il était président et vice-chancelier de l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Il possède une expérience substantielle auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire et une vaste expérience du milieu universitaire. Il est titulaire d'un doctorat en linguistique de l'Université McGill au Québec et d'une maîtrise en linguistique appliquée de l'Université d'Ottawa, en Ontario.



31 mai 2022

### Table ronde : Préparation aux incidents critiques

**DATE :** 1<sup>er</sup> juin 2022 (matinée)  
**ENDROIT :** Hôtel Best Western Glengarry à Truro

#### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. la planification des interventions en cas d'incident critique, y compris la préparation aux situations d'urgence, la coordination et les ressources;
2. le rôle de l'apprentissage et de l'adaptation organisationnels; et
3. les enseignements tirés des examens antérieurs des interventions en cas d'incident critique.

#### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Alison et Shortland, Critical Incident Decision Making: Challenges of Managing Unique and High-Consequence Events (mai 2022) [COMM0057772]
2. Rapport commandé : Kruke, Police And First-Responder Decision Making During Mass Casualty Events (mai 2022) [COMM0058374]
3. Rapport fra 22. juli-kommisjonen (2012) : Preliminary English Version of Selected Chapters: [nou2012\\_14\\_eng.pdf \(regjeringen.no\)](#) [ID dans Relativity à suivre]
4. J. Pete Blair, William L. Sandel, et M. Hunter Martaindale « Correlates of the Number Shot and Killed in Active Shooter Events » (2021). 25:4 *Homicide Studies* 335–360 [COMM0058383]
5. Rolf J. Bye, Petter Almklov, Stian Antonsen, Ole Magnus Nyheim, Asbjorn Lein Aalberg et Stig Ole Johnsen, The institutional context of crisis. A study of the police response during the 22 July terror attacks in Norway (2019) 111:2019 67–79 [COMM0058384]
6. Kevin Pollock « Review of persistent lessons identified relating to interoperability from emergencies and major incidents since 1986 » (2013) 6 *Emergency Planning College Occasional Papers New Series* [COMM0058399]
7. Morten Sommer, Ove Nja, et Kjetil Lussand « Police officers' learning in relation to emergency management: A case study » (2017) 21:2017 *International Journal of Disaster Risk Reduction* 70–84 [COMM0058404]



Table ronde : Préparation aux incidents critiques  
31 mai 2022

## MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Krista Smith, avocate principale en politique, équipe des politiques et de la recherche**

### **Kimmo Himberg, Ph. D.**

À la fin de l'année 2021, Kimmo Himberg a pris sa retraite à titre de recteur de l'Université des sciences appliquées de la police (<https://polamk.fi/en/front-page>), après avoir travaillé pour la police finlandaise pendant plus de 30 ans. D'abord spécialiste des sciences naturelles, M. Himberg est également titulaire d'un certificat d'études supérieures en gestion de la justice pénale de l'Université de Birmingham, au Royaume-Uni. Il a fourni ses services d'expert à plusieurs organismes internationaux des forces de l'ordre, notamment Interpol, UNODC, CEPOL et ENFSI.

### **Surint. Wallace Gossen**

Le surintendant Wallace Gossen, de la Police régionale de York, possède 23 ans d'expérience dans la gestion d'incidents critiques, notamment dans la gestion et la structure des interventions de sécurité publique. Il possède également de l'expérience comme membre et chef de l'unité d'intervention d'urgence de la Police régionale de York.

### **Bjørn Ivar Kruke, Ph. D.**

M. Kruke est professeur en gestion des risques et sécurité sociétale à la Faculté des sciences et technologies/Département de la sécurité, de l'économie et de la planification de l'Université de Stavanger/Norvège. Il occupe un poste à temps partiel de professeur en préparation et intervention relativement à l'Arctique, à Svalbard, en Norvège. Il compte 16 ans d'expérience à des postes nationaux et internationaux dans l'armée norvégienne et l'OTAN, y compris à l'Académie des officiers. Ses principaux centres d'intérêt sont la préparation et l'intervention en cas de crise, et le lien entre les activités de préparation dans la phase pré-crise et la qualité de l'intervention dans la phase de crise aiguë. Il s'intéresse également aux activités et aux actions de la population dans l'intervention en cas de crise. Ses recherches sont ancrées dans l'expérience pratique acquise dans des zones de crise sur plusieurs continents, et dans sa formation d'expert en protection civile au sein du mécanisme européen de protection civile.

### **Chef adj. Stephen MacKinnon**

Agent au sein de la Police régionale du Cap-Breton depuis 31 ans, il est actuellement affecté aux opérations comme chef de police adjoint. Il a enseigné et travaillé avec le GTI et a participé à des incidents critiques en tant qu'opérateur tactique, chef d'équipe et commandant du GTI pour la Police régionale du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, pendant 25 ans. Ancien commandant des interventions critiques, il est maintenant officier de l'administration du Groupe tactique d'intervention. Ses rôles supplémentaires, passés et présents, comprennent le maniement de la brigade canine (formateur), les opérations criminelles, l'éthique, la planification stratégique ainsi que la gestion du centre de communications 911.

### **Hunter Martindale, Ph. D.**

Hunter Martindale est le directeur de la recherche du centre ALERRT de l'Université d'État du Texas. Dans le cadre de ses fonctions, il supervise les recherches d'ALERRT sur l'intervention en cas d'attaques



Table ronde : Préparation aux incidents critiques  
31 mai 2022

actives, les pratiques/la formation de la police, le recours à la force, la prise de décisions et l'incidence du stress sur le rendement.



31 mai 2022

## Table ronde : Intervention en cas d'incident critique : civils, 911 et premiers répondants

**DATE :** 1<sup>er</sup> juin 2022 (après-midi)  
**ENDROIT :** Hôtel Best Western Glengarry à Truro

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. les civils en tant que premiers répondants et informateurs clés lors de pertes massives;
2. le rôle des préposés aux appels et à la répartition du 911 lors de pertes massives; et
3. les policiers affectés aux services généraux : la formation et les techniques d'intervention immédiates en cas de pertes massives.

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Alison et Shortland, Critical Incident Decision Making: Challenges of Managing Unique and High-Consequence Events (mai 2022) [COMM0057772]
2. Rapport commandé : Kruke, Police and First-Responder Decision Making During Mass Casualty Events (mai 2022) [COMM0058374]
3. J. Pete Blair et Aaron Duron « How police officers are shot and killed during active shooter events: Implications for response and training » (2022). 0:0 *The Police Journal* 1–19 [COMM0058382]
4. Jessica Gillooly « “Lights and Sirens”: Variation in 911 Call-Taker Risk Appraisal and its Effects on Police Officer Perceptions at the Scene » (2021) 0:0 *Journal of Policy Analysis and Management* 1–26 [COMM0058390]
5. Kruke (2015) Planning for crisis response: The case of the population contribution [ID dans Relativity à suivre]
6. M. Hunter Martaindale et J. Pete Blair « The Evolution of Active Shooter Response Training Protocols Since Columbine: Lessons From the Advanced Law Enforcement Rapid Response Training Center » (2019) 35:3 *Journal of Contemporary Criminal Justice* 342–356 [COMM0058394]
7. Paul L. Taylor « Dispatch priming and the police decision to use deadly force » (2020) 23:3 *Police Quarterly* 311–332. [COMM0058405]



Table ronde : Intervention en cas d'incident critique : civils, 911  
et premiers répondants  
31 mai 2022

## MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph.D., directrice des politiques et de la recherche**

### **Bjørn Ivar Kruke, Ph. D.**

M. Kruke est professeur en gestion des risques et sécurité sociétale à la Faculté des sciences et technologies/Département de la sécurité, de l'économie et de la planification de l'Université de Stavanger/Norvège. Il occupe un poste à temps partiel de professeur en préparation et intervention relativement à l'Arctique, à Svalbard, en Norvège. Il compte 16 ans d'expérience à des postes nationaux et internationaux dans l'armée norvégienne et l'OTAN, y compris à l'Académie des officiers. Ses principaux centres d'intérêt sont la préparation et l'intervention en cas de crise, et le lien entre les activités de préparation dans la phase pré-crise et la qualité de l'intervention dans la phase de crise aiguë. Il s'intéresse également aux activités et aux actions de la population dans l'intervention en cas de crise. Ses recherches sont ancrées dans l'expérience pratique acquise dans des zones de crise sur plusieurs continents, et dans sa formation d'expert en protection civile au sein du mécanisme européen de protection civile.

### **Hunter Martaindale, Ph. D.**

Hunter Martaindale est le directeur de la recherche du centre ALERRT de l'Université d'État du Texas. Dans le cadre de ses fonctions, il supervise les recherches d'ALERRT sur l'intervention en cas d'attaques actives, les pratiques/la formation de la police, le recours à la force, la prise de décisions et l'incidence du stress sur le rendement.

### **M<sup>me</sup> Kerry Murray-Bates**

M<sup>me</sup> Murray-Bates s'est jointe au Service de police de Toronto comme opératrice des communications et a gravi les échelons au cours des 30 dernières années jusqu'à occuper le poste actuel de gestionnaire des Services de communications. Auparavant, elle a passé cinq ans dans la Marine royale canadienne et a suivi une formation en administration des affaires et en gestion. Depuis son arrivée au Service, elle a poursuivi sa formation dans les domaines de l'intervention lors d'événements extrêmes, de la planification d'événements et de la gestion du changement. M<sup>me</sup> Murray-Bates était responsable de la planification des communications du Service de police de Toronto pour la mise sur pied du Centre des opérations policières de Toronto (TPOC), le G20 et les Jeux panaméricains et a continué à travailler sur des projets qui ont une incidence importante sur les communications du Service de police de Toronto.

### **Paul Taylor, Ph. D.**

Paul Taylor est professeur adjoint à l'École d'affaires publiques de l'Université du Colorado à Denver. Ses recherches portent sur la prise de décisions, les facteurs humains et la sécurité des systèmes dans le contexte des interactions entre la police et le public. Avant sa carrière universitaire, M. Taylor a travaillé comme policier pendant plus de dix ans.

## 15-6 Table ronde : Prise de décisions en cas d'incident critique, y compris la gestion du stress



26 mai 2022

### Table ronde : Prise de décisions en cas d'incident critique, y compris la gestion du stress

**DATE :** 2 juin 2022 (matinée)  
**ENDROIT :** Hôtel Best Western Glengarry à Truro

#### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. les facteurs psychologiques communs dans la prise de décision en cas d'incident critique;
2. la formation des décideurs en matière d'incidents critiques; et
3. les effets psychologiques et physiologiques du stress sur le rendement des premiers répondants et des décideurs en cas d'incident critique.

#### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Alison et Shortland, Critical Incident Decision Making: Challenges of Managing Unique and High-Consequence Events (mai 2022) [COMM0057772]
2. Rapport commandé : Kruke, Police and First-Responder Decision Making During Mass Casualty Events (mai 2022) [COMM0058374]
3. Simon Baldwin, Craig Bennell, Brittany Blaskovits, Andrew Brown, Bryce Jenkins, Chris Lawrence, Heather McGale, Tori Semple et Judith P. Andersen « A Reasonable Officer: Examining the Relationships Among Stress, Training, and Performance in a Highly Realistic Lethal Force Scenario » (2022) 12:759132 *Frontiers in Psychology* [COMM0058381]
4. Paula M. Di Nota et Juha-Matti Huhta « Complex Motor Learning and Police Training: Applied, Cognitive, and Clinical Perspectives » (2019) 10:1797 *Frontiers in Psychology* [COMM0058385]
5. Matthew J. McAllister, M. Hunter Martindale et Liliana I. Renteria « Active Shooter Training Drill Increases Blood and Salivary Markers of Stress » (2020) 17:5042 *Int. J. Environ. Res. Public Health* [COMM0058396]
6. Sara Waring, Laurence Alison, Neil Shortland et Michael Humann. « The role of information-sharing on decision delay during multiteam disaster response » (2020) 22:2 *Cognition Technology and Work* 263-279. [COMM0058407]



Table ronde : Prise de décisions  
en cas d'incident critique, y compris la gestion du stress  
26 mai 2022

7. Bryce Jenkins, Tori Semple et Craig Bennell, « An evidence-based approach to critical incident scenario development » (2020) 44:3 *Policing: An International Journal* 437-454 [COMM0058409]

#### **MEMBRES DE LA TABLE RONDE**

**Animatrice : Krista Smith, avocate principale en politique, équipe des politiques et de la recherche**

##### **Laurence Alison, Ph. D.**

M. Alison est professeur de psychologie judiciaire et d'enquête criminelle à l'Université de Liverpool, au Royaume-Uni, où il a obtenu son doctorat. Il travaille au Psychology, Society and Health Institute, est membre de l'Institute of Risk and Uncertainty, directeur du Centre for Critical and Major Incident Psychology de l'Université de Liverpool et titulaire de la chaire de psychologie judiciaire et d'enquête criminelle. M. Alison a été le principal responsable du debriefing psychologique dans plus de 460 incidents critiques et a été conseiller principal dans plus de 200 affaires majeures, ainsi que de nombreux exercices réels à grande échelle pour de divers types de répondants.

##### **Judith Andersen, Ph. D.**

M<sup>me</sup> Andersen est professeure agrégée de psychologie et membre affiliée de la Faculté de médecine de l'Université de Toronto. Elle est directrice du laboratoire Health, Adaptation Research on Trauma (HART) de l'Université de Toronto à Mississauga. M<sup>me</sup> Andersen est une chercheuse de haut niveau dans le domaine de la science du recours à la force par la police et de la formation à la désescalade. Ses travaux, reconnus par les gouvernements fédéral et provinciaux, sont appliqués pour façonner les pratiques de formation de la police en Amérique du Nord et en Europe.

##### **Surint. Wallace Gossen**

M. Gossen travaille pour la Police régionale de York (PRY) depuis 32 ans et est actuellement l'officier responsable du commandement opérationnel. Au cours de sa carrière à la PRY, il a travaillé pendant 24 ans au sein de l'unité d'intervention d'urgence à titre d'instructeur, de sergent d'escouade, de commandant tactique et de commandant des interventions critiques (CIC). Son portefeuille comprend également le soutien aérien, le maniement des chiens et l'unité de sécurité publique, et il est coordonnateur du programme CIC de la PRY et commandant de l'ordre public. M. Gossen est président du Comité de préparation aux situations d'urgence de l'Association des chefs de police de l'Ontario (ACPO) et vice-président de l'Association canadienne des commandants d'incidents critiques (ACCIC).

##### **Matthew McAllister, Ph. D.**

M. McAllister est actuellement professeur adjoint en sciences de l'exercice et directeur du laboratoire de physiologie métabolique et appliquée à l'Université d'État du Texas. Il est titulaire d'un doctorat en nutrition et d'une maîtrise en physiologie de l'exercice. Son domaine d'expertise porte sur l'effet des facteurs de stress professionnel chez les personnes exerçant des professions tactiques à haut niveau de stress, comme les policiers et les pompiers. Il a publié plus de 40 études évaluées par des pairs, dont la majorité concernait des interventions visant à améliorer la santé cardiométabolique et les marqueurs de performance.





Table ronde : Prise de décisions  
en cas d'incident critique, y compris la gestion du stress  
26 mai 2022

**Neil Shortland, Ph. D.**

Neil Shortland est directeur du Center for Terrorism and Security Studies (CTSS) de l'Université du Massachusetts à Lowell et professeur adjoint au Département de criminologie et de justice pénale. M. Shortland est titulaire d'un doctorat de l'Université de Liverpool qui portait sur le processus de prise de décisions dans des conditions de forte incertitude. Ses recherches portent sur le rôle des différences individuelles, des facteurs sociaux et des facteurs culturels sur le processus de prise de décision à fort enjeu.



25 mai 2022

## Table ronde : Contextualiser l'intervention en cas d'incident critique : risques et compromis

**DATE :** 2 juin 2022 (après-midi)  
**ENDROIT :** Hôtel Best Western Glengarry à Truro

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. L'augmentation de l'accent mis sur la formation et la préparation aux incidents critiques risque-t-elle d'avoir des conséquences inattendues sur d'autres aspects de la fonction policière? Si oui, ce risque peut-il être pris en compte ou atténué de manière adéquate?
2. Comment résoudre la question des priorités concurrentes en matière de formation et de ressources pour les services d'urgence?
3. Quel est le rôle de la société civile dans les décisions relatives à la formation de la police et à l'affectation des ressources policières?

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Alison et Shortland, Critical Incident Decision Making: Challenges of Managing Unique and High-Consequence Events (mai 2022) [COMM0057772]
2. Rapport commandé : Kruke, Police And First-Responder Decision Making During Mass Casualty Events (mai 2022) [COMM0058374]
3. Rapport commandé : Benjamin Goold, Exercising Judgment: Understanding Police Discretion in Canada (mai 2022) [COMM0058373]
4. Simon Baldwin, Craig Bennell, Brittany Blaskovits, Andrew Brown, Bryce Jenkins, Chris Lawrence, Heather McGale, Tori Semple et Judith P. Andersen « A Reasonable Officer: Examining the Relationships Among Stress, Training, and Performance in a Highly Realistic Lethal Force Scenario » (2022) 12:759132 *Frontiers in Psychology* [COMM0058381]
5. Paula M. Di Nota, Judith P. Andersen, Juha-Matti Huhta, et Harri Gustafsberg « Evidence-Based Instruction of Police Use of Force Practical Methods and Pedagogical Principles » (2021) in E. Arble, et B. Arnetz (éd.), *Interventions, Training, and Technologies for Improved Police Well-Being and Performance* 72-101 [COMM0058387]
6. Chris Madsen « Green is the New Black: The Royal Canadian Mounted Police and Militarisation of Policing in Canada » (2020) 3:1 *Scandinavian Journal of Military Studies* 114-131. [COMM0058393]



Table ronde : Contextualiser l'intervention en cas d'incident

critique :  
risques et compromis  
25 mai 2022

7. Defunding the Police: Defining the Way Forward for HRM (2022) Report by the Board of the Police Commissioner's Subcommittee to Define Defunding Police, extraits : p. 1–5, 70–77, 80–89, 168–174. [COMM0058412]
8. Craig Bennell et coll. « Knowledge, Skills, and Abilities for Managing Potentially Volatile Police-Public Interactions: A Narrative Review » (2022) 13:818009 *Frontiers in Psychology*, 1–16. [COMM0058410]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph.D., directrice des politiques et de la recherche**

##### **Judith Andersen, Ph. D.**

M<sup>me</sup> Andersen est professeure agrégée de psychologie et membre affiliée de la Faculté de médecine de l'Université de Toronto. Elle est directrice du laboratoire Health, Adaptation Research on Trauma (HART) de l'Université de Toronto à Mississauga. M<sup>me</sup> Andersen est une chercheuse de haut niveau dans le domaine de la science du recours à la force par la police et de la formation à la désescalade. Ses travaux, reconnus par les gouvernements fédéral et provinciaux, sont appliqués pour façonner les pratiques de formation de la police en Amérique du Nord et en Europe.

##### **Paula Di Nota, Ph. D.**

Paula Di Nota a obtenu son doctorat en psychologie à l'Université York en 2017, avec une spécialisation en sciences du cerveau, du comportement et de la cognition. Elle est affiliée au Centre de recherche sur la vision, de renommée mondiale. Elle applique maintenant ses compétences et ses connaissances en matière de cognition et d'apprentissage moteur pour comprendre comment les policiers apprennent et performant dans des conditions de stress, à titre de boursière postdoctorale au laboratoire HART de l'UTM. Ses recherches ont été publiées dans les meilleures revues à comité de lecture dans les domaines de la psychologie cognitive et des neurosciences (*Frontiers in Psychology*, *Cerebral Cortex*, *Experimental Brain Research*, *Vision*, *BMC Neuroscience*), du maintien de l'ordre (*Policing: An International Journal*, *The Nordic Journal of Studies in Policing*), et de la santé au travail (*Occupational Medicine, Journal of Occupational & Environmental Medicine, IJERPH*).

##### **Benjamin Goold, Ph. D.**

Benjamin Goold est professeur à la Allard School of Law. Il est diplômé en droit et en économie de l'Université de Tasmanie, ainsi que titulaire d'un baccalauréat en droit civil et d'un doctorat de l'Université d'Oxford. Ses principaux domaines de recherche sont le droit à la vie privée, l'utilisation des technologies de surveillance par la police et les services du renseignement, ainsi que la rhétorique et le vocabulaire des droits de la personne. M. Goold a été conseiller juridique spécialisé dans une importante enquête de la Chambre des Lords sur la surveillance et la collecte de données en Grande-Bretagne, et il est actuellement membre du conseil consultatif externe du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique.



Table ronde : Contextualiser l'intervention en cas d'incident critique : risques et compromis  
25 mai 2022

**Kimmo Himberg, Ph. D.**

À la fin de l'année 2021, Kimmo Himberg a pris sa retraite à titre de recteur de l'Université des sciences appliquées de la police (<https://polamk.fi/en/front-page>), après avoir travaillé pour la police finlandaise pendant plus de 30 ans. D'abord spécialiste des sciences naturelles, M. Himberg est également titulaire d'un certificat d'études supérieures en gestion de la justice pénale de l'Université de Birmingham, au Royaume-Uni. Il a fourni ses services d'expert à plusieurs organismes internationaux des forces de l'ordre, notamment Interpol, UNODC, CEPOL et ENFSI.

**El Jones, Ph. D.**

M<sup>me</sup> Jones est professeure adjointe au Département d'études politiques et canadiennes de l'Université Mount Saint Vincent. Elle a obtenu son doctorat à l'Université Queen's. C'est une ancienne poète lauréate de Halifax, une journaliste primée et a reçu le prix Burnley « Rocky » Jones de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse en 2016. Ses travaux portent sur la violence gouvernementale au Canada.

**Hunter Martindale, Ph. D.**

Hunter Martindale est le directeur de la recherche du centre ALERRT de l'Université d'État du Texas. Dans le cadre de ses fonctions, il supervise les recherches d'ALERRT sur l'intervention en cas d'attaques actives, les pratiques/la formation de la police, le recours à la force, la prise de décisions et l'incidence du stress sur le rendement.

## 15-8 Table ronde : Communications d'urgence (au sein de la GRC et entre les organismes d'intervention) et interopérabilité entre les organismes



17 juin 2022

### Table ronde : Communications d'urgence (au sein de la GRC et entre les organismes d'intervention) et interopérabilité entre les organismes

**Date :** 23 juin 2022  
**ENDROIT :** Hôtel Best Western Glengarry à Truro  
**HEURE :** 9 h 30–14 h 30 (heure avancée de l'Atlantique)

#### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Les communications au sein des agences.
2. Les communications entre les agences.
3. Cultiver l'interopérabilité et la collaboration.

#### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Chris Davis, Peter Gamble et Cheryl McNeil, Communications Interoperability and the Alert Ready System (avril 2022) [COMM0055672]
2. Rapport commandé : Curt Taylor Griffiths, Interoperability and Communications among police agencies and other emergency services (mai 2022) [COMM0058936]
3. Stratégie d'interopérabilité des communications pour le Canada (2011) [COMM0058942]
4. Joint Doctrine: The Interoperability Framework (2021) Joint Emergency Services Interoperability Programme (JESIP) [COMM0058957]
5. Kevin Pollock « Local Interoperability in UK Emergency Management: A Research Report » (2017) 19 *Emergency Planning College Occasional Papers New Series* [COMM0058959]
6. Charlie Guddemi « Providing Reliable Interoperability for First Responders » (2021) *Notes from the Field, National Institute of Justice* [COMM0058958]
7. Carrie B. Sanders « Need to know vs. need to share: information technology and the intersecting work of police, fire and paramedics » (2014) 17:4 *Information, Communication & Society* 463–475 [COMM0058962]
8. George Carayannopoulos « The flames and water are gone » in *Disaster Management in Australia* (2018) 155–174 [COMM0058967]



Table ronde : Communication d'urgence et interopérabilité  
entre organismes  
17 juin 2022

## MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Krista Smith, avocate principale, équipe des politiques et de la recherche**

### **Todd Brown**

M. Brown travaille pour la province de la Nouvelle-Écosse depuis 33 ans, dont 27 à titre de directeur de la sécurité publique et des communications sur le terrain (PSFC). Au cours des deux dernières années, il a été directeur des initiatives stratégiques de PSFC, examinant les nouvelles technologies et dirigeant les négociations en vue d'une prolongation de l'entente sur TMR 2. Depuis 2006, M. Brown dirige des équipes qui ont remporté deux Prix d'excellence du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, une médaille d'or pour la gestion innovatrice décernée par l'Institut d'administration publique du Canada et, en 2017, une nomination pour le Prix du gouverneur général pour l'innovation.

### **Terry Canning**

Terry Canning a étudié la technologie du génie mécanique au NSIT (1976) et a travaillé dans le secteur de la machinerie agricole, la conception de camions lourds, la conception et le dépannage de systèmes CVC, comme chargé de cours dans l'enseignement postsecondaire, et enfin comme consultant pour la province de la Nouvelle-Écosse (15 ans). Il a ensuite travaillé pour les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Manitoba dans la conception et la mise en œuvre de leurs systèmes respectifs de radio bidirectionnelle pour la sécurité publique. Pendant la majeure partie de sa vie professionnelle, il a été pompier volontaire, occupant les postes de capitaine, d'agent de formation, de premier répondant médical et de chef adjoint des pompiers. Il est semi-retraité depuis mars 2021, mais il continue à exercer des rôles administratifs au Service des pompiers.

### **Hayley Crichton**

M<sup>me</sup> Crichton est originaire de Toronto, en Ontario, où elle a obtenu un baccalauréat ès arts avec spécialisation de l'Université York. Elle a ensuite déménagé à Terre-Neuve-et-Labrador pour obtenir une maîtrise et un doctorat en sociologie, avec une spécialisation en justice pénale. M<sup>me</sup> Crichton s'est jointe au ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse il y a environ deux ans, après avoir acquis de l'expérience en tant qu'universitaire, professeure d'université, consultante en politiques et fonctionnaire. Elle est actuellement directrice générale de la Division de la sécurité publique, en poste depuis mai 2021 et a été nommée à titre permanent en novembre 2021.

### **Chris Davis**

M. Davis est l'auteur principal du rapport commandé intitulé Communications Interoperability and The Alert Ready System. Ancien officier supérieur de la police militaire, il possède une vaste expérience de la gestion des urgences et des projets d'interopérabilité des communications. Bon nombre de ses projets ont porté sur le soutien des projets d'interopérabilité des communications par l'élaboration de stratégies, de plans et de procédures opérationnelles normalisées propres à des organisations fédérales, provinciales, régionales et municipales. Il a collaboré avec des premiers répondants et des professionnels de la gestion des urgences de nombreuses régions du Canada à l'élaboration de stratégies, de plans et de procédures d'interopérabilité à l'appui de projets de capacités et de technologies de communication interopérables.



Table ronde : Communication d'urgence et interopérabilité  
entre organismes  
17 juin 2022

#### **Darryl Macdonald**

Le membre civil Darryl Macdonald a commencé sa carrière à la GRC en 1995 au Centre de communications opérationnelles de Truro. Il a travaillé comme préposé aux appels au 911 et répartiteur de police de 1995 à 2007. De 2008 à 2014, M. Macdonald a été affecté à plusieurs projets aux niveaux divisionnaire et national. En 2015, M. Macdonald a été promu au poste de commandant du Centre de communications opérationnelles de la Division L. Depuis 2010, il est reconnu par la GRC comme un expert en matière de CAO SIRIO, d'opérations radio et de formation des opérateurs. Il dirige actuellement le groupe de travail national sur la CAO au nom du Centre de politique nationale du CCO. Il siège au comité consultatif des Services nationaux du soutien aux centres de communications opérationnelles (SNSCCO) en tant qu'expert en matière technologique. En 2021, il a été nommé chef de CCO de l'année pour l'ensemble du Canada, en raison de ses contributions aux programmes régionaux et nationaux de CCO.

#### **William Moore**

M. Moore est actuellement chef de projet en matière de sécurité publique à la Municipalité régionale de Halifax. Il était auparavant directeur général de l'Association canadienne des chefs de police et, avant cela, chef adjoint de la police à Halifax. Il s'est concentré sur les questions de communications et de technologies d'urgence tout au long de sa carrière de policier. Il a été président du Groupe d'intérêt technologique sur l'interopérabilité canadienne (GITIC) de 2010 à 2014, un organisme sans but lucratif qui vise à accroître l'interopérabilité entre les partenaires d'interventions d'urgence au Canada et à l'étranger. Il a également géré la conception, la réalisation et la transition vers les Services d'urgence intégrés, la prise d'appels au 911 et la répartition des services de police et d'incendie à Halifax. M. Moore est titulaire d'une maîtrise en criminologie de l'Université de Cambridge et d'un baccalauréat ès sciences en psychologie de l'Université Dalhousie.

#### **Chef Dwayne Pike**

Dwayne Pike s'est joint au Service de police d'Amherst en 1996 et a travaillé dans la section du personnel en uniforme et de la patrouille jusqu'en 2007. En 2008, il a été réaffecté à l'Unité des crimes majeurs jusqu'à ce qu'il soit promu au rang de sergent. En 2010, il est retourné à la patrouille jusqu'à ce qu'il soit promu chef adjoint en 2014. En 2018, il a été nommé chef intérimaire jusqu'à sa nomination permanente au poste de chef en mars 2019. Il est diplômé de l'Académie de police de l'Atlantique en 1995, chef de l'escouade 63 de l'APA, major de sa promotion et lauréat du Robert Inns Memorial Leadership Award. Avant de fréquenter l'Académie de police, il a obtenu un diplôme en anthropologie physique et en sociologie et un certificat en criminologie de l'Université Memorial de Terre-Neuve.

#### **Lance Valcour**

L'inspecteur Lance Valcour, O.O.M., a pris sa retraite du Service de police d'Ottawa en 2010 après 33 ans de service. Il a été le fer de lance de la création et de la direction du Groupe d'intérêt technologique sur l'interopérabilité canadienne entre 2008 et 2014. Il est consultant indépendant, conseiller stratégique, auteur, évangéliste numérique et coach. M. Valcour est un conférencier et un animateur de renommée internationale. Il intervient sur un large éventail de questions de sécurité publique, notamment le commandement des interventions, l'interopérabilité de la sécurité publique et la gestion de l'information.



24 juin 2022

## **Table ronde : Les besoins des familles et de la communauté après les pertes massives**

**Date :** 28 juin 2022  
**ENDROIT :** Centre des congrès de Halifax  
**HEURE :** 9 h 30 – 12 h 30 (heure avancée de l'Atlantique)

### **PRINCIPAUX THÈMES**

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Les besoins immédiats, à court et à long terme des personnes touchées par les pertes massives. Une attention particulière sera portée aux besoins des familles des victimes et des membres des communautés étroitement liées à ces pertes.
2. Les pratiques exemplaires pour répondre à ces besoins.
3. Les modèles existants qui soutiennent le deuil, favorisent la guérison et encouragent la résilience.

Cette table ronde jettera les bases d'une conversation lors de la phase 3 sur le soutien nécessaire après des pertes massives pour répondre aux besoins immédiats, à court et à long terme des personnes directement touchées.

### **DOCUMENTATION**

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Grete Dyb, Kristin Alve Glad, Ingebjørg Lingaas et Synee Øien Stensland, Survivors and the Aftermath of the Terrorist Attack on Utoya Island, Norway [COMM0053822]
2. Rapport commandé : Jaclyn Schildkraut, Supporting Survivors and Communities after Mass Shootings [COMM0058367]
3. Examen rapide des données probantes pour éclairer une stratégie provinciale sur le deuil (2020) [COMM0059266]
4. A Bereavement Charter for Children and Adults in Scotland (2020) Scottish Care Ltd. [COMM0059249]
5. Homicide Loss: Dealing with Grief for Survivors (2022) Un document rédigé par le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes [COMM0059254]
6. Terry L. Mitchell, Randy D. Townsend et Jane Schnare « Community Resilience or Unidentified Health Risk?: Health Professional Perceptions on the Impact of the Swissair





Table ronde : Les besoins des familles et de la communauté  
après les pertes massives  
24 juin

- Flight 111 Disaster on Surrounding Communities » (2003) 22:1 *Canadian Journal of Community Mental Health* 69–84 [COMM0059265]
7. Nancy P. Kropf et Barbara L. Jones « When public tragedies happen: Community practice approaches in grief, loss, and recovery » (2014) 22:3 *Journal of Community Practice* 281–298 [COMM0059260]
  8. Lauren J. Breen, Daisuke Kawashima, Karima Joy, Susan Cadell, David Roth, Amy Chow, et Mary Ellen Macdonald « Grief literacy: A call to action for compassionate communities » (2020) 46:2 *Death Studies* 425–433 [COMM0059252]
  9. Swarna Weerasinghe, Sherry H. Stewart et Terry L. Mitchell « Longitudinal follow up of health outcomes of the 1998 Swissair 111 crash » (2016) 2:1 *Journal of Epidemiology and Public Health Reviews* 1–9 [COMM0059271]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph.D., directrice des politiques et de la recherche**

##### **M. Levent Altan**

M. Levent Altan est directeur général de Victim Support Europe (VSE), un rôle qu’il exerce depuis 2014. À ce titre, il a transformé VSE en un réseau international d’organisations d’aide aux victimes qui mène des activités de défense des intérêts, d’élaboration de politiques et de renforcement des capacités pour toutes les victimes de la criminalité.

M. Altan travaille dans le domaine de la justice, de la sécurité et des droits fondamentaux depuis vingt ans. Il a notamment travaillé dans la fonction publique britannique au ministère de la Justice, au Home Office et au Cabinet Office sous les premiers ministres Blair et Brown. Il a également œuvré pendant six ans comme expert national sur la justice pénale et les droits des victimes à la Commission européenne.

##### **D<sup>re</sup> Grete Dyb**

Grete Dyb est professeure à la Faculté de médecine de l’Université d’Oslo et directrice de recherche au Centre norvégien d’études sur la violence et le stress traumatique, à Oslo, en Norvège. Elle a agi comme chercheuse principale pour de nombreuses études sur les traumatismes infantiles et les troubles de stress post-traumatique chez les enfants et les adolescents. Elle a aussi été présidente de l’International Society of Traumatic Stress Studies. Après l’attaque terroriste de 2011 en Norvège, elle a lancé l’étude longitudinale sur les événements d’Utøya, menée au moyen d’entrevues auprès de jeunes survivants de l’attaque terroriste et de leurs parents.

##### **Mary Fetchet**

Mary Fetchet est présidente et directrice générale du Voices Center for Resilience, une organisation qu’elle a fondée après la mort de son fils de 24 ans le 11 septembre 2001. Elle est diplômée de l’École de travail social de l’Université Columbia. Ses 29 années d’expérience à titre de travailleuse sociale clinique ont influencé l’approche novatrice de VOICES, qui consiste à fournir un soutien à long terme aux familles des victimes, aux intervenants et aux survivants, et à commémorer les vies perdues de manière significative. Fervente partisane de la réforme du gouvernement, elle a plaidé avec succès pour la création de la Commission d’enquête sur le 11 septembre, du Mémorial et du Musée du 11 septembre



Table ronde : Les besoins des familles et de la communauté  
après les pertes massives  
24 juin

et pour les soins de santé mentale pour toutes les personnes touchées par des actes de violence de masse.

**Serena Lewis**

M<sup>me</sup> Lewis était coordonnatrice du deuil pour la région nord et conseillère provinciale en matière de deuil jusqu'à la fin de son mandat en mars 2021. Elle est travailleuse sociale agréée, titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en travail social. Depuis la fin de son mandat, elle a poursuivi son travail de consultante auprès d'équipes et de groupes soutenant les connaissances sur la mort et le deuil, et la sécurité psychologique et tenant compte des traumatismes. Elle vit et travaille sur le territoire non cédé des Mi'kmaq, et a fait de Great Village son foyer.

**Megan McElheran, Ph. D.**

Megan McElheran est PDG de Wayfound Mental Health Group et psychologue clinicienne. Elle exerce à Calgary, en Alberta. Ses travaux se concentrent exclusivement sur les militaires et le personnel de sécurité publique, notamment les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les agents de police municipaux, les pompiers, les agents correctionnels, le personnel médical et d'autres personnes qui sont directement ou indirectement touchées par des événements traumatiques.

**Terry Mitchell, Ph. D.**

M<sup>me</sup> Mitchell est psychologue clinicienne agréée et psychologue communautaire. Elle s'est concentrée sur les traumatismes tout au long de sa carrière. Elle a été chercheuse principale dans le cadre d'une étude sur l'impact sur les premiers répondants bénévoles et les communautés locales après la catastrophe du vol Swissair 111, en 1998. Elle est professeure émérite à l'Université Wilfrid Laurier et travaille maintenant comme psychologue clinicienne en pratique privée à l'Île-du-Prince-Édouard.

**Jaclyn Schildkraut, Ph. D.**

Jaclyn Schildkraut est professeure associée de justice pénale à l'Université d'État de New York à Oswego. Elle est titulaire d'un doctorat en justice pénale de l'Université d'État de Texas à San Marcos, au Texas. Experte nationale en matière de fusillades de masse, ses recherches ont fait l'objet de reportages dans les médias locaux, nationaux et internationaux.

## 15-10 Table ronde : Les besoins des premiers répondants après les pertes massives



23 juin 2022

### Table ronde : Les besoins des premiers répondants après les pertes massives

**DATE :** 30 juin 2022 (matinée)  
**ENDROIT :** Centre des congrès de Halifax  
**HEURE :** 9 h 30–12 h 30 (heure avancée de l'Atlantique)

#### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Les besoins immédiats, à court et à long terme des premiers et seconds répondants exposés à des situations traumatisantes du fait de leur travail.
2. Les pratiques exemplaires pour répondre à ces besoins.
3. Les modèles existants qui apportent du soutien, favorisent la guérison et encouragent la résilience.

Lors de la phase 3, cette table ronde jettera les bases d'une conversation sur le soutien à offrir après les pertes massives pour répondre aux besoins immédiats, à court et à long terme des premiers et seconds répondants qui sont impliqués dans la réponse à ces pertes ou qui y sont étroitement liés.

#### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Arija Birze, Cheryl Regehr, Elise Paradis, Vicki LeBlanc et Gillian Einstein « Perceived organizational support and emotional labour among police communicators: what can organizational context tell us about posttraumatic stress » (2021) *International Archives of Occupational and Environmental Health* [COMM0059244]
2. R. Nicholas Carleton, Tracie O. Afifi, Sarah Turner, Tamara Taillieu, Adam D. Vaughan, Gregory S. Anderson, Rosemary Ricciardelli, Renée S. MacPhee, Heidi A. Cramm, Stephen Czarnuch, Kadie Hozempa et Ronald D. Camp (2020) « Mental health training, attitudes toward support, and screening positive for mental disorders » 49:1 *Cognitive Behaviour Therapy* 55–73 [COMM0059307]
3. Collaborative Centre for Justice and Safety Peer Support and Crisis-Focused Psychological Intervention Programs in Canadian First Responders: Blue Paper (2016) [COMM0059243]
4. Krystle Martin, Alifa Siddiqui, Rosemary Ricciardelli, Liana Lentz et R. Nicholas Carleton « Differences in Mental Health, Help-Seeking and Barriers to Care Between Civilians and



Table ronde : Les besoins des premiers répondants après les pertes  
massives  
23 juin 2022

- Sworn Members » (2021) 36 *Journal of Police and Criminal Psychology* 627–633 [COMM0059238]
5. Terry L. Mitchell, William Walters et Sherry Stewart « Swissair Flight 111 Disaster Response Impacts: Lessons Learned From the Voices of Disaster Volunteers » (2006) 6:2 *Brief Treatment and Crisis Intervention* 154–170 [COMM0059241]
  6. Comité d'experts du coroner en chef de l'Ontario, Demeurer visible, demeurer en contact, pour la vie : Rapport du comité d'experts sur les décès par suicide des agents de police – (septembre 2019) [COMM0059246]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Krista Smith, avocate principale en politique, équipe des politiques et de la recherche**

##### **Arija Birze, Ph. D.**

M<sup>me</sup> Birze est actuellement associée de recherche principale à l'Institute for Better Health, Trillium Health Partners. Son travail postdoctoral, effectué à la Faculté de travail social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto, explore les impacts traumatiques des preuves vidéo violentes chez les professionnels de la justice pénale. Son doctorat, obtenu à la Dalla Lana School of Public Health de l'Université de Toronto, porte sur le genre et le travail en tant que déterminants sociaux de la santé, et met l'accent sur le stress professionnel et l'exposition aux traumatismes chez les communicateurs de la police (préposés aux appels et répartiteurs du 911), ainsi que sur la nature sexospécifique du travail de communication.

##### **Robin Campbell**

Robin Campbell Bromhead est doctorante à l'Université Dalhousie et effectue des recherches sur la santé mentale des pompiers volontaires dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse. Ancienne pompière volontaire des services d'incendie de Wolfville et de Greenwich, M<sup>me</sup> Campbell est professeure auxiliaire à l'Université Acadia, chercheuse associée à FIREWELL et réserviste dans les Forces armées canadiennes.

##### **Julie Devlin, Ph. D.**

Julie Devlin, Ph. D. (psychologie). De 2010 à 2014, M<sup>me</sup> Devlin était agente de recherche et d'évaluation des programmes à la Clinique des traumatismes liés au stress opérationnel à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. De 2014 à 2021, elle était gestionnaire de cette clinique. De 2015 à 2020, M<sup>me</sup> Devlin a également été gestionnaire des services psychologiques de la Police provinciale de l'Ontario (PPO). Depuis 2021, elle est conseillère principale auprès de la direction générale, Conservation et protection, Pêches et Océans Canada. Elle a aidé la GRC, la Police provinciale de l'Ontario, Pêches et Océans Canada, la Police nationale de l'Ukraine et la Police municipale de Fredericton à coordonner les interventions en santé mentale lors d'incidents critiques. Elle a fourni et continue à fournir à ces organismes un soutien individuel et collectif après les incidents et continue de le faire.

##### **Mary Fetchet**

Mary Fetchet est présidente et directrice générale du Voices Center for Resilience, une organisation qu'elle a fondée après la mort de son fils de 24 ans le 11 septembre 2001. Elle est diplômée de l'École de



Table ronde : Les besoins des premiers répondants après les pertes  
massives  
23 juin 2022

travail social de l'Université Columbia. Ses 29 années d'expérience à titre de travailleuse sociale clinique ont influencé l'approche novatrice de VOICES, qui consiste à fournir un soutien à long terme aux familles des victimes, aux intervenants et aux survivants, et à commémorer les vies perdues de manière significative. Fervente partisane de la réforme du gouvernement, elle a plaidé avec succès pour la création de la Commission d'enquête sur le 11 septembre, du Mémorial et du Musée du 11 septembre et pour les soins de santé mentale pour toutes les personnes touchées par des actes de violence de masse.

**D<sup>re</sup> Alexandra Heber**

D<sup>re</sup> Heber est professeure agrégée au Département de psychiatrie et de neurosciences comportementales de l'Université McMaster. Elle possède plus de 35 ans d'expérience dans le domaine de la santé mentale. Après avoir travaillé pendant dix ans avec des clients séropositifs et avoir dirigé une équipe de suivi intensif dans le milieu à Toronto, elle s'est enrôlée dans les Forces armées canadiennes en 2006 et a été déployée en Afghanistan en 2009-2010. En 2016, elle est devenue la première cheffe de la psychiatrie auprès d'Anciens Combattants Canada.

Elle a travaillé en étroite collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada pour élaborer le Cadre fédéral 2019 sur le SSPT. En mars 2020, elle a dirigé un groupe de travail pour l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique afin de créer des mesures de soutien à la résilience en ligne pour les premiers répondants et le personnel de sécurité publique pendant la pandémie de COVID-19.

**Megan McElheran, Ph. D.**

Megan McElheran est PDG de Wayfound Mental Health Group et psychologue clinicienne. Elle exerce à Calgary, en Alberta. Ses travaux se concentrent exclusivement sur les militaires et le personnel de sécurité publique, notamment les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les agents de police municipaux, les pompiers, les agents correctionnels, le personnel médical et d'autres personnes qui sont directement ou indirectement touchées par des événements traumatiques.

**Deborah Norris, Ph. D.**

Deborah Norris est professeure au Département d'études familiales et de gérontologie de l'Université Mount Saint Vincent. Forte de son expérience en sciences de la famille, en théories critiques et en méthodologie qualitative, elle donne des cours sur les relations familiales, la violence familiale et la méthodologie de recherche. Son programme de recherche est axé sur la relation bidirectionnelle entre les traumatismes liés au stress opérationnel, la santé mentale et le bien-être des familles des militaires et des anciens combattants ainsi que de ceux du personnel de la sécurité publique.



28 juin 2022

## **Table ronde : Les collectivités rurales, le maintien de l'ordre et la criminalité**

**DATE :** 30 juin 2022 (après-midi)  
**ENDROIT :** Centre des congrès de Halifax  
**HEURE :** 13 h 30–16 h 30 (heure avancée de l'Atlantique)

### **PRINCIPAUX THÈMES**

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. La criminalité dans les communautés rurales, y compris les taux et la nature des crimes commis dans les régions rurales.
2. Les armes à feu dans les communautés rurales, avec un accent sur les attitudes envers la possession et l'utilisation.
3. Le maintien de l'ordre dans les communautés rurales, y compris les défis uniques aux régions rurales, ainsi que les valeurs fondamentales et la mise en œuvre du maintien de l'ordre communautaire.

Lors de la phase 3, cette table ronde jettera les bases d'une conversation sur les modèles de prestation de services de maintien de l'ordre qui sont sensibles aux besoins et à la culture des communautés rurales, ainsi qu'à la nature des crimes qui s'y produisent.

### **DOCUMENTATION**

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Karen Foster, Crime Prevention & Community Safety in Rural Communities [COMM0053824]
2. Rapport commandé : Anna Souhami, A Systematic Review of the Research on Rural Policing [COMM0058282]
3. Mary Allen, Tendances des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, 2009 à 2020 (2022), Statistique Canada [COMM0059274]
4. Jessica Bundy, « We'll Deal with it Later: African Nova Scotian Women's Perceptions and Experiences of the Police » (2019) 44 *Canadian Journal of Sociology* 319–342 [COMM0059276]
5. Russell Hogg et Kerry Carrington « Crime, Rurality and Community » (1998) 31:2 *Journal of Criminology* 160–181 [COMM0059280]
6. Laura Huey et Rose Ricciardelli « "This isn't what I signed up for": When police officer role expectations conflict with the realities of general duty police work in remote



Table ronde : La criminalité et les communautés rurales,  
y compris les attitudes envers les armes à feu  
et le maintien de l'ordre en milieu rural  
28 juin 2022

communities » (2015) 17:3 *International Journal of Police Science and Management* 194–203 [COMM0059283]

7. L. Jane McMillan avec Pam Glode-Desrochers et Paula Marshall, Examen des politiques et des pratiques policières dans le Mi'kma'ki – Les voies qui mènent à des relations policières positives (2020), Sécurité publique Canada [COMM0059129]
8. Samuel Perreault, Les crimes déclarés par la police en milieu rural et en milieu urbain dans les provinces canadiennes, 2017 (2019), Statistique Canada [COMM0059285]
9. Rosemary Ricciardelli « "Risk It Out, Risk It Out:" Occupational and Organizational Stresses in Rural Policing » (2018) 21:4 *Police Quarterly* 415–439 [COMM0059287]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph.D., directrice des politiques et de la recherche**

##### **Karen Foster, Ph.D.**

Karen Foster (Ph. D., Université Carleton) est professeure agrégée de sociologie au Département de sociologie et d'anthropologie sociale de l'Université Dalhousie, où elle est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le développement rural durable pour le Canada Atlantique. Ses recherches, soutenues par son Centre de recherche sur l'avenir rural, sont axées sur l'économie et la société rurales, avec des études en cours sur des sujets comme la succession des entreprises rurales, les défis de la réglementation rurale, la production alimentaire locale et les liens entre la vie professionnelle et la vie familiale en milieu rural.

##### **L. Jane McMillan, Ph.D.**

Jane McMillan est directrice du Département d'anthropologie et conseillère spéciale pour les partenariats de recherche et d'apprentissage autochtones à l'Université St. Francis Xavier. Elle est l'auteure du livre primé *Truth and Conviction: Donald Marshall Jr. and the Mi'kmaw Quest for Justice*. Elle mène des recherches communautaires avec les Premières Nations sur le maintien de l'ordre, la justice autochtone, la mise en œuvre des droits issus de traités et la gouvernance des ressources.

##### **Surint. Dan Morrow**

Le surint. Dan Morrow est membre de la GRC depuis plus de 29 ans et est actuellement officier responsable du district de Southwest Nova en Nouvelle-Écosse. Il a exercé divers rôles au sein de la GRC et a servi dans des endroits comme des collectivités accessibles par avion, des régions rurales, semi-rurales et urbaines, et a œuvré pendant près de vingt ans dans des communautés des Premières Nations. Pendant la majeure partie de son service, il a été commandant de détachement, où il était responsable des fonctions opérationnelles/administratives ainsi que de l'établissement des priorités de la police communautaire locale. Son ascendance crie lui a permis d'apporter une perspective personnelle dans les nombreux comités locaux, provinciaux et nationaux auxquels il a participé et qui étaient principalement axés sur l'élaboration de stratégies de réconciliation, d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de la GRC.



Table ronde : La criminalité et les communautés rurales,  
y compris les attitudes envers les armes à feu  
et le maintien de l'ordre en milieu rural  
28 juin 2022

**Rosemary Ricciardelli, Ph. D.**

Rosemary Ricciardelli est professeure (Ph. D. en sociologie) à l'École d'études maritimes et titulaire de la Chaire de recherche sur la sécurité et le mieux-être, à l'Institut des pêches et de la marine de l'Université Memorial. Elle a été élue à la Société royale du Canada. Ses recherches portent sur l'évolution de la compréhension du genre, des vulnérabilités, des risques, des expériences et des problèmes au sein des différentes facettes du système de justice pénale et chez les marins. Elle a publié 11 livres, plus de 190 articles dans des revues savantes et près de 50 chapitres, tous dans les domaines du personnel de la sécurité publique, des personnes criminalisées et du mieux-être, au sens large. À titre de chercheuse sur le sexe et le genre, elle s'intéresse à la santé sociale, à la construction de l'identité et aux expériences vécues par les individus.

**Rick Ruddell, Ph. D.**

Le professeur Ruddell est titulaire de la Chaire en études policières de la Law Foundation of Saskatchewan et s'est joint au Département des études sur la justice de l'Université de Regina en septembre 2010. Avant cette nomination, il a été directeur de la recherche opérationnelle au Service correctionnel du Canada et a occupé des postes de professeur à l'Eastern Kentucky University et à l'Université d'État de Californie à Chico. Avant sa carrière universitaire, il a travaillé au ministère des Services correctionnels, de la Sécurité publique et des Services de police de la Saskatchewan en tant que superviseur et de gestionnaire. Diplômé du programme de doctorat en criminologie et justice pénale de l'Université du Missouri-St. Louis, M. Ruddell a axé ses recherches sur le maintien de l'ordre, la politique de justice pénale et la justice pour la jeunesse.

**Signa Daum Shanks, Ph. D.**

M<sup>me</sup> Signa Daum Shanks est professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Elle est membre de l'Association du Barreau autochtone et siège au conseil d'administration de l'Association du Barreau de l'Ontario. En 2018, elle a formé un groupe de réflexion éphémère concernant le procès criminel de Gerald Stanley en Saskatchewan, qui a examiné le rôle du droit de propriété, la discrimination à l'égard des peuples autochtones, le maintien de l'ordre en milieu rural et les connaissances de base des membres de la communauté sur le système juridique.

**Anna Souhami, Ph. D.**

Anna Souhami est maître de conférences en criminologie et directrice du Département de criminologie de la Faculté de droit de l'Université d'Édimbourg, au Royaume-Uni. C'est une ethnographe spécialisée dans le maintien de l'ordre et les relations entre la police et les communautés. Son travail actuel consiste d'une étude approfondie du maintien de l'ordre et des communautés rurales dans les îles isolées du nord de l'Écosse. Ses recherches antérieures comprennent une importante étude pour le Home Office britannique sur les relations entre la police et la communauté en Angleterre et au Pays de Galles, axée en particulier sur les réponses de la police au racisme.





29 juin 2022

## Table ronde : La ruralité et le bien-être des collectivités

**DATE :** 6 juillet 2022  
**ENDROIT :** Hôtel Harbourfront Marriott à Halifax  
**HEURE :** 9 h 30–12 h 30 (heure avancée de l'Atlantique)

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. La culture et les attitudes liées à la vie rurale en Nouvelle-Écosse.
2. La prestation de services limitée et différenciée en milieu rural.
3. La santé et la sécurité des personnes travaillant dans les collectivités rurales et la manière dont le contexte rural affecte leur vie professionnelle.

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Foster, K., Crime Prevention & Community Safety in Rural Communities [COMM0053824]
2. Laura Burns, Joanne Whitty-Rogers et Cathy MacDonald « Understanding Mi'kmaq women's experiences accessing prenatal care in rural Nova Scotia » (2019) 42:2 *Advances in Nursing Science* 139–155. [ID dans Relativity à suivre]
3. Amber Colibaba, Elizabeth Russell et Mark W. Skinner « Rural volunteer fire services and the sustainability of older voluntarism in ageing rural communities » (2021) 88 *Journal of Rural Studies* 289–297 [COMM0059387]
4. Josephine Etowa, Juliana Wiens, Wanda Thomas Bernard et Barbara Clow « Determinants of Black Women's Health in Rural and Remote Communities » (2007) *Canadian Journal of Nursing Research Archive* 56–77. [COMM0059391]
5. Lesley Frank, Laura Fisher et Christine Saulnier, 2020 Report Card on Child and Family Poverty in Nova Scotia (2020), Canadian Centre for Policy Alternatives [COMM0059377]
6. Nadine R. Henriquez et Nora Ahmad « “The Message Is You Don't Exist:” Exploring Lived Experiences of Rural Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer/Questioning (LGBTQ) People Utilizing Health care Services » (2021), 7 *SAGE open nursing* 1–10 [ID dans Relativity à suivre]
7. Martha L.P. MacLeod, Lela V. Zimmer, Julie G. Kosteniuk, Kelly L. Penz et Norma J. Stewart « The meaning of nursing practice for nurses who are retired yet continue to work in a rural or remote community » (2021) 20:220 *BMC Nursing* 1–13 [COMM0059408]



Table ronde : La ruralité et le bien-être des collectivités  
29 juin 2022

8. Rachel McLay et Howard Ramos « Comparing Urban and Rural Political Citizenship, Values, and Practices in Atlantic Canada » (2021) dans Karen R. Foster et Jennifer Jarman (éd.) *The right to be rural* [ID dans Relativity à suivre]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

##### **Animatrice : Emma Cunliffe, Ph.D., directrice des politiques et de la recherche**

##### **Robin Campbell**

Robin Campbell Bromhead est doctorante à l'Université Dalhousie et effectue des recherches sur la santé mentale des pompiers volontaires dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse. Ancienne pompière volontaire des services d'incendie de Wolfville et de Greenwich, M<sup>me</sup> Campbell est professeure auxiliaire à l'Université Acadia, chercheuse associée à FIREWELL et réserviste dans les Forces armées canadiennes.

##### **Madonna Doucette**

Madonna Doucette est une organisatrice communautaire du Cap-Breton, profondément enracinée dans le secteur sans but lucratif de la MRCB. Elle se définit comme une homosexuelle professionnelle, car elle est éducatrice queer en milieu rural depuis 12 ans, et a récemment été promue directrice du Projet jeunesse. En 2022, sous sa direction, le Projet jeunesse a ouvert un nouveau centre d'accueil pour les jeunes 2SLGBTQ+ et leurs alliés dans le centre-ville de Sydney.

##### **Natalie Doucette**

Natalie Doucette est une L'nu de la Première Nation de Potlotek et travaille pour les Services à l'enfance et à la famille mi'kmaq (MFCS) en Nouvelle-Écosse. Elle œuvre dans le domaine de la protection de l'enfance depuis qu'elle a obtenu son baccalauréat en travail social en 1990. Elle a l'honneur et le privilège d'être la première spécialiste en protection de l'enfance mi'kmaq, un poste qui était d'abord au sein du ministère des Services communautaires, mais qui a été transféré aux MFCS après cinq ans. En plus de ses expériences professionnelles directes, elle apporte son expérience en tant que L'nu vivant dans une réserve en Nouvelle-Écosse.

##### **Karen Foster, Ph. D.**

Karen Foster (Ph. D., Université Carleton) est professeure agrégée de sociologie au Département de sociologie et d'anthropologie sociale de l'Université Dalhousie, où elle est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le développement rural durable pour le Canada Atlantique. Ses recherches, soutenues par son Centre de recherche sur l'avenir rural, sont axées sur l'économie et la société rurales, avec des études en cours sur des sujets comme la succession des entreprises rurales, les défis de la réglementation rurale, la production alimentaire locale et les liens entre la vie professionnelle et la vie familiale en milieu rural.

##### **Lesley Frank, Ph. D.**

M<sup>me</sup> Frank effectue des recherches et publie des articles dans les domaines de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire des familles et des enfants, de l'inégalité en matière de santé, de l'accès aux services en milieu rural, ainsi que du bien-être social et des politiques en la matière. Elle est l'unique auteure ou coauteure du *Rapport sur la pauvreté des enfants et des familles* depuis plus de deux



Table ronde : La ruralité et le bien-être des collectivités  
29 juin 2022

décennies. Avant d'entamer sa carrière universitaire, elle a passé plusieurs années à fournir un soutien en matière de ressources familiales aux ménages vivant dans des conditions de faible revenu dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse.

**Marilyn MacDonald, Ph.D.**

Marilyn MacDonald est professeure et directrice du Centre d'excellence JBI pour la réalisation d'examens systématiques à l'École des sciences infirmières de la Faculté de la santé de l'Université Dalhousie. Son programme de recherche est axé sur la synthèse des connaissances relatives aux personnes âgées et elle possède une expérience clinique et de recherche en soins à domicile.



12 juillet 2022

## Table ronde : Prévoir et prévenir les événements causant des pertes massives

**DATE :** 14 juillet 2022 (matinée)  
**ENDROIT :** Hôtel Harbourfront Marriott à Halifax  
**HEURE :** 9 h 30–12 h 30 (Halifax)

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. La possibilité de prévoir les pertes massives et l'existence de modèles efficaces d'évaluation des risques.
2. L'existence de stratégies d'intervention précoce/de prévention compte tenu de l'état de nos connaissances sur les auteurs de pertes massives.
3. Les mesures que les institutions et les citoyens canadiens peuvent prendre pour prévenir ces événements, dans la mesure du possible.

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Kristy Martire et Tess Neal, *Rigorous Forensic Psychological Assessment Practices (Parties I et II)* [COMM0058934 et COMM0058935]
2. Benjamin L. Berger, « Mental Disorder and the Instability of Blame in Canadian Criminal Law » dans François Tanguay-Renaud et James Stribopoulos, éd., *Rethinking Criminal Law Theory : New Canadian Perspectives in the Philosophy of Domestic, Transnational, and International Criminal Law* (Oxford : Hart Publishing, 2012) [ID dans Relativity à suivre]
3. Kamaldeep S. Bhui, Madelyn H. Hicks, Myrna Lashley et Edgar Jones, « A public health approach to understanding and preventing violent radicalization » (2012) 10:16 *BMC Medicine* [ID dans Relativity à suivre]
4. Bryanna Fox et David P. Farrington, « "What have we learned from offender profiling?" A systematic review and meta-analysis of 40 years of research » (2018) 144:12 *Psychological Bulletin* 1247 [ID dans Relativity à suivre]
5. Stephen D. Hart « Culture and violence risk assessment: The case of Ewert v. Canada » (2016) 3:2 *Journal of Threat Assessment and Management* 76 [ID dans Relativity à suivre]
6. Nikolas Rose « "Screen and intervene": governing risky brains » (2010) 23:1 *History of the Human Sciences* 79–105 [ID dans Relativity à suivre]



Table ronde : Prévoir et prévenir les événements  
causant des pertes massives  
12 juillet 2022

7. Jennifer Skeem et Edward Mulvey « What role does serious mental illness play in mass shootings, and how should we address it? » (2020) 19:1 *Criminology & Public Policy* 85 [ID dans Relativity à suivre]
8. George Szmukler et Nikolas Rose « Risk Assessment in Mental Health Care: Values and Costs » (2013) 31:1 *Behav Sci & L* 125 [ID dans Relativity à suivre]
9. George Szmukler, Brian Everitt et Morven Leese « Risk assessment and receiver operating characteristic curves » (2011) 42:5 *Psychological Medicine* 1–4 [ID dans Relativity à suivre]
10. George Szmukler, Risk assessment: the problem of rare events ('base-rate' problem) (2022) [ID dans Relativity à suivre]
11. R v Anderson, 2021 NSCA 62 [ID dans Relativity à suivre]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph.D., directrice des politiques et de la recherche**

##### **Professeur Benjamin Berger**

Benjamin L. Berger est professeur et titulaire de la chaire de recherche York en pluralisme et en droit public à la Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York. Il a été auxiliaire juridique de l'ancienne juge en chef du Canada, la très honorable Beverley McLachlin. Il est titulaire d'un doctorat en droit (JSD) et d'une maîtrise en droit (LLM) de l'Université Yale, où il a étudié à titre de boursier Fulbright, et il est membre de la Société royale du Canada. Ses domaines de recherche et d'enseignement sont la théorie et le droit criminels et constitutionnels, les règles de droit sur la preuve, et le droit et la religion. Il a rédigé des publications sur les questions de troubles mentaux et de responsabilité pénale.

##### **Myrna Lashley, Ph.D.**

Myrna Lashley est professeure agrégée au Département de psychiatrie de l'Université McGill. M<sup>me</sup> Lashley est une autorité internationalement reconnue en matière de psychologie culturelle, tant sur le plan clinique que sur celui de l'enseignement et de la recherche. De plus, elle agit à titre d'experte-conseil en psychologie auprès d'institutions, dont le système judiciaire pour les jeunes. De 2008 à 2017, elle a été présidente de la Table ronde transculturelle sur la sécurité, un conseil consultatif auprès du gouvernement fédéral sur les questions relatives au terrorisme.

##### **Professeur Nikolas Rose**

Nikolas Rose FBA, FAcSS, FRSA est actuellement professeur honoraire à l'Australian National University et au University College London. Il a été professeur de sociologie au Kings College de Londres de 2012 jusqu'à son départ à la retraite en avril 2021. Il a été le chef fondateur du Département de la santé mondiale et de la médecine sociale au King's College et cofondateur et codirecteur du King's College ESRC Centre for Society and Mental Health, le premier grand centre de recherche britannique sur les dimensions sociales de la détresse mentale. Ses recherches actuelles portent sur le rôle des sciences de la vie et des neurosciences dans la modification des conceptions de l'identité humaine, la révision des notions de normalité et de pathologie, et l'évolution des façons de penser et de gouverner les êtres humains, en particulier en ce qui concerne la vie et la santé mentales.



Table ronde : Prévoir et prévenir les événements  
causant des pertes massives  
12 juillet 2022

**Professeur George Szmukler**

George Szmukler est professeur émérite de psychiatrie et société au King's College de Londres. Il était psychiatre généraliste en milieu communautaire et est désormais à la retraite. Il continue à avoir un intérêt particulier pour la loi sur la santé mentale et les droits de la personne, notamment en ce qui concerne les interventions coercitives et le traitement sans consentement dans les soins de santé mentale, et pour le rôle de l'évaluation des risques, et ses limites, dans la prévention des dommages infligés à soi-même ou aux autres impliquant des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

**Robert S. Wright**

Robert Seymour Wright est travailleur social, sociologue et l'actuel directeur général par intérim de l'African Nova Scotian Justice Institute. Sa carrière de 31 ans a englobé les domaines de l'éducation, de la protection de l'enfance, de la santé mentale médico-légale, des traumatismes, de la violence sexuelle et de la compétence culturelle. Clinicien, universitaire et administrateur, il a toujours intégré son travail de prestation de services cliniques directs aux clients à l'enseignement et à la supervision de stagiaires, ainsi qu'à la promotion de changements systémiques durables par la défense de la politique sociale. Son travail pro bono approfondi a mené à la création de la Peoples' Counselling Clinic, une clinique de santé mentale à but non lucratif située à Halifax, en Nouvelle-Écosse.



7 juillet 2022

## Table ronde : Définitions et psychologie/sociologie des auteurs d'événements causant des pertes massives

**DATE :** 14 juillet 2022 (après-midi)  
**ENDROIT :** Hôtel Harbourfront Marriott à Halifax  
**HEURE :** 13 h 30–16 h 30 (Halifax)

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Élaboration de la définition de pertes massives, débats concernant leur définition et importance de la manière dont les pertes massives sont définies.
2. Reconnaissance des auteurs de pertes massives, y compris leurs caractéristiques communes, et pertinence du genre pour les modèles de perpétration.
3. Stratégies d'intervention et de prévention précoces et rôle des expériences négatives dans l'enfance dans la perpétration de la violence.

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Tristan Bridges et Tara Leigh Tober, Mass Shootings and Masculinity [COMM0055671]
2. Rapport commandé : David Hofmann, Lorne Dawson et Willa Greythorn, Core Definitions of Canadian Mass Casualty Events and Research on the Background Characteristics and Behaviours of Lone-Actor Public Mass Murderers [COMM0059219]
3. Rapport commandé : Kristy Martire et Tess Neal, Rigorous Forensic Psychological Assessment Practices (Parties I et II) [COMM0058934 et COMM0058935]
4. Rapport commandé : Jude McCulloch et JaneMaree Maher, Understanding the Links between Gender-Based Violence and Mass Casualty Attacks: "Private" Violence and Misogyny as Public Risk [COMM0053826]
5. Kamaldeep S. Bhui, Madelyn H. Hicks, Myrna Lashley et Edgar Jones, « A public health approach to understanding and preventing violent radicalization » (2012) 10:16 *BMC Medicine* [ID dans Relativity à suivre]
6. Rusan Lateef et Angelique Jenney, « Understanding Sexually Victimized Male Adolescents With Sexually Abusive Behaviors: A Narrative Review and Clinical Implications » (2021) 22:5 *Trauma, Violence, & Abuse* 1169 [ID dans Relativity à suivre]



Table ronde : Définitions et psychologie/sociologie des auteurs  
d'événements causant des pertes massives  
7 juillet 2022

7. Sharon Shahid et Megan Duzor « VOA Special Report History of Mass Shootings », *VOA News* (1<sup>er</sup> juin 2021), en ligne : <<https://projects.voanews.com/mass-shootings/>> [ID dans Relativity à suivre]  
REMARQUE : Nous vous suggérons de consulter la version électronique, car la qualité de la reproduction graphique y est meilleure que ce qui peut être réalisé dans un document papier.
8. Jennifer Skeem et Edward Mulvey « What role does serious mental illness play in mass shootings, and how should we address it? » (2020) 19:1 *Criminology & Public Policy* 85 [ID dans Relativity à suivre]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Krista Smith, avocate principale en politique, équipe des politiques et de la recherche**

##### **Tristan Bridges**

Tristan Bridges est professeur agrégé et vice-directeur du Département de sociologie et affilié au Département d'études féministes de l'Université de Californie à Santa Barbara (États-Unis). Il est actuellement corédacteur en chef de la revue *Men and Masculinities*. Il a obtenu son doctorat en sociologie à l'Université de Virginie. Les recherches de Tristan Bridges portent sur les changements d'identité sexuelle et de genre, en particulier sur les inégalités et la violence.

##### **David C Hofmann**

David C. Hofmann est professeur agrégé de sociologie et directeur du programme de criminologie et de justice pénale au campus de Fredericton de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est un expert reconnu à l'échelle nationale en matière d'extrémisme de droite et de violence, et possède une vaste expérience de la recherche financée dans ce domaine avec des partenaires gouvernementaux.

##### **Angelique Jenney**

Angelique Jenney, MTS, Ph. D., t.s. agrégée, est professeure agrégée et titulaire de la chaire de recherche Wood's Homes sur la santé mentale des enfants à la Faculté de travail social de l'Université de Calgary. M<sup>me</sup> Jenney compte 25 années d'expérience dans les services d'intervention et de prévention dans les secteurs de la violence liée au genre, de la protection de l'enfance et de la santé mentale des enfants. Ses intérêts en matière de recherche et de pratique communautaires portent sur l'impact de la violence conjugale (VC) sur les enfants et les familles, notamment : les interventions familiales pour les traumatismes de l'enfance; les réponses de la protection de l'enfance aux cas de VC et l'utilisation d'approches d'apprentissage réfléchies et fondées sur la simulation pour former les étudiants en travail social et les praticiens dans ce domaine.

##### **Tara Leigh Tober**

Tara Tober est maître de conférences au Département de sociologie de l'Université de Californie, à Santa Barbara. Sociologue de la culture, elle étudie la manière dont nous composons avec les expériences et les événements difficiles.





## **Table ronde : Pertes massives, violence entre partenaires intimes, violence fondée sur le sexe et violence familiale : exploration des liens**

**DATE :** 18 juillet 2022  
**ENDROIT :** Hôtel Harbourfront Marriott à Halifax  
**HEURE :** 9 h 30–12 h 30 (Halifax)

### **PRINCIPAUX THÈMES**

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. La relation entre les formes de comportement violent qui tendent à être comprises comme étant « privées », comme la violence conjugale, la violence fondée sur le sexe et la violence familiale, et les pertes massives qui sont caractérisées comme une forme de violence « publique ».
2. L'effet de l'abandon de la distinction privé/public sur la compréhension des stratégies de prévention, des interventions et des réponses aux pertes massives.
3. La recherche sur les causes sous-jacentes et les facteurs qui favorisent la violence conjugale, la violence fondée sur le sexe, la violence familiale et les pertes massives, et pertinence de cette recherche pour l'élaboration des politiques.

### **DOCUMENTATION**

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Tristan Bridges et Tara Leigh Tober, Mass Shootings and Masculinity [COMM0055671]
2. Rapport commandé : David Hofmann, Lorne Dawson et Willa Greythorn, Core Definitions of Canadian Mass Casualty Events and Research on the Background Characteristics and Behaviours of Lone-Actor Public Mass Murderers [COMM0059219]
3. Rapport commandé : Jude McCulloch et JaneMaree Maher, Understanding the Links between Gender-Based Violence and Mass Casualty Attacks: 'Private' Violence and Misogyny as Public Risk [COMM0053826]
4. Patricia Cullen et coll. « Intersectionality and invisible victims: Reflections on data challenges and vicarious trauma in femicide, family and intimate partner homicide research » (2021) 36:5 *Journal of Family Violence* 619 [ID dans Relativity à suivre]
5. Amanda Dale « Gun control and women's rights in Context: Reflections of the Applicant on Barbra Schlifer Community Clinic v Canada » (2017) 13 *JL & Equality* 61 [ID dans Relativity à suivre]



Table ronde : Pertes massives, violence  
partenaires intimes, violence fondée sur le sexe  
et violence familiale : exploration des liens

6. Liza H. Gold « Domestic Violence, Firearms, and Mass Shootings » (2020) 48:1 *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law* 35 [ID dans Relativity à suivre]
7. Alison Marganski « Making a murderer: the importance of gender and violence against women in mass murder events » (2019) 13:9 *Sociology Compass* e12730 [ID dans Relativity à suivre]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph. D., directrice des politiques et de la recherche**

**Wendy Cukier, Ph. D.**

Wendy Cukier est professeure à l'École de gestion Ted Rogers de l'Université métropolitaine de Toronto (anciennement Université Ryerson) où elle enseigne et supervise également le programme d'études supérieures en politiques publiques. Elle est coauteure, avec Vic Sidel, ancien président de l'American Public Health Association, du livre *The Global Gun Epidemic: From Saturday Night Specials to AK 47s*, et auteure de nombreux articles, rapports et présentations sur divers aspects de la violence armée. Elle a fait partie d'un certain nombre de groupes d'experts et a fourni des témoignages d'experts dans des affaires liées à la violence, aux décès et aux blessures par arme à feu ainsi qu'à la discrimination systémique. M<sup>me</sup> Cukier est cofondatrice et présidente de la Coalition pour le contrôle des armes, qui est soutenue par plus de 200 organisations, dont des groupes de victimes, des groupes de femmes, des organisations de maintien de l'ordre, de soins de santé ainsi que des organisations communautaires. Elle est titulaire d'un doctorat en sciences de la gestion, d'un MBA, d'une maîtrise et de deux diplômes honorifiques. Elle a reçu de nombreux prix en reconnaissance de son travail communautaire.

**Amanda Dale, Ph. D.**

Amanda Dale est une militante, une juriste et une consultante du secteur à but non lucratif. Elle est surtout connue pour sa décennie au poste de directrice générale de la clinique Barbra Schlifer de Toronto, qui offre des services complets de conseils juridiques, de counselling et d'interprétation linguistique en matière de violence sexiste. Elle compte 40 ans d'expérience de travail dans des contextes municipaux, provinciaux, nationaux, internationaux, multiculturels, urbains et éloignés, y compris un rôle avancé dans le développement de services d'accès direct à la justice, de litiges de causes types, de contestations de la *Charte* et de dossiers d'appel, ainsi que dans la défense des droits de la personne au niveau international. M<sup>me</sup> Dale est la lauréate 2013 du Prix Femme de mérite du YWCA pour la justice sociale. Elle est titulaire d'un baccalauréat, d'une double spécialisation en sciences politiques et en études sur les femmes et le genre, d'une maîtrise en pensée et politiques sociales de l'Université du Sussex, d'une maîtrise en droit international des droits de la personne de l'Université d'Oxford (MSt), ainsi que d'un doctorat de la Faculté de droit Osgoode Hall.

**Myrna Dawson, Ph. D.**

Myrna Dawson est professeure de sociologie et titulaire d'une chaire de leadership en recherche au Collège des sciences sociales et humaines appliquées de l'Université de Guelph. Elle est la fondatrice et la directrice du Centre d'étude des réponses sociales et juridiques à la violence (CSSLRV; [www.violenceresearch.ca](http://www.violenceresearch.ca)) et de l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (OFJR; [www.femicideincanada.ca](http://www.femicideincanada.ca)). Pendant dix ans, M<sup>me</sup> Dawson a été titulaire d'une



Table ronde : Pertes massives, violence  
partenaires intimes, violence fondée sur le sexe  
et violence familiale : exploration des liens

chaire de recherche du Canada sur les politiques publiques en matière de justice pénale (2008-2018). Elle a consacré plus de vingt ans à la recherche sur les réponses sociales et juridiques à la violence, et notamment sur la violence envers les femmes, les enfants, le fémicide et le filicide.

**JaneMaree Maher, Ph. D.**

JaneMaree Maher (Ph. D.; baccalauréat en droit) est professeure au Centre d'études féminines et de recherche sur le genre, de sociologie, et doyenne associée de la recherche aux cycles supérieurs à la Faculté des arts de l'Université Monash. Ses recherches se concentrent sur trois grands domaines des sciences sociales liés au genre : le travail rémunéré et non rémunéré, l'alimentation, les responsabilités et les structures familiales, et les violences liées au genre. L'intensification et la responsabilisation du maternage féminin dans l'alimentation et la violence familiale ont été au cœur de ses recherches récentes.

**Alison Marganski, Ph. D.**

Alison Marganski, Ph. D., est professeure agrégée et directrice du Département de criminologie au Le Moyne College de Syracuse, dans l'État de New York, aux États-Unis. Ses recherches portent sur l'intersection du genre et de la violence, à l'aide d'approches interdisciplinaires et intersectionnelles. Experte de renommée internationale, elle a publié des articles sur divers sujets, notamment sur la violence facilitée par la cybertechnologie, la violence conjugale, la violence sexuelle et les tueries. Elle a de l'expérience en travail auprès des survivants de la violence, des personnes ayant commis des actes de violence et des professionnels du domaine de la justice.

**Jude McCulloch, Ph. D.**

La professeure émérite McCulloch est une criminologue et une juriste expérimentée. Elle a été la première directrice du Monash Gender and Family Violence Prevention Centre. Ses recherches portent sur la violence familiale, le maintien de l'ordre et les liens entre la violence familiale et les attentats causant des pertes massives. Ses travaux comprennent de nombreux projets sous contrat évaluant l'efficacité de la mise en œuvre des recommandations de la Victorian Family Violence Royal Commission (2016).

**Barbara Perry, Ph. D.**

Barbara Perry est professeure à la Faculté des sciences sociales et humaines de l'Université Ontario Tech, et directrice du Centre d'étude de la haine, des préjugés et de l'extrémisme. Elle est également titulaire d'une chaire UNESCO en études sur la haine, domaine dans lequel elle a rédigé de nombreuses publications. Elle est généralement reconnue comme la principale experte canadienne en matière de crimes haineux et d'extrémisme de droite. Les décideurs, les praticiens et les médias locaux, nationaux et internationaux font régulièrement appel à elle à titre d'experte en matière de crimes haineux et d'extrémisme de droite.



19 juillet 2022

## Table ronde : Violence entre partenaires intimes et violence familiale : compréhension et interventions de la police et des institutions

**DATE :** 20 juillet 2022 (matinée)  
**ENDROIT :** Hôtel Harbourfront Marriott à Halifax  
**HEURE :** 9 h 30–12 h 30 (Halifax)

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Les obstacles à une intervention efficace de la police et des autres institutions en cas de violence entre partenaires intimes et de violence familiale.
2. Les aspects culturels de ces obstacles et la manière dont ils peuvent être abordés.
3. Les pratiques prometteuses et exemplaires dans les interventions de la police et des institutions (canadiennes et internationales).

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Carmen Gill et Mary Aspinall, Violence in relationships [COMM0058937]
2. Rapport commandé : Benjamin Goold, Exercising Judgment: Understanding Police Discretion in Canada [COMM0058373]
3. Lori Chambers, Deb Zweep et Nadia Verrelli « Paternal Filicide and Coercive Control: Reviewing the Evidence in Cotton v Berry » (2018) 51:3 *UBC Law Review* 671 [COMM0059796]
4. Lori Chambers et Nadia Verrelli « A Missed Opportunity: The Public Investigation into the Conduct of the RCMP in Matters Involving Nicole (Ryan) Doucet » (2017) 32:1 *Canadian Journal of Law and Society* 117– 136 [COMM0059797]
5. Patrina Duhaney « Contextualizing the Experiences of Black Women Arrested for Intimate Partner Violence in Canada » (2021) *Journal of Interpersonal Violence* 1– 28 [COMM0059800]
6. Jennifer Koshan, Janet Eaton Mosher et Wanda Anne Wieggers, A Comparison of Gender-Based Violence Laws in Canada: A Report for the National Action Plan on Gender-Based Violence Working Group on Responsive Legal and Justice Systems (2021) [COMM0059764]



Table ronde : Violence entre partenaires intimes et violence familiale : compréhension et interventions de la police et des institutions  
19 juillet 2022

7. L. Jane McMillan avec Pam Glode-Desrochers et Paula Marshall, Examining Police Policies and Practices in Mi'kma'ki – Pathways to Positive Policing Relationships (2020) [COMM0059129] REMARQUE : Voir en particulier les pages 57, 78– 81, 84– 85, 91– 92, 97, 103, 111– 113
8. PowerPoint: Final Report to Government Presentation Nancy Ross, Ph. D. et Cary Ryan, A Review of Pro-Arrest, Pro-Charge and Pro-Prosecution Policies: Redefining Responses to Domestic Violence [COMM0059802]
9. Cary Ryan, Dominic Silvio, Tara Borden et Nancy M. Ross « A review of pro-arrest, pro-charge, and pro-prosecution policies as a response to domestic violence » (2022) 22:1 *Journal of Social Work* 211– 238 [COMM0059813]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Krista Smith, avocate principale en politique, équipe des politiques et de la recherche**

##### **Lori Chambers, Ph. D.**

Lori Chambers est professeure au Département des études sur le genre et les femmes de l'Université Lakehead, campus de Thunder Bay. Elle donne des cours sur la théorie féministe, la violence fondée sur le sexe, l'histoire des femmes et du droit, et la justice reproductive. Elle est l'auteure de quatre monographies et de plus de 75 articles et chapitres de livres et est une experte en matière de violence entre partenaires intimes et de contrôle coercitif.

##### **Patrina Duhaney, Ph. D.**

Patrina Duhaney est professeure adjointe à la Faculté de travail social de l'Université de Calgary. Ses recherches portent sur les expériences des Noires en matière de violence entre partenaires intimes et de relations avec la police. M<sup>me</sup> Duhaney compte plus de 14 ans d'expérience de travail auprès de diverses populations marginalisées, notamment les femmes et les enfants exposés à la violence entre partenaires intimes, les jeunes en conflit avec la loi, les enfants, les jeunes et les adultes souffrant de handicaps multiples et les jeunes parents.

##### **Carmen Gill, Ph. D.**

Professeure au Département de sociologie de l'Université du Nouveau-Brunswick, M<sup>me</sup> Gill travaille en partenariat avec les services de police du Canada. Ses recherches portent sur l'intervention de la police dans les cas de violence entre partenaires intimes (VPI), d'homicide au sein de la famille et de traitement des agresseurs et des victimes par le système de justice pénale. M<sup>me</sup> Gill dirige actuellement un projet de recherche national intitulé : *Contrôle coercitif, évaluation des risques et preuves de violence entre partenaires intimes : intervention de la police.*

##### **Nancy Ross, Ph. D.**

Nancy Ross est professeure adjointe à l'École de travail social de l'Université Dalhousie. Elle est diplômée en travail social de l'Université Dalhousie et titulaire d'un doctorat en études sur la paix et le développement international de l'Université Bradford, au Royaume-Uni. Ses intérêts de recherche visant à attirer l'attention sur la prévalence et les effets des expériences négatives vécues dans l'enfance et de la violence sexiste et à définir de meilleures mesures d'intervention et de prévention découlent de son



Table ronde : Violence entre partenaires intimes et  
violence familiale : compréhension et interventions  
de la police et des institutions  
19 juillet 2022

travail antérieur en tant que thérapeute clinique dans les services de santé mentale et de toxicomanie. À son travail, elle applique une optique féministe de consolidation de la paix et de lutte contre la violence et qui tient compte des traumatismes.



19 juillet 2022

## Table ronde : Compréhension et interventions de la police et des institutions relativement à la violence sexuelle et à d'autres formes de violence fondée sur le sexe

**DATE :** 20 juillet 2022 (après-midi)  
**ENDROIT :** Hôtel Harbourfront Marriott à Halifax  
**HEURE :** 13 h 30–16 h 30 (Halifax)

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Les obstacles à une intervention efficace de la police et des autres institutions en réponse à la violence sexuelle et aux autres formes de violence fondée sur le sexe.
2. Les aspects culturels de ces obstacles et la manière dont ils peuvent être abordés.
3. Les pratiques prometteuses et exemplaires dans les interventions de la police et des institutions (canadiennes et internationales).

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Benjamin Goold, *Exercising Judgment: Understanding Police Discretion in Canada* [COMM0058373]
2. Michel Bastarache, *Rêves brisés, vies brisées : Les effets dévastateurs du harcèlement sexuel sur les femmes au sein de la GRC* Rapport final sur la mise en œuvre de l'entente de règlement Merlo Davidson (2020) [COMM0058301]  
REMARQUE : Nous vous demandons de lire le résumé et les chapitres 4 et 5.
3. La colonisation : un outil d'oppression fondé sur le genre, Chapitre 4 de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, volume 1a (2019) [COMM0058342]
4. Isabel Grant and Janine Benedet « The "Statutory Rape" Myth: A Case Law Study of Sexual Assaults against Adolescent Girls » (2019) 31:2 *CJWL* 266 [COMM0059803]
5. Clare Heggie, Lois Jackson et Audrey Steenbeek « Accessing Sexualized Violence Services and Supports for Women in Rural Nova Scotia: A Qualitative Study » (2022) 2:1 *Healthy Populations Journal* 38–54 [COMM0059804]
6. Elspeth Kaiser-Derrick, *Pathways Through Feminist Theories, into the System* dans *Implicating the System: Judicial Discourses in the Sentencing of Indigenous Women* (Winnipeg: University of Manitoba Press, 2019) [ID dans Relativity à suivre]



Table ronde : Compréhension et interventions de la police et des institutions relativement à la violence sexuelle et à d'autres formes de violence fondée sur le sexe  
19 juillet 2022

7. Deepa Mattoo, « The Barbra Schlifer Legal Clinic and Ontario's Independent Legal Advice Project » (2018) 43:1 *LawNow* 22. [COMM0059807]
8. Robyn Maynard *Policing Black Lives: State Violence in Canada from Slavery to the Present* (2017) Femwood Publishing [COMM0059808]
9. GRC Guide Enquêtes sur les affaires d'agression sexuelle – Pratiques exemplaires : Services de police contractuels autochtones – Sous-direction de la police criminelle (2017) [COMM0059860]
10. L'Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI) Canada, La culture toxique de misogynie, de racisme et de violence au sein de la GRC (2022) [COMM0059795]
11. Lucinda Vandervort « Affirmative Sexual Consent in Canadian Law, Jurisprudence, and Legal Theory » (2012) 23:2 *Colum J Gender & L* 395. [COMM0059853]
12. Résumé des interactions de Susan Butlin avec la GRC et des mesures prises par la GRC en réponse à ces interactions (préparé par la Commission des pertes massives). [COMM0059861]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph. D., directrice des politiques et de la recherche**

##### **Emilie Coyle**

Emilie Coyle est la directrice générale de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry. Elle est avocate et son expérience de la société civile l'a menée de l'ouest à l'est du Canada. Elle vit maintenant à Ottawa avec ses deux enfants – Maia et Niko – et son conjoint, Adam. M<sup>me</sup> Coyle est passionnée par le pouvoir de la communauté et cherche activement des moyens d'animer le développement communautaire.

##### **Isabel Grant**

Isabel Grant est professeure de droit à la Allard School of Law de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle se spécialise dans la violence contre les femmes et les filles, avec un intérêt particulier pour le handicap. Elle donne des cours sur l'homicide, la détermination de la peine et le droit de la santé mentale. Elle est membre de la Société royale du Canada.

##### **Lana MacLean**

Lana MacLean est une travailleuse sociale clinique en exercice qui a plus de 25 ans d'expérience de travail auprès des membres des communautés africaines, caraïbes et noires (ACN) en Nouvelle-Écosse et en Ontario. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en études communautaires et d'un baccalauréat et d'une maîtrise en travail social. M<sup>me</sup> MacLean a travaillé avec des femmes noires et des jeunes noirs qui ont subi des répercussions négatives dans le domaine de la VPI et de la violence sexualisée. Elle applique une perspective sensible à la race et aux traumatismes dans le cadre de ses formulations et traitements cliniques. Elle est cocréatrice des évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle (EIOEC). Actuellement, elle mène une campagne éclair pour le recours aux EIOEC dans des affaires relevant du tribunal de la famille.





Table ronde : Compréhension et interventions de la police et  
des institutions relativement à la violence sexuelle et à  
d'autres formes de violence fondée sur le sexe  
19 juillet 2022

#### **Sunny Marriner**

M<sup>me</sup> Sunny Marriner est cheffe nationale de projet pour le projet d'amélioration de la responsabilité institutionnelle, qui examine les réponses de la police et du système de justice pénale à la violence sexuelle. Elle est la cocréatrice du modèle RCVI (Révision des cas de violence faite aux femmes par les intervenants) d'examen indépendant des décisions d'enquête et d'inculpation de la police, qui est actuellement utilisé dans 28 communautés canadiennes dans cinq provinces. M<sup>me</sup> Marriner a fourni des services de défense et de conseil de première ligne aux survivants de la violence sexuelle pendant plus de 25 ans par le biais du réseau canadien de centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle indépendants et gérés par la communauté, notamment le Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle d'Ottawa, et comme ancienne directrice générale du Centre d'aide aux victimes de viol d'Ottawa. Elle joue de nombreux rôles consultatifs provinciaux et nationaux dans le domaine des pratiques exemplaires en ce qui concerne les interventions juridiques et policières en réponse à la violence sexuelle, en particulier en ce qui concerne les femmes et les filles marginalisées et criminalisées.

#### **Deepa Mattoo**

Deepa Mattoo est directrice générale de la Clinique commémorative Barbra Schlifer et professeure auxiliaire à la Faculté de droit Osgoode Hall. Son travail est axé sur l'élimination de la violence fondée sur le sexe, y compris le mariage forcé. Elle a comparu devant des comités parlementaires et des réunions de la société civile des Nations Unies, des commissions et des tribunaux sur des questions de droits de la personne et a donné de la formation aux personnes qui travaillent auprès de survivantes de mariages forcés, des femmes sans statut racial et des clients du droit de l'immigration dans le contexte de la violence fondée sur le sexe.

#### **Pamela Palmater, Ph. D.**

Pamela Palmater est une avocate mi'kmaq et membre de la Première Nation d'Eel River Bar. Elle est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université Dalhousie, avocate depuis 23 ans et a déjà travaillé comme conseillère juridique principale pour Justice Canada dans la région de l'Atlantique. Elle est actuellement professeure et titulaire de la chaire de gouvernance autochtone à l'Université métropolitaine de Toronto. Ses recherches approfondies sur la Gendarmerie royale du Canada ont servi de base à ses présentations à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, à ses présentations à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et à ses contributions en tant que coauteure du récent rapport intitulé *La culture toxique de misogynie, de racisme et de violence au sein de la GRC*.



19 juillet 2022

## Table ronde : Violence entre partenaires intimes, violence fondée sur le sexe et violence familiale : interventions personnelles et communautaires

**DATE :** 21 juillet 2022  
**ENDROIT :** Hôtel Harbourfront Marriott à Halifax  
**HEURE :** 9 h 30–12 h 30 (Halifax)

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Que savons-nous des conditions sociales et matérielles qui alimentent et soutiennent la violence fondée sur le sexe? Comment ces conditions peuvent-elles être abordées/transformées?
2. Quels sont les obstacles aux interventions et au soutien communautaires, en particulier dans le contexte rural? Comment ces obstacles peuvent-ils être levés?
3. Quels sont les services de soutien accessibles pour les femmes qui subissent ces formes de violence?
4. Qu'est-ce qui fonctionne? Quelles sont les pratiques prometteuses/exemplaires en ce qui concerne les interventions personnelles et communautaires (au Canada et à l'étranger)?

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Canadian Association of Elizabeth Fry Societies (CAEFS) et The Native Women's Association of Canada (NWAC) « Women and the Canadian Legal System: Examining Situations of Hyper-Responsibility » (2008) 26: 3/4 *Canadian Women Studies* 94 [COMM0059794]
2. Diane Crocker, « The system is hard to get to know » Home for Good: Research Report (2018) [COMM0059764]
3. Pamela Cross et Paula Wansbrough, *Going the Distance: Supporting Rural and Remote Survivors with Family Law Issues* (2016) [ID dans Relativity à suivre]
4. Deborah Doherty et Jennie Hornosty « Abuse in a Rural and Farm Context » dans *Understanding Abuse: Partnering for Change*, Mary Lou Sterling, Catherine Ann Cameron, Nancy Nason-Clark et Baukje Miedema, éd., (Toronto : University of Toronto Press, 2004) [ID dans Relativity à suivre]



Table ronde : Violence entre partenaires intimes, violence fondée sur le sexe et violence familiale : interventions personnelles et communautaires  
19 juillet 2022

5. Clare Heggie, Lois Jackson et Audrey Steenbeek « Accessing Sexualized Violence Services and Supports for Women in Rural Nova Scotia: A Qualitative Study » (2022) 2:1 *Healthy Populations Journal* 38–54 [COMM0059804]
6. Jennifer Koshan, Janet Eaton Mosher et Wanda Anne Wieggers, A Comparison of Gender-Based Violence Laws in Canada: A Report for the National Action Plan on Gender-Based Violence Working Group on Responsive Legal and Justice Systems (2021) [COMM0059764]
7. Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women, Neighbours, Friends and Families: How to Talk to Someone Who Abuses Their Partner (n.d.) [COMM0059826]
8. Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women, Neighbours, Friends and Families: Safety Planning (n.d.) [COMM0059827]
9. Mass Casualty Commission, Policies on gender-based violence intimate partner violence and family violence [ID dans Relativity à suivre]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Krista Smith, avocate principale en politique, équipe des politiques et de la recherche**

##### **Pamela Cross**

Pamela Cross est une avocate féministe et la directrice juridique du Luke’s Place Support and Resource Centre dans la région de Durham, en Ontario. Son travail est axé sur la violence fondée sur le sexe, en particulier la violence entre partenaires intimes, et ses liens avec les systèmes juridiques. Elle écrit et donne de nombreuses conférences sur ce sujet et a récemment comparu comme témoin expert lors d’une enquête sur un triple fémicide en Ontario.

##### **Deborah Doherty, Ph. D.**

Deborah Doherty a récemment pris sa retraite comme directrice générale du Service public d’éducation et d’information juridiques du Nouveau-Brunswick. Au cours de ses 30 ans de carrière, elle a mené de nombreuses études de recherche sur la violence familiale portant sur le regroupement des facteurs de risque associés à la violence entre partenaires intimes ou à l’homicide conjugal féminin. Elle a été la cochercheuse principale d’une étude novatrice sur la violence familiale dans les communautés agricoles et rurales.

##### **Emma Halpern**

Emma Halpern est avocate, militante et directrice générale de la Société Elizabeth Fry de la Nouvelle-Écosse continentale. À ce titre, elle s’efforce de résoudre les problèmes systémiques qui criminalisent les femmes et les personnes d’identités de genre différentes. La Société a des bureaux en milieu urbain et rural et surveille les conditions de détention des personnes incarcérées à l’Établissement pour femmes de Truro, en Nouvelle-Écosse. Auparavant, M<sup>me</sup> Halpern était responsable de l’équité et de l’accès à la Nova Scotia Barristers’ Society (Association des avocats de la Nouvelle-Écosse) et a également dirigé un certain nombre d’initiatives de justice réparatrice dans la province.



Table ronde : Violence entre partenaires intimes, violence fondée sur le sexe et violence familiale : interventions personnelles et communautaires  
19 juillet 2022

**Janet Mosher**

Janet Mosher est professeure agrégée de droit à la Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York et codirectrice du programme clinique Feminist Advocacy: Ending Violence Against Women. Depuis plus de vingt ans, ses recherches portent sur la violence entre partenaires intimes et les réponses apportées par divers domaines juridiques, notamment le droit pénal, le droit de la famille, le droit de l'immigration, le droit des réfugiés et le droit de la protection de l'enfance. Ses recherches actuelles concernent les obstacles à l'accès à la justice rencontrés par les survivantes de violence conjugale lorsqu'elles doivent naviguer dans plusieurs systèmes judiciaires.

**Lorraine Whitman**

Lorraine Whitman, Grand-mère Tortue marine blanche et ancienne présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. Petite-fille de feu le chef Louis Peters et fille de feu le chef Joseph Peters et de l'aînée Doris née Brooks.

Née et élevée à Middleton, en Nouvelle-Écosse, elle est diplômée du Grant MacEwan Community College et de l'Université de l'Alberta en tant que praticienne en réadaptation. Elle a travaillé dans sa communauté des Premières Nations de Glooscap pendant 30 ans au total, dont 17 comme conseillère élue, agente de développement social et conseillère en éducation, et a poursuivi ses études au Yellowquill College comme travailleuse de l'initiative sur le diabète. En 2017, M<sup>me</sup> Whitman a été élue présidente de l'Association des femmes autochtones de la Nouvelle-Écosse et en 2019, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. Tout au long de sa carrière, elle a défendu les droits des Autochtones, des femmes, des filles et des communautés de genre différent. Au cours des cinq dernières années, elle s'est concentrée sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

**Rachel Zellars, Ph. D.**

Rachel Zellars est avocate, chercheuse principale et professeure agrégée à l'Université Saint Mary's. Ses recherches portent sur l'histoire de la violence fondée sur le sexe (VFS) dans la vie des Noires en Amérique du Nord et sur les approches de justice transformatrice de la VFS et d'autres formes de violence. Elle est également présidente du conseil consultatif de *Advancing Gender Equity for Black Women, Girls and Gender Diverse Peoples in Canada* et mènera un projet financé par Femmes et Égalité des genres Canada axé sur la justice transformatrice et le droit. L'année dernière, elle était chargée de recherche à l'École de la fonction publique du Canada.



2 septembre 2022

## Table ronde : Services contemporains de police communautaire, sûreté des collectivités et mieux-être

**DATE :** 7 septembre 2022  
**HEURE :** 9 h 30–16 h (heure avancée de l’Atlantique)

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Les pratiques exemplaires en matière de services de police communautaire.
2. Les facteurs à prendre en considération pour des services de police et une sécurité communautaires inclusifs qui prennent en compte la diversité et divers besoins.
3. Les approches à la sécurité communautaire qui sont fondées sur l’engagement et la mobilisation de la communauté.

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Christopher Murphy et Cal Corley, Community-Engaged Rural Policing: The Case for Reform and Innovation in Rural RCMP Policing [ID dans Relativity à suivre]
2. Board of the Police Commissioner’s Subcommittee to Define Defunding Police, Defunding the Police: Defining the Way Forward for HRM (2022) [COMM0058412]  
REMARQUE : Le contenu le plus pertinent de ce rapport se trouve aux chapitres 6, 6A, 6C et 7.
3. Canadian Municipal Network on Crime Prevention, Topic Summary Rural Crime Prevention (2020) [ID dans Relativity à suivre]
4. Conseil des académies canadiennes, Vers la paix, l’harmonie et le bien-être : les services de police dans les communautés autochtones (2019), Comité d’experts sur les services de police dans les communautés autochtones, Conseil des académies canadiennes. [ID dans Relativity à suivre]  
REMARQUE : Veuillez lire les pages xii–xviii en particulier.
5. Sulaimon Giwa « Community policing in racialized communities: A potential role for police social work » (2018) 28:6 *Journal of Human Behavior in the Social Environment* 710–730 [ID dans Relativity à suivre]
6. Halifax Regional Municipality Community Mobilization Teams (2019) [ID dans Relativity à suivre]
7. Halifax Regional Municipality Public Safety Strategy 2018–2022: Making Halifax a safe place to live, work, learn and play (2017) [ID dans Relativity à suivre]



Table ronde :  
Services contemporains de police communautaire, sûreté des  
collectivités et mieux-être  
2 septembre 2022

8. J.V.N. Hawkes « Mobilizing and engaging your community to reduce victimization and reinvest police resources » (2016) 1:2 *Journal of Community Safety and Well-Being* 21–25. [ID dans Relativity à suivre]
9. Murray Sawatsky, Rick Ruddell, et Nicholas A. Jones « A quantitative study of Prince Albert’s crime/risk reduction approach to community safety » (2017) 2:1 *Journal of Community Safety and Well-Being* 3–12. [ID dans Relativity à suivre]
10. Scottish Government, Scotland’s National Performance Framework Our Purpose, Values and National Outcomes (2022) [ID dans Relativity à suivre]
11. Peter Somerville « Understanding community policing » (2009) 32:2 *Policing: An International Journal* 261–277 [ID dans Relativity à suivre]
12. Anthony Thomson et Don Clairmont « The Annapolis Valley » (2013) dans Mahesh K. Nalla et Graeme R. Newman (éd.) *Community Policing in Indigenous Communities*. CRC Press. [ID dans Relativity à suivre]

#### MEMBRES DE LA TABLE RONDE

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph. D., directrice des politiques et de la recherche**

##### **Cal Corley**

Cal Corley est le chef de la direction de la Community Safety Knowledge Alliance (CKSA). Ancien commissaire adjoint de la GRC, il a dirigé de 2008 à 2014 le Collège canadien de police et a également été l’envoyé principal pour le Mexique et les Amériques de la GRC. Au cours de sa carrière, il a acquis une vaste expérience des opérations et de la haute direction dans des domaines comme les services de police assurés par les détachements, la sécurité nationale, les renseignements criminels, la lutte antidrogue, les ressources humaines et la direction d’initiatives de réforme stratégique. Il a également été détaché au Bureau du Conseil privé du Canada et à Sécurité publique Canada.

##### **Sulaimon Giwa, Ph. D.**

M. Giwa est le titulaire de la chaire dotée en criminologie et justice pénale à l’Université St Thomas à Fredericton, ainsi que professeur agrégé et doyen associé en travail social à l’Université Memorial. Il possède une expérience diversifiée dans le système de justice pénale, ayant déjà travaillé comme agent de libération conditionnelle communautaire dans un pavillon de ressourcement autochtone et comme gestionnaire de cas cliniques pour une initiative de sortie de gang. Ses recherches sur les pratiques de profilage racial dans les services de police ont donné lieu à des consultations et des stages auprès du Service correctionnel du Canada et de plusieurs forces de police, dont le Service de police d’Ottawa, et il a été chargé par l’Independent Civilian Review of Missing Persons Investigations en 2020 d’examiner les préjugés systémiques dans les enquêtes policières impliquant des personnes 2SLGBTQIA+ racisées, après les meurtres en série de plusieurs homosexuels de couleur à Toronto entre 2010 et 2017.

##### **Jamie Livingston, Ph. D.**

M. Jamie Livingston est professeur agrégé au Département de criminologie de l’Université Saint Mary’s. Ses recherches portent sur les questions à la confluence des systèmes de santé mentale, de toxicomanie et de justice pénale. Il étudie actuellement les approches communautaires permettant d’intervenir sans la police auprès des personnes en crise de santé mentale.



Table ronde :  
Services contemporains de police communautaire, sûreté des  
collectivités et mieux-être  
2 septembre 2022

**Denise Martin**

Denise Martin est professeure de criminologie à l'Université Abertay en Écosse et directrice associée de l'Institut écossais de recherche sur la police. Elle mène des recherches sur les questions liées à la police depuis plus de 15 ans sur divers sujets, notamment les partenariats préventifs de la police, la collaboration des services d'urgence et l'apprentissage et le développement. Elle a travaillé avec une série d'organisations, notamment Police Scotland, le Home Office et le Scottish Prison Service. Ses intérêts sont en relation avec le changement organisationnel et l'apprentissage de la police.

**Chris Murphy, Ph. D.**

Chris Murphy participe depuis plus de 40 ans à des activités de recherche, d'enseignement, de publication et de consultation sur les politiques et la réforme des services de police au Canada. Il a rédigé sa thèse de doctorat sur les services de police municipaux et de la GRC dans les petites villes de la Nouvelle-Écosse. Il a été chercheur principal en politiques publiques pour l'initiative du gouvernement fédéral sur la police communautaire et a récemment pris sa retraite après 30 ans comme professeur de sociologie à l'Université Dalhousie et à l'Université de King's College.

**Hugh C. Russell, Ph. D.**

Hugh C. Russell est un psychologue social qui possède plus de 50 ans d'expérience permettant à la communauté de prendre davantage de responsabilités pour son propre développement et son bien-être. Auteur de *Transforming Community Policing: Mobilization, Engagement and Collaboration* (Emond Publishing, 2017), M. Russell a passé les 30 dernières années à travailler avec la police et d'autres services de sécurité à l'élaboration de stratégies visant à accroître la sécurité communautaire. Il est l'architecte d'un modèle de police communautaire et d'un modèle de planification de la sécurité et du bien-être de la communauté, qui sont en train d'être adaptés dans tout le Canada.

**Amy Siciliano, Ph. D.**

En tant que conseillère en sécurité publique pour la Municipalité régionale de Halifax, Amy Siciliano dirige la municipalité dans son cheminement vers des approches holistiques et collaboratives de la sécurité et du bien-être de la communauté. Elle se passionne pour la promotion de solutions communautaires aux problèmes locaux et pour l'application de moyens créatifs d'exploiter les forces inhérentes à la communauté. Titulaire d'un doctorat en géographie urbaine, elle est très habile à synthétiser les connaissances expérientielles et la recherche scientifique afin d'apporter une solide base factuelle au processus décisionnel.



Table ronde :  
Services contemporains de police communautaire,  
sûreté des collectivités et mieux-être  
2 septembre 2022

## ORDRE DU JOUR

### MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022

9 h 30–9 h 35	<b>Mot d'ouverture</b>	(5 minutes)
9 h 35–12 h 30	<b>Discussion avec animateur</b> <b>Table ronde : Services contemporains de police communautaire, sûreté des collectivités et mieux-être</b>	(3 heures)

Pause santé  
incluse

Animatrice : **Emma Cunliffe Ph. D.**

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Les pratiques exemplaires en matière de police communautaire.
2. Les facteurs à prendre en considération pour des services de police et une sécurité communautaires inclusifs qui prennent en compte la diversité et divers besoins.
3. Les approches à la sécurité communautaire qui sont fondées sur l'engagement et la mobilisation de la communauté.

12 h 30–13 h 30	<b>Dîner</b>	(1 heure)
13 h 30–16 h	<b>Table ronde des Participants</b>	(2,5 heures)

Pendant cette partie de la table ronde, les représentants des Participants seront invités à se joindre à la discussion avec les membres de la table ronde. La conversation se poursuivra dans le cadre de la table ronde.

16 h	<b>Clôture</b>	
------	----------------	--





6 septembre 2022

## Table ronde : La structure des services de police en Nouvelle-Écosse

**DATE :** 8 septembre 2022  
**HEURE :** 9 h 30–16 h (heure avancée de l'Atlantique)

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. La structure actuelle des services de police en Nouvelle-Écosse et son histoire.
2. L'évaluation de la structure actuelle des services de police en Nouvelle-Écosse.
3. Les approches possibles pour la réforme ou la restructuration des services de police en Nouvelle-Écosse.

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. Rapport commandé : Barry MacKnight, *The Structure of Policing in Nova Scotia in April 2020* [COMM0040450]
2. Board of the Police Commissioner's Subcommittee to Define Defunding Police, *Defunding the Police: Defining the Way Forward for HRM (2022)* [COMM0058412]  
REMARQUE : Le contenu le plus pertinent pour cette table ronde figure aux chapitres 2 et 5.
3. Jessica Bundy, « Nova Scotia's Best Kept Secret »: *African Nova Scotian Perceptions of the Police in Digby (2017)* – Mémoire de maîtrise, Université Acadia [ID dans *Relativity* à suivre]  
REMARQUE : Veuillez lire les pages 81–105 et 134–138.
4. Harry Critchley, *The Role of Municipal Police Boards in Addressing the 'Democratic Deficit' in Canadian Police Governance (2022)* [COMM0063532]
5. *Current Policing Service Delivery in Nova Scotia*, rapport interne du groupe de travail sur les solutions relatives au maintien de l'ordre; comité de direction de 2012 [COMM0000328]
6. L. Jane McMillan, *An Evaluation of the Implementation and Efficacy of the Marshall Inquiry Recommendations in Nova Scotia A Tripartite Forum Justice Committee Project: Executive Summary (2014)* [ID dans *Relativity* à suivre]
7. L. Jane McMillan, Pam Glode-Desrochers et Paula Marshall, *Examining Police Policies and Practices in Mi'kma'ki—Pathways to Positive Policing Relationships (n.d.)* [COMM0059129] REMARQUE : Veuillez lire les pages 1–7 et 15–70.



Table ronde : La structure des services de police en Nouvelle-Écosse  
6 septembre 2022

8. Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., Prosecution, Digest of Findings and Recommendations (1989) [ID dans Relativity à suivre]
9. Province de la Nouvelle-Écosse, Entente sur les services de police provinciale (2012) [COMM0043270]
10. Entente sur les services de police provinciale de la GRC (2022) Public Safety and Security Division et Finance and Treasury Board [COMM0050709]
11. Scot Wortley Halifax, Nova Scotia: Street Checks Report, recherche et rédaction pour la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse (2019) [COMM0058299]

**MEMBRES DE LA TABLE RONDE**

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph. D., directrice des politiques et de la recherche**

**Chef James Butler**

M. James Butler est actuellement chef de police du Service de police de Kentville, poste qu'il occupe depuis un peu moins d'un an. Il a été brièvement agent de police à Kentville avant d'assumer ce rôle (environ 9 mois). Il a bouclé la boucle puisqu'il avait été agent de police à Kentville pendant un mandat en 1992. Le chef James Butler a pris sa retraite de la Police régionale de Halifax (PRH) à la fin de 2020, alors qu'il occupait le poste de chef adjoint – soutien. Il a fait partie de la PRH pendant 28 ans. Il a eu la chance d'assumer une variété de rôles et a été exposé à presque tous les aspects du travail policier. Il a passé la plus grande partie de ses premières années de carrière entre la patrouille et la Division des enquêtes criminelles (DEC). Il a été responsable des normes professionnelles pendant plus d'un an. En tant qu'officier supérieur, il a été le premier agent à la gestion de l'information, agent d'appui aux patrouilles et ensuite, pendant une courte période, il a été surintendant de la DEC avant d'être promu chef adjoint.

**Harry Critchley**

M. Critchley a récemment obtenu son diplôme de l'École de droit Schulich et est maintenant stagiaire en droit au Bureau des affaires criminelles de Dartmouth de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse. Avant d'obtenir son JD, il a été enseignant et chercheur pendant plusieurs années pour plusieurs organisations, dont l'Institut pour l'accès à la justice et à la réforme du droit de la Nouvelle-Écosse. M. Critchley siège au Bureau des commissaires de police de la MRH. Il est également coprésident de l'East Coast Prison Justice Society et vice-président du conseil d'administration de la Société Elizabeth Fry de la Nouvelle-Écosse continentale.

**Hayley Crichton, Ph. D.**

M<sup>me</sup> Crichton est originaire de Toronto, en Ontario, où elle a obtenu un baccalauréat ès arts avec spécialisation de l'Université York. Elle a ensuite déménagé à Terre-Neuve-et-Labrador pour obtenir une maîtrise et un doctorat en sociologie, avec une spécialisation en justice pénale. M<sup>me</sup> Crichton s'est jointe au ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse il y a environ deux ans, après avoir acquis de l'expérience en tant qu'universitaire, professeure d'université, consultante en politiques et fonctionnaire. Elle est actuellement directrice générale de la Division de la sécurité publique, en poste depuis mai 2021 et a été nommée à titre permanent en novembre 2021.



Table ronde : La structure des services de police en Nouvelle-Écosse  
6 septembre 2022

**Heidi Marshall**

M<sup>me</sup> Marshall est membre de la Première Nation de Membertou. Elle a participé à la mise en œuvre des recommandations du rapport Marshall en Nouvelle-Écosse. Elle est également la cofondatrice du Jane Paul Indigenous Resource Centre à Sydney, en Nouvelle-Écosse, le seul centre à l'est de Montréal spécifiquement destiné aux femmes autochtones vivant hors réserve en situation de risque élevé. Elle est également présidente de la Mi'kmaq Circle of Hope Society, une société à but non lucratif qui soutient et transmet les connaissances, les pratiques et les traditions des grands-mères autochtones. M<sup>me</sup> Marshall est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec une spécialisation en sciences politiques de l'Université du Cap-Breton, d'un baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie et d'une maîtrise en éducation de l'Université Mount Saint Vincent.

**Jane McMillan, Ph. D.**

Jane McMillan est directrice du Département d'anthropologie et conseillère spéciale pour les partenariats de recherche et d'apprentissage autochtones à l'Université St. Francis Xavier. Elle est l'auteure du livre primé *Truth and Conviction: Donald Marshall Jr. and the Mi'kmaw Quest for Justice*. Elle mène des recherches communautaires avec les Premières Nations sur le maintien de l'ordre, la justice autochtone, la mise en œuvre des droits issus de traités et la gouvernance des ressources.

**Chef adjoint retraité William Moore (O.O.M.)**

M. Moore est actuellement chef de projet en matière de sécurité publique à la Municipalité régionale de Halifax. Il était auparavant directeur général de l'Association canadienne des chefs de police et, avant cela, chef adjoint de la police à Halifax. Il s'est concentré sur les questions de communications et de technologies d'urgence tout au long de sa carrière de policier. Il a été président du Groupe d'intérêt technologique sur l'interopérabilité canadienne (GITIC) de 2010 à 2014, un organisme sans but lucratif qui vise à accroître l'interopérabilité entre les partenaires d'interventions d'urgence au Canada et à l'étranger. Il a également géré la conception, la réalisation et la transition vers les Services d'urgence intégrés, la prise d'appels au 911 et la répartition des services de police et d'incendie à Halifax.

M. Moore est titulaire d'une maîtrise en criminologie de l'Université de Cambridge et d'un baccalauréat ès sciences en psychologie de l'Université Dalhousie.

**Scot Wortley, Ph. D.**

M. Wortley, Ph. D., est professeur au Centre de criminologie et d'études sociolégales de l'Université de Toronto. Il a étudié les activités d'interpellation et de fouille de la police, le recours à la force et les attitudes du public envers la police. Il a publié un certain nombre d'études et de rapports de recherche sur ces sujets, dont un rapport de 2019 pour la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse.



Table ronde : La structure des services de police en Nouvelle-Écosse  
6 septembre 2022

**ORDRE DU JOUR**

**JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022**

9 h 30–9 h 35	<b>Mot d’ouverture</b>	(5 minutes)
9 h 35–12 h 30	<b>Discussion avec animateur</b> <b>Table ronde : La structure des services de police en Nouvelle-Écosse</b>	(3 heures)
Pause santé	Animatrice : <b>Emma Cunliffe, Ph. D.</b>  Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :  <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La structure actuelle des services de police en Nouvelle-Écosse et son histoire.</li> <li>2. L’évaluation de la structure actuelle des services de police en Nouvelle-Écosse.</li> <li>3. Les approches possibles pour la réforme ou la restructuration des services de police en Nouvelle-Écosse.</li> </ol>	
12 h 30–13 h 30	<b>Dîner</b>	(1 heure)
13 h 30–16 h	<b>Table ronde des Participants</b>  Pendant cette partie de la table ronde, les représentants des Participants seront invités à se joindre à la discussion avec les membres de la table ronde. La conversation se poursuivra dans le cadre de la table ronde.	(2,5 heures)
16 h	<b>Clôture</b>	



12 septembre 2022

## Table ronde : Surveillance, supervision et responsabilité de la police

**DATE :** 14 septembre 2022  
**ENDROIT :** DoubleTree by Hilton Halifax - Dartmouth, à Dartmouth  
**HEURE :** 9 h 30–16 h (heure avancée de l'Atlantique)

### PRINCIPAUX THÈMES

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Les deux éléments de surveillance des services de police, soit la gouvernance et la responsabilité.
2. Les relations entre la surveillance, la supervision, la discrétion et l'indépendance de la prise de décisions opérationnelles.
3. Les modèles efficaces de surveillance, y compris le règlement de la discrétion et l'assurance d'une surveillance efficace tout en préservant l'indépendance opérationnelle.

La gouvernance des services de police désigne le cadre juridique et structurel dans lequel la police fournit des services de maintien de l'ordre et qui garantit qu'elle remplit sa fonction en vertu de la loi tout en respectant les normes communautaires. Divers modèles de gouvernance existent dans les services de police canadiens, entre autres les comités de civils (p. ex. le Service de police de Toronto) et la gouvernance nationale qui relève directement du ministre de la Sécurité publique (GRC). Dans de nombreuses provinces canadiennes, y compris la Nouvelle-Écosse, plus d'un système de gouvernance est en vigueur. La responsabilité dans les services de police décrit les processus par lesquels la conduite de la police (individuelle et institutionnelle) est examinée et évaluée. Sont inclus les mécanismes de plaintes du public à l'égard de la police. Ces questions ont été examinées dans de nombreux rapports antérieurs et consignées dans la Recension des recommandations antérieures.

### DOCUMENTATION

Les membres de la table ronde recevront les documents suivants pour les aider à se préparer. Ces documents seront également déposés comme pièces à conviction :

1. David H Bayley et Philip C Stenning, *Governing the Police: Experience in Six Democracies* (London : Routledge, 2016) chapitre 3. [ID dans Relativity à suivre]
2. Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, Rapport annuel 2020-2021 (Travaux publics et Services gouvernementaux, juin 2021). [ID dans Relativity à suivre]



Table ronde : **Surveillance, supervision et responsabilité de la police**

12 septembre 2022

3. Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, Rapport sur les plaintes du public à l'endroit de la GRC par province et territoire : Nouvelle-Écosse, 2020–2021. [ID dans Relativity à suivre]
4. Independent Civilian Review into Matters Relating to the G20 Summit (Commission de services policiers de Toronto) (Ontario) [COMM0058295]  
REMARQUE : Veuillez lire le chapitre 2.
5. Jihyun Kwon, *Misconduct Mismanagement: the Rule of Law, Independent Oversight, and Accountability* (ébauche de thèse de doctorat, août 2022). [ID dans Relativity à suivre]  
REMARQUE : Veuillez lire le chapitre 3.
6. Erick Laming et Grant Valentine « Police Governance in Canada: Variations and Disparities across Police Services Boards » (2022) 65:1 *Canadian Public Administration* 7–27. [ID dans Relativity à suivre]
7. Ian Loader, Revisiting the Police Mission, The Police Foundation, Document de réflexion n° 2, mars 2020 [ID dans Relativity à suivre]
8. Office of the Nova Scotia Police Complaints Commissioner and the Nova Scotia Police Review Board Annual Report 2021 (Province de la Nouvelle-Écosse, 2022). [ID dans Relativity à suivre]
9. Kent Roach « Conclusion » (2022) dans *Canadian Policing Why and How It Must Change* 173–191. [ID dans Relativity à suivre]
10. Kanika Samuels-Wortley « To Serve and Protect Whom? Using Composite Counter-Storytelling to Explore Black and Indigenous Youth Experiences and Perceptions of the Police in Canada » (2021) 00:0 *Crime & Delinquency* 1–21. [ID dans Relativity à suivre]
11. Kanika Samuels-Wortley « Black on Blue Will Not Do: Navigating Canada's Evidence-Based Policing Community as a Black Academic—A Personal Counter-Story » (2022) 27 *Sociology of Crime, Law and Deviance* 63–80. [ID dans Relativity à suivre]
12. Philip C. Stenning « Re-thinking governance and accountability of police and policing: David Bayley's contributions to the debates » (2021) 45:3 *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice* 249–267. [ID dans Relativity à suivre]
13. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Handbook on police accountability, oversight and integrity (2011). [ID dans Relativity à suivre]

**MEMBRES DE LA TABLE RONDE**

**Animatrice : Emma Cunliffe, Ph. D., directrice des politiques et de la recherche**

**Holly Campeau, Ph. D.**

Professeure adjointe de sociologie et de criminologie à l'Université de l'Alberta, elle se spécialise dans les interrelations entre la criminologie, la sociologie culturelle et la sociologie du droit. Elle est aussi chercheuse principale au laboratoire de justice de l'École Munk des affaires internationales et des politiques publiques de l'Université de Toronto, où elle se concentre sur la réforme de la justice. M<sup>me</sup> Campeau a reçu son doctorat en sociologie en 2016 de l'Université de Toronto, où elle a partagé son temps entre le Département de sociologie et le Centre de criminologie et d'études sociojuridiques. Ses recherches se composent de travail sur le terrain et de méthodes qualitatives pour examiner les structures et les processus culturels qui sous-tendent le droit, le maintien de l'ordre et la justice pénale.



Table ronde : **Surveillance, supervision et responsabilité de la police**

12 septembre 2022

**Inspecteur Stephen J. Gloade (retraité)**

M. Gloade est un fier membre de la Première Nation Millbrook, située en Nouvelle-Écosse. Il a passé 27 ans dans la Gendarmerie royale du Canada et a travaillé avec succès avec de nombreux pays et organisations locales, provinciales, fédérales et internationales. Il a également été l'un des quatre commandants d'intervention critique de la GRC en Saskatchewan pour les prises d'otages, les personnes armées et barricadées ou les personnes tirant sur la police ou le public.

**Benjamin Goold, Ph. D.**

Benjamin Goold est professeur à la Allard School of Law. Il est diplômé en droit et en économie de l'Université de Tasmanie, ainsi que titulaire d'un baccalauréat en droit civil et d'un doctorat de l'Université d'Oxford. Ses principaux domaines de recherche sont le droit à la vie privée, l'utilisation des technologies de surveillance par la police et les services du renseignement, ainsi que la rhétorique et le vocabulaire des droits de la personne. M. Goold a été conseiller juridique spécialisé dans une importante enquête de la Chambre des Lords sur la surveillance et la collecte de données en Grande-Bretagne, et il est actuellement membre du conseil consultatif externe du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique.

**Jihyun Kwon**

Elle est aspirante au doctorat en criminologie et en études sociojuridiques de l'Université de Toronto. Sa recherche doctorale porte sur la responsabilisation, la surveillance et la gouvernance administrative de la conduite policière en Ontario. Elle a été conseillère auprès de l'experte indépendante du ministère du Solliciteur général de l'Ontario, où elle a contribué à l'application des modalités de l'ordonnance de consentement en matière de droits de la personne dans les centres de détention et les établissements correctionnels.

**Micheline Lahaie**

Elle a été nommée présidente de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC le 2 janvier 2019. M<sup>me</sup> Lahaie a servi dans les Forces armées canadiennes pendant 30 ans; elle était commandante lorsqu'elle a pris sa retraite. Pendant ses années de services, elle a été affectée à Saint-Jean-sur-Richelieu, à Esquimalt, à Halifax, à Kingston et dans la région de la capitale nationale. Elle a participé à de nombreux exercices de l'OTAN et déploiements avec la Marine royale canadienne, y compris l'opération SHARP GUARD, un blocus naval à l'appui des efforts de maintien de la paix menés par les Nations Unies en Yougoslavie, et l'opération APOLLO, la contribution militaire canadienne à la campagne internationale contre le terrorisme dirigée par les États-Unis.

**Bethan Loftus, Ph. D.**

Elle est chargée d'enseignement en criminologie et en justice pénale à l'Université Bangor. Ses recherches portent sur les divers aspects du maintien de l'ordre et de la sécurité, tout particulièrement la culture policière.

**Kent Roach**

Il est professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université de Toronto. Il est diplômé de l'Université de Toronto et de l'Université Yale et a été auxiliaire juridique de la juge Bertha Wilson de la Cour suprême

Table ronde : **Surveillance, supervision et responsabilité de la police**

12 septembre 2022

du Canada. Le professeur Roach est rédacteur en chef du *Criminal Law Quarterly* depuis 1998. En 2002, il est élu membre de la Société royale du Canada. En 2013, il est l'un des quatre universitaires à recevoir une bourse de la Fondation Pierre-Elliott Trudeau en reconnaissance de ses réalisations en recherche et de sa contribution sociale. En 2015, il a été nommé membre de l'Ordre du Canada. En 2016, il est reconnu par le magazine *Canadian Lawyer* comme l'un des 25 avocats (avec Craig Forcece) les plus influents du Canada (catégorie « agent de changement »). Il reçoit le prix Molson en sciences sociales et humaines en 2017.

**Kanika Samuels-Wortley, Ph. D.**

Elle est professeure adjointe à l'Université métropolitaine de Toronto et professeure invitée à l'école de la réglementation et de la gouvernance mondiale de l'Université nationale de l'Australie. Dans ses recherches, elle examine les liens entre la race, le racisme et le système de justice pénale et cherche à mieux comprendre de quelle manière les préjugés raciaux et la discrimination touchent l'expérience des Noirs et des Autochtones et leurs perceptions de l'application de la loi au Canada. Les recherches de M<sup>me</sup> Samuels-Wortley ont été publiées dans diverses revues nationales et internationales à comité de lecture. Elle a présenté sa recherche sur le racisme systémique dans les services de police dans le cadre d'enquêtes provinciales et fédérales, y compris devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.





Table ronde : **Surveillance, supervision et responsabilité de la police**  
12 septembre 2022

**ORDRE DU JOUR  
MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022**

9 h 30–9 h 35      **Mot d’ouverture**      (5 minutes)

9 h 35–12 h 30      **Discussion avec animateur**      (3 heures)  
**Table ronde : Table ronde : Surveillance, supervision et responsabilité de la police**

Pause santé

Animatrice : **Emma Cunliffe, Ph. D.**

Cette table ronde abordera les principaux thèmes suivants :

1. Les deux éléments de surveillance des services de police, soit la gouvernance et la responsabilité.
2. Les relations entre la surveillance, la supervision, la discrétion et l’indépendance de la prise de décisions opérationnelles.
3. Les modèles efficaces de surveillance, y compris le règlement de la discrétion et l’assurance d’une surveillance efficace tout en préservant l’indépendance opérationnelle.

12 h 30–13 h 30      **Dîner**      (1 heure)

13 h 30–16 h      **Table ronde des Participants**      (2,5 heures)

Pendant cette partie de la table ronde, les représentants des Participants seront invités à se joindre à la discussion avec les membres de la table ronde. La conversation se poursuivra dans le cadre de la table ronde.

16 h      **Clôture**

**16 Exemple de document fondamental**  
**(Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020)**



**MASS CASUALTY  
COMMISSION**  
**COMMISSION  
DES PERTES MASSIVES**

**Communications publiques de  
la GRC, 18–19 avril 2020**

Document fondamental

Préparé par : Les avocats de la Commission des pertes massives

**REMARQUE 1** : Le présent document est fondé sur l'analyse de la documentation dont dispose la Commission des pertes massives le **2 juin 2022**. **La présentation de la preuve et l'enquête se poursuivent. Si de nouvelles informations révèlent des inexactitudes dans ce document, un addendum peut être publié.**

**REMARQUE 2** : **Les documents fondamentaux devraient être lus et compris à la lumière des témoignages reçus par la Commission, et en conjonction avec ces derniers.** Les témoins qui ont pu fournir des éléments de preuve pertinents pour le présent document sont les suivants : les s.é.-m. Steve Halliday, Paul Mason, Michael Hallows et Rodney Legge.

**REMARQUE 3** : **Ce document comporte du contenu perturbant ou troublant. Veuillez lire ces informations sur le risque d'être affecté ou accablé en entendant, en abordant ou en lisant ce contenu dérangeant :**

Parfois, le fait de lire ou d'entendre parler d'une expérience pénible ou bouleversante sur le plan émotionnel peut nous rappeler des circonstances perturbantes et troublantes. Cela peut faire surgir un schéma de pensée ou un souvenir précis auquel il est difficile de penser. Cela peut provoquer une détresse psychologique. Cet effet immédiat à court terme est courant. Dans la littérature, on parle souvent d'un « effet déclencheur » ou d'un « afflux de souvenirs pénibles ».

Si vous éprouvez de la détresse et des émotions accablantes, n'oubliez pas que vous pouvez joindre la **Ligne d'urgence en santé mentale provinciale de la Nouvelle-Écosse**. Ce service est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il est offert à toute personne, quel que soit son âge, et vous pouvez appeler pour vous-même ou parce que vous vous inquiétez pour quelqu'un d'autre. La Ligne d'urgence en santé mentale provinciale de la Nouvelle-Écosse est consciente qu'elle peut recevoir des appels supplémentaires et est prête à prendre votre appel au besoin. Il n'est pas nécessaire d'être en situation de crise pour appeler et aucune raison n'est trop grave ou trop légère pour demander de l'aide. Le personnel qui répond à votre appel est composé de cliniciens qualifiés en matière de détresse psychologique. Il peut également vous fournir les coordonnées d'autres services d'urgence accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 si vous habitez à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse. Le numéro est le **1-888-429-8167**.

**REMARQUE 4** : **Dans le présent document, les identités des jeunes témoins sont protégées conformément aux obligations légales.**

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

2 juin 2022

2

## OBJET

Le présent document traite des communications de la GRC avec le public depuis le début des pertes massives, le 18 avril 2020, jusqu'à environ midi le 19 avril 2020. Les renseignements sur les communications de la GRC avec le public qui ont eu lieu après les pertes massives sont contenus dans le document fondamental *Communications publiques de la GRC et des gouvernements au sujet des pertes massives*. Le présent document fondamental examine les interactions au sein de l'équipe de commandement des interventions critiques et les interactions entre cette équipe et l'Unité des communications stratégiques de la GRC. Le document détaille la chronologie et le contenu des publications destinées au public sur les médias sociaux. Il aborde également la question de l'utilisation de l'outil En Alerte. On trouvera de plus amples renseignements sur le système En Alerte dans le document fondamental *En Alerte en Nouvelle-Écosse*. Ce document fait brièvement mention de l'appel au 911 des enfants Blair et McCully, des coups de feu reçus par le gend. Chad Morrison, du véhicule de Joseph Webber et des homicides de Lillian Campbell, Kristen Beaton et Heather O'Brien.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TERMES PARTICULIERS</b> .....	<b>3</b>
<b>PRINCIPAUX PARTICIPANTS</b> .....	<b>4</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>7</b>
<b>RÉCIT DÉTAILLÉ</b> .....	<b>9</b>
Unité des communications stratégiques de la Division H de la GRC .....	10
Chronologie des communications publiques des 18 et 19 avril 2020 .....	17
À l'abri sur place à Portapique .....	21
Premiers efforts de communication publique : La carte des appels inversés du 911	21
Le gend. Beselt s'enquiert de la diffusion d'un message d'urgence	27
Le s.é.-m. Rehill fait appel aux Communications stratégiques de la GRC	28
Lia Scanlan, directrice des communications stratégiques, est informée	31
L'agresseur conduit une réplique d'autopatrouille de la GRC .....	33
Information donnée à l'équipe des Communications stratégiques	33
Le gend. Stevenson s'enquiert du communiqué de presse sur la réplique d'autopatrouille	45
Gazouillis sur la réplique d'autopatrouille de la GRC préparés par l'équipe des communications stratégiques	53
Réplique d'autopatrouille de la GRC communiquée au public	58
Mise à jour de l'enquête sur la fusillade active « à Portapique » .....	60

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
 Document fondamental  
 Commission des pertes massives

2 juin 2022

3

L'agresseur à Brookfield et à Milford .....	62
L'agresseur est « sous garde » .....	66
En Alerte .....	68
Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse	68
Section de la gestion des urgences de la Division H de la GRC	71
Connaissance d'En Alerte par la GRC avant le 19 avril 2020	71
Discussions sur En Alerte le 19 avril 2020	74

## Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020 : Document fondamental

### TERMES PARTICULIERS

En Alerte	En Alerte est le nom connu du public pour l'initiative du Système d'agrégation et de dissémination national d'alertes (système ADNA)
Utilisateur gouvernemental autorisé	Les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux qui ont conclu un accord officiel avec Pelmorex Communications Inc. pour accéder au système ADNA et mettre leurs alertes à la disposition des distributeurs
AR	Avis de recherche
CIC	Commandant des interventions critiques
SIRI	Système d'information et de répartition intégré
Poste de commandement	Le poste de commandement de la GRC en cas d'incident critique est installé dans la caserne des pompiers volontaires de Great Village et du district, à Great Village, en Nouvelle-Écosse
OC	Opérations criminelles de la GRC
CDOU	Centre divisionnaire des opérations d'urgence de la GRC
MRN	Le ministère provincial des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, correctement désigné au moment de la perte massive comme le ministère des Terres et des Forêts.
OOD	Officier des opérations du district de la GRC

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
 Document fondamental  
 Commission des pertes massives

2 juin 2022

4

BGU	Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse (également BGUNÉ)
SGU	Section de la gestion des urgences de la GRC
Division H/Div. H	Gendarmerie royale du Canada de la Nouvelle-Écosse
Système ADNA	Système d'agrégation et de dissémination national d'alertes
CCO	Centre de communications opérationnelles de la GRC
CCP	Bureau de gestion des urgences, Centre de coordination provinciale
AI	Agent d'information de la GRC
SIRP	Système d'incidents et de rapports de police (base de données informatique de la GRC)
Source de confiance	Un ministère provincial, une municipalité locale, un fournisseur de télécommunications, un fournisseur de services publics, un service de police ou toute autre source jugée exacte et fiable par le BGU

### PRINCIPAUX PARTICIPANTS

Surintendant principal (surint. pr.) Chris Leather	GRC, officier responsable des opérations criminelles, Division H
Surintendant (surint.) Archie Thompson	GRC, officier des opérations du district, District de Northeast Nova
Inspectrice (insp.) Dustine Rodier	GRC, officière responsable, soutien opérationnel et centre de communications, Division H
Sergent d'état-major (s.é.-m.) Jeff West	Commandant des interventions critiques de la GRC, Division H
S.é.-m. Brian Rehill	GRC, Gestionnaire des risques au CCO, nuit du 18 au 19 avril 2020
S.é.-m. Bruce Briers	GRC, Gestionnaire des risques au CCO, matinée du 19 avril 2020
S.é.-m. Steve ETTINGER	GRC, Gestionnaire des risques au CCO (volontaire) 19 avril 2020

S.é.-m. Steve Halliday	GRC, officier des opérations et conseiller, Northeast Nova (Ouest), détachements de Stellarton et Antigonish
S.é.-m. Addie MacCallum	GRC, District du comté de Pictou; sous-officier conseiller du district de Northeast Nova par intérim (DANCO)
S.é.-m. Allan « Al » Carroll	Chef de district, district du comté de Colchester, Détachement de Bible Hill
Gendarme (gend.) Stuart Beselt	Détachement de Bible Hill de la GRC, comté de Colchester
Gend. Heidi Stevenson	Détachement d'Enfield de la GRC, district de Hants East
Lia Scanlan	Directrice de l'Unité des communications stratégiques de la GRC
Kayla Rees	Assistante de la directrice de l'Unité des communications stratégiques de la GRC
Caporale (cap.) Jennifer Clarke	Agente d'information de la GRC, Unité des communications stratégiques
Cap. Lisa Croteau	Agente d'information de la GRC, Unité des communications stratégiques
Cindy Bayers	Conseillère principale aux communications, Unité des communications stratégiques de la GRC
Regis Dudley	Conseillère aux communications, Unité des communications stratégiques de la GRC
Cindy MacKenzie	Conseillère aux communications, Unité des communications stratégiques de la GRC
Glenn Mason	Coordonnateur de la planification d'urgence de la SGU de la GRC
Cap. Shawn Reynolds	GRC, directeur du CDOU
Paul Mason	Directeur général, BGUNÉ
Michael Bennett	BGUNÉ, Division de la gestion des incidents, responsable de la formation et des exercices/commandant des interventions critiques du CCP
Jason Mew	BGUNÉ, directeur de la Division de la gestion des incidents



Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

---

2 juin 2022

6

Rod Legge	BGUNÉ, directeur des systèmes d'information, responsable d'En Alerte
Dominic Fewer	BGUNÉ, agent de planification de la gestion des urgences
Aaron MacEachern	BGUNÉ, analyste des systèmes d'information géographique

## RÉSUMÉ

*Veillez noter que le contenu de cette section est destiné à aider les lecteurs à savoir à quoi s'attendre dans le récit détaillé ci-dessous; il n'a pas pour but de présenter un aperçu complet de toutes les informations dont on dispose. La liste chronologique de toutes les communications publiques de la GRC pendant les pertes massives figure au début du récit détaillé.*

1. À 22 h 47 le 18 avril 2020, le chef de district de la GRC pour le comté de Colchester, le sergent d'état-major (s.é.-m.) Al Carroll, a contacté la superviseure de la répartition du Centre de communications opérationnelles (CCO), Jen MacCallum, pour demander s'il était possible de communiquer avec les résidents de Portapique par le 911 pour les avertir de se mettre à l'abri. Le personnel du CCO a utilisé une base de données informatique interne de la GRC pour tenter de trouver les numéros de téléphone des résidents du secteur et les appeler pour leur transmettre l'avertissement.
2. À 23 h 16 min 29 s, le gendarme (gend.) Stuart Beselt a parlé au gestionnaire des risques en service, le s.é.-m. Brian Rehill, par l'intermédiaire de la radio de Colchester. Il a demandé si « une sorte de message d'urgence » était envoyé pour avertir les gens de se mettre à l'abri. Le s.é.-m. Rehill a répondu que la « carte du 911 » était utilisée pour rejoindre le plus grand nombre de résidents possible.
3. À 23 h 20 min 56 s, le s.é.-m. Rehill a communiqué avec l'agente d'information (AI) de la GRC de garde de l'Unité des communications stratégiques, la caporale (cap.) Lisa Croteau, à son domicile. Le s.é.-m. Rehill l'a informée de l'évolution de la situation à Portapique. La cap. Croteau a émis la première communication publique au sujet des pertes massives, à 23 h 32, via le compte Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse.
4. Le lendemain matin, vers 4 h 55, le 19 avril 2020, le s.é.-m. Steve Halliday a demandé à la cap. Croteau de se rendre au poste de commandement de la GRC à Great Village pour fournir un soutien aux communications avec les médias. Vers 6 h, la cap. Croteau s'est entretenue avec Lia Scanlan, directrice de l'Unité des communications stratégiques, et l'a informée de l'évolution de la situation.
5. Entre 7 h 15 et 7 h 27 le 19 avril 2020, des agents de la GRC ont appris de plusieurs sources que l'agresseur possédait une réplique d'autopatrouille de la GRC portant les autocollants habituels. M<sup>me</sup> Scanlan a parlé au s.é.-m. Halliday et au s.é.-m. Addie MacCallum peu avant 8 h, et le s.é.-m. MacCallum lui a envoyé une photographie de l'agresseur et de Lisa Banfield peu de temps après. La Commission ne sait pas encore si un courriel ultérieur, auquel étaient jointes des photographies de la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur, a été envoyé à M<sup>me</sup> Scanlan à peu près à la même heure. Les deuxième et troisième gazouillis de la GRC ont été publiés à 8 h 2 et 8 h 54, respectivement. Le gazouillis de 8 h 54 comprenait la photo de l'agresseur, recadrée sans M<sup>me</sup> Banfield.

6. À 8 h 44, la gend. Heidi Stevenson, du Détachement de la GRC d'Enfield, a demandé au CCO de la GRC (également connu sous le nom de répartition) si un communiqué de presse décrivant la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur avait été diffusé au public. Le s.é.-m. Carroll et le s.é.-m. Bruce Briers se sont entretenus par téléphone au sujet de la demande de la gend. Stevenson vers 9 h. À 9 h 8, le s.é.-m. Carroll a envoyé un courriel au s.é.-m. Briers : « On a pensé à diffuser la description du véhicule, mais il a été décidé de ne pas le faire. »
7. Lors de son entretien avec la Commission des pertes massives, le s.é.-m. Halliday a été interrogé sur le courriel échangé entre le s.é.-m. Briers et le s.é.-m. Carroll. Il a déclaré qu'il était « absolument inexact » de dire que la demande de communication de la description du véhicule avait été refusée. Le s.é.-m. Halliday a déclaré qu'« il n'y a jamais eu... jamais, à aucun moment, je n'ai eu de conversation avec quelqu'un qui a refusé la publication de quelque information que ce soit ».
8. Nonobstant le courriel de 9 h 8, il semble que les préparatifs d'un tel communiqué étaient en cours peu avant 9 h le 19 avril 2020. Vers 9 h 40, un projet de gazouillis décrivant la réplique d'autopatrouille de la GRC et comprenant une photographie du véhicule a été rédigé et transmis au s.é.-m. MacCallum pour approbation. Ce dernier n'a pas répondu, peut-être parce qu'il répondait aux nouvelles concernant l'homicide de Wentworth. La demande d'approbation a été transmise au s.é.-m. Halliday à 9 h 45, et l'approbation a été accordée à 9 h 49.
9. À 9 h 47, le cap. Rodney Peterson de la GRC a vu l'agresseur sur la route 4 à Glenholme. À 9 h 49, des résidents de Glenholme ont composé le 911 pour signaler que l'agresseur se trouvait chez eux. À 10 h 4 et 10 h 10 respectivement, la GRC a signalé la présence de l'agresseur à Glenholme sur Twitter et sur Facebook.
10. À 10 h 17, le public a été alerté par la GRC, par l'entremise du compte Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse, que l'agresseur conduisait une réplique d'autopatrouille de la GRC. Le gazouillis de 10 h 17 comprenait une photo du véhicule avec un cercle autour du faux indicatif d'appel 28B11. Des messages indiquant que l'agresseur se trouvait à Central Onslow ou à Debert, qu'il conduisait ce qui semblait être un véhicule de la GRC et qu'il portait ce qui semblait être un uniforme de la GRC ont été publiés sur Facebook à 10 h 19 et sur Twitter à 10 h 21.
11. Entre 10 h 26 et 10 h 39, la GRC a émis un communiqué de presse par courriel et a publié des messages sur Facebook et Twitter indiquant que des mises à jour sur la situation impliquant un tireur actif seraient envoyées par Twitter.
12. À 11 h 4, la GRC a publié un gazouillis précisant que l'agresseur a été aperçu pour la dernière fois se dirigeant vers le sud sur la route 102 à Brookfield. À 11 h 6, un autre gazouillis a précisé l'agresseur conduisait un petit VUS Chevrolet argent. À 11 h 24, un gazouillis indiquait que le véhicule était un Chevrolet Tracker argent et que l'agresseur a été vu pour la dernière fois dans la région de Milford.

13. À 11 h 35, la GRC a publié sur Twitter un message indiquant que le suspect portait peut-être un uniforme de la GRC, mais qu'il n'était pas un employé de la GRC. À 11 h 40, la GRC a publié son dernier gazouillis sur les pertes massives, indiquant que l'agresseur était « sous garde ». Cette information a été publiée sur Facebook à 11 h 41.
14. Il semble que l'utilisation du système d'alerte publique de la Nouvelle-Écosse, En Alerte, ait été envisagée pour la première fois vers 8 h 19 le 19 avril 2020 par des employés du Bureau de gestion des urgences (BGU) de la Nouvelle-Écosse. Le BGU est l'utilisateur gouvernemental autorisé du système En Alerte. Il peut diffuser des alertes au public sur les téléphones cellulaires, à la radio et à la télévision à la demande d'une source fiable, y compris la GRC. Le directeur général du BGU, Paul Mason, a convoqué des employés au Centre de coordination provincial (CCP) du BGU dans l'éventualité d'une demande de la GRC.
15. À 9 h 33, le BGU a informé son diffuseur qu'elle était prête à intervenir au cas où la GRC demanderait l'utilisation d'En Alerte.
16. À 10 h 32, Paul Mason a demandé à Dominic Fewer, agent de planification de la gestion des urgences, de communiquer avec la GRC. On a tenté de parler à un membre du Centre divisionnaire des opérations d'urgence (CDOU) de la GRC pour obtenir des directives, mais sans succès. À 10 h 39, un membre civil de la Section de la gestion des urgences (SGU) de la GRC, Glenn Mason, a été désigné comme personne-ressource pour contacter le CCP du BGU.
17. À 11 h 14, Michael Bennett, le commandant des interventions du BGU au CCP, a appelé Glenn Mason. Il l'a informé que le commandement des interventions du BGU était prêt à utiliser le système de messagerie En Alerte à la demande de la GRC.
18. À 11 h 17, Glenn Mason a appelé le CCO pour demander si la GRC voulait qu'une alerte publique soit envoyée par le biais du système En Alerte. Après un bref échange téléphonique, M. Mason a reçu l'ordre d'en lancer une. Glenn Mason a transmis cette information à Michael Bennett à 11 h 21. La demande de lancer une alerte publique a donc été faite quelques minutes avant la mort de l'agresseur à Enfield, à 11 h 25.
19. Aucun message d'En Alerte n'a été diffusé en rapport avec les pertes massives.

## RÉCIT DÉTAILLÉ

*Veillez noter que le récit détaillé qui suit est largement, mais pas exclusivement, présenté dans l'ordre chronologique. Le cas échéant, les trames relatives à une question ou à un événement similaire ont été regroupées afin de donner une image plus cohérente de ce qui s'est passé.*

### Unité des communications stratégiques de la Division H de la GRC

20. Selon le document de la GRC *Instructions/PNE des relations médias pour les gestionnaires des risques* : « La GRC a le devoir d'informer le public sur les questions de sécurité publique. » Le document indique en outre :

Veuillez noter que s'il s'agissait d'une question importante de sécurité publique ou d'intérêt public (homicide, etc.), l'Unité des communications stratégiques serait mobilisé par l'officier des OC pour gérer les situations de cette nature.

OC est l'acronyme d'Opérations criminelles. Les 18 et 19 avril 2020, l'officier des OC de la Division H en Nouvelle-Écosse était le surintendant principal (surint. pr.) Chris Leather.

- PNE des relations médias pour les gestionnaires des risques 2019-07-30 : COMM0043156, p. 2
  - Remarque : PNE est l'abréviation de Procédure normale d'exploitation.
  - Déclaration du surint. pr. C. Leather : COMM0036064
21. L'Unité des communications stratégiques de la Division H de la GRC — souvent appelée « Comm strat » — est responsable des communications publiques. L'Unité des communications stratégiques rédige les communiqués de presse et les communications de la GRC au public, les fait traduire, les envoie aux agences de presse et les publie sur le site Web, Facebook et Twitter de la GRC. Elle est également chargée d'assurer la liaison avec les médias et les autres parties prenantes.
- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 2, 5–6
  - Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 2–4
  - PNE des relations médias pour les gestionnaires des risques 2019-07-30 : COMM0043156, p. 2
22. Le 18 avril 2020, l'Unité des communications stratégiques était composée de :
- Lia Scanlan, directrice de l'Unité des communications stratégiques;
  - Kayla Rees, assistante de Lia Scanlan;
  - Cindy Bayers, conseillère principale aux communications;
  - Regis Dudley et Cindy Mackenzie, conseillères aux communications;
  - les cap. Lisa Croteau et Jennifer Clarke, agentes d'information de la GRC;

- le cap. Jeff Peddle.

- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 2–3
- Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Rodier : COMM0015496, p. 42–44
- Organigramme des employés de l'opération H-Strong : COMM0007032
- Remarque : Selon la cap. Croteau, lors de son entretien avec la Commission, le terme « agent d'information » a remplacé celui d'« agent de relations avec les médias », car la portée de leur rôle allait au-delà des relations avec les médias. Elle a déclaré qu'en tant qu'agente d'information, son rôle est de fournir des informations au public et aux médias. Voir : Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 3.
- Remarque : Lors des pertes massives des 18 et 19 avril 2020, des messages de la GRC sur les médias sociaux ont été publiés par divers membres de l'Unité des communications stratégiques. Voir : Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113.

23. Les 18 et 19 avril 2020, la GRC a utilisé Twitter et Facebook comme les deux principaux moyens de communication directe avec le public. Dans son entretien avec la Commission des pertes massives, la cap. Croteau a décrit le processus de publication d'un gazouillis :

Lisa CROTEAU [0 h 36 min 18 s] Eh bien, la façon dont cela fonctionne est la suivante : si le détachement veut que nous envoyions quelque chose, il fournit l'information et généralement, nous la rédigeons. Par exemple, si c'est un communiqué de presse ou si c'est... nous avons un certain format ou un autre... comme je l'ai dit, nous essayons de nous adresser à des personnes qui ont une 4<sup>e</sup> année, alors nous essayons de... ou de 6<sup>e</sup> année, désolée, mais alors nous allons... nous pourrions changer quelques mots pour que ça sonne mieux. Mais c'est l'information qui vient du détachement ou... ou si c'est quelque chose de plus sérieux, alors le CIC [commandant des interventions critiques] ou quelqu'un d'autre.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec Lia Scanlan, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 12–15
  - Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 14
24. Twitter est une plateforme de médias sociaux où les titulaires de compte peuvent publier des messages publics qui peuvent être lus par toute personne ayant accès à Internet, à condition que le contenu ne soit pas configuré comme privé.
- Voir : <https://help.twitter.com/fr/resources/new-user-faq>, qui stipule : « [...] Si vos Tweets sont publics, toute personne effectuant une recherche sur un mot-clé contenu dans un de vos Tweets peut y accéder. »

25. Facebook est une plateforme de médias sociaux où les titulaires de compte peuvent publier des messages publics qui peuvent être lus par toute personne ayant accès à Internet, à condition que le contenu ne soit pas configuré comme privé.
- Voir : <https://www.facebook.com/help/1297502253597210>, qui stipule : « Les Pages Facebook sont des espaces publics. Toute personne qui peut voir la Page peut voir votre publication ou votre commentaire. Lorsque vous publiez du contenu ou un commentaire sur une Page, une actualité peut être publiée dans le fil, ainsi qu'à d'autres endroits sur Facebook. »
26. Selon Lia Scanlan, la Division H de la GRC avait des comptes Twitter et Facebook actifs et utilisait ces plateformes comme principal moyen de communication avec le public « depuis huit ou neuf ans ». Bien que la GRC soit présente sur YouTube, Twitter était la méthode préférée d'alerte au public, en raison du grand nombre perçu de personnes et d'organismes de presse qui suivaient le fil Twitter de la GRC. Elle a expliqué l'utilisation des médias sociaux par la GRC comme suit :

Lia SCANLAN [0 h 36 min 59 s] OK. Donc, pour nos comptes de médias sociaux, on n'a que Facebook et Twitter et c'est une bonne chose. Il y a d'autres plateformes, TikTok, elles n'ont pas de fonction dans la police pour le moment, pour autant que je sache. Nous avons aussi YouTube, mais il a évolué... Facebook et Twitter évoluent eux-mêmes. Au début, Twitter n'était pas essentiellement destiné aux informations et Facebook n'était pas essentiellement destiné à cela, mais ils ont évolué de telle sorte que Facebook est davantage une plateforme où on peut écrire beaucoup de choses, publier des photos, les gens commentent, il n'y a pas de limite de caractères, et il peut être davantage un outil de relations publiques, comme un outil de relations publiques traditionnel. Alors que Twitter, il y a beaucoup d'attentes au sujet de Twitter de la part de toute organisation ou société envers cette plateforme, qu'il s'agit... de nouvelles de dernière minute, c'est pertinent, c'est actuel, c'est... Donc, dans notre monde, c'est... pour nous, ce sont des nouvelles. Pour nous, c'est notre façon de raconter notre propre histoire. C'est comme ça que ça a évolué pour nous. Alors on utilise Twitter depuis, je ne peux pas vous dire depuis combien d'années maintenant, je devrais... mais disons huit ou neuf ans, comme... Twitter et Facebook sont nos principaux moyens de communication avec le public.

...

On utilise donc Twitter comme un outil pour amplifier ce qu'on communique, et tous les médias nous suivent depuis qu'on a créé l'outil, comme lorsqu'on a... lorsqu'on a commencé à utiliser ces outils, on a envoyé un communiqué de presse. Et c'est simplement la façon dont on fait les choses ici depuis des années. Donc, mais Twitter en soi, séparément de la GRC, c'est vraiment ce que c'est...

- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 10, 12–13

- Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 12-13
  - Remarque : La Commission croit comprendre que les 18 et 19 avril 2020, le fil Twitter de la GRC était « public ».
  - Remarque : Un document intitulé *H Strong II\_Social Media Analytics\_Portapique* semble avoir été préparé par l'assistante de la directrice de l'Unité des communications stratégiques, Kayla Rees, portant la date du 25 mars 2021 (COMM0048884). Ce document a pour but de fournir des données « analytiques » des messages Twitter et Facebook publiés par la GRC les 18 et 19 avril 2020. Il convient de noter que le document ne précise pas *quand* un utilisateur en particulier a consulté le matériel (que ce soit pendant les pertes massives ou par la suite), ne fournit pas de description de la méthodologie de l'analyse et n'offre aucune assurance quant à l'exactitude des données. Voir également : *Analyse des statistiques relatives aux médias sociaux de la Div. H* : COMM0048897.
27. La GRC a également utilisé le courriel pour transmettre au moins un communiqué de presse aux organisations médiatiques lors des pertes massives. Selon la cap. Croteau, l'Unité des communications stratégiques utilise une liste de distribution par courriel pour envoyer des communiqués de presse à « toutes les agences de presse ».
- Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 12
  - Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 15
28. Dans son entretien avec la Commission, Lia Scanlan a décrit la diffusion des informations au public le 19 avril 2020, utilisant une « approche d'équipe » entre quatre collègues : elle-même, Regis Dudley, la cap. Jen Clarke et Cindy Bayers. Elle a expliqué que « toute information qui nous était donnée, nous la diffusons sur Twitter. Et c'est essentiellement ce qui a formé toutes nos informations au public ».
- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 15
29. Lia Scanlan a également déclaré à la Commission que les expériences qu'elle a vécues pendant et après la fusillade de Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 4 juin 2014, ont influencé son approche pendant les pertes massives. Elle a expliqué qu'elle avait assumé le rôle de communicatrice au Détachement Codiack de la GRC pendant la fusillade de Moncton et qu'elle était la principale rédactrice du rapport subséquent produit par le sous-commissaire à la retraite Alphonse MacNeil (le rapport MacNeil, publié en janvier 2015). M<sup>me</sup> Scanlan a décrit comment ces expériences ont influencé son approche les 18 et 19 avril 2020 : « Je me suis replongée complètement dans Codiack, pour être franche, parce que c'était très similaire pour moi dans mes fonctions... qu'est-ce que je dis au public et qu'est-ce que je lui demande de faire? Genre, quel est l'appel à l'action, qu'est-ce que nous disons? »



- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 3, 4, 9
- Remarque : La section 8 et la liste des recommandations du rapport MacNeil traitent de l'utilisation des médias sociaux par la GRC lors d'incidents critiques. Voir le rapport MacNeil : COMM0050842, p. 22–35 et COMM0050843, p.79-80.

30. Le rapport MacNeil a noté qu'étant donné l'heure tardive à laquelle l'incident à Moncton a commencé — 19 h 20 — « les médias traditionnels ne pouvaient pas relayer immédiatement l'information au public » car les médias locaux ne diffusaient pas de nouvelles avant le lendemain. Par conséquent, le rapport a déclaré que « les médias sociaux restaient donc le moyen le plus rapide et le plus efficace d'informer la population » et pour que la nouvelle se répande vite. Le rapport a conclu :

Les sections des communications de la GRC utilisent régulièrement les médias sociaux (Twitter et Facebook). Dans le cas présent, ces derniers se sont avérés extrêmement utiles pour appuyer les communiqués et conférences et autres points de presse visant à transmettre de l'information directement au public. Ils ont aidé la Gendarmerie à établir sa crédibilité et à préserver sa réputation de source d'information officielle et fiable.

- Rapport MacNeil : COMM0050843, p. 25

31. Dans une déclaration sous serment fournie à la Commission des pertes massives, Lia Scanlan a expliqué le processus d'approbation de la diffusion des gazouillis comme suit :

[13.] En ce qui concerne le processus d'approbation pour la publication de gazouillis en général, cela dépend des circonstances. Par exemple, un employé de l'Unité des communications stratégiques peut recevoir l'ordre de publier un gazouillis pour avertir le public de l'état des routes glacées. Il s'agit d'une question qui relève de l'unité et aucun processus d'approbation externe n'est nécessaire.

[14.] Dans une situation active de maintien de l'ordre, lorsque les Communications stratégiques ont été mobilisées pour diffuser de l'information au public, elles font approuver tout projet de gazouillis par leur personne-ressource de la GRC sur le terrain avant de le diffuser au public.

[15.] La personne-ressource de la GRC sur le terrain est le membre responsable d'une intervention policière particulière ou la personne à qui le responsable a délégué la tâche d'assurer la liaison avec les Communications stratégiques. Il n'est pas nécessaire que ce policier ait un grade particulier. Par exemple, il peut s'agir d'un agent qui intervient lors d'une collision d'automobiles qui entraîne la fermeture d'une route.

- Déclaration sous serment de Lia Scanlan : COMM0057343, par. 13–15

32. La déclaration sous serment de M<sup>me</sup> Scanlan porte également sur l'utilisation de la « Banque de gazouillis » de l'Unité des communications stratégiques de la Division H. M<sup>me</sup> Scanlan a expliqué que la Banque de gazouillis se trouve sur un disque partagé et est accessible à tous les employés de l'unité. Elle l'a décrite comme un document « vivant » qui évolue et s'allonge avec le temps, à mesure que de nouveaux gazouillis sont élaborés en réponse à diverses situations. Elle a décrit la raison d'être de la Banque comme suit :

[5.] L'Unité des communications stratégiques a créé la Banque de gazouillis dans un souci d'efficacité. Les employés ont constaté qu'au fil du temps, ils créaient les mêmes types de gazouillis abordant des thèmes similaires dans leurs communications avec le public sur un éventail de questions. Ces questions communes comprennent la fermeture des routes, les événements météorologiques, les événements de sécurité publique comme les fermetures d'écoles, et les questions liées à la circulation comme la vitesse et la conduite avec facultés affaiblies.

[6.] Des modèles de gazouillis rédigés en anglais et en français ont été conçus pour être adaptés à un événement précis de maintien de l'ordre et/ou de sécurité publique, selon les besoins. Par exemple :

Due to an investigation, (street name) in #(name of community) is shut down while #RCMPNS gather evidence. #RCMPNS	Enquête en cours : la rue (nom de la rue), à #(nom de la localité), est fermée à la circulation pendant que les policiers travaillent à amasser des preuves. #GRCNÉ
--	---

- Déclaration sous serment de Lia Scanlan : COMM0057343, par. 3–6, 17
33. La déclaration sous serment de M<sup>me</sup> Scanlan explique qu'il n'existe aucune politique ou directive concernant l'utilisation de la Banque de gazouillis, et aucune obligation de l'utiliser; il s'agit simplement d'une ressource à laquelle on peut se référer au lieu de rédiger des gazouillis originaux chaque fois. Les projets de gazouillis peuvent être utilisés tels quels ou adaptés en fonction des circonstances.
- Déclaration sous serment de Lia Scanlan : COMM0057343, par. 9–10
34. La pièce « A » de la déclaration sous serment de M<sup>me</sup> Scanlan comporte un certain nombre de projets de gazouillis de la Banque de gazouillis de l'Unité des communications stratégiques de la Division H. Elle comprend les projets de messages suivants :

RCMP responding to complaints of an active shooter in/around (LOCATION). The area is near (large landmark or community name or event name). Avoid the area. Residents: Stay inside & away from windows; lock doors.	La GRC répond à des plaintes concernant un tireur actif à (LIEU). La région est proche de (grand point de repère ou nom de la communauté ou nom de l'événement). Évitez la région. Résidents : Restez à
---	---

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

2 juin 2022

16

	l'intérieur et éloignez-vous des fenêtres; verrouillez les portes. Appelez le 911 si quelqu'un se trouve sur votre propriété.
#RCMPNS asking people to avoid the area of XX and XX due to an ongoing incident. We will provide more details as soon as we can.	Incident à XX. Veuillez éviter le secteur. Plus de détails à venir! #GRC #GRCNÉ
#RCMPNS is responding to a firearms complaint in the XX area. The public is asked to avoid the area and stay in their homes with doors locked at this time.	La #GRC se trouve actuellement sur les lieux d'une plainte concernant des armes à feu sur la rue/le chemin/la route XX, à XX. Évitez le secteur! Si vous habitez le quartier, restez chez vous et verrouillez les portes. #GRC #GRCNÉ
At this time we can confirm shots fired and multiple fatalities. The incident is ongoing. We will release confirmed info as soon as we can. Please continue to avoid the area of XX. #RCMPNS	Des coups de feu ont été tirés dans le secteur de _____, et des personnes sont décédées. Veuillez éviter le secteur. Plus de détails suivront sous peu. #GRCNÉ
Please continue to avoid area of XX. An incident has resulted in at least XX people killed. We will release confirmed info as soon as we can. #RCMPNS	Un incident a causé la mort de __ personnes dans le secteur de la rue/du chemin/de la route XX, à XX. Veuillez éviter le secteur. Plus de détails à venir! #GRC #GRCNÉ
Police remain on scene of shooting on XX. Please avoid the area. Due to volume of calls, please refrain from calling the police directly and in an emergency, call 911. #RCMPNS	Des coups de feu ont été tirés dans le secteur de la rue/du chemin/de la route XX, à XX. La police est actuellement sur les lieux. Veuillez éviter le secteur. En raison du nombre d'appels reçus n'appellez pas la police directement. Si c'est urgent, composez le 911! #GRCNÉ

- Déclaration sous serment de Lia Scanlan : COMM0057343, pièce « A »

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
 Document fondamental  
 Commission des pertes massives

2 juin 2022

17

### Chronologie des communications publiques des 18 et 19 avril 2020

N°	Date	Heure	Plateforme	Texte
1	18 avril 2020	11 h 32	Twitter	#La GRCNÉ répond à une plainte relative à des armes à feu dans le secteur de #Portapique. (Chemin Portapique Beach, chemin Bay Shore et chemin Five Houses) Il est demandé au public d'éviter le secteur et de se barricader à la maison, portes verrouillées, pour le moment.
2	19 avril 2020	8 h 2	Twitter	#GRCNÉ reste sur place à #Portapique. Il s'agit d'une situation mettant en cause un tireur actif. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété. Vous ne verrez peut-être pas la police, mais nous sommes là avec vous. #Portapique.
3	19 avril 2020	8 h 54	Twitter	[Nom de l'agresseur], 51 ans, est le suspect dans notre enquête sur le tireur actif à #Portapique. Il y a plusieurs victimes. Il est considéré comme armé et dangereux. Si vous le voyez, composez le 911. NE VOUS APPROCHEZ PAS. C'est un homme blanc, chauve, mesurant entre 6 pi 2 po et 6 pi 3 po, avec des yeux verts. [photo jointe]
4	19 avril 2020	9 h 12	Facebook	La GRCNÉ répond à une plainte relative à des armes à feu dans le secteur de #Portapique. (chemin Portapique Beach, chemin Bay Shore et chemin Five Houses). Nous restons sur place. Il s'agit d'une situation mettant en cause un tireur actif. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété. Vous ne verrez peut-être pas la police, mais nous sommes là avec vous. [nom de l'agresseur],

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
 Document fondamental  
 Commission des pertes massives

2 juin 2022

18

				51 ans, est le suspect dans notre enquête sur le tireur actif à #Portapique. Il y a plusieurs victimes. Il est considéré comme armé et dangereux. Si vous le voyez, composez le 911. NE VOUS APPROCHEZ PAS. C'est un homme blanc, chauve, mesurant entre 6 pi 2 po et 6 pi 3 po, avec des yeux verts. [photo ci-jointe]
5	19 avril 2020	10 h 4	Twitter	#GRCNÉ conseille aux gens d'éviter la route 4 près du terrain de camping Hidden Hilltop à Glenholme. [Nom de l'agresseur] est dans le secteur. Restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. #Portapique.
6	19 avril 2020	10 h 10	Facebook	#GRCNÉ conseille aux gens d'éviter la route 4 près du terrain de camping Hidden Hilltop à Glenholme. [Nom de l'agresseur] est dans le secteur. Restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. #Portapique.
7	19 avril 2020	10 h 17	Twitter	#Colchester : [Nom de l'agresseur] conduit peut-être ce qui semble être un véhicule de la GRC et porte peut-être un uniforme de la GRC. Il y a une différence entre sa voiture et nos véhicules de la GRC : le numéro de la voiture. La voiture du suspect porte le numéro 28B11 derrière la fenêtre arrière, côté passager. Si vous voyez le 28B11, composez le 911 immédiatement. [Image de la réplique d'autopatrouille jointe au message].
8	19 avril 2020	10 h 19	Facebook	Colchester : [Nom de l'agresseur] conduit peut-être ce qui semble être un véhicule de la GRC et porte peut-être un uniforme de la GRC. Il y a une différence entre sa voiture et nos véhicules de la GRC : le numéro de la voiture. La voiture du suspect porte le numéro 28B11 derrière la fenêtre arrière, côté passager. Si vous voyez le 28B11, composez le 911 immédiatement.

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

2 juin 2022

19

9	19 avril 2020	10 h 21	Twitter	[Nom de l'agresseur] se trouve actuellement dans le secteur #CentralOnslow #Debert et conduit peut-être ce qui semble être un véhicule de la GRC et porte peut-être un uniforme de la GRC. Veuillez rester à l'intérieur et éviter le secteur. #GRCNÉ.
10	19 avril 2020	10 h 26	Facebook	La GRC répond actuellement à une enquête sur un tireur actif à Portapique. Il s'agit d'une situation active en évolution. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété. Toutes les autres communications concernant cette situation se feront par le biais du compte Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse, @GRCNE. <a href="https://twitter.com/GRCNE">https://twitter.com/GRCNE</a> . Vous pouvez également rechercher la GRC de la Nouvelle-Écosse. Nous vous remercions de votre compréhension alors que nous nous efforçons de fournir les informations les plus récentes tout en assurant la sécurité du public et des agents.
11	19 avril 2020	10 h 36	Courriel (communiqué de presse)	La GRC participe à une enquête sur un tireur actif : Informations accessibles sur Twitter le 19 avril 2020, Portapique, Nouvelle-Écosse... La GRC répond actuellement à une enquête sur un tireur actif à Portapique. Il s'agit d'une situation active en évolution. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété.  Toutes les autres communications concernant cette situation se feront par le biais du compte Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse, @GRCNÉ. Vous pouvez également rechercher la GRC de la Nouvelle-Écosse. Nous vous remercions de votre compréhension alors que nous nous efforçons de fournir les informations

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
 Document fondamental  
 Commission des pertes massives

2 juin 2022

20

				<p>les plus récentes tout en assurant la sécurité du public et des agents.</p> <p>Personne-ressource : Cap. Lisa Croteau          Agente d'information          District de Halifax de la GRC          Cellulaire : 902-830-5695          Courriel : lisa.croteau@rcmp-grc.gc.ca</p>
12	19 avril 2020	10 h 39	Twitter	<p>Veillez surveiller notre compte Twitter pour les dernières informations concernant l'enquête sur le tireur actif où [Nom de l'agresseur] est le suspect 1/2.</p> <p>Nous vous remercions de votre compréhension alors que nous nous efforçons de fournir les informations les plus récentes tout en assurant la sécurité du public et des agents 2/2. #Portapique #CentralOnslow #Debert #Glenholme #Colchester</p>
13	19 avril 2020	11 h 4	Twitter	<p>[Nom de l'agresseur], suspect dans l'enquête sur le tireur actif, a été vu pour la dernière fois circulant en direction sud sur la route 102 depuis le secteur de #Brookfield à bord de ce qui semble être un véhicule de la GRC et porte peut-être un uniforme de la GRC. La voiture du suspect porte le numéro 28B11 derrière la fenêtre arrière, côté passager. Si vous voyez le 28B11, composez le 911.</p>
14	19 avril 2020	11 h 6	Twitter	<p>[Nom de l'agresseur], suspect dans l'enquête sur le tireur actif, conduirait un petit VUS Chevrolet argent. Se déplace en direction sud sur la route 102 depuis le secteur de #Brookfield. Si vous le voyez, composez le 911.</p>

15	19 avril 2020	11 h 24	Twitter	Nous confirmons que le véhicule du suspect est un Chevy Tracker argent. Vu pour la dernière fois # Milford. Si vous le voyez, composez le 911.
16	19 avril 2020	11 h 35	Twitter	Précision : le suspect dans notre enquête sur le tireur actif, [Nom de l'agresseur], n'est PAS employé par la GRC, mais il pourrait porter un uniforme de la GRC. Il est considéré comme armé et dangereux. Si vous le voyez, NE vous approchez PAS et composez le 911 immédiatement.
17	19 avril 2020	11 h 40	Twitter	[Nom de l'agresseur], suspect dans l'enquête sur le tireur actif, est détenu. De plus amples informations seront communiquées dès qu'elles seront accessibles. Merci de votre coopération et de votre soutien. #Colchester.
18	19 avril 2020	11 h 41	Facebook	[Nom de l'agresseur], suspect dans l'enquête sur le tireur actif, est sous garde. De plus amples informations seront communiquées dès qu'elles seront accessibles. Merci de votre coopération et de votre soutien. #Colchester.

### À l'abri sur place à Portapique

#### Premiers efforts de communication publique : La carte des appels inversés du 911

35. À 22 h 47 le 18 avril 2020, le s.é.-m. Al Carroll, chef de district du comté de Colchester, a contacté la superviseure de la répartition à la CCO, Jen MacCallum, pour savoir si le 911 pouvait communiquer avec les résidents de Portapique et les avertir de rester chez eux.

- Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, ligne 1561-1592
- Notes manuscrites du s.é.-m. A. Carroll : COMM0013915, p. 2
- Registre principal des appels au CCO : COMM0038801, p. 4
- Entretien de la Commission des pertes massives avec Jennifer MacCallum : COMM0018362, p. 22-23



- Entretien de la Commission des pertes massives avec Donna Lee Williston : COMM0043476, p. 36–39
  - Entretien du s.é.-m. A. Carroll avec la Commission des pertes massives : COMM0019386, p. 19
36. Selon le commandant du CCO, Glen Byrne, le système 911 de la GRC n'a pas « ... la capacité, en gros, de circonscrire l'espace sur la carte, de le prendre... de le déployer, de tracer un cercle dessus et d'envoyer l'alerte ». Le commandant Byrne du CCO a expliqué que la seule façon pour le CCO d'appeler les résidents d'un secteur géographique serait de chercher manuellement une adresse et un numéro de téléphone dans le système de gestion des dossiers de la GRC.
- Entretien de la Commission des pertes massives avec Glen Byrne : COMM0015499, p. 59
37. Il semble plausible que Jen MacCallum ait tenté d'expliquer cet aspect technique au s.é.-m. Carroll. Cependant, au moment de cet appel, M<sup>me</sup> MacCallum aidait le préposé aux appels du 911 qui était en ligne avec les enfants Blair et McCully. Les enfants avaient entendu frapper à la porte de la résidence des McCully à Portapique et M<sup>me</sup> MacCallum conseillait au préposé aux appels de s'assurer que les enfants n'ouvraient pas la porte. Au cours de l'appel téléphonique, on l'entend parler avec d'autres répartiteurs et préposés aux appels du CCO alors qu'elle relaie les messages entre les parties. La conversation entre le s.é.-m. Carroll et M<sup>me</sup> MacCallum semble donc décousue :

S.é.-m. AI CARROLL : J'arrive juste au bureau où ils étaient, je suppose qu'il y a eu plus de coups de feu.

Jen MacCALLUM : Ouais.

S.é.-m. AI CARROLL : D'accord.

Jen MacCALLUM : D'accord.

S.é.-m. AI CARROLL : Y a-t-il un moyen, en passant par le 9-1-1, pour que les gens de ce secteur se réfugient dans leur sous-sol?

Jen MacCALLUM : Ouai...

S.é.-m. AI CARROLL : Juste.

Jen MacCALLUM : ... nous avons accès aux propriétaires de cette voiture, ce qui ne veut pas dire qu'il pourrait y avoir des occupants ou autre. Mais si on commence à les entrer dans le SIRP, hum, afin d'essayer de commencer à faire ça.

S.é.-m. AI CARROLL : Ouais, si on peut juste leur dire de se terrer pour qu'ils ne soient pas dehors à rouler et à commencer à...

Jen MacCALLUM : Et nous avons les enfants qui, heu... on leur a dit de se cacher, de se coucher sur le sol...

- Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 1561–1592

38. Nonobstant la nature décousue de la conversation, la demande d'essayer de contacter les résidents de Portapique semble avoir été diffusée au sein du CCO. Dans son entretien avec la Commission, Donna Lee Williston, superviseure de la réception des appels du CCO, a déclaré que Jen MacCallum lui avait dit d'utiliser la « carte du 911 ». M<sup>me</sup> Williston a déclaré qu'elle pensait que le s.é.-m. Addie MacCallum (sous-officier intérimaire pour le district de Northeast Nova) « avait demandé depuis le centre de commandement » et qu'elle avait reçu l'ordre de « demander au préposé aux appels de commencer à les appeler et de leur dire de rester à l'abri chez eux ».

- Entretien de la Commission des pertes massives avec Donna Lee Williston : COMM0043476, p. 37

39. Donna Lee Williston a confirmé que le Système d'incidents et de rapports de police (SIRP) de la GRC a été utilisé pour obtenir les numéros de téléphone permettant de joindre les résidents de Portapique. Un certain nombre d'appels ont été effectués à l'aide des numéros générés en croisant la « carte du 911 » avec les fiches de la base de données du SIRP. Certains résidents de Portapique ont été rejoints; cependant, de nombreuses tentatives pour joindre les résidents se sont avérées « négatives ». M<sup>me</sup> Williston a déclaré lors de son entretien qu'ils « procédaient à l'aveuglette » et avaient « très peu de succès » parce que leurs appels restaient sans réponse, que le logement était un bâtiment vide ou que la résidence n'avait pas de ligne fixe :

[Donna Lee] WILLISTON [0 h 57 min 2 s] Non, ce qu'on a fini par faire, c'est d'utiliser notre carte Intrado, la carte du 9-1-1, et elle avait... elle a une fonction où vous pouvez voir qui est le... pas le propriétaire enregistré, comme, le propriétaire du titre foncier de cette propriété. Et puis on prenait ce nom et on allait dans notre SIRP et on vérifiait si le nom s'y trouvait et pour voir s'il correspond à l'adresse, si... s'il y a quelque chose de courant là-bas, des fiches de là-bas récemment. Et on a juste appelé à froid en espérant que cela corresponde. Et certains titres de propriété n'avaient rien, certains remontaient à deux ou trois générations et beaucoup d'entre eux, parce que c'est une région de chalets, étaient des locataires, donc ils n'étaient pas répertoriés, alors. J'ai parlé à un pauvre gars en Colombie-Britannique parce que son nom était répertorié et je l'ai trouvé dans le SIRP et il m'a dit : « Je vis en Colombie-Britannique, mais ma sœur est là-bas, elle habite au chalet ».

Anna MANCINI [0 h 57 min 55 s] D'accord, d'accord. Alors, est-ce que c'est quelque chose que vous avez pensé sur le coup ou est-ce que vous aviez déjà utilisé... fait ce genre de choses auparavant?

[Donna Lee] WILLISTON [0 h 58 min 3 s] Je n'avais jamais fait ça avant.

Anna MANCINI [0 h 58 min 4 s] OK, oui.

[Donna Lee] WILLISTON [0 h 58 min 5 s] Jen est venue et je ne sais même pas qui a fait le plan, elle a dit : « On a besoin de... ils veulent qu'on fasse ça ». Je pense qu'Addie l'a demandé depuis le centre de commandement. Je pense qu'il a dit : « Demandez aux préposés aux appels de commencer à appeler et à leur dire de se mettre à l'abri ». Donc, c'était... c'était la seule chose qu'on pouvait faire, c'était espérer que le nom et le 9-1-1 apparaissent dans le SIRP et qu'ils... qu'ils correspondent, et ensuite on a juste fait des appels à froid.

Anna MANCINI [0 h 58 min 27 s] OK, OK.

[Donna Lee] WILLISTON [0 h 58 min 27 s] Avec très peu de succès parce que les gens ne répondaient pas ou que c'était un immeuble vide ou que le numéro de téléphone datait de 40 ans, ou que c'était un locataire, ou.

Anna MANCINI [0 h 58 min 36 s] D'accord.

Kelsey BENNETT [0 h 58 min 38 s] Et donc, en général, le SIRP est votre seul moyen de trouver ce genre d'information? Je pense qu'il y a aussi une personne qui a utilisé Canada 4-1-1 comme une sorte d'outil de rappel –

[Donna Lee] WILLISTON [0 h 58 min 48 s] Ouais, on essayait tout ce qu'on pouvait, ouais, ouais.

Kelsey BENNETT [0 h 58 min 50 s] Ce sont les seules méthodes?

[Donna Lee] WILLISTON [0 h 58 min 54 s] Ouais. Je veux dire, ce serait génial s'ils avaient un logiciel, mais je ne sais pas comment ils pourraient... comme les titres de propriété qui changent. Il faudrait... avec les lois sur la vie privée, c'est vraiment difficile d'avoir tous ces renseignements versés dans –

Kelsey BENNETT [0 h 59 min 5 s] Bien sûr.

[Donna Lee] WILLISTON [0 h 59 min 6 s] Donc, ça aurait... ça aurait été bien.

Kelsey BENNETT [0 h 59 min 8 s] Et puis bien sûr, il y a encore le problème des téléphones cellulaires, mais ouais.

[Donna Lee] WILLISTON [0 h 59 min 13 s] Ouais. Il reste très peu de téléphones fixes...

- Entretien de la Commission des pertes massives avec Donna Lee Winston : COMM0043476, p. 21, 29, 37–38
  - Remarque : M<sup>me</sup> MacCallum a aussi suggéré que les téléphones cellulaires peuvent avoir constitué un problème pour rejoindre les résidents de Portapique (Entretien de la Commission des pertes massives avec Jen MacCallum : COMM0018362, p. 22–23).
  - Remarque : Le Système d'incidents et de rapports de police, ou SIRP, est la base de données de la GRC qui contient des renseignements obtenus lors d'interactions policières antérieures.
  - Remarque : « Intrado » est une forme abrégée désignant la société Intrado, qui fournit des outils de systèmes d'information géographique dans le contexte de la prise d'appels du 911.
40. La Commission des pertes massives a mené une enquête sur les tentatives de la GRC de rejoindre les habitants de Portapique lors des pertes massives des 18 et 19 avril 2020. Il semble que le personnel du CCO ait commencé à chercher les coordonnées des résidents de Portapique à 23 h 4 s. Les résidents de Portapique suivants ont été appelés par les préposés aux appels du CCO, mais n'ont pas répondu :
- Susan Neufeld
  - Frances et Leo Hartog
  - Doris et David Ellison
  - Ralph Gamble
  - Berth et Leandre Richard
  - Donna et G. (George) Winston
  - Gilberte Sutherland
  - Janice Gilbert et Gary Brown
  - Gina et Will Conrod (Concord) (on ne sait pas s'ils ont répondu)
- Messages internes : COMM0036378, p. 4–6, 8, 18
  - Rapport détaillé de l'incident 200403757 : COMM0018407, p. 5.
  - Entretien de la Commission des pertes massives avec Donnalee Williston : COMM0043476, p. 37
  - Rapport complémentaire d'enquête de la Commission des pertes massives, concernant les personnes-ressources, les enquêtes de voisinage et les tentatives de rejoindre la ou les personnes à Portapique : COMM0053340, p. 1–2, 4–15
  - Remarque : à 23 h 41 min 43 s, Donna Lee Williston, superviseure des préposés aux appels du CCO, a appelé Don Johnson, qui possédait une propriété sur le chemin Portapique Beach. M. Johnson était en Colombie-Britannique, mais il a dit à M<sup>me</sup> Williston que sa sœur, Cate Rector, se trouvait à la propriété. M. Johnson n'a pas été en mesure de fournir à M<sup>me</sup> Williston le numéro de téléphone de M<sup>me</sup> Rector. M<sup>me</sup> Williston a demandé à M. Johnson de communiquer avec sa sœur et de lui conseiller de se mettre à l'abri. À 1 h 51 min 20 s,

M<sup>me</sup> Williston a rappelé M. Johnson et lui a demandé s'il était en mesure de communiquer avec sa sœur. M. Johnson a répondu par la négative. Cependant, comme l'explique en détail le document fondamental *Portapique : 18-19 avril 2020*, des policiers de la GRC avaient frappé à la porte de Cate Rector et lui avaient conseillé de quitter Portapique. M<sup>me</sup> Williston a dit à M. Johnson que M<sup>me</sup> Rector était maintenant à Great Village. Voir : Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 3838–3903; Transcription des appels au 911, 19 avril 2020, 0 h–8 h : COMM0006368, lignes 4780–4853.

41. En outre, les résidents suivants de Portapique ont composé le 911 pendant les pertes massives :

- Les enfants Blair et McCully
  - Andrew et Kate MacDonald
  - La famille Griffon
  - Floria et Jerry Murphy
  - La famille Zimmerman
  - Bjorn Merzbach et Allison Francis
  - Richard Ellison
  - Clinton Ellison
  - Leon Joudrey
  - Peter et Deb Thibeault
  - Mallory Colpitts
- Transcription des appels au 911, 19 avril 2020, 0 h–8 h : COMM0006368, lignes 6832–6887
  - Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 251–330, 414–447, 520–607, 1741–1841, 2576–2636, 2641–2710, 3838–3903
  - Transcription de l'appel au 911 d'AD/AB : COMM0002884
  - Registre principal des appels du CCO : COMM0038801, p. 1–3, 5, 13, 28, 41, 64

42. Plusieurs résidents de Portapique ont également rencontré directement les membres de l'équipe de déploiement rapide, action immédiate (DRAI) et du GTI qui sont intervenus en premier dans la localité :

- Les enfants Blair et McCully
- Andrew et Kate MacDonald
- Cate Rector
- Floria et Gerald Murphy

- Harlan Rushton
  - La famille Griffon
  - Janice Gilbert et Gary Brown
  - Allison Frances
  - Bjorn Merzbach
  - Carroll-Ann Blair et Jack Blair père
  - Leon Joudrey
  - Clinton Ellison
  - Mallory Colpitts
- Rapport complémentaire d'enquête de la Commission des pertes massives, concernant les personnes-ressources, les enquêtes de voisinage et les tentatives de rejoindre la ou les personnes à Portapique : COMM0053340, p. 2, 7

**Le gend. Beselt s'enquiert de la diffusion d'un message d'urgence**

43. Dans la nuit du 18 au 19 avril 2020, le gend. Stuart Beselt se trouvait à pied dans la localité de Portapique en tant que caporal intérimaire des premiers répondants de l'équipe de déploiement rapide, action immédiate (DRAI).
  - Des renseignements supplémentaires sur les déplacements de l'équipe DRAI figurent dans le document fondamental *Interventions des premiers répondants à Portapique*.
44. À 23 h 16 min 29 s, le gend. Beselt a contacté par radio le s.é.-m. Rehill, le gestionnaire des risques du CCO, qui commandait l'intervention à ce moment-là. Le gend. Beselt a demandé : « Y a-t-il une sorte d'avis d'urgence que nous pouvons diffuser pour que les gens aillent dans leur sous-sol et ne sortent pas de chez eux? » Le gend. Beselt a déclaré à la Commission qu'il n'avait aucune expérience de ce type d'alertes, mais qu'il savait que des alertes Amber pouvaient être envoyées en cas d'enlèvement et qu'il pensait que quelque chose de similaire pourrait exister pour cette situation.
  - Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 779-780
  - Remarque : La transcription de la radio de Colchester utilise l'heure avancée de l'Est. Les heures de transcription ont été converties en heures avancées de l'Atlantique tout au long de ce document fondamental.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. S. Beselt : COMM0015529, p. 34
  - Des renseignements supplémentaires sur la structure de commandement de la GRC en cas d'incident critique sont contenus dans le document fondamental *Poste de commandement de la GRC, Centre de communications opérationnelles et décisions de commandement*.
45. En réponse à la demande radio du gend. Beselt, le s.é.-m. Rehill a répondu : « Ils utilisaient la carte du 911 pour appeler le plus de personnes possible pour leur dire de se mettre à l'abri ».
- Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 781–782
46. Lors d'une séance d'information à 0 h 35 avec le s.é.-m. MacCallum et le s.é.-m. Carroll au Détachement de la GRC de Bible Hill, le s.é.-m. Halliday a indiqué que le CCO avait utilisé le système 911 pour tenter de joindre les résidents du secteur afin de leur dire de se mettre à l'abri.
- Chronologie des actions du s.é.-m. S. Halliday : COMM0010696, p. 2–3

#### **Le s.é.-m. Rehill fait appel aux Communications stratégiques de la GRC**

47. À 23 h 20 min 56 s le 18 avril 2020, le s.é.-m. Rehill a communiqué avec l'agente d'information de la GRC de l'Unité des communications stratégiques de garde, la cap. Lisa Croteau, à la maison. Le s.é.-m. Rehill l'a informée de l'évolution de la situation à Portapique :

S.é.-m. Brian REHILL : On a un incident complètement fou en cours. On a un tireur actif sur la route 2 vers... c'est dans le secteur de Colchester, en direction de Cumberland, par une route arrière jusqu'à Parrsboro.

Cap. Lisa CROTEAU : D'accord.

S.é.-m. Brian REHILL : Nous avons hum, je pense au moins trois victimes décédées, Andy O'BRIEN aimerait que vous l'appeliez.

Cap. Lisa CROTEAU : Ouais.

S.é.-m. Brian REHILL : [Numéro de téléphone caviardé C-1]. Laissez-moi vérifier ce numéro. Ah, le GTI [Groupe tactique d'intervention] est en route, on est bien occupés ici. Je suis surpris de ne pas déjà avoir reçu des appels des médias.

Cap. Lisa CROTEAU : Ouais, tout le monde est probablement endormi à la fin de la journée, c'est pour ça.

- S.é.-m. Brian REHILL : Ouais hum, je ne sais pas si je peux récupérer les infos d'ici pour avoir son nom ou pas. Je l'ai griffonné très vite parce que c'est vraiment chaotique ici. Plein de gens me parlent en même temps. Al CARROLL, le GTI est en route ... Ah, [numéro de téléphone caviardé C-1].
- Cap. Lisa CROTEAU : D'accord.
- S.é.-m. Brian REHILL : D'accord.
- Cap. Lisa CROTEAU : Je lui passerai un coup de fil.

- Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 2957-2976
- L'intervention initiale de la GRC à Portapique est détaillée dans les documents fondamentaux suivants : *Premiers répondants à Portapique; Bouclage du périmètre à Portapique et aux alentours; et Groupe tactique d'intervention (GTI) de la GRC*

48. Vers 23 h 30, le serg. Andy O'Brien a communiqué avec la cap. Croteau « pour demander que des messages soient diffusés sur les médias sociaux afin de conseiller aux gens de rester chez eux, car il y avait un tireur actif dans le secteur ». La cap. Croteau, en décrivant la demande, a déclaré : « Il m'a dit qu'il voulait que je diffuse un message sur Twitter disant que les résidents du secteur de Portapique devaient se mettre à l'abri ».

- Rapport du sergent A. O'Brien : COMM0014752, p. 1
- Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 5

49. La cap. Croteau a reçu les informations du serg. O'Brien, puis a examiné une liste de messages tout faits prétraduits et a repéré un message de « se barricader à l'intérieur ». Elle l'a lu au serg. O'Brien, qui a confirmé qu'il était adéquat. Elle a décrit ce processus à la Commission des pertes massives comme suit :

nous avons une liste de... nous l'appelons une Banque de gazouillis. Donc, nous avons différents gazouillis qui sont prétraduits parce que nous devons tout envoyer en anglais et en français. Même si je suis francophone, on essaie de... c'est parfois quand il y a un peu plus de... choses qui se passent, on veut les avoir là pour ne pas avoir à y réfléchir, être certains que c'est bien formulé. J'ai donc consulté notre Banque de gazouillis et il y en avait qui avaient déjà été prétraduits et qui relayaient le message de se barricader chez soi. Il ne me restait plus qu'à insérer la localité. Puis j'ai lu ces messages à Andy O'Brien, le sergent O'Brien, pour m'assurer qu'ils étaient corrects, et il a dit : « Oui, envoie-les et nous te contacterons ». J'ai donc envoyé ces messages sur Twitter, en français et en anglais.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 5.



Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

2 juin 2022

30

- Remarque : Une enquête est en cours pour déterminer si ce gazouillis et d'autres ont également été publiés en français.
50. À 23 h 32, la cap. Croteau a publié le premier gazouillis sur les événements qui se déroulaient à Portapique sur le fil Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse. Le gazouillis disait :



#La GRCNÉ répond à une plainte relative à des armes à feu dans le secteur de #Portapique. (Chemin Portapique Beach, chemin Bay Shore et chemin Five Houses) Il est demandé au public d'éviter le secteur et de se barricader à la maison, portes verrouillées, pour le moment.

- Gazouillis de la GRC, 18 avril 2020, à 23 h 32 : COMM0013645
  - Capture des messages dans les médias sociaux : COMM0017953
51. Dans sa déclaration sous serment fournie à la Commission, Lia Scanlan explique qu'il n'y a pas de processus d'approbation particulier lorsque la Banque de gazouillis est utilisée, et que l'utilisation de la Banque par la cap. Croteau le 18 avril 2020 était « une utilisation appropriée de la Banque de gazouillis pour faciliter la préparation des messages destinés au public ».
- Déclaration sous serment de Lia Scanlan : COMM0057343. par. 11-12; mais voir aussi : Entretien de L. Scanlan avec la Commission des pertes massives, le 2 février 2022 : COMM0058826, p. 14, 16

52. La cap. Croteau est retournée au lit après avoir envoyé le gazouillis. Elle a été réveillée vers 3 h le 19 avril 2020 par un appel de la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) qui cherchait à obtenir des renseignements. Elle a déclaré qu'elle n'avait pas d'autres renseignements à fournir que le contenu du gazouillis et que la directive de se barricader sur place était la plus récente mise à jour.
- Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 5
  - Réponse des médias concernant les informations fournies aux médias par la cap. L. Croteau : COMM0010544
53. Les notes du s.é.-m. Halliday sur sa séance d'information de 4 h 33 avec le s.é.-m. Jeff West, le CIC, indiquaient que « les relations avec les médias doivent être avisées d'être sur place ». À 4 h 55, Le s.é.-m. Halliday a appelé la cap. Croteau et lui a demandé de se rendre sur les lieux de Portapique pour gérer les appels des médias qu'il s'attendait à commencer à recevoir. La cap. Croteau a laissé des messages vocaux à Lia Scanlan et à Cindy Bayers. Elle s'est ensuite rendue à la Direction générale de la GRC, a pris une voiture de police et s'est rendue au poste de commandement, à la caserne de pompiers de Great Village pour gérer les relations avec les médias à partir de là. Selon le s.é.-m. West, le s.é.-m. Halliday s'est occupé des « communications stratégiques » tôt dans la nuit et est resté le « point de contact entre les Comm stratégiques » et « le poste de commandement ».
- Notes manuscrites du s.é.-m. S. Halliday : COMM0011831, p. 16–17
  - Chronologie des actions du s.é.-m. S. Halliday : COMM0010696, p. 5
  - Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 5
  - Entretien du s.é.-m. J. West avec la Commission des pertes massives : COMM0035916, p. 28
  - Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 5–6

#### **Lia Scanlan, directrice des communications stratégiques, est informée**

54. Vers 6 h, le 19 avril 2020, Lia Scanlan, directrice de l'Unité des communications stratégiques, s'est réveillée et a consulté son téléphone. Elle n'était pas de garde, mais a remarqué qu'elle avait manqué des appels de la cap. Croteau et l'a rappelée.
- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 7–8
55. La cap. Croteau était en route vers le poste de commandement de Great Village lorsqu'elle a reçu l'appel téléphonique de Lia Scanlan. La cap. Croteau a été chargée d'interagir avec les médias qui pourraient se présenter sur les lieux. Elle a transmis les informations dont elle disposait à Lia Scanlan, et lui a demandé de communiquer avec le CIC, le s.é.-m. West.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 6
56. Vers 6 h 50, Lia Scanlan a téléphoné au CCO, au moment où le s.é.-m. Briers arrivait pour relever le s.é.-m. Rehill en tant que gestionnaire des risques. Le s.é.-m. Rehill a informé le s.é.-m. Briers que les « relations avec les médias » étaient en route pour Portapique. Le s.é.-m. Rehill a dit à M<sup>me</sup> Scanlan d'appeler le s.é.-m. West, qui lui a dit, vers 7 h, que le s.é.-m. Halliday l'appellerait.
- Rapport du s.é.-m. B. Briers : COMM0009061, p. 1
  - Entretien du s.é.-m. B. Briers avec la Commission des pertes massives : COMM0035921, p. 36
  - Notes manuscrites de Lia Scanlan : COMM0013736, p. 1
  - Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 8
  - Chronologie des actions du s.é.-m. J. West : COMM0010715, p. 7
57. Le s.é.-m. Halliday a appelé M<sup>me</sup> Scanlan vers 7 h 20 et a confirmé qu'il y avait un tireur actif armé d'une carabine de gros calibre, que plus de six personnes étaient mortes, que des barrages avaient été mis en place, que le GTI de la GRC était sur place à Portapique et qu'ils demandaient aux gens de rester à l'intérieur. Les notes de M<sup>me</sup> Scanlan suggèrent qu'on lui a dit qu'elle pouvait parler au s.é.-m. MacCallum afin d'obtenir des mises à jour sur la situation actuelle. Le s.é.-m. MacCallum a déclaré à la Commission qu'il avait été chargé de parler aux relations avec les médias à ce stade.
- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 8–9
  - Notes manuscrites de Lia Scanlan : COMM0013736, p. 1–3
  - Entretien du serg. A. MacCallum avec la Commission des pertes massives : COMM0019382, p. 41
  - Remarque : Lia Scanlan a déclaré à la Commission des pertes massives que le s.é.-m. lui avait dit qu'un hélicoptère « des médias » survolait le secteur et qu'il avait chargé quelqu'un de fermer l'espace aérien (entretien de Lia Scanlan de la Commission des pertes massives, le 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 8). Selon le s.é.-m. Halliday, il craignait que les agences de presse fassent décoller des drones dans la région. Pour préserver l'intégrité de la scène et de l'opération, y compris l'hélicoptère du ministère des Ressources naturelles [MRN]; la sécurité des agents; et par respect pour les familles des personnes les plus touchées, le s.é.-m. Halliday a demandé à l'officier des opérations du district (OOD) Archie Thompson d'envisager la fermeture de l'espace aérien autour de Portapique (Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. S. Halliday : COMM0019379, p. 7, 30).
58. Les notes manuscrites du surint. pr. Chris Leather suggèrent qu'il a parlé à Lia Scanlan vers 7 h 43. Ses notes précisent : « LIA - 743 discussion et mise à jour ». Les notes qui suivent indiquent :

- Finalement, en venir à cela
- Les plus concernés sortis
- Incident impliquant un tireur actif
- Information au public – gazouillis
- Info précise. Qu'il est en vie.
- En tête de liste – gazouillis comme Bourque
- Gazouillis en anglais seulement – rejoindre les habitants du secteur.
- Photo + nom – pas là pour le moment.

- Notes manuscrites du surint. pr. C. Leather : COMM0051406, p. 64

59. La cap. Croteau est arrivée au poste de commandement de la caserne de pompiers de Great Village peu avant 8 h, et peu avant l'arrivée des journalistes de la CBC. Elle a répondu aux questions des journalistes sur place, au téléphone et à la caméra. Une fois qu'il a été confirmé que l'agresseur était de nouveau actif, la cap. Croteau a reçu l'ordre de quitter le poste de commandement et de retourner à la Direction générale de la GRC pour sa propre sécurité. Elle a expliqué s'être arrêtée pour répondre à des appels des médias pendant son trajet.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 6-7

## **L'agresseur conduit une réplique d'autopatrouille de la GRC**

### **Information donnée à l'équipe des Communications stratégiques**

60. Comme le détaille le document fondamental *Confirmation de la réplique d'autopatrouille de la GRC*, entre 7 h 15 et 7 h 27 le 19 avril 2020, les policiers de la GRC ont appris que l'agresseur possédait une réplique d'autopatrouille de la GRC portant tous les autocollants habituels. Vers 7 h 17, le sergent Bourdages de la PRH a appelé le s.é.-m. MacCallum au poste de commandement de la GRC à Great Village et l'a mis au courant de la réplique d'autopatrouille. Il lui a ensuite envoyé par texto deux photographies de la réplique d'autopatrouille de l'agresseur. Il lui a également envoyé par texto une photo de l'agresseur et de Lisa Banfield, prise dans la soirée du 18 avril 2020.



*Photographies de la réplique d'autopatrouille de la GRC sur le téléphone de David McGrath, prises par le sergent P. Bourdages (19 avril 2020) : COMM0015230 et COMM0015229*

- Témoignage de la gend. J. Clarke : COMM0009911, p. 1
  - Notes manuscrites de la gend. J. Clarke : COMM0015277, p. 1–2
  - Notes manuscrites du serg. P. Bourdages : COMM0015009, p. 2–3
  - Notes manuscrites du serg. P. Bourdages : COMM0014998, p. 1–3
  - Rapport du s.é.-m. A. MacCallum : COMM0009498, p. 5
  - Des renseignements supplémentaires sur l'identification de la réplique d'autopatrouille et les décisions de commandement relatives au véhicule figurent dans les documents fondamentaux *Confirmation de la réplique d'autopatrouille de la GRC* et *Poste de commandement de la GRC, centre de communications opérationnelles et décisions de commandement*
61. D'après le rapport post-incident du s.é.-m. Halliday, à 7 h 55, il a été établi que le véhicule de l'agresseur était introuvable à Portapique et qu'il était possible que l'agresseur soit en fuite à bord d'une réplique d'autopatrouille portant l'indicatif d'appel « 28B11 ». Le rapport post-incident du s.é.-m. Halliday indique que cette information devait être communiquée au public et qu'il en a parlé avec Lia Scanlan et le s.é.-m. MacCallum :

7 h 55 – Le GTI confirme que les VP sont assez gravement brûlés, mais qu'il n'y a aucun signe d'écran protecteur dans l'un ou l'autre et aucun reste d'arme à feu.

On est évidemment préoccupés maintenant par le fait qu'il pourrait y avoir une quatrième voiture de police dont on n'est pas au courant et qui est soit encore quelque part dans le secteur, soit a réussi à quitter le secteur. D'après les signaux de menace observés par les policiers (feux allumés, bruits de coups de feu), on pense que le suspect pourrait encore se cacher dans le secteur ou être mort. On est préoccupés par la possibilité qu'il soit en fuite à bord d'un véhicule de la police immatriculé 28B11 portant tous les autocollants de la GRC. Cette information doit être communiquée aux policiers, à la Division J, à tous les organismes municipaux, aux services de police et aux postes frontaliers, et on doit la transmettre au public dès que possible.

J'ai parlé à Lia Scanlan du contenu du message et j'ai demandé à Addie de collaborer avec elle pour diffuser un message au public.

- Rapport du s.é.-m. S. Halliday : COMM0010697, p. 9
- Notes manuscrites du s.é.-m. S. Halliday : COMM0011831, p. 4

62. Lors d'un entretien avec la Commission, le s.é.-m. Halliday a déclaré qu'il avait parlé à Lia Scanlan « vers 8 heures » et qu'il avait ensuite chargé le s.é.-m. MacCallum d'assurer le suivi avec elle. Le s.é.-m. Halliday a expliqué qu'il craignait que la diffusion de l'information selon laquelle l'agresseur pourrait conduire une réplique d'autopatrouille de la GRC portant tous les autocollants ait des répercussions négatives sur la sécurité des policiers et risque de surcharger le système du 911. Il a déclaré avoir fait part de ces préoccupations à M<sup>me</sup> Scanlan à ce moment-là afin de s'assurer que le message était rédigé avec soin :

Steve HALLIDAY [0 h 39 min 35 s]... Et donc, maintenant on est en liaison avec les comm pour... pour... vous savez, la meilleure façon de diffuser cette information au public sans créer une situation encore pire pour nous que ce qu'on a déjà. Comment peut-on diffuser cette information sans faire courir à nos collègues davantage de risque que ce qu'ils courent déjà, sans surcharger le système? Parce que, vous savez, on a une voiture de la GRC avec un... avec un suspect à l'intérieur, cela crée tout un niveau... un autre niveau de complexité que, vous savez, on doit s'assurer de faire de notre mieux pour gérer aussi efficacement que possible pour... pour réduire au minimum le risque, ne sachant pas, bien sûr, si oui ou non il est peut-être encore sur place ou s'il est mobile, s'il s'est échappé et qu'il est parti. Mais encore une fois, je dirai que les signaux de menace et les stimuli qui sont sortis de là pendant la majeure partie de la nuit et le bouclage qu'on avait, on était convaincus qu'il aurait été improbable que le suspect s'échappe dans cette voiture devant nos gens au cours de ces quatre ou cinq heures.

...

Steve HALLIDAY [0 h : 15 s] Donc, on est en train de parler aux comm strat, ouais. Donc, on est en train d'en parler aux comm strat, et j'ai une conversation avec Lia Scanlan, qui est notre directrice, à ce sujet.

Krista SMITH [0 h 25 s] Savez-vous quand vous lui avez parlé?

Steve HALLIDAY [0 h 27 s] Oui, vers 8 heures. J'ai donc demandé à Addie de contacter les communications vers 8 heures et de transmettre l'information par l'entremise du CCO à la Division J, au Nouveau-Brunswick et à tous les services de police municipaux. Et je crois que j'ai... enfin, je ne crois pas, je sais que j'ai reçu un appel de Lia, vers 8 heures. J'ai reçu un appel d'elle pour en discuter.

Krista SMITH [0 h 1 min 14 s] Et de quoi lui avez-vous fait part à ce moment-là?

Steve HALLIDAY [0 h 1 min 17 s] Eh bien, je lui ai envoyé... on lui a envoyé la photo, elle avait une copie de la photo, et juste quelques-unes de mes préoccupations sur la façon dont cela allait être formulé afin de ne pas, vous savez, nous mettre à... faire courir à nos gens... un plus grand risque et, vous savez, ne pas surcharger notre... plonger le public dans une panique frénétique et surcharger notre... notre... nos opérateurs du CCO. Vous savez, c'était juste... dans votre esprit vous pouviez imaginer, vous savez, à ce stade, il y a 100 voitures de police sur la route, et vous savez, tout le monde qui voit une voiture de police commence à appeler le 9-1-1, alors l'information essentielle qu'on a fini par obtenir et dont on avait besoin pour finalement épingler le suspect, on ne l'aurait jamais obtenue. Et vous savez, c'était... c'était la première chose à laquelle on pensait quand on essayait de définir comment cela allait être... comment cela allait être communiqué. En fait, on savait qu'on devait faire circuler l'information, mais vous savez, je ne... aucun d'entre nous n'avait jamais eu d'expérience dans l'envoi d'un tel message au public. Vous savez, c'était... c'était un... c'était... c'était assez lourd, c'était très lourd, je dois le dire à ce moment-là. Alors, bien sûr, j'informe l'OPD que, vous savez, c'est un développement important dans... et ce qui se passe.

...

Donc, dans ma conversation avec l'OPD et l'officier de l'OREC, au début, lorsque je parlais de la relève... J'ai alors appris que ce serait l'insp. Rob Bell du district de Halifax qui me remplacerait. Et pendant ce temps, on discute, vous savez, du communiqué de presse et de sa diffusion. Il y a toujours de l'activité sur les lieux où sont les gars du GTI, vous savez, passent et trouvent d'autres victimes et ainsi de suite. Et puis on reçoit plus d'informations de nos enquêteurs sur ce que Lisa Banfield a dit qu'il s'était passé. Donc, tout cela se déroule, vous savez, entre 8 h 30 et 9 h 30...

- Entretien du s.é.-m. S. Halliday avec la Commission des pertes massives : COMM0019379, p. 32-34
63. Selon le s.é.-m. MacCallum, il a parlé à Lia Scanlan entre 7 h 45 et 8 h. Le rapport post-incident du s.é.-m. MacCallum indique :

7 h 45 h ai parlé avec Lia Scanlan des Comm. Ai fourni de l'information pour un communiqué de presse avertissant le public au sujet de [Nom de l'agresseur]. Le GTI confirme qu'il n'y a aucune preuve d'armes à feu ou d'écran protecteur dans les 2 Taurus incendiées situées sur les propriétés de [Nom de l'agresseur]. Soupçonne que la Taurus portant de faux autocollants de la GRC n'est pas l'une des Taurus incendiées et que son emplacement est inconnu.

- Rapport du s.é.-m. A. MacCallum : COMM0009498, p. 5
  - Entretien du serg. A. MacCallum avec la Commission des pertes massives : COMM0019382, p. 41
64. Dans son entretien avec la Commission, le s.é.-m. MacCallum a déclaré avoir envoyé à M<sup>me</sup> Scanlan une photo de la réplique d'autopatrouille de la GRC ainsi que la photo de l'agresseur et de Lisa Banfield. Il se souvient avoir discuté de la photo de l'agresseur et de la photo de la réplique d'autopatrouille avec Lia Scanlan et avoir parlé de la formulation du message destiné au public :

Addie MACCALLUM [1 h 16 min 11 s] J'ai également été chargé de... de parler avec nos relations avec les médias, nos Comm. Donc, 7 h 45, 7... environ une demi-heure après que la photo de la voiture a fait surface, on m'a dit que je devais m'attendre à un appel de Lia Scanlan ou de Cindy... Cindy MacKenzie, l'une des deux personnes des Comm de la Div. H, pour obtenir des renseignements, parce qu'on allait maintenant publier... il y aura un communiqué de presse plus substantiel, quelque chose va être publié. Donc, j'ai reçu un appel de Lia, comme je l'ai dit, c'était avant 8 h, c'était avant que j'affecte les autres policiers en personne, et Lia me demandait certaines choses et j'ai dit : « Avez-vous une photo de la voiture? » et elle dit : « Je ne pense pas ». Donc, je lui ai envoyé une photo de la voiture. J'ai dit : « Avez-vous une photo de lui? » Elle a dit : « Envoyez-la-moi encore une fois » et j'ai envoyé sa photo. Et nous avons parlé de choses et j'ai dit, vous savez, la formulation... certaines des formulations étaient comme, vous savez, on ne sait vraiment pas quoi dire de plus que par exemple, vous savez, on a... et je paraphrase encore une fois : « Nous avons un... nous avons eu un incident critique actif dans le secteur du chemin Portapique Beach, la police est présente e... en... en force. » Et puis il y a eu une discussion sur ce qu'il fallait dire à propos de, vous savez... vous savez : « Cherchez cette voiture, et voici le numéro de l'indicatif d'appel qu'il y a dessus, et composez le 9-1-1 », et des discussions de ce genre. Mais il y avait... ce n'était pas vraiment intense. Je fournissais plus ou moins juste les éléments d'information pour servir à la rédaction. Donc, j'ai dit : « C'est tout ce dont vous avez besoin? » Elle a dit : « Ouais, c'est... c'est beau... »

- Entretien du serg. A. MacCallum avec la Commission des pertes massives : COMM0019382, p. 41-42



65. Les notes de Lia Scanlan indiquent qu'elle a parlé au s.é.-m. Halliday et qu'elle a ensuite appelé le s.é.-m. MacCallum. Les notes de M<sup>me</sup> Scanlan ne permettent pas de savoir exactement de quoi il a été question à ce moment-là, mais il n'y a aucune note concernant la réception d'une photo de la réplique d'autopatrouille de la GRC. Ses notes, qui ne contiennent pas d'heures précises, indiquent :

Ai parlé à Steve et ai demandé à parler à quelqu'un

Addie MacCallum [numéro de téléphone caviardé C-1]

- J'appelle Addie MacC.
- Bible Hill
- La caserne de pompiers de Great Village est le poste de commandement pour le moment.

Immédiatement après les notes ci-dessus, on trouve une entrée indiquant « appel à l'OC – avec Chris » et « lui ai expliqué ce que je dois faire tout de suite et diffuser l'info ». À la page suivante, les notes indiquent :

68 1968

- Normalement, une accusation est portée lorsque nous publions une photo

Regis a recadré les photos

- Appeler Brad – l'aviser de la traduction et diffuser les gazouillis en français
- Demandé à Regis d'appeler Addie et de déterminer le mois pour la DDN

➔ Archie Thompson a appelé

Les agents sont

➔

- On est certains

[illisible] VP portant les autocollants de la GRC

22B11 - indicatif d'appel sur la p

[illisible] Plaque

→ Appelé et informé Chris de l'approche et du fait que la sécurité publique prime sur tout le reste.

Il était d'accord.

Combien de victimes

Quand cela a-t-il commencé?

- Jen travaille sur la localisation et à quel point est-elle en sécurité
- Reçu la confirmation d'Archie qu'il est dans un VP - + 22B11 indicatif d'appel

Jen compile tout ça

- Notes manuscrites de Lia Scanlan : COMM0013736, p. 3-5
- Remarque : Le faux indicatif d'appel sur la réplique d'autopatrouille de la GRC était en fait le 28B11.

66. Lors de son entretien avec la Commission, Lia Scanlan s'est souvenue d'avoir parlé avec le s.é.-m. MacCallum et d'avoir reçu une photo de l'agresseur et de Lisa Banfield, mais pas d'avoir reçu de photo de la réplique d'autopatrouille à ce moment-là. Elle a expliqué qu'elle avait envoyé la photo de l'agresseur à Regis Dudley pour qu'elle la recadre en coupant M<sup>me</sup> Banfield avant de l'utiliser dans un gazouillis de la GRC publié à 8 h 54 :

Donc, j'ai parlé à Addie MacCallum, qui a une bonne tête solide. Il m'a dit beaucoup de choses que... que Steve m'avait dites. Il disait juste qu'ils parlaient des opérations, donc, c'est une situation émergente et évolutive. Et lui et moi avons décidé, j'ai dit : « Eh bien, je vais obtenir mes informations directement de toi. Ce sera moi ou Regis ou quelqu'un de mon équipe qui appelle », parce que je savais que j'avais assigné, comme à Regis, la tâche de commencer à appeler les autres membres de l'équipe. Genre, ça n'avait pas d'importance qui appelait, c'est une ligne directe vers le CIC. On a donc établi une ligne directe avec les gestionnaires des risques et les CIC, ainsi qu'avec Archie Thompson. Il était le surintendant de Northeast Nova à l'époque, il a pris sa retraite depuis. Lui et moi on parlait. J'avais donc mon téléphone personnel, mon téléphone professionnel, et Regis aussi. Puis le reste de l'équipe s'est mis au travail, comme ils... tout le monde était prêt et informé. J'ai organisé une conférence téléphonique pour que tout le monde... c'est là que j'ai dit aux gens : « OK, nous avons une situation ici. Je ne sais pas... ils n'ont pas le tireur ».

...

Add[ie] m'a appelé, Add[ie] MacCallum, c'est le CIC, il m'a appelé et m'a dit que la petite amie avait été, vous savez, localisée à la maison, comme si elle avait

appelé les (inintelligible) policiers là-bas, et puis il a dit qu'on aurait, qu'on allait avoir une photo... on a une photo. La famille fournit une photo où ils ont pu obtenir une photo. Donc, j'ai dit, « OK, je vais m'asseoir ici et l'attendre ». Et ils me l'ont envoyée très rapidement. Il a juste... Je ne sais même pas... Je ne sais pas comment elle m'est parvenue aussi vite. Je ne sais pas s'ils avaient une copie électronique. De toute façon, Add[ie] me l'a retournée et... parce que je me souviens avoir pensé que c'était à 8 h 54 que le gazouillis a été publié. Donc, vous devez vous rappeler, si je dis qu'un gazouillis est sorti à 8 h 54, je n'ai pas reçu... il faut une seconde pour le préparer et juste... à peu près une minute. Donc, Add[ie] avait dit... comme Add[ie] est au téléphone avec moi, restons sur la ligne. Donc, Add[ie] a dit que c'est une photo de lui; je pense qu'il a dit que c'était hier soir à leur souper d'anniversaire. Donc, j'ai su tout de suite que je devais l'enlever de la photo. Donc, j'ai appelé Regis pendant qu'Add[ie] était au téléphone, et j'ai dit : « Enlevez-la maintenant et renvoyez-moi la photo ». Regis est intelligente, elle l'a fait en 10 secondes, et me l'a renvoyée. Et je continue à recevoir la description de [l'agresseur] de 51 ans et à les lire à Add[ie]. Donc, j'écris et puis je tape. Et puis je lui ai lu, j'ai dit : « OK, j'appuie sur Envoyer, j'appuie sur Envoyer », parce que je savais que, comme, c'était un grand moment pour moi, comme si c'était... désolée. Ouais, c'est très... c'est un sentiment très étrange, je ne peux pas le décrire. Je ne sais même pas comment décrire le fait de savoir que vous avez de l'information qui va changer la vie de beaucoup de gens.

- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 10–11, 16
67. Il semble que le s.é.-m. MacCallum ait envoyé à Lia Scanlan un courriel à partir de son compte Gmail à 8 h 2 min 1 s avec pour objet « Voici la photo du sus, [Nom de l'agresseur]. Confirmé que c'est lui d'hier soir. Addie ». Le courriel contenait en pièce jointe une seule photo montrant l'agresseur et Lisa Banfield. Une version recadrée de cette photo a été incluse dans le gazouillis publié à 8 h 54 s. La photo de la réplique d'autopatrouille de la GRC n'était pas jointe à ce courriel.
- Courriel du s.é.-m. A. MacCallum à Lia Scanlan, « Voici la photo du sus, [Nom de l'agresseur]. Confirmé que c'est lui d'hier soir; Addie » : COMM0016614; photo jointe de l'agresseur et Lisa Banfield : COMM0016615
68. Le s.é.-m. MacCallum semble avoir envoyé un autre courriel à partir de son compte Gmail à 8 h 10 min 58 s. Aucun texte n'a été ajouté à la ligne d'objet. On ne sait pas exactement à qui ce courriel a pu être envoyé, car le destinataire indiqué est « gwcheck\_recipient.dummy\_domain.dummy\_host ». Le courriel contenait deux photos en pièce jointe. L'une des pièces jointes était la même photo de l'agresseur et de Lisa Banfield que celle jointe au courriel de 8 h 2 min 1 s. La deuxième pièce jointe était la photo de la réplique d'autopatrouille de la GRC envoyée par texto au s.é.-m. MacCallum par le serg. Bourdages à 7 h 27.

- Courriel du s.é.-m. A. MacCallum à gwcheck\_recipient.dummy\_domain.dummy\_host : COMM0016210; images en pièces jointes de la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur : COMM0016211, et de l'agresseur et Lisa Banfield : COMM0016212
69. On ne sait pas si le courriel de 8 h 10 min 58 s et les pièces jointes ont été reçus par Lia Scanlan. M<sup>me</sup> Scanlan a déclaré à la Commission qu'elle n'était pas au courant de la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur avant 8 h :
- Krista SMITH [0 h 48 min 41 s] Et puis j'avais compris que... Je suppose que c'est ce que j'aimerais savoir de vous, est-ce qu'avant 8 h, vous avez... est-ce que vous saviez... quand vous avez appris que Lisa Banfield était sortie du bois et qu'il pourrait très bien avoir un faux VP?
- Lia SCANLAN [0 h 49 min 5 s] Pas avant 8 h.
- Krista SMITH [0 h 49 min 8 s] Pas avant 8 h?
- Lia SCANLAN [0 h 49 min 10 s] Non. Pas que Lisa Banfield. Ouais, je veux dire je –
- Krista SMITH [0 h 49 min 14 s] Donc, oui, vous avez dit 8 h 54 –
- Lia SCANLAN [0 h 49 min 16 s] C'était le gazouillis. Donc, cela signifie que –
- Krista SMITH [0 h 49 min 19 s] Donc, ce n'était pas ce premier appel téléphonique –
- Lia SCANLAN [0 h 49 min 20 s]... que je l'aurais appris à 8 h 45... ouais, non.
- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 16
70. À 8 h 2 le 19 avril 2020, un deuxième gazouillis a été publié sur le fil Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse. Il a été rédigé par Lia Scanlan et indiquait :



#GRCNÉ reste sur place à #Portapique. Il s'agit d'une situation mettant en cause un tireur actif. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété. Vous ne verrez peut-être pas la police, mais nous sommes là avec vous. #Portapique.

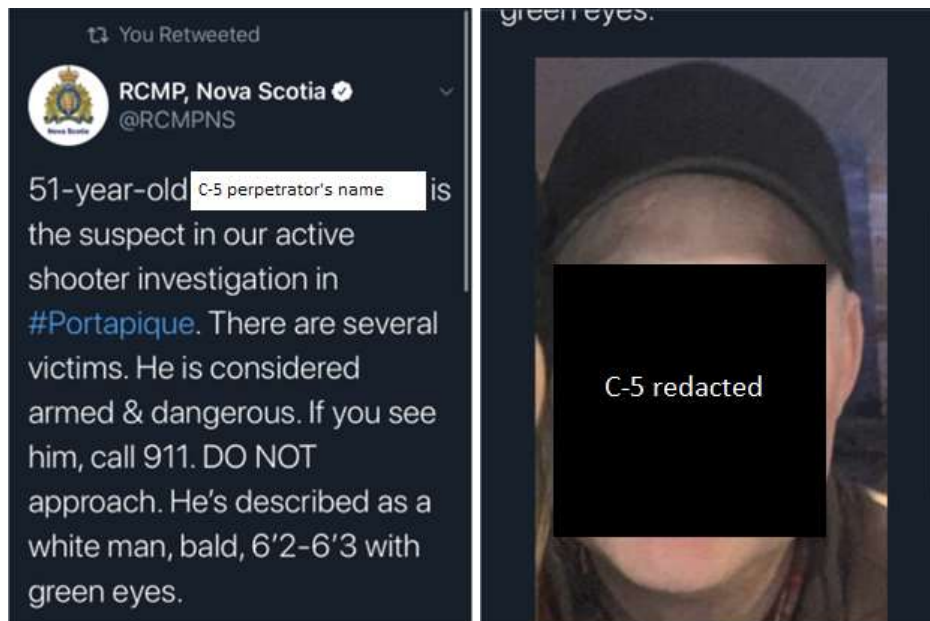
- Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 8 h 2 : COMM0013636
  - Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 9–10
71. Selon Lia Scanlan, la formulation de la dernière phrase du gazouillis répondait à la préoccupation du s.é.-m. Halliday concernant le fait que le public ne pouvait pas voir la forte présence policière à Portapique, étant donné que les policiers étaient intervenus dans l'obscurité de la nuit et se déplaçaient dans une végétation dense. Elle s'appuyait également sur l'expérience acquise lors de la fusillade de Moncton/Codiac en 2014 au Nouveau-Brunswick, où la formulation réconfortante des communications dans les médias sociaux a été, selon elle, accueillie de manière positive.
- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 8–10

72. À 8 h 13, Lia Scanlan a envoyé un courriel à « HDIV\_Comms » — une liste de diffusion de l'équipe des communications stratégiques de la Division H — demandant que tout le monde travaille sur l'incident impliquant un tireur actif, y compris sur la coordination des conférences de presse et des communications avec les médias. Elle a également chargé Regis Dudley de surveiller les commentaires sur les médias sociaux afin de comprendre les informations que le public pourrait demander.
- Courriel de Lia Scanlan à HDIV\_Comms, « Tireur actif » : COMM0016616
  - Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 10
73. À 8 h 14, Regis Dudley a envoyé un courriel à Lia Scanlan pour lui demander si les gazouillis devaient être traduits en français. M<sup>me</sup> Dudley a ensuite essayé d'appeler les services de traduction, mais n'a reçu aucune réponse. Elle a envoyé un courriel directement aux services de traduction à 8 h 43 pour demander que les gazouillis soient traduits.
- Courriel de Regis Dudley à Lia Scanlan, « Vous voulez que j'envoie les gazouillis à la trad? » : COMM0016617
  - Courriel de Regis Dudley à Brad Horncastle et autres, « Pour traduction – gazouillis urgents » : COMM0016627
74. Le s.é.-m. Halliday a consigné dans ses notes manuscrites qu'à 8 h 30 le 19 avril 2020, il a « parlé avec les Comm au sujet des messages ». Le rapport du s.é.-m. MacCallum indique qu'à 8 h 45, il a « parlé à Lia Scanlan, a répondu à quelques questions supplémentaires et a ajouté des détails pour le communiqué de presse à venir ». Selon l'entretien de M<sup>me</sup> Scanlan avec la Commission, au cours de cet appel, le s.é.-m. MacCallum lui a envoyé une photo de l'agresseur envoyée par la sœur de Lisa Banfield, Maureen Banfield, plus tôt dans la matinée. Comme indiqué ci-dessus, la photo a été envoyée à 8 h 2. M<sup>me</sup> Scanlan a indiqué qu'elle avait rédigé un gazouillis et qu'elle l'avait relu au s.é.-m. MacCallum pour en confirmer l'exactitude.
- Notes manuscrites du s.é.-m. S. Halliday : COMM0011831, p. 20
  - Rapport du s.é.-m. A. MacCallum : COMM0009498, p. 5
  - Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 11
  - Courriel du s.é.-m. A. MacCallum à Lia Scanlan, « Voici la photo du sus, [Nom de l'agresseur]. Confirmé que c'est lui d'hier soir. Addie » : COMM0016614; image jointe de l'agresseur et de Lisa Banfield : COMM0016615
75. À 8 h 54, le troisième gazouillis de la GRC a été publié :

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
 Document fondamental  
 Commission des pertes massives

2 juin 2022

44



[Nom de l'agresseur], 51 ans, est le suspect dans notre enquête sur le tireur actif à #Portapique. Il y a plusieurs victimes. Il est considéré comme armé et dangereux. Si vous le voyez, composez le 911. NE VOUS APPROCHEZ PAS. C'est un homme blanc, chauve, mesurant entre 6 pi 2 po et 6 pi 3 po, avec des yeux verts. [photo jointe]

- Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 3–4
76. À 8 h 57, Regis Dudley a envoyé un courriel à Lia Scanlan pour lui demander si les gazouillis devaient également être publiés sur Facebook. M<sup>me</sup> Scanlan a répondu par l'affirmative. Elle a déclaré à la Commission que, comme Twitter est plus largement utilisé pour les nouvelles et les actualités, la procédure habituelle de la GRC consistait à publier d'abord sur Twitter, puis à reproduire le contenu sur Facebook pour les utilisateurs de Facebook qui n'utilisent pas Twitter.
- Courriel de Regis Dudley à Lia Scanlan, « Voulons-nous publier ces gazouillis sur FB aussi? » : COMM0016630
  - Courriel de Lia Scanlan à Regis Dudley, « Objet : Voulons-nous publier ces gazouillis sur FB aussi? » : COMM0016631
  - Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 13

77. À 9 h 12, le premier message Facebook a été publié sur la page Facebook de la GRC en Nouvelle-Écosse. Le contenu semble être une compilation des gazouillis de la GRC envoyés à 8 h 2 et à 8 h 54 :

La GRCNÉ répond à une plainte relative à des armes à feu dans le secteur de #Portapique. (chemin Portapique Beach, chemin Bay Shore et chemin Five Houses). Nous restons sur place. Il s'agit d'une situation mettant en cause un tireur actif. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété. Vous ne verrez peut-être pas la police, mais nous sommes là avec vous. [Nom de l'agresseur], 51 ans, est le suspect dans notre enquête sur le tireur actif à #Portapique. Il y a plusieurs victimes. Il est considéré comme armé et dangereux. Si vous le voyez, composez le 911. NE VOUS APPROCHEZ PAS. C'est un homme blanc, chauve, mesurant entre 6 pi 2 po et 6 pi 3 po, avec des yeux verts. [Le message sur Facebook comprend une photo de l'agresseur.]

- Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 1-2

#### **La gend. Stevenson s'enquiert du communiqué de presse sur la réplique d'autopatrouille**

78. À 8 h 19 le 19 avril 2020, la gend. Heidi Stevenson, du Détachement d'Enfield de la GRC, a communiqué avec le service de la répartition du CCO pour tenter de recueillir des renseignements sur la réplique d'autopatrouille de l'agresseur. Le service de la répartition l'a informée qu'il avait obtenu une photographie de la réplique d'autopatrouille et qu'il était en train de la télécharger dans le système de répartition informatisé de la GRC pour que les agents puissent la voir. La gend. Stevenson a été informée qu'une photo avait été téléchargée dans le Système d'information et de répartition intégré par ordinateur (SIRI) et qu'elle devrait être accessible dans « Webview » du poste de travail mobile de sa voiture de police.

- Registre principal des appels du CCO : COMM0038801, p. 49-50
- Transcription des appels au 911, 19 avril 2020, 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 593-631, 720-790
- SIRI (Système d'information et de répartition intégré par ordinateur) et SAMM (Module d'état et de messagerie) Messagerie interne : COMM0043457, p. 284

79. À 8 h 44, la gend. Stevenson a demandé sur le canal radio de Hants East si l'émission d'un communiqué de presse au sujet de la réplique d'autopatrouille de l'agresseur était envisagée. La répartitrice de la GRC, Lisa Stewart, a accusé réception de sa question en répondant « 10-4 ».

8 h 44 min 22 s – Gend. STEVENSON (H-15B04/H-EN P10) : Y a-t-il eu des discussions sur un communiqué de presse concernant ce véhicule? Juste pour que le public soit à l'affût de cette voiture et pour qu'il sache qu'il peut – il – on ne sait pas s'il s'agit d'une personne en uniforme ni si elle a accès à quoi que ce soit d'autre, mais juste heu... être à l'affût de cette voiture.



8 h 44 min 41 s – L. STEWART (GRC OP3/DP03) : Désolée, j'ai raté la première partie de ce que tu as dit.

8 h 44 min 44 s – Gend. STEVENSON (H-15B04/H-EN P10) : Je me demande simplement s'il faudrait émettre un communiqué de presse concernant cette autopatrouille.

8 h 44 min 48 s – L. STEWART (GRC OP3/DP03) : 10-4.

- Radio d'East Hants : COMM0003809, lignes 310–318
- Remarque : 10-4 est le code de la GRC pour « affirmatif ».

80. À 8 h 46 min 32 s, Lisa Stewart a envoyé le message suivant au superviseur de la répartition, Bryan Greene, et au gestionnaire des risques, le s.é.-m. Briers : « agents d'Enfield demandent un communiqué de presse sur le fait que 28b11 est un imposteur. Il n'y a aucune trace de la réponse de la gend. Stevenson à cette question.

- Messagerie interne du SIRI et du SAMM : COMM0043457, p. 284

81. Dans les notes dactylographiées prises par le s.é.-m. Briers après les pertes massives, il indique qu'à la suite de la demande de la gend. Stevenson, il a contacté le s.é.-m. Carroll à « l'emplacement du CIC » :

- Remarque : Heure exacte inconnue, mais entre 8 h 30 et 9 h 4, un répartiteur a mentionné qu'un agent d'Enfield avait demandé à ce qu'un communiqué de presse soit publié concernant le nouveau véhicule du suspect (voiture portant les autocollants). Suite à cette suggestion, j'ai appelé le s.é.-m. Carroll et lui ai demandé s'il envisageait de publier un communiqué concernant le nouveau véhicule suspect portant l'identification 28B11. Il indique qu'ils en discuteront à nouveau à l'emplacement du CIC.

- Rapport du s.é.-m. B. Briers : COMM0009061, p. 3

82. La transcription des appels du CCO montre que l'appel entre les s.é.-m. Briers et Carroll a eu lieu vers 9 h 57 s. Le s.é.-m. Briers était au CCO et le s.é.-m. Carroll était au poste de commandement de Great Village. L'échange téléphonique a été le suivant :

S.é.-m. Allan CARROLL : Allô?

S.é.-m. Bruce BRIERS : Salut Al, c'est encore Bruce. Désolé, je ne sais pas, qui d'autre dois-je déranger là-bas? J'ai essayé MacCALLUM, mais il n'a pas répondu cette fois-ci, alors.

S.é.-m. Allan CARROLL : Il est (ININTELLIGIBLE) au téléphone juste à côté de moi.

- S.é.-m. Bruce BRIERS : Écoutez, je viens de la part d'un des membres de heu, Enfield, je ne sais pas si on envisage de publier un communiqué de presse au sujet de ce véhicule, potentiellement en circulation, de sorte que.
- S.é.-m. Allan CARROLL : Ouais...
- S.é.-m. Bruce BRIERS : Comme, heu...
- S.é.-m. Allan CARROLL : Nous heu, on en a discuté ici heu, je pense qu'ils sont en train de regarder ça.
- S.é.-m. Bruce BRIERS : OK, heu.
- S.é.-m. Allan CARROLL : Je vérifierai plus tard, plus tard, je, heu (ININTELLIGIBLE) ~~quel que soit l'endroit~~ **[quand je leur en] [re]parlerai** (ININTELLIGIBLE).

- Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h–11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 2393–2408
- Rapport du s.é.-m. B. Briers : COMM0009061, p. 3
- Remarque : Les modifications suggérées (« (ININTELLIGIBLE) ~~quel que soit l'endroit~~ **[quand je leur en] [re]parlerai** (ININTELLIGIBLE) ») sont basées sur l'écoute du fichier audio par les avocats de la Commission.

83. À 9 h 8, le s.é.-m. Carroll a envoyé un courriel au s.é.-m. Briers depuis son appareil Samsung. L'objet du courriel, « suivi de notre conversation », suggère qu'il s'agissait d'un suivi de leur appel téléphonique de 9 h concernant la possibilité pour le poste de commandement de publier une description de la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur. Dans son courriel, le s.é.-m. Carroll a déclaré : « On a pensé à publier un communiqué sur le véhicule, mais on a décidé de ne pas le faire ». Le s.é.-m. Briers a répondu à 9 h 15 : « Très bien. Je me suis dit qu'ils ne voudraient peut-être pas le publier ».

- Courriel du s.é.-m. B. Briers au s.é.-m. A. Carroll, « Objet : suivi de notre conversation » : COMM0016121
- Rapport du s.é.-m. B. Briers : COMM0009061, p. 3

84. Le s.é.-m. Carroll a déclaré à la Commission des pertes massives qu'il était « en train de se déplacer » lorsqu'il a reçu la demande du s.é.-m. Briers. Le s.é.-m. Carroll a déclaré qu'il a transmis la demande à la chaîne de commandement et en a parlé au s.é.-m. Halliday. Il déclare que la réponse qu'il a reçue était la suivante : « Non, on ne va pas le faire, pas maintenant. Peut-être plus tard » :

Wayne FOWLER [0 h 41 min 47 s] Bien, d'accord. Donc... et donc, suite à cette information sur le véhicule de police portant tous les autocollants, pouvez-vous nous éclairer sur les processus de prise de décision concernant la divulgation de cette information au... au grand public?

Allan CARROLL [0 h 42 min 12 s] Brian Rehill... pas Brian Rehill, Bruce Briers m'avait envoyé un message, et je ne me souviens plus de l'heure. Il m'avait demandé s'il avait lieu de publier des informations ou la photographie ou... Je crois que c'était la photo, je ne me rap... pas être sûr à cent pour cent. J'ai dit : « Eh bien, je »... J'ai dit : « Je ne peux pas prendre cette décision. Je vais devoir faire remonter l'information dans la chaîne... la faire remonter et voir ce que nous allons en faire », ce que j'ai fait. Difficile de rejoindre les gens. J'étais sur... pendant que Bruce me parlait, j'étais sorti... j'étais en train de me déplacer, je n'étais pas au poste de commandement. J'ai fini par en parler au s.é.-m. Halliday. Je ne me souviens pas s'il m'a donné une réponse tout de suite ou s'il vérifiait, mais il est revenu à un moment donné et j'essayais de rappeler Briers. Je n'ai pas pu le joindre tout de suite. J'ai fini par lui envoyer... Je lui ai envoyé un courriel disant : « Oui, ils ont... discuté, ils ne vont pas l'envoyer maintenant. C'est toujours en discussion », ou encore en cours d'examen ou autre. Je sais qu'il a été envoyé par la suite.

Wayne FOWLER [0 h 43 min 21 s] Et donc cette décision, viendrait-elle de West, étant le commandant de l'intervention, ou serait-elle une décision de groupe entre vous, Halliday et MacCallum, ou qui était dans cet arbre de décision, je suppose?

Allan CARROLL [0 h 43 min 41 s] J'ai transmis l'information et je ne sais pas qui était dans l'arbre d'information, parce que je n'étais pas là quand ils... quand le... Je n'étais pas là quand ils en ont discuté.

Wayne FOWLER [0 h 43 min 51 s] Oh, d'accord.

Allan CARROLL [0 h 43 min 52 s] J'étais encore en déplacement quand la réponse a été donnée : « Non, on ne va pas l'envoyer, pas maintenant. Peut-être plus tard ».

Wayne FOWLER [0 h 43 min 57 s] OK. Et quand vous dites que vous étiez en train de vous déplacer, vous étiez dehors quoi... en gros, qu'est-ce que vous faisiez quand vous étiez en train de vous déplacer, si vous vous en souvenez?

Allan CARROLL [0 h 44 min 10 s] J'étais probablement... Soit j'étais au volant... à peu près au moment où je conduisais vers... vers... vers le secteur, vers Portapique. Je ne conduisais pas près des endroits, je conduisais... J'apportais des provisions aux gars et ce genre de choses.

Wayne FOWLER [0 h 44 min 34 s] OK. Donc, ce courriel a été envoyé juste après 9 heures environ?

Allan CARROLL [0 h 44 min 44 s] J'ai livré de la nourriture pendant genre... Je ne peux pas dire, je ne -

Wayne FOWLER [0 h 44 min 53 s] OK. Non, c'est -

Allan CARROLL [0 h 44 min 54 s] J'étais... J'étais quelque part dans le... ouais, j'étais-

Krista SMITH [0 h 44 min 59 s] Vous avez envoyé le courriel depuis votre poste de travail mobile?

Allan CARROLL [0 h 45 min 1 s] Je voudrais... non, non, je n'avais pas de -

Krista SMITH [0 h 45 min 3 s] Vous aviez un téléphone?

Allan CARROLL [0 h 45 min 3 s] C'est un téléphone cellulaire. Oui, non, je n'ai pas... le véhicule que j'avais n'avait pas... n'avait pas de poste de travail mobile.

Wayne FOWLER [0 h 45 min 13 s] Oui, les questions sont... Je trouve qu'il est plus difficile de... de le mettre en ordre chronologique dans sa tête lorsque les choses se déroulent, alors c'est... c'est difficile de le remettre dans le contexte de tout ce qui se passait.

Allan CARROLL [0 h 45 min 25 s] Eh bien, je... Je me rappelle... Je me rappelle avoir parlé à... Je me souviens d'un appel téléphonique avec Bruce qui me posait une question, et je me souviens que je n'ai pas pu le rappeler. J'ai essayé d'appeler et d'appeler et je n'ai pas pu le joindre. Et c'est la même chose, je n'ai pas pu joindre Halliday tout de suite non plus. Et si j'avais été... si j'avais été au poste de commandement, je serais allé le voir à pied. Donc, que je conduise vers... vers Portapique, je ne me souviens pas où j'étais.

Wayne FOWLER [0 h 45 min 54 s] OK, non, ça va.

Allan CARROLL [0 h 45 min 54 s] Je ne m'en souviens tout simplement pas.

Wayne FOWLER [0 h 45 min 55 s] Non.

Krista SMITH [0 h 45 min 56 s] Donc, mais c'est à Halliday que vous avez parlé?

Allan CARROLL [0 h 45 min 59 s] Oui.

- Entretien du s.é.-m. A. Carroll avec la Commission des pertes massives : COMM0019386, p. 36

85. Lors de son entretien avec la Commission des pertes massives, le s.é.-m. Halliday a été interrogé sur le courriel échangé entre le s.é.-m. Briers et le s.é.-m. Carroll. Il a déclaré qu'il était « absolument inexact » de dire que la demande de publication de la description du véhicule avait

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

2 juin 2022

50

été refusée. Le s.é.-m. Halliday a déclaré qu'« il n'y a jamais eu... jamais, à aucun moment, je n'ai eu de conversation avec quelqu'un qui a refusé la publication de quelque information que ce soit » :

Wayne FOWLER [0 h 43 min 35 s] OK. Je vais juste revenir sur le fait que je crois que dans vos notes, il y a eu quelques séances d'information/discussions concernant la diffusion des renseignements sur la fausse voiture de police au public et finalement la décision a été prise, cela a été refusé, plus tôt dans le... Je suppose que je dois trouver où c'était exactement. C'était dans le -

Steve HALLIDAY [0 h 44 min 9 s] Dans les notes manuscrites?

Wayne FOWLER [0 h 44 min 11 s] Oui.

Steve HALLIDAY [0 h 44 min 20 s] Il n'y a pas eu de... à aucun moment cela n'a été refusé. C'est soit une erreur d'impression, une erreur de lecture, une erreur quelconque.

...

Steve HALLIDAY [0 h 45 min 4 s] Non, il y a... c'est absolument inexact, à cent pour cent. Donc, dans les notes que j'ai en rapport avec cela, à 8 heures : « Avec cette information, on est maintenant préoccupés par le fait qu'il pourrait y avoir un quatrième véhicule de police dont on n'était pas au courant. Et il est soit toujours là, quelque part dans le secteur, soit il a réussi à fuir la scène. Sur la base des signaux de menace observés par les agents par les feux allumés, le bruit des coups de feu, on pense que le suspect pourrait encore être dans le secteur et... ou en train de se cacher ou mort. On est préoccupés, cependant, par la possibilité qu'il soit en fuite dans un VP portant les autocollants habituels, le 28Bravo11. Ceci doit être communiqué aux policiers, à la Division J, à toutes les agences municipales, à la police et aux postes frontaliers. On doit diffuser cette information au public dès que possible. Il faut demander aux comm de s'en occuper ». C'est la seule note relative à cela. Et ensuite, je parle avec les comm concernant les messages à 8 h 30. Il n'y avait pas... à aucun moment, à aucun moment, je n'ai eu de conversation avec quelqu'un qui a refusé la diffusion de quelque information que ce soit. Non. ...

...

Krista SMITH [0 h 47 min 59 s]... D'accord, donc à 9 h 8 le dimanche, Al Carroll a envoyé un courriel au gestionnaire des risques Briens concernant une demande de communication aux médias faite par la gend. Stevenson au sujet de la fausse autopatrouille de l'agresseur portant tous les autocollants habituels. Le courriel de Carroll indiquait que la décision avait été prise de ne pas communiquer aux médias les informations concernant la fausse autopatrouille de l'agresseur. Il indiquait : « On a pensé à communiquer des informations sur le véhicule, mais la décision a

été prise de ne pas le faire ». Briers a répondu à Al Carroll sept minutes plus tard en disant : « Très bien, je me doutais qu'ils ne voudraient peut-être pas les communiquer ». Donc, je pense que c'est ce à quoi nous faisons référence.

...

Krista SMITH [0 h 50 min 41 s] Ouais. Donc, vraiment, je sais que ce n'est pas directement à vous, mais je me demande juste si vous avez des souvenirs de discussions à ce... à ce sujet?

Steve HALLIDAY [0 h 50 min 49 s] C'est la première fois que j'entends quelque chose comme ça, et ça me choque d'entendre ça. Je ne pense pas que ce soit exact, franchement.

Krista SMITH [0 h 50 min 56 s] OK.

Steve HALLIDAY [0 h 50 min 57 s] Je ne pense pas que ce soit exact. Je pense que c'est inexact.

- Entretien du s.é.-m. S. Halliday avec la Commission des pertes massives : COMM0019379, p. 45-48

86. Le s.é.-m. West a déclaré à la Commission des pertes massives que toute décision relative à la communication d'informations aux médias relevait « de Steve Halliday » :

Wayne FOWLER [0 h 43 min 27 s] Les Comm stratégiques. Pouvez-vous nous en dire un peu plus?

Jeff WEST [0 h 43 min 36 s] Eh bien, c'était quelque chose... Steve Halliday a contacté les Comm stratégiques dès le début et a parlé à la personne de garde, je crois que c'était Lisa Croteau, qui était la personne de garde cette nuit-là, je pense. Donc, Steve les a contactées dès le début et tout au long de la nuit et du matin, Steve était le point de contact entre les Comm stratégiques et... et... et le poste de commandement. Donc, une grande partie de... de... une grande partie de la liaison avec cette stratégie... l'élaboration de la stratégie se faisait entre Steve Halliday et la personne à qui il parlait... parce que je sais que c'était Lisa, puis Lia Scanlan a été impliquée et... et... le lendemain matin, parce qu'elle... elle avait appelé le poste de commandement et j'avais demandé à Steve de... de lui parler à ce sujet à ce sujet...

Wayne FOWLER [0 h 44 min 15 s] D'accord. Donc maintenant, dans... avec Steve qui s'occupe des communications stratégiques, qui était le décideur en ce qui concerne les renseignements qui seraient divulgués au public et de ceux qui ne le seraient pas, ou dans la rédaction du... Je suppose que c'était les publications sur Twitter/Facebook qu'ils faisaient à l'époque?

Jeff WEST [0 h 44 min 40 s] Cela aurait été entre le... Steve Halliday et les Comm stratégiques.

...

Wayne FOWLER [0 h 9 min 6 s] Je vais juste vous arrêter, ouais, juste là, juste avant de passer à ceci. Entre les heures d'arrivée de l'information, vous commencez à recevoir les informations de Lisa Banfield et de sa famille à Halifax et maintenant vous êtes mis au courant de cette fausse autopatrouille, et Glenn [sic] Byrne est en train de diffuser, je vais... les avis de recherche-

Jeff WEST [0 h 9 min 33 s] Ouais.

Wayne FOWLER [0 h 9 min 35 s]... à tous les services de police, tant internes qu'externes. Quelle communication ou quelle information est transmise ou qui prend les décisions concernant le personnel des médias?

Jeff WEST [0 h 9 min 51 s] Ça relève de Steve Halliday.

Wayne FOWLER [0 h 9 min 53 s] C'est du ressort de Steve?

Jeff WEST [0 h 9 min 54 s] Ouais.

- Entretien du s.é.-m. J. West avec la Commission des pertes massives : COMM0035916, p. 28, 36

87. Dans son entretien avec la Commission des pertes massives, le s.é.-m. Briers a décrit son appel avec le s.é.-m. Carroll au sujet d'un éventuel communiqué de presse. Le s.é.-m. Briers a déclaré qu'il comprenait qu'on ait décidé de ne pas divulguer l'information concernant la réplique d'autopatrouille de la GRC. Il a souligné que ce n'était pas sa décision, mais celle des membres du centre de commandement des interventions critiques, mais qu'il était d'accord avec cette décision étant donné la pression sur les ressources de prise d'appels du 911 qui, selon lui, résulterait de la diffusion publique de l'information :

Entre 8 h 30 et 9 h 4, je ne peux pas dire à quelle heure, le répartiteur d'Enfield, c'était peut-être Leah Swan, mais je ne peux pas dire avec certitude qui c'était, a demandé... a évoqué le fait qu'un policier d'Enfield, un agent d'Enfield, et peut-être le répartiteur d'Enfield, parce que ce serait la seule personne qui parlerait à Enfield à ce stade, a évoqué la possibilité de publier un communiqué de presse au sujet du nouveau véhicule du suspect... un VP portant les autocollants habituels, 28Bravo11. Suite à cette suggestion, j'ai appelé Al Carroll. La décision ne m'appartient pas. Je ne suis pas le commandant de l'intervention à ce stade, je dois donc consulter les personnes qui prennent ces décisions. Et j'ai demandé si, compte tenu des nouvelles... J'ai donc appelé Al Carroll pour lui demander s'il pouvait envisager un communiqué de presse sur le nouveau véhicule suspect, le 28Bravo11. Il n'était pas non plus le décideur sur ce point. Il devait consulter les

personnes sur place, le commandant de l'intervention. Il a donc dit qu'il en parlerait au CIC, le centre de commandement des interventions critiques, et qu'il me rappellerait. Donc, à 9 h 4, j'ai une note qui dit : « Suite à un message interne que j'ai reçu de la répartition, j'ai communiqué avec (Al Carroll) comme indiqué ci-dessous, puis je lui ai envoyé un courriel ainsi qu'au serg. O'Brien ». ...

...

9 h 9, Al Carroll m'a répondu dans un courriel, il dit : «... on a pensé à publier un communiqué sur le véhicule, mais la décision a été prise de ne pas le faire. » Donc, leur choix, leur décision. Je vais intervenir ici, cependant, à mon avis, c'était probablement la bonne décision. S'ils avaient dit qu'on était à la recherche d'une voiture de police portant tous les autocollants, circulant sur la grand-route ou n'importe où sur les routes rurales, on aurait été foutus. Il n'y aurait pas eu assez d'appels téléphoniques ou assez de répartiteurs dans ce secteur à ce moment-là pour... parce qu'il y avait beaucoup... il y avait beaucoup de voitures de police là-bas, donc chaque voiture de police aurait fait l'objet d'un signalement. Je vais même aller plus loin. J'ai travaillé la semaine suivante et nous avons reçu de nombreux appels quotidiens de personnes signalant la présence d'une voiture blanche banalisée sur la rue. C'est longtemps après que cet incident se soit produit. Et il fallait vérifier cela. Comme une voiture blanche, n'importe quelle voiture; il ne s'agit pas d'une voiture portant les autocollants, mais chaque voiture a été signalée après coup. Donc, je... à mon avis, d'après ce que je sais du fonctionnement du bureau, cela aurait posé un problème à ce moment-là. Et il y avait beaucoup de répartiteurs sur place, mais on ne peut pas prendre autant d'appels téléphoniques avec... avec le... ce que cela aurait pu entraîner. Mais ce n'est pas moi qui décide; je leur ai laissé le soin de décider.

- Entretien du s.é.-m. B. Briers avec la Commission des pertes massives : COMM0035921, p. 43-44
88. D'après les notes de la cap. Angela McKay, elle a rencontré le s.é.-m. Halliday à 9 h 19 et a reçu une mise à jour sur l'intervention en réponse à l'incident. Ses notes comprennent la déclaration suivante : « La sécurité publique est transférée aux OC et a discuté [avec] les Comm ».
- Notes manuscrites de la cap. A. McKay : COMM0005379, p. 7

#### **Gazouillis sur la réplique d'autopatrouille de la GRC préparés par l'équipe des communications stratégiques**

89. Qu'il ait été décidé ou non au poste de commandement de retarder la diffusion de l'information sur la réplique d'autopatrouille de la GRC, il semble que les préparatifs pour une telle diffusion étaient en cours peu avant 9 h le 19 avril 2020.



90. À 8 h 59, l'agente d'information de la GRC, la cap. Jennifer Clarke, a envoyé un courriel à Lia Scanlan pour faire le point sur la réplique d'autopatrouille de l'agresseur. Le courriel indiquait :

La voiture en question ressemble à une Ford Taurus Interceptor actuelle de la GRC. La seule différence est qu'elle a une antenne « fouet » montée sur le coffre. Il s'agit d'une longue antenne d'environ 5 à 6 pieds de haut. 22B11 est marqué sur le montant « C » de la voiture comme nos numéros de VP le sont habituellement. Je vous enverrai des photos dans un autre courriel.

- Courriel du cap. J. Clarke à Lia Scanlan, « description du 22B11 » : COMM0016632
- Notes manuscrites du cap. J. Clarke : COMM0054717, p. 1.
- Remarque : Le faux indicatif d'appel sur la réplique d'autopatrouille de la GRC était en fait le 28B11.
- Des renseignements supplémentaires sur l'identification de la réplique d'autopatrouille de l'agresseur se trouvent dans le document fondamental *Confirmation de l'autopatrouille de la GRC*.

91. À 9 h 4, Lia Scanlan a répondu au cap. Clarke comme suit :

Parfait

Le gazouillis suivant le représente lui et une photo etc.

Après cela, je veux celui avec le VP.

Pouvez-vous jeter un coup d'œil à ce que nous avons dit jusqu'à présent et rédiger quelque chose, Addie [MacCallum] peut approuver.

Je vais demander à REgis [*sic*] de le sauvegarder dans le document

- Courriel de Lia Scanlan au cap. J. Clarke, « Objet : description du 22B11 » : COMM0016634

92. À 9 h 40, un projet de gazouillis avait été rédigé par le cap. Clarke avec une photo de la réplique d'autopatrouille de l'agresseur et transmis au s.é.-m. MacCallum pour approbation. Le courriel indiquait :

Addie – J'ai reçu l'information sur l'uniforme de la part de membres du District de Halifax. Le numéro de la voiture est 28b11 et non 22b11 comme on me l'a dit plus tôt. C'est bien parce que 28 est Oxford et qu'ils n'ont pas de voiture 11 B. Il n'y a aucune chance que la vraie version de ce numéro de voiture soit sur la route quelque part en Nouvelle-Écosse.

Pour approbation, svp

Jen

GRCNÉ #Colchester : Le suspect, [Nom de l'agresseur] conduit ce qui semble être un véhicule de la GRC. Il peut porter un uniforme de la GRC. Il y a une différence entre sa voiture et nos véhicules de la GRC. C'est le numéro de la voiture. La voiture du suspect est la 28B11. Le numéro se trouve derrière la fenêtre du passager arrière. Si vous voyez le 28B11, composez le 911 immédiatement.



- Courriel du cap. J. Clarke à Lia Scanlan, « APPROUVÉ par Steve Halliday : Gazouillis pour approbation - immédiatement svp : description du 22B11 » : COMM0016642
  - Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 1
93. La demande par courriel du cap. Clarke au s.é.-m. MacCallum est restée sans réponse. Comme l'indique le document fondamental *Route 4, Wentworth*, la répartition de la GRC a diffusé l'appel concernant l'homicide de Lillian Campbell à Wentworth à 9 h 41 min 57 s sur le canal radio de Cumberland et à 9 h 42 min 30 s sur le canal radio de Colchester. Le s.é.-m. MacCallum a répondu à l'appel de Wentworth depuis le poste de commandement de Great Village. Il semble plausible que cela puisse être la raison pour laquelle il n'a pas répondu au courriel de la cap. Clarke.
- Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 4496-4499
  - Radio de Cumberland : COMM0043478, p. 24
  - Rapport du s.é.-m. A. MacCallum : COMM0009498, p. 6
94. À 9 h 45, le cap. Clarke semble avoir transmis la demande d'approbation au s.é.-m. Halliday. Le courriel du cap. Clarke indiquait : « Steve - besoin d'une approbation dès que possible. Addie est 10-6... Merci Jen. »
- Courriel du cap. J. Clarke à Lia Scanlan, « APPROUVÉ par Steve Halliday : Gazouillis pour approbation - immédiatement svp : description du 22B11 » : COMM0016642
  - Remarque : 10-6 est le code de la GRC pour « occupé ».

95. À 9 h 49, le cap. Clarke semble avoir reçu l'approbation du gazouillis concernant la réplique d'autopatrouille de la GRC de la part du s.é.-m. Halliday. Elle a envoyé un courriel à Lia Scanlan, avec copie à Regis Dudley, avec pour objet « APPROUVÉ par Steve Halliday : Gazouillis pour approbation - immédiatement svp : description du 22B11 ». Le corps du courriel indiquait :

Veuillez noter qu'ils répondent à un autre incident, le suspect est en fuite/le gazouillis est approuvé.

Jen

- Courriel de la cap. J. Clarke à Lia Scanlan, « APPROUVÉ par Steve Halliday : Gazouillis pour approbation - immédiatement svp : description du 22B11 » : COMM0016642
  - Remarque : Une enquête est en cours sur le processus de rédaction d'approbation et de publication du gazouillis approuvé à 9 h 49.
96. Vers 9 h 47, le cap. Rodney Peterson de la GRC répondait à l'appel de Wentworth lorsqu'il a aperçu l'agresseur qui circulait en sens inverse sur la route 4. L'agresseur a évité d'être détecté par la police en tournant dans une allée et en se rendant à une résidence privée à Glenholme, en Nouvelle-Écosse, juste au sud du terrain de camping familial Hidden Hilltop. Les résidents de la maison ont composé le 911 vers 9 h 49 pour signaler la présence de l'agresseur. À 9 h 50 min 18 s, le répartiteur de la GRC a diffusé sur la radio de Colchester que l'agresseur se trouvait à la résidence de la route 4. L'agresseur a ensuite quitté la résidence de Glenholme et s'est rendu à Debert.
- Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 4558–4559, 4597–4598
  - Rapport du cap. R. Peterson : COMM0003900, p. 1
  - Radio de Cumberland : COMM0043478, p. 24–27
  - Remarque : Les événements qui se sont produits à Glenholme sont abordés en détail dans le document fondamental *Route 4, Glenholme*.
97. L'agresseur a commis les homicides de Kristen Beaton et Heather O'Brien peu avant 10 h sur le chemin Plains à Debert. Les relevés des téléphones cellulaires des deux femmes indiquent qu'elles étaient au courant de l'incident à Portapique. Kristen Beaton suivait activement la situation sur les médias sociaux et a publié un avertissement à ses collègues sur Facebook. De même, Heather O'Brien a envoyé une photographie de l'agresseur à sa collègue à 9 h 37 min 29 s.
- Les événements qui se sont produits à Debert sont abordés en détail dans le document fondamental *Chemin Plains, Debert*.
  - Rapport d'extraction des données du téléphone cellulaire de Heather O'Brien : COMM0003830, p. 4–5
  - Rapport d'extraction des données du téléphone cellulaire de Kristen Beaton : COMM0003838, p. 10, 13, 15

- Capture d'écran de la publication de Kristen Beaton sur Facebook : COMM0040571
98. À 10 h 4, la GRC a publié la mise à jour suivante sur le fil Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse :



#GRCNÉ conseille aux gens d'éviter la route 4 près du terrain de camping Hidden Hilltop à Glenholme. [Nom de l'agresseur] est dans le secteur. Restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. #Portapique.

- Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 10 h 4 : COMM0013637
99. L'appel de Debert a été transmis aux agents de la GRC par la radio de Colchester à 10 h 7 min 53 s.
- Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 4804-4805
100. À 10 h 10, le gazouillis de Glenholme a été publié sur la page Facebook de la GRC de la Nouvelle-Écosse.
- Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 2
101. À 10 h 15, alors que l'agresseur était toujours en fuite, le s.é.-m. Halliday a indiqué dans ses notes chronologiques : « Appelé les médias et les comm pour diffuser cette information au public. »

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

2 juin 2022

58

- Chronologie des actions du s.é.-m. S. Halliday : COMM0010696, p. 8
- Rapport du s.é.-m. S. Halliday : COMM0010697, p. 10
- Notes manuscrites du s.é.-m. S. Halliday : COMM0011831, p. 5

#### Réplique d'autopatrouille de la GRC communiquée au public

102. Le premier gazouillis faisant référence à la réplique d'autopatrouille de l'agresseur a été publié sur le fil Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse à 10 h 17, le 19 avril 2020; environ 28 minutes après que son contenu ait été autorisé par le s.é.-m. Halliday à 9 h 49 (voir le paragraphe 86 ci-dessus).



#Colchester : [Nom de l'agresseur] conduit peut-être ce qui semble être un véhicule de la GRC et porte peut-être un uniforme de la GRC. Il y a une différence entre sa voiture et nos véhicules

de la GRC : le numéro de la voiture. La voiture du suspect porte le numéro 28B11 derrière la fenêtre arrière, côté passager. Si vous voyez le 28B11, composez le 911 immédiatement.

- Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 10 h 17 : COMM0013638
- Des renseignements supplémentaires sur la réplique d'autopatrouille de l'agresseur figurent dans le document fondamental *Confirmation de la réplique d'autopatrouille de la GRC*
- Remarque : Une enquête est en cours sur la rédaction, l'approbation et la publication du gazouillis ci-dessus.

103. Le même message a ensuite été publié sur la page Facebook de la GRC de la Nouvelle-Écosse à 10 h 19.

- Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 2

104. À 10 h 21, la GRC de la Nouvelle-Écosse a publié la mise à jour suivante sur son fil Twitter :



[Nom de l'agresseur] se trouve actuellement dans le secteur #CentralOnslow #Debert et conduit peut-être ce qui semble être un véhicule de la GRC et porte peut-être un uniforme de la GRC. Veuillez rester à l'intérieur et éviter le secteur. #GRCNÉ.

- Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 10 h 21 : COMM0013639

### Mise à jour de l'enquête sur la fusillade active « à Portapique »

105. À 10 h 26 le 19 avril 2020, la GRC a publié la mise à jour suivante sur Facebook :

La GRC répond actuellement à une enquête sur un tireur actif à Portapique. Il s'agit d'une situation active en évolution. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété. Toutes les autres communications concernant cette situation se feront par le biais du compte Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse, @GRCNE. <https://twitter.com/GRCNE>. Vous pouvez également rechercher la GRC de la Nouvelle-Écosse. Nous vous remercions de votre compréhension alors que nous nous efforçons de fournir les informations les plus récentes tout en assurant la sécurité du public et des agents.

- Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 2; Remarque : Selon ce document, « Lia Scanlan et Cindy Bayers étaient dorénavant chargées des approbations ».

106. Dix minutes plus tard, à 10 h 36, un courriel a été diffusé par la liste de diffusion de la GRC (rcmpns-grcne) qui comprend toutes les agences de presse de la province. Le contenu du courriel était un communiqué de presse de la GRC :

La GRC participe à une enquête sur un tireur actif : Informations accessibles sur Twitter

19 avril 2020, Portapique, Nouvelle-Écosse... La GRC répond actuellement à une enquête sur un tireur actif à Portapique. Il s'agit d'une situation active en évolution. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété.

Toutes les autres communications concernant cette situation se feront par le biais du compte Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse, @GRCNE. Vous pouvez également rechercher la GRC de la Nouvelle-Écosse. Nous vous remercions de votre compréhension alors que nous nous efforçons de fournir les informations les plus récentes tout en assurant la sécurité du public et des agents.

Personne-ressource : Cap. Lisa Croteau

Agente d'information

District de Halifax de la GRC

Cellulaire : 902-830-5695

Courriel : [lisa.croteau@rcmp-grc.gc.ca](mailto:lisa.croteau@rcmp-grc.gc.ca)

- Courriel de rcmpns-grcne à rcmpns-grcne, « RCMP Engaged in Active Shooter Investigation : Information Available on Twitter / \*La traduction suivra » : COMM0016229
- Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 2-3
- Remarque : Une version de ce communiqué de presse a été traduite en français et diffusée à 10 h 45 : Courriel de rcmpns-grcne à rcmpns-grcne, « La GRC mène une enquête sur un tireur actif : mises à jour diffusées sur Twitter / RCMP Engaged in Active Shooter Investigation : Information Available on Twitter » : COMM0016653
- Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 12

107. La GRC a publié deux autres gazouillis sur son fil Twitter à 10 h 39. Les gazouillis comprenaient les mots-clés Portapique, Central Onslow, Debert, Glenholme et Colchester :



Veillez surveiller notre compte Twitter pour les dernières informations concernant l'enquête sur le tireur actif où [Nom de l'agresseur] est le suspect 1/2.

Nous vous remercions de votre compréhension alors que nous nous efforçons de fournir les informations les plus récentes tout en assurant la sécurité du public et des agents 2/2. #Portapique #CentralOnslow #Debert #Glenholme #Colchester

- Gazouillis de la GRC, 19 avril 2020, à 10 h 39 : COMM0013635; COMM0013634

108. À 10 h 55, le s.é.-m. MacCallum a reçu un courriel de Cindy MacKenzie, conseillère aux communications de l'Unité des communications stratégiques. Le courriel contenait une capture d'écran d'un commentaire publié par un civil sur la page Facebook de l'agresseur. Le commentaire Facebook semble avoir été publié à 10 h 26. Le commentaire indiquait :



SI VOUS VIVEZ DANS CE SECTEUR, NE VOUS APPROCHEZ PAS D'UNE AUTOPATROUILLE DE LA GRC. SON PASSE-TEMPS PRINCIPAL EST D'ACHETER D'ANCIENNES VOITURES DE POLICE AUX ENCHÈRES. IL A FAIT MES DENTIERS EN JANVIER ET A MONTRÉ DES PHOTOS D'UNE AUTOPATROUILLE QU'IL A REFAITE. C'EST EXACTEMENT COMME UNE VRAIE VOITURE DE POLICE DE LA GRC, ET IL A L'UNIFORME QUI VA AVEC!

- Courriel de Cindy MacKenzie au s.é.-m. A. MacCallum, « Pour info - Info sur Twitter » : COMM0016230
- Capture d'écran : COMM0016231

### L'agresseur à Brookfield et à Milford

109. Comme l'indique le document fondamental *Shubenacadie*, les messages diffusés par la radio de Colchester à 10 h 42 et 10 h 44 laissaient entendre que l'agresseur se trouvait à Brookfield et se déplaçait en direction sud sur la route 2.

- Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 5261–5263, 5270–5271

110. À 10 h 49, le gend. Chad Morrison a annoncé sur la chaîne de radio de Hants East qu'il s'était fait tirer dessus par l'agresseur à Shubenacadie. La gend. Heidi Stevenson a été tuée par l'agresseur à l'échangeur de Shubenacadie peu après. À 10 h 59, le gend. Trent Milton, membre du GTI, a diffusé un message indiquant qu'un policier de la GRC avait été abattu à la jonction des routes 2 et 224 et que l'agresseur avait quitté les lieux « dans un Tracker argent, en direction de Halifax ».

- Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 5398–5399
- Radio d'East Hants : COMM0003809, lignes 516-517

111. La mise à jour suivante de la GRC a été publiée, via Twitter, à 11 h 4 le 19 avril 2020 :



[Nom de l'agresseur], suspect dans l'enquête sur le tireur actif, a été vu pour la dernière fois circulant en direction sud sur la route 102 depuis le secteur de #Brookfield à bord de ce qui semble être un véhicule de la GRC et porte peut-être un uniforme de la GRC. La voiture du suspect porte le numéro 28B11 derrière la fenêtre arrière, côté passager. Si vous voyez le 28B11, composez le 911.

- Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 11 h 4 : COMM0013640

112. Peu après, à 11 h 6, une autre mise à jour a été publiée sur le fil Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse :

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
 Document fondamental  
 Commission des pertes massives

2 juin 2022

64



[Nom de l'agresseur], suspect dans l'enquête sur le tireur actif, conduirait un petit VUS Chevrolet argent. Se déplace en direction sud sur la route 102 depuis le secteur de #Brookfield. Si vous le voyez, composez le 911.

- <https://twitter.com/RCMPNS/status/1251874934298759168>, consulté le 12 avril 2022
- Messages Twitter – Compte de la Division H de la GRC : COMM0013633
- Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 3

113. À 11 h 20, l'assistante administrative des Communications stratégiques de la GRC, Kayla Rees, a envoyé un courriel à Regis Dudley en recopiant le courriel « HDIV Comms » avec la ligne d'objet : « Veuillez garder un œil sur les médias sociaux ». Le corps du courriel indiquait que « les gens veulent savoir quoi faire s'ils se font intercepter aujourd'hui ».

- Courriel de Kayla Rees à Regis Dudley, « Objet : Veuillez garder un œil sur les médias sociaux » : COMM0016666

114. La mise à jour suivante de la GRC a été publiée, via Twitter, à 11 h 24 le 19 avril 2020 :



Nous confirmons que le véhicule du suspect est un Chevy Tracker argent. Vu pour la dernière fois # Milford. Si vous le voyez, composez le 911.

- Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 11 h 24 : COMM0013641
- Remarque : Le véhicule de Joseph Webber était en fait un Ford Escape identifié par erreur comme un Chevrolet Tracker.
- Les événements qui se sont produits à l'échangeur de Shubenacadie sont abordés en détail dans le document fondamental *Shubenacadie*.

115. À 11 h 35, la GRC a publié la première mise à jour sur son fil Twitter :

Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

2 juin 2022

66



Précision : le suspect dans notre enquête sur le tireur actif, [Nom de l'agresseur], n'est PAS employé par la GRC, mais il pourrait porter un uniforme de la GRC. Il est considéré comme armé et dangereux. Si vous le voyez, NE vous approchez PAS et composez le 911 immédiatement.

- Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 11 h 35 : COMM0013642

### L'agresseur est « sous garde »

116. Comme l'indique le document fondamental *Enfield Big Stop*, à 11 h 25, l'agresseur a été tué par la GRC au Enfield Big Stop. À 11 h 40, le 19 avril 2020, la GRC de la Nouvelle-Écosse a publié un gazouillis sur son fil Twitter disant que l'agresseur était détenu :



[Nom de l'agresseur], suspect dans l'enquête sur le tireur actif, est sous garde. De plus amples informations seront communiquées dès qu'elles seront accessibles. Merci de votre coopération et de votre soutien. #Colchester.

- Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 11 h 40 : COMM0013643

117. Dans son entretien avec la Commission, Lia Scanlan a expliqué que le terme « sous garde » a été utilisé sur la base des informations qui leur ont été communiquées à l'époque :

... on nous a dit qu'il était sous garde. On s'en fichait. On nous a juste dit que c'était fini, qu'il était sous garde. Et c'était l'information qu'ils avaient à ce moment-là. Alors, on l'a fait savoir; il n'était pas question d'attendre, confirmons qu'il est mort [...]

- Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p. 20

118. Le contenu de ce gazouillis a ensuite été publié sur la page Facebook de la GRC de la Nouvelle-Écosse à 11 h 41.

- Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 3
- Courriel de Cindy Bayers à HDIV\_Comms, « Publié sur Twitter et FB » : COMM0016673

## En Alerte

*Des renseignements supplémentaires sur les fondements réglementaires et les rouages techniques du système En Alerte figurent dans le document fondamental En Alerte en Nouvelle-Écosse.*

### Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse

119. Le Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse (BGU) est l'organisme gouvernemental responsable de la planification des urgences et de la coordination des interventions d'urgence dans la province.

- Bureau de gestion des urgences : À propos de nous : <https://beta.novascotia.ca/fr/government/emergency-management-office/about>, consulté le 20 avril 2022

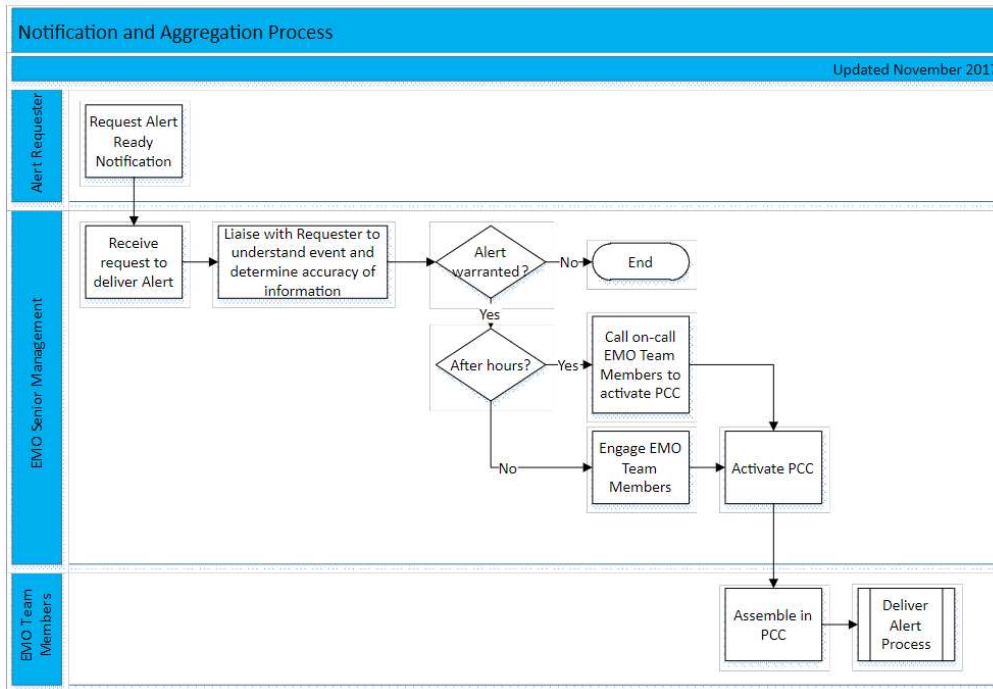
120. En Alerte est le site Web public qui informe les résidents canadiens des alertes au public nationales. Le système national d'agrégation et de diffusion des alertes (système ADNA) est le logiciel ou l'architecture qui donne aux « utilisateurs gouvernementaux autorisés » la capacité de créer et d'envoyer des alertes. En Nouvelle-Écosse, le BGU est l'utilisateur gouvernemental autorisé du système ADNA et peut envoyer des alertes « intrusives » ciblées géographiquement aux téléphones cellulaires, à la radio et à la télévision lorsqu'il y a une menace imminente pour la vie ou la propriété.

- Procédures normales d'exploitation du BGU concernant En Alerte : COMM0001011, p. 3–7
- Présentation du système d'alerte publique du BGU : COMM0001015, p. 2–3, 6

121. Au moment des pertes massives, le BGU était responsable de la gestion et de la diffusion des messages publics d'En Alerte. En tant qu'utilisateur gouvernemental autorisé d'En Alerte, le BGU est responsable de la formation des utilisateurs au fonctionnement du système ADNA et doit disposer d'une équipe de personnes formées à l'utilisation du système. Bien que le BGU ne fonctionne pas 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il doit disposer d'un processus de garde pour diffuser les alertes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

- Note de service du système En Alerte : COMM0001010, p. 1–2
- Accord d'utilisation du système ADNA : COMM0000994

122. Une fois qu'une demande d'alerte est faite par une source fiable, le BGU active le Centre de coordination provincial (CCP). Le CCP est un centre d'opérations centralisé pour le BGU lors d'événements nécessitant des demandes d'En Alerte. Le directeur du BGU décide si l'envoi d'une alerte est justifié. Une source fiable comprend un service de police comme la GRC. Le document des procédures normales d'exploitation d'En Alerte du BGU décrit le processus de notification et d'agrégation d'En Alerte dans le tableau suivant :



Case	Rôle	Type	Explication
Demande de message sur En Alerte	Émetteur de l'alerte	Action	Une demande de diffusion d'une alerte peut provenir de nombreuses sources. Elle peut provenir d'un ministère provincial, d'une municipalité locale, d'un fournisseur de télécommunications, d'un fournisseur de services publics, d'un service de police ou de toute autre source. La demande peut être adressée directement à la haute direction ou à un membre de l'équipe du BGU qui la transmet à la haute direction.
Réception d'une demande de lancement	Haute direction du BGU	Action	Un membre de la haute direction du BGU reçoit la demande de diffusion d'un message sur En Alerte. Il commence immédiatement à rassembler des renseignements au sujet de



Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

2 juin 2022

70

d'un message d'alerte			l'événement. Sur la base des critères de chaque type d'alerte, il détermine si une alerte est justifiée.
Communication avec l'émetteur pour comprendre l'événement et déterminer l'exactitude des renseignements	Haute direction du BGU	Action	La haute direction du BGU communique avec l'émetteur de l'alerte pour obtenir les renseignements nécessaires. La haute direction du BGU doit faire preuve de diligence pour déterminer l'exactitude/la fiabilité de la source.
Alerte justifiée?	Haute direction du BGU	Décision	La haute direction du BGU décide si une alerte est justifiée en se fondant sur les informations dont elle dispose à ce moment-là et sur les lignes directrices nationales en matière de prise de décision.
Après les heures de travail	Haute direction du BGU	Décision	Selon l'heure à laquelle la demande est reçue, les membres de l'équipe du BGU sont soit au bureau, soit doivent être appelés à domicile.
Communication avec les membres de l'équipe de garde du BGU pour activer le Centre de coordination provincial (CPP)	Haute direction du BGU	Action	Si la demande arrive en dehors des heures de travail, la direction du BGU doit appeler les membres de l'équipe du BGU afin qu'ils se rendent au CCP.
Rencontre des membres de l'équipe du BGU	Haute direction du BGU	Action	Si la demande est reçue pendant les heures de travail normales, la haute direction rencontre les membres de l'équipe du BGU en personne.
Activation du CCP	Haute direction du BGU	Action	La haute direction du BGU prend alors les mesures nécessaires pour activer le CCP.
Réunion dans le CCP	Membres de l'équipe du BGU	Action	Les membres de l'équipe du BGU se réunissent dans le CCP.
Exécution du processus de lancement de l'alerte	Membres de l'équipe du BGU	Sous-processus	Une fois réunis, les membres de l'équipe du BGU exécutent le processus de lancement de l'alerte.

- Procédures normales d'exploitation du BGU concernant En Alerte : COMM0001011, p. 4-7

- Des renseignements supplémentaires sur le système En Alerte figurent dans le document fondamental *En Alerte en Nouvelle-Écosse*

### Section de la gestion des urgences de la Division H de la GRC

123. La Section de la gestion des urgences (SGU) de la Division H de la GRC est responsable de la préparation et de l'intervention opérationnelles, ainsi que des initiatives de préparation aux situations d'urgence pour la GRC en Nouvelle-Écosse. Elle est sous la direction générale de l'inspectrice (insp.) Dustine Rodier, la responsable du soutien opérationnel et du Centre de communications opérationnelles. Dans le cadre de son mandat, la SGU gère les opérations de recherche et de sauvetage au sol pour la province de la Nouvelle-Écosse, les alertes Amber, les plans de continuité des activités de protection civile, ainsi que les plans opérationnels d'urgence pour la Division H. Elle coordonne ses activités avec celles du Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse en cas de catastrophe naturelle.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Rodier : COMM0015496, p. 2–4, 52

124. La SGU compte généralement deux employés à temps plein : un civil et un agent de la GRC. Selon l'insp. Rodier, les deux postes de la SSU ont été vacants pendant « une longue période » avant les pertes massives, et elle effectuait des tâches de SSU en plus de ses fonctions d'officier responsable. Peu avant les pertes massives, Glenn Mason s'est joint à la SGU en tant que membre civil. Il semble qu'aucun agent de la GRC n'était affecté à la SGU au moment des pertes massives.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Rodier : COMM0015496, p. 51–53

125. La SGU exploite le Centre divisionnaire des opérations d'urgence (CDOU) de la Division H de la GRC. Le CDOU est un centre de coordination mobilisable, ce qui signifie qu'il peut être activé au besoin en cas d'urgence. C'est donc dire que tout le soutien nécessaire, soit les opérations, la logistique, les finances, les crimes majeurs et les communications stratégiques, est regroupé dans une seule pièce.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Rodier : COMM0015496, p. 51–53

### Connaissance d'En Alerte par la GRC avant le 19 avril 2020

126. Bien qu'une alerte de santé publique ait déjà été envoyée au nom du ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse, au moment des pertes massives, la GRC de la Nouvelle-Écosse n'avait jamais envoyé d'alerte d'urgence auparavant, y compris les alertes Amber, et n'avait pas de politiques ni de protocoles en place pour le faire. Plusieurs policiers de la GRC ont déclaré que la seule

chose qu'ils connaissaient en matière d'alertes au public dans la police, c'était les alertes Amber envoyées en cas d'enlèvement d'enfants. Le gestionnaire de la SGU de la GRC, Glenn Mason, a déclaré à la Commission :

J'étais au courant des alertes d'urgence, mais j'ai toujours cru comprendre qu'il s'agissait d'une alerte Amber si une personne était kidnappée ou enlevée et court un danger imminent de blessure, une alerte Amber devait être déclenchée.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec Rodney Legge : COMM0056199, p. 12–13
- Entretien de la Commission des pertes massives avec Glenn Mason : COMM0053758, p. 13
- Voir aussi : Statistiques sur les alertes immédiates par territoire : COMM0057352

127. Le commandant du CCO, Glen Byrne, a déclaré à la Commission : « En Alerte n'a jamais existé dans cette province, quoi qu'on vous en dise... Je n'avais jamais entendu le terme En Alerte avant cet incident ». Il a expliqué qu'à la suite des pertes massives, « maintenant que les services de police sont au courant » la GRC et la Police régionale de Halifax ont reçu un accès direct pour envoyer leurs propres alertes, bien que les alertes Amber doivent toujours être envoyées par l'intermédiaire du BGU. La GRC a également mis en place des protocoles pour l'utilisation d'En Alerte, et lui-même, les gestionnaires de risques et l'insp. Rodier ont reçu une formation sur le système En Alerte.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec Glen Byrne : COMM0015499, p. 54–55
- Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Rodier : COMM0015496, p. 35
- Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 14

128. Dans son entretien avec la Commission, le s.é.-m. Jeff West a évoqué la question de l'alerte au public. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il en pensait, il a répondu que cela ne figurait pas dans leur boîte à outils à l'époque :

Notre point de vue... mon point de vue, c'est très simple. Ce n'est pas un outil qui faisait partie de notre boîte à outils à l'époque, qu'on connaissait. C'est exactement ça, pour faire court, c'était ça qui était ça à ce moment-là. S'il avait fait partie de notre boîte à outils, on l'aurait pris en considération; mais à ce moment-là, il n'était pas dans notre boîte à outils.

- Entretien du s.é.-m. J. West avec la Commission des pertes massives : COMM0035916, p. 50

129. Lorsqu'on lui a posé des questions sur En Alerte lors de son entretien avec la Commission, l'insp. Rodier a déclaré : « Avant le 19 avril 2020, je ne savais rien à ce sujet... si vous m'aviez dit En Alerte dans la police, je... ce n'était pas... ce n'était jamais quelque chose qu'on utilisait. Ce n'était pas vraiment quelque chose qui était utilisé où que ce soit ». Elle a poursuivi en disant :

on parlait de l'alerte Amber, pas d'En Alerte. Et ce n'est qu'après cela que... et... et ce qui s'est passé en avril, qu'En Alerte ait été porté à notre connaissance. Ce n'était pas... ce n'était pas une chose pour nous. On n'avait aucune idée de quoi il s'agissait. On ne l'avait certainement jamais utilisé. On n'avait jamais... on n'en connaissait pas les répercussions; on ne connaissait pas les risques. On ne savait rien du tout.

...

L'alerte au public était... concernait les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies et une sorte d'alerte au public pour l'alerte Amber. C'est... ce n'était pas quelque chose qu'on... qu'on connaissait, sur laquelle on avait reçu une formation, quoi que ce soit.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Rodier : COMM0015496, p. 45-47

130. Le directeur général du BGU, Paul Mason, a déclaré à la Commission que « En Alerte » est un nom de marque, et que le système est plus communément appelé « alerte au public » ou « système national d'alerte publique ». Lorsqu'on lui a demandé ce que les services de police devraient savoir sur En Alerte, il a déclaré :

Vous savez, ils sont au courant du programme. Encore une fois, je veux dire, on diffuse des publicités; on le teste, on les appelle; on le leur propose.

...

j'ai vu par la suite dans les médias que la GRC n'a pas de procédure normale d'exploitation relativement à En Alerte. Ça m'a choqué. Encore une fois, ils participent au [Groupe de travail sur les alertes au public] à l'échelle nationale et ce, depuis des années.

- Entretien de Paul Mason avec la Commission des pertes massives : COMM0054268, p. 15, 21, 23
- Remarque : une enquête est en cours sur le Groupe de travail sur les alertes au public et la participation de la GRC à ce groupe.

131. Paul Mason a également fait remarquer qu'au moment des pertes massives, un événement impliquant un tireur actif n'était pas spécifiquement répertorié comme un type d'alerte dans le système En Alerte. En 2014, 2016 et 2019, le BGU a donné des présentations aux organismes d'application de la loi, y compris la GRC, concernant les applications possibles des alertes au public dans le maintien de l'ordre. Le BGU a suggéré de partager sa capacité d'alerte publique avec les organismes d'application de la loi afin de leur permettre de créer et de diffuser leurs propres alertes sans l'intervention du BGU. La GRC semble avoir toujours été d'avis qu'elle préférerait assurer la liaison avec le BGU en cas de besoin d'une alerte d'urgence. La présentation

de 2016 incluait « Activité criminelle (terrorisme, tireur actif, etc.) », ainsi que « Alerte Amber », comme exemples d'alertes « pour diffusion intrusive » liées à la police. Les notes rédigées par Glenn Mason après les pertes massives indiquent qu'on lui a dit que l'insp. Rodier avait assisté à la présentation de 2019; cependant, le procès-verbal de la réunion du comité des représentants des services du 31 mai 2019, au cours de laquelle Rod Legge a fait une présentation sur En Alerte, ne la mentionne pas parmi la liste des participants.

- Entretien de Paul Mason avec la Commission des pertes massives : COMM0054268, p. 19-23
- Présentation du système d'alerte publique du BGU : COMM0001015, p. 8-9
- Comité des représentants des services - 31 mai 2019 : COMM0043666, p. 1-2
- Public Alerting System – June 23, 2016.pdf : COMM0035867, p. 1, 14
- Note de service du système En Alerte : COMM0001010, p. 2–3
- Courriel de l'insp. D. Rodier au surint. pr. C. Leather, « Remarques » : COMM0017963
- Notes de Glenn Mason concernant le message de sécurité publique de la GRC : COMM0017964
- Remarque : En 2016, la Police régionale de Halifax a indiqué qu'elle préférerait demander des alertes par l'intermédiaire du BGU, invoquant des problèmes de formation, de dotation en personnel et de capacité. Bien que les motifs de la GRC pour justifier sa position ne soient pas clairs, il semble plausible que la GRC ait pu avoir des préoccupations similaires (Voir la note de service du surintendant de la PRH, S. Auld, à Paul Mason, « Statut d'agent de confiance, ADNA » : MCC00000149, p. 1–2).
- Remarque : L'insp. Rodier a envoyé un courriel le 24 avril 2020 indiquant qu'elle ne se souvenait pas avoir assisté à la présentation de 2019 : COMM0018411. Une enquête est en cours sur cette question.

#### Discussions sur En Alerte le 19 avril 2020

*Veillez noter que cette section décrit la mesure dans laquelle le système En Alerte a été mobilisé le 19 avril 2020.*

132. À 5 h 49 le 19 avril 2020, l'agent de service du Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse, Andrew Mitton, a été informé qu'il y avait une situation impliquant un tireur actif à Portapique. On l'a informé que la GRC avait demandé l'aide d'un hélicoptère du ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse (maintenant le MRN). La GRC avait également communiqué avec le BGU au début de la matinée pour lui demander d'établir un centre de secours pour les personnes évacuées de Portapique. À 6 h 16, M. Mitton a appelé Dominic Fewer, agent de planification de la gestion des urgences du BGU, pour l'informer de la situation. À 8 h 8, M. Fewer a contacté Jason Mew, directeur de la Division de la gestion des incidents du BGU, pour faire le point.

- Séquence d'événements du BGUNÉ : COMM0000999

133. À 8 h 19 le 19 avril 2020, Jason Mew a appelé le directeur général du BGU, Paul Mason, et l'a informé que la GRC répondait à une fusillade et évacuait les résidents. M. Mason a demandé à M. Mew d'affecter du personnel supplémentaire au Centre de coordination provincial et de se préparer à répondre à toute demande éventuelle de la GRC d'émettre un avis En Alerte par l'intermédiaire du système ADNA. Dans son entretien avec la Commission, M. Mason a indiqué que le BGU ne s'attendait pas à ce qu'une alerte soit nécessaire, mais qu'ils ont fait appel à du personnel supplémentaire et se sont préparés à une alerte par mesure de précaution au cas où la GRC en ferait la demande, d'après ce que M. Mew et lui savaient des événements de Portapique.
- Séquence d'événements du BGUNÉ : COMM0000999
  - Entretien de Paul Mason avec la Commission des pertes massives : COMM0054268, p. 46-47
  - Échange de textos entre Paul Mason et Jason Mew : COMM0001000, p. 1-3
134. À 8 h 22, Jason Mew a appelé Rod Legge, responsable du programme En Alerte du BGU, et l'a informé qu'il devait être prêt au cas où la GRC demanderait l'envoi d'un avis En Alerte.
- Séquence d'événements du BGUNÉ : COMM0000999
135. À 8 h 38, Jason Mew a rappelé Rod Legge et lui a dit de demander à Aaron MacEachern, analyste des systèmes d'information géographique du BGU, de se présenter et de rester au CCP du BGU, au cas où la GRC demanderait un avis d'En Alerte. M. Legge a également reçu l'instruction de surveiller l'arrivée d'une demande d'alerte de la GRC pendant que M. MacEachern était en route.
- Séquence d'événements du BGUNÉ : COMM0000999
136. Environ une heure plus tard, à 9 h 33, Aaron MacEachern a envoyé un courriel au bureau d'assistance du système ADNA de Pelmorex Communications Inc, l'entreprise engagée par le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse pour diffuser les avis En Alerte. M. MacEachern a informé le bureau de soutien de Pelmorex que le BGUNÉ était en attente par mesure de précaution au cas où la GRC demanderait l'utilisation du système En Alerte, en précisant qu'aucune demande n'avait encore été reçue de la GRC et en demandant que la mise à jour par courriel soit traitée comme étant confidentielle.
- Accord d'utilisation du système ADNA : COMM0000994
  - Courriel d'Aaron MacEachern à Soutien – Alerte au public – « Situation de tireur actif en Nouvelle-Écosse » : COMM0000400
  - Courriel d'Aaron MacEachern à Soutien – Alerte au public, « Situation de tireur actif en Nouvelle-Écosse » : COMM0000398
137. Glenn Mason, gestionnaire de la SGU de la GRC, ne travaillait pas le 19 avril 2020 et n'avait pas entendu parler des pertes massives survenues pendant la nuit à Portapique avant de recevoir un

texto d'un collègue pendant qu'il prenait son petit-déjeuner. M. Mason a déclaré à la Commission qu'aux environs de 9 h ou peu après, il a reçu un appel téléphonique de Christian Gallant, un membre civil de la GRC qui était l'agent informatique intérimaire à l'époque, lui demandant s'il voulait qu'il « active le CDOU ». M. Mason a dit à la Commission qu'il a ensuite appelé l'insp. Rodier, qui était en route vers le CCO, et elle l'a informé qu'il n'était pas nécessaire d'activer le CDOU à ce moment-là. Les notes de M. Mason indiquent que vers 10 h 15, il a reçu un appel de Michael Bennett, commandant de l'intervention du BGU au CCP, lui demandant si la GRC voulait envoyer une alerte. Selon M. Mason, il a rappelé l'insp. Rodier et celle-ci a répondu : « Oui, oui, excellente idée ». M. Mason a déclaré qu'il a ensuite rappelé M. Bennett et lui a conseillé de contacter directement l'insp. Rodier.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec Glenn Mason : COMM0053758, p. 21-22
- Notes de Glenn Mason concernant le message de sécurité publique de la GRC : COMM0017964
- Remarque : Les notes de Glenn Mason ne mentionnent pas l'appel téléphonique de Christian Gallant ni ce premier appel à l'insp. Rodier. Dans un courriel de l'insp. D. Rodier, « Appels téléphoniques de Rodier \*corrigé\* » (COMM0020772), l'insp. Rodier déclare qu'elle pense que les heures indiquées par M. Mason dans ses notes sont erronées.

138. Les notes de l'insp. Rodier indiquent que le seul appel de Glenn Mason auquel elle a répondu était à 10 h 21, pour demander l'activation du CDOU. Ses notes indiquent qu'elle a répondu que cette décision revenait à l'officier des services de soutien (OSS) et qu'elle était déjà envisagée. L'insp. Rodier a déclaré à la Commission des pertes massives qu'elle avait dit à M. Mason de communiquer avec l'OSS, à ce moment-là le surintendant (surint.) Darren Campbell. Dans son entretien avec la Commission, elle a noté que le CDOU n'avait pas été activé les 18 et 19 avril 2020 et qu'elle ne pensait pas qu'il aurait répondu au besoin à ce moment-là. M. Mason a déclaré à la Commission que, rétrospectivement, le CDOU aurait pu être utilisé pendant les pertes massives, mais qu'il serait rare de le faire pour un appel au GTI.

- Capture d'écran des appels de l'insp. D. Rodier : COMM0031060
- Notes d'appels téléphoniques de l'insp. D. Rodier : COMM0031068
- Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Rodier : COMM0015496, p. 51-54
- Entretien de la Commission des pertes massives avec Glenn Mason : COMM0053758, p. 18

139. À 10 h 32, Paul Mason a appelé Dominic Fewer pour discuter du système En Alerte. M. Mason a demandé à M. Fewer de communiquer avec le CDOU de la GRC pour obtenir des directives. À 10 h 35, M. Fewer a fait trois appels téléphoniques au CDOU de la GRC, mais n'a pas pu obtenir de réponse. À 10 h 39, M. Fewer a envoyé un texto au cap. Shawn Reynolds pour lui demander s'il était au CDOU et s'il pouvait parler de l'utilisation d'En Alerte. Le cap. Reynolds a répondu par texto que Glenn Mason communiquerait avec le CCP du BGU.

- Séquence des événements du BGUNÉ : COMM0000999
  - Entretien de la Commission des pertes massives avec Dominic Fewer : COMM0054263, p. 46
  - Échange de textos entre Dominic Fewer et le cap. S. Reynolds: COMM0001017
140. À 10 h 52, le surint. Campbell a appelé l'insp. Rodier et est resté au téléphone avec elle, recevant des mises à jour en direct, jusqu'à ce que l'agresseur soit tué.
- Notes des appels téléphoniques de l'insp. D. Rodier : COMM0031068
  - Capture d'écran des appels de l'insp. D. Rodier : COMM0031060
141. À 11 h 12, Dominic Fewer a appelé le commandant de l'incident du CCP, Michael Bennett, et a demandé que le CCP communique avec Glenn Mason au sujet de l'utilisation d'En Alerte. Deux minutes plus tard, à 11 h 14, M. Bennett a appelé M. Mason et l'a informé que le commandement des interventions du BGU était prêt à utiliser le système En Alerte à la demande de la GRC.
- Séquence d'événements du BGUNÉ : COMM0000999
142. À 11 h 16, Glenn Mason a appelé l'insp. Rodier; elle n'a pas répondu. À 11 h 17 min 41 s, Glenn Mason a appelé le CCO. L'opérateur Nathan Joyce a répondu à l'appel et l'a transmis au s.é.-m. Steve Ettinger. M. Mason l'a informé que si la GRC voulait qu'un avis d'alerte soit envoyé, le BGU pouvait le faire en quelques minutes. Le s.é.-m. Ettinger a informé l'insp. Rodier et lui a relayé le message qu'elle lui avait transmis, à savoir d'aller de l'avant et d'inclure un minimum d'information. Leur conversation a été la suivante :
- |                          |   |
|--------------------------|---|
| S.é.-m. Steve ETTINGER : | ETTINGER  |
| Nathan JOYCE :           | J'ai Glenn MASON de la SGU.                                 |
| S.é.-m. Steve ETTINGER : | Désolé, je ne vous entends pas.                             |
| Nathan JOYCE :           | J'ai Glenn MASON des SSU, de la SGU.                        |
| S.é.-m. Steve ETTINGER : | Glenn MASON des SSU?  |
| Nathan JOYCE :           | SGU, oui, je cherche le gestionnaire des risques.           |
| S.é.-m. Steve ETTINGER : | D'accord.   |
| Nathan JOYCE :           | Prêt à lui parler?  |
| S.é.-m. Steve ETTINGER : | Oui.  |
| Nathan JOYCE :           | Voilà, vous êtes en ligne avec le gestionnaire des risques. |



Communications publiques de la GRC, 18-19 avril 2020  
Document fondamental  
Commission des pertes massives

2 juin 2022

78

S.é.-m. Steve ETTINGER : Glen.

Glenn Mason : Oui?

S.é.-m. Steve ETTINGER : ETTINGER ici, comment allez-vous?

Glenn Mason : Pas mal, je viens de parler avec Michael BENNETT au BGU.

S.é.-m. Steve ETTINGER : Ouaip.

Glenn Mason : Ils ont prévenu le BGU, ils les ont alertés et si vous voulez lancer un message via En alerte, ils peuvent le faire en quelques minutes.

S.é.-m. Steve ETTINGER : OK, donc ils ont quoi, un hélico prêt?

Glenn Mason : Non, ils n'ont pas d'hélico, ils ont En Alerte, qui est une alerte sur téléphone cellulaire.

S.é.-m. Steve ETTINGER : Oh, une alerte sur téléphone cellulaire.

Glenn Mason : Ouais.

S.é.-m. Steve ETTINGER : Ah, ouais, OK.

Glenn Mason : Donc si vous voulez, si vous voulez en envoyer une, rédiger quelque chose et heu...

S.é.-m. Steve ETTINGER : Heu, attendez une seconde.

Glenn Mason : Ouais.

S.é.-m. Steve ETTINGER : (En arrière-plan : C'est Glenn MASON, il veut savoir si vous voulez envoyer une alerte sur les cellulaires. Diffusée à tout le monde, comme les médias, comme une de ces alertes d'urgence. Eh bien de rester à l'intérieur et de surveiller ce type et de ne pas s'en approcher.)

(CONVERSATION ININTELLIGIBLE EN ARRIÈRE-PLAN)

S.é.-m. Steve ETTINGER : Ouais, OK, Dustine dit d'aller de l'avant et de faire ça heu, strict minimum. Heu, c'est juste que, donc

vous savez, il n'est pas, il n'est plus dans la voiture de police.

- Glenn Mason : Oh oui, je viens de voir ça aux infos.
- S.é.-m. Steve ETTINGER : Désolé.
- FEMME NON IDENTIFIÉE : (En arrière-plan : ININTELLIGIBLE)
- S.é.-m. Steve ETTINGER : Ouais, c'est juste heu, que nous recherchons ce type, juste le...
- Glenn Mason : Eh bien...
- S.é.-m. Steve ETTINGER : les infos de base pour lui
- Glenn Mason : Et si je...
- S.é.-m. Steve ETTINGER : son identité.
- Glenn Mason : ... et si je demandais à Mike BENNETT de vous appeler pour que vous puissiez, vous puissiez (ININTELLIGIBLE).
- S.é.-m. Steve ETTINGER : En fait, Mike BENNETT peut peut-être appeler Dustine?
- Glenn Mason : Je vais faire ça.
- S.é.-m. Steve ETTINGER : Oh OK, oubliez ça, elle est au téléphone (rires).
- Glenn Mason : Je vais, je vais lui demander d'appeler, je vais lui donner les coordonnées, ses informations.
- S.é.-m. Steve ETTINGER : D'accord.
- Glenn Mason : Parfait.
- S.é.-m. Steve ETTINGER : Merci.
- Glenn Mason : Merci, OK, bye.
- S.é.-m. Steve ETTINGER : Bye.

- Notes d'appels téléphoniques de l'insp. D. Rodier : COMM0031068

- Capture d'écran des appels de l'insp. D. Rodier : COMM0031060
- Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h–11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 13107–13163
- Registre principal des appels au CCO : COMM0038801, p. 89

143. Les notes de l'insp. Rodier résument l'appel de Glenn Mason et sa discussion avec le s.é.-m. Ettinger, comme suit :

11 h 17 min 41 s - Le s.é.-m. Steve Ettinger a reçu un appel sur la ligne du gestionnaire des risques de Glenn Mason pour dire que Mike Bennet du BGU que le BGU était prévenu et qu'ils peuvent faire une alerte sur téléphones cellulaires via En Alerte si on veut. Le s.é.-m. Ettinger a vérifié avec l'insp. Rodier et elle a approuvé l'envoi de l'alerte.

11 h 18 min 40 s – Ettinger a vérifié avec moi le contenu des messages. J'ai dit qu'il devrait s'en tenir à l'essentiel et de dire à Mason de passer par les Comm strat pour leurs messages sur les médias sociaux. Ettinger a conseillé à Mason de faire des messages génériques et a dit que le suspect n'était plus dans une fausse autopatrouille. Mason a dit qu'il demanderait à Michael Bennett d'appeler l'insp. Rodier. Ettinger a dit de ne pas le faire, car elle était au téléphone.

11 h 19 min 19 s – Glenn Mason a indiqué qu'il fournirait les coordonnées à Michael Bennett.

- Notes des appels téléphoniques de l'insp. D. Rodier : COMM0031068
- Courriel de Glen Byrne à l'insp. D. Rodier, « Appel de Glenn Mason au sujet d'En Alerte » : COMM0031054

144. L'insp. Rodier a en outre déclaré à la Commission que, jusqu'à l'appel de Glenn Mason, elle n'avait eu aucune discussion avec qui que ce soit au sujet de la communication avec le public. Elle a déclaré que, lorsque le s.é.-m. Ettinger a demandé s'il y avait lieu d'envoyer une alerte au public, elle a dit oui et de s'en tenir à une formulation simple. Lorsqu'elle a entendu le s.é.-m. Ettinger dire à M. Mason d'appeler l'insp. Rodier, elle a indiqué qu'elle n'était pas disponible pour prendre l'appel. Elle a entendu le s.é.-m. Ettinger dire à M. Mason de ne pas l'appeler. L'insp. Rodier a déclaré à la Commission qu'elle a alors crié « Passe par les Comm strat » afin que M. Mason consulte l'Unité des communications stratégiques pour s'assurer que la formulation de l'alerte était conforme à ce que la GRC avait publié dans les médias sociaux. L'insp. Rodier a reconnu que le renvoi à l'Unité des communications stratégiques n'avait pas été transmis à M. Mason. Elle a déclaré que le s.é.-m. Ettinger ne l'avait peut-être pas entendue, mais qu'elle était certaine de l'avoir dit. Elle a également déclaré à la Commission que la décision de lancer une alerte au public aurait dû passer par le CIC, et non par le CCO, « car le CIC a le commandement général de toute l'opération ».

- Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Rodier : COMM0015496, p. 49–50, 56–58
  - Registre principal des appels du CCO : COMM0038801, p. 89
  - Notes d'appels téléphoniques de l'insp. D. Rodier : COMM0031068
145. Le téléphone de l'insp. Rodier indique qu'elle a manqué deux appels de Glenn Mason entre 10 h 52 et 11 h 28, dont un à 11 h 19.
- Notes des appels téléphoniques de l'insp. D. Rodier : COMM0031068
  - Capture d'écran des appels de l'insp. D. Rodier : COMM0031060
146. À 11 h 21, Glenn Mason a confirmé à Michael Bennett que la GRC souhaitait utiliser le système En Alerte. Il a demandé à Michael Bennett de contacter l'insp. Rodier.
- Séquence d'événements du BGUNÉ : COMM0000999
  - Entretien de la Commission des pertes massives avec Glenn Mason : COMM0053758, p. 22
147. Comme le précise le document fondamental *Enfield Big Stop*, l'agresseur a été tué à Enfield par des policiers de la GRC à 11 h 25.
148. À 11 h 29, l'assistante administrative des Communications stratégiques de la GRC, Kayla Rees, a envoyé un courriel à Regis Dudley et aux « Comm de la DIVH » pour les informer que des membres du public demandaient l'envoi d'une alerte d'urgence sur les téléphones.
- Courriel de Kayla Rees à Regis Dudley, « Objet : Veuillez garder un œil sur les médias sociaux » : COMM0016669
  - Courriel de Kayla Rees à HDIV\_Comms, « Public demandant l'utilisation du système d'alerte d'urgence » : COMM0016670
  - Remarque : Un document intitulé « Commentaires relatifs au système d'alerte durant l'incident » semble avoir été préparé par l'assistante de la directrice du service de communications stratégiques, Kayla Rees, avec une date de rédaction du 25 mars 2021 : COMM0048883. Le document n'indique pas clairement si (ou combien) de messages de médias sociaux inclus dans ce document ont été vus par M<sup>me</sup> Rees pendant les pertes massives et ont éclairé son courriel à M<sup>me</sup> Dudley.
149. À 11 h 28 et 11 h 31, Michael Bennett a appelé l'insp. Rodier; elle n'a pas répondu, car elle était en réunion. M. Bennett a laissé un message. À 11 h 31, M. Bennett a appelé Glenn Mason pour l'informer qu'il n'avait pas réussi à joindre l'insp. Rodier.
- Notes des appels téléphoniques de l'insp. D. Rodier : COMM0031068
  - Capture d'écran des appels de l'insp. D. Rodier : COMM0031060
  - Séquence d'événements du BGUNÉ : COMM0000999
  - Entretien de la Commission des pertes massives avec Glenn Mason : COMM0053758, p. 22

- Remarque : Le document sur la séquence des événements du BGUNÉ indique que le premier appel à l'insp. Rodier a été fait à 11 h 29. Il indique également qu'à 11 h 31, Glenn Mason a informé Michael Bennett que l'agresseur avait été placé en détention. Cependant, il s'agit probablement d'une erreur, car c'était avant que Glenn Mason semble avoir appris cette information.
150. À 11 h 33 min 40 s, Glenn Mason a de nouveau appelé le gestionnaire des risques du CCO. Il a informé la personne qui a pris l'appel que le BGU avait essayé de communiquer avec quelqu'un du CCO pour émettre l'avis d'En Alerte. Il a également indiqué que le BGU n'avait pas réussi à joindre l'insp. Rodier et qu'on ne pouvait pas émettre l'alerte sans recevoir la formulation exacte de la GRC. La personne qui a pris l'appel l'a transféré au s.é.-m. Ettinger, qui a informé M. Mason que l'agresseur était maintenant « sous garde », mais que la GRC pourrait vouloir émettre une alerte pour informer les citoyens qu'il n'y avait plus de menace active. M. Mason a fourni les coordonnées de Michael Bennett au s.é.-m. Ettinger et a suggéré au s.é.-m. Ettinger de communiquer avec M. Bennett lorsqu'il serait prêt.
- Aperçu des appels depuis et vers le CCO les 18 et 19 avril 2020 : CCOMM0002902, p. 102
  - Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 11 h 30–11 h 59 : COMM0006369, lignes 558–574
151. À 11 h 41 le 19 avril 2020, Jason Mew a envoyé un texto à l'insp. Rodier lui demandant de confirmer que le suspect était « sous garde » et qu'ils pouvaient retirer de la demande de recours à En Alerte. Elle a répondu : « Oui confirmé, détenu, merci ».
- Notes des appels téléphoniques de l'insp. D. Rodier : COMM0031068
  - Échange de textos entre Jason Mew et l'insp. D. Rodier : COMM0001000
  - Séquence d'événements du BGUNÉ : COMM0000999
152. En ce qui concerne les événements du 19 avril 2020, le directeur général du BGU, Paul Mason, a déclaré :
- Je veux dire que je comprends qu'ils ont dû être très occupés, et je n'essaie pas d'être critique envers eux. Mais nous n'avons pu joindre personne pour décider de lancer ou non une alerte. C'est ce qui s'est passé.
- Glenn Mason a exprimé un point de vue différent à la Commission, déclarant que « la réalité est que, lorsque Michael [Bennett] m'a appelé, tout était déjà terminé de toute façon ».
- Entretien de Paul Mason avec la Commission des pertes massives : COMM0054268, p. 24
  - Entretien de la Commission des pertes massives avec Glenn Mason : COMM0053758, p. 23

## **17 Guide de discussion - Faites-nous part de vos suggestions de changement**

## COMMISSION DES PERTES MASSIVES

## Guide de discussion



### La Commission des pertes massives veut connaître votre point de vue sur les moyens de renforcer la sécurité de nos collectivités.

Depuis son instauration en octobre 2020, la Commission examine les événements qui ont causé des pertes massives en Nouvelle-Écosse le 18 et le 19 avril 2020 et elle travaille à produire des recommandations utiles qui aideront à sécuriser nos collectivités. Les travaux nous ont amenés à collecter et à examiner des dizaines de milliers de documents, à réaliser des centaines d'entrevues, à entendre des témoins et des experts au cours de procédures publiques et à communiquer des informations au public à propos de ce qui s'est produit, comment et pourquoi. Des informations sur tous nos travaux sont accessibles sur le site de la Commission : [CommissionDesPertesMassives.ca](http://CommissionDesPertesMassives.ca).

En août et en septembre 2022, la Commission se tournera vers l'examen des conclusions et des recommandations. Le moment est venu de tabler sur tout ce que la Commission a appris au cours des phases précédentes, c'est-à-dire ce que lui ont révélé ses enquêtes sur les événements, leur déroulement et leur explication. La Commission invite le grand public, les participants et les organismes communautaires à lui faire leurs recommandations. Toutes les informations et les opinions reçues seront prises en compte dans la formulation de recommandations qui aideront les responsables à mener des activités de prévention et d'intervention efficaces et optimales à l'avenir.

#### OBJET DU GUIDE

Faciliter la communication des suggestions de changements par une présentation des questions analysées par la Commission et des questions qui orienteront votre réflexion sur d'éventuelles recommandations.

#### PRÉPARATION

- Lisez ce guide pour vous informer sur les types de sujets que la Commission examine.
- Parcourez notre site Web, et notamment l'abondante documentation que fournissent les **documents fondamentaux**, les **rapports de recherche et rapports commandés**, les **enregistrements des procédures** et plus encore.
- Discutez avec vos collègues, votre famille, vos amis ou vos voisins à propos des changements que vous aimeriez voir.

#### PARTAGEZ VOS SUGGESTIONS DE CHANGEMENTS



##### En ligne

[CommissionDesPertesMassives.ca/Procédures/Observations-du-public](http://CommissionDesPertesMassives.ca/Procédures/Observations-du-public)



##### Par téléphone

902-407-7532 (appel local)  
ou 1-833-635-2501 (appel sans frais)



##### Par courriel

[info@CommissionDesPertesMassives.ca](mailto:info@CommissionDesPertesMassives.ca)



##### Par la poste

Commission des pertes massives  
1791, rue Barrington, bur. 310  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 3K9

## QUESTIONS INCLUSES DANS LE MANDAT DE LA COMMISSION

Vous verrez dans les pages qui suivent sept sujets inscrits au mandat de la Commission et des questions qui vous aideront à réfléchir à des recommandations ou à des changements susceptibles de sécuriser nos collectivités.

### 1. Communiquer avec le public pendant une situation d'urgence

#### Éléments d'information appris des procédures, de la recherche, des experts et d'autres sources ayant des connaissances pertinentes

- Discussions à mener et processus à suivre pour déclencher une alerte publique au cours d'un événement causant des pertes massives
- Informations techniques sur les alertes en cas d'urgence
- Conception, capacités et limites du système d'alerte en cas d'urgence du Canada (En alerte)
- Pratiques exemplaires et modèles utiles pour les communications en cas d'urgence utilisés dans d'autres pays
- Comment transmettre des informations importantes au grand public et aux premiers répondants, sur le plan tactique, ainsi qu'à d'autres organismes d'intervention d'urgence
- Comment partager des informations importantes reçues du public au cours d'une situation d'urgence

#### Questions qui vous aideront à réfléchir à des recommandations

- Comment pouvons-nous garantir que les membres de la collectivité locale reçoivent les informations dont ils ont besoin pour rester en sécurité au cours d'une situation d'urgence?
- Quel rôle l'instruction publique devrait-elle jouer pour que les communications en cas d'urgence accroissent la sécurité comme il se doit?
- Comment pouvons-nous tenir compte des besoins des personnes et des communautés vulnérables ou marginalisées dans la conception et la mise sur pied des systèmes?

### 2. Soutenir les personnes, les familles, les premiers répondants, les prestataires de services et les collectivités après un événement ayant causé des pertes massives

#### Éléments d'information appris des procédures, de la recherche, des experts et d'autres sources ayant des connaissances pertinentes

- Ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné pour les survivants, les personnes les plus touchées et les services de soutien dans le contexte de cet événement ayant causé des pertes massives et d'autres événements du même type
- Expérience des États-Unis et de la Norvège par rapport à la transmission d'informations et au soutien après un événement ayant causé des pertes massives
- Pratiques exemplaires pour répondre aux besoins des personnes les plus touchées et modèles offrant de l'accompagnement dans le deuil et promouvant la guérison et la résilience
- Grands principes pour soutenir les personnes les plus touchées, dont l'offre de services de soutien complets qui sont adaptés aux différents besoins

#### Questions qui vous aideront à réfléchir à des recommandations

- De quels types de soutien ont besoin les personnes, les familles, les premiers répondants, les prestataires de services et les collectivités touchés par un événement causant des pertes massives?
- Quel rôle devraient jouer les communautés et les gouvernements dans la conception et la prestation de ces services de soutien? Quel rôle les particuliers peuvent-ils jouer?
- Avez-vous d'autres idées qui pourraient aider à appuyer les personnes touchées par un événement ayant causé des pertes massives?



### 3. Prévenir la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes

#### Éléments d'information appris des procédures, de la recherche, des experts et d'autres sources ayant des connaissances pertinentes

- Dynamique de la violence en général, et plus particulièrement celle de la violence fondée sur le sexe (VFS) et de la violence entre partenaires intimes (VPI), et ses liens avec les causes, le contexte et les circonstances des événements causant des pertes massives
- Comment la compréhension de la dynamique entre ces formes de violence pourrait contribuer à l'élaboration de politiques permettant de mieux comprendre les événements causant des pertes massives, de s'y préparer, de déceler leurs signes précurseurs et d'intervenir lorsqu'ils se produisent
- Prévenir la VFS et la VPI est un objectif social et politique prioritaire et une stratégie prometteuse pour empêcher certains événements causant des pertes massives de se produire
- Obstacles à l'efficacité de la prévention et des interventions de la police et d'autres institutions dans les cas de VPI, de VFS et de violence familiale, notamment dans leurs aspects culturels

#### Questions qui vous aideront à réfléchir à des recommandations

- Comment peut-on inciter les hommes et les garçons à entretenir des relations saines et à éviter la violence?
- Quelles ressources et mesures de soutien faut-il donner aux femmes et aux enfants pour garantir leur sécurité et les protéger de la violence?
- Quelles sont les ressources, les mesures de soutien et les conséquences qu'il faudrait mettre en place pour que les agresseurs se sortent du cycle de la violence?
- Quels sont les besoins particuliers des régions rurales?
- Quelles mesures produiraient le plus d'effet?

### 4. Améliorer la sécurité et le bien-être des collectivités

#### Éléments d'information appris des procédures, de la recherche, des experts et d'autres sources ayant des connaissances pertinentes

- Pratiques exemplaires pour améliorer la sécurité des collectivités, au-delà des sphères de la police et de la prévention de la criminalité, dans les domaines du mieux-être mental, physique et social
- Approches axées sur le développement communautaire et les pratiques contemporaines de police communautaire, le leadership coordonné et l'amélioration de la capacité d'intervenir tôt et d'appliquer des stratégies de prévention
- Services de police, organismes d'application de la loi, institutions gouvernementales, organismes et systèmes qui ont pour mandat d'aider à garantir la sécurité des collectivités
- Possibilités pour les particuliers et la collectivité de contribuer à la sécurité d'autrui et de s'appuyer dans le futur

#### Questions qui vous aideront à réfléchir à des recommandations

- Quelles ressources ou stratégies contribueraient à faire des collectivités rurales des endroits sûrs, accueillants et inclusifs pour tous?
- Qu'est-ce que les services de police doivent mieux faire ou mieux comprendre pour contribuer à la sécurité des collectivités rurales?
- Comment pouvons-nous tenir compte des besoins des personnes et des communautés vulnérables ou marginalisées?
- Participez-vous à des initiatives conçues pour sécuriser la collectivité après l'événement ayant causé des pertes massives, ou êtes-vous au courant de l'existence de telles initiatives?

## 5. Transformer la structure et l'approche actuelles des services de police

### Éléments d'information appris des procédures, de la recherche, des experts et d'autres sources ayant des connaissances pertinentes

- Culture interne et organisation des services de police et d'application de la loi au Canada et dans d'autres pays
- Recommandations produites par de nombreux examens faits en Nouvelle-Écosse et ailleurs au Canada sur des thèmes comme la surveillance, la formation, la préparation et la culture organisationnelle de la police
- Nécessité de décloisonner le travail en interne (dans les services de police) et en externe (avec les services de police et les organismes partenaires non policiers)
- Trop souvent, les recommandations ne sont pas appliquées
- Une évaluation de la mise en œuvre des recommandations du passé pourrait donner un nouveau point de vue sur le contexte de la police et faire ressortir des difficultés récurrentes dans la réalisation de réformes
- Obstacles au changement et stratégies pour les comprendre et les éliminer

### Questions qui vous aideront à réfléchir à d'éventuelles recommandations

- Faut-il transformer la structure et l'approche actuelles des services de police? Le cas échéant, quels changements seraient susceptibles de porter leurs fruits?
- Quelles tâches les services de police sont-ils bien outillés pour exécuter? Y a-t-il des tâches qu'ils font actuellement que d'autres services ou organismes feraient mieux?
- Que pouvons-nous faire pour nous assurer que nos recommandations seront toutes appliquées?
- Que faut-il faire pour améliorer la collaboration des services de police avec d'autres organismes?
- Comment pouvons-nous tenir compte des besoins des personnes et des communautés vulnérables ou marginalisées dans la conception et l'application des réformes touchant les services de police?

## 6. Réglementer l'accès aux armes à feu

### Éléments d'information appris des procédures, de la recherche, des experts et d'autres sources ayant des connaissances pertinentes

- Politiques sur l'intervention de la police en cas de déclaration de possession d'armes à feu prohibées, et notamment sur les communications entre organismes d'application de la loi
- Contexte général de la possession d'armes à feu en milieu rural et de la sécurité des collectivités
- Recommandations antérieures sur l'accès aux armes à feu dans le contexte des situations de tireur actif et de la VFS/VPI
- Interventions juridiques et politiques, dont les limites des registres d'armes à feu, l'évaluation des risques, les limites des mécanismes de dénonciation quand des civils s'inquiètent pour leur sécurité en raison de l'achat ou de la présence d'armes à feu, et le recours à des politiques favorables à l'éloignement dans les cas de relations violentes

### Questions qui vous aideront à réfléchir à d'éventuelles recommandations

- De quelle façon le Canada devrait-il réglementer l'accès aux armes à feu? Estimez-vous que les lois en vigueur sont adéquates ou qu'il faudrait les revoir?
- Comment peut-on appliquer efficacement les lois sur la possession, l'importation et la cession d'armes à feu?
- Avez-vous des idées sur le rôle des organismes suivants?
  - Agence des services frontaliers du Canada
  - Préposés provinciaux aux armes à feu
  - Service canadien de renseignements criminels et ses bureaux régionaux

## 7. Réglementer la possession de matériel de police par des particuliers

### Éléments d'information appris des procédures, de la recherche, des experts et d'autres sources ayant des connaissances pertinentes

- Conséquences de la possession de matériel de police et d'une réplique d'autopatrouille de la GRC dans le déroulement de l'événement ayant causé des pertes massives
- Régime encadrant actuellement l'achat, l'accessibilité et l'élimination de matériel de police
- Effets différents que produisent les symboles de la police (c.-à-d. une source de fierté pour certains, mais de peur pour d'autres)
- Incidence néfaste des actes criminels commis par des personnes qui se font passer pour des policiers et conséquences générales pour la confiance dans les services de police
- Points de vue variés sur la question suivante : les avantages de permettre que des uniformes, du matériel et des véhicules de la police circulent parmi le grand public sont-ils plus grands que les risques que cela comporte?

### Questions qui vous aideront à réfléchir à des recommandations

- Quelles contraintes, le cas échéant, faudrait-il imposer à la possession de matériel, d'uniformes et de véhicules de police par des particuliers?
- Avez-vous des suggestions à faire au sujet de la réglementation du matériel de police?

### AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES OU DES SUGGESTIONS SUR DES SUJETS QUI NE SONT PAS MENTIONNÉS PLUS HAUT?

Cette liste de sujets et de questions n'est pas exhaustive. N'hésitez pas à nous donner vos suggestions de changements ou d'autres informations sur toute question incluse dans le mandat de la Commission : [commissiondespertemassives.ca/a-propos/mandat](http://commissiondespertemassives.ca/a-propos/mandat).

Merci d'accepter de nous communiquer votre point de vue et d'agir pour la sécurité de nos collectivités. Voici d'autres questions qui pourraient vous inspirer :

- Que pouvons-nous faire pour garantir que les recommandations seront appliquées et que le rapport aboutira à des améliorations tangibles?
- Quel rôle souhaitez-vous jouer dans la réalisation des changements?
- Qui mènera le changement?
- Qu'est-ce qui améliorerait le plus la sécurité des collectivités?

## 18 Sondages



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Ecosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### RACONTEZ VOTRE EXPÉRIENCE

#### Présentation du sondage :

Bienvenue au processus de la Commission des pertes massives qui vous permettra de raconter votre expérience.

Ce questionnaire vous donne l'occasion de raconter votre expérience et de faire connaître votre point de vue sur les événements tragiques d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse. Vos réponses aideront la Commission à comprendre les effets plus larges de cette tragédie. Elles seront également utilisées pour formuler des recommandations afin de bâtir des collectivités plus sûres au Canada. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter notre site Web.

Nous savons que cela pourrait être difficile pour vous de nous raconter votre histoire. Nous vous invitons à faire ce qui vous convient le mieux. Aimerez-vous que quelqu'un vous appuie pendant que vous écrivez ou racontez votre histoire? Vous pourriez décider d'une heure à laquelle vous le faites pour pouvoir prévoir une discussion avec un proche ou une personne de confiance tout de suite après. Vous trouverez des conseils et des ressources sur notre page pour le mieux-être si vous éprouvez d'intenses émotions ou un sentiment de détresse.

#### Questions:

1. À quels groupes appartenez-vous?
  - a) *Les personnes les plus touchées par les événements tragiques (dont les membres des familles des personnes mortes et les survivants de la violence)*
  - b) *Premier intervenant ou fournisseur de services essentiels*
    - i. *Préposé du 911/services de répartition*
    - ii. *Services d'urgence de santé (SUS)*
    - iii. *Service d'incendie*
    - iv. *Médecin, infirmière, ou autre fournisseur de soins de santé du milieu hospitalier*
    - v. *Services de police*
    - vi. *Services aux victimes*
    - vii. *Autre*
  - c) *Membre touché de la collectivité (p. ex. résident des comtés de Colchester, de Cumberland ou d'Hants)*

- d) Représentant d'un groupe de défense*
- e) Membre du public en Nouvelle-Écosse*
- f) Membre du public au Canada*
- g) Membre du public hors du Canada*
- h) Je préfère ne pas répondre.*

2. Quels sont les trois premiers chiffres de votre code postal canadien? Cela nous permet de savoir d'où viennent les répondants au questionnaire et de quelle façon les répercussions varient d'une région à une autre sans avoir à recueillir des renseignements particuliers ou personnels.
3. Quelle a été votre expérience pendant les événements tragiques des 18 et 19 avril 2020? Vous pouvez en dire autant ou aussi peu que vous voulez.
4. Quelle a été votre expérience des semaines et des mois qui ont suivi les événements tragiques? Vous pouvez en dire autant ou aussi peu que vous voulez.
5. Ces événements tragiques ont-ils eu une incidence sur vos activités quotidiennes ou sur votre comportement? De quelle façon? Vous pouvez en dire autant ou aussi peu que vous voulez.
6. Ces événements tragiques ont-ils eu une incidence sur votre santé mentale ou votre bien-être? Si oui, comment? Vous pouvez en dire autant ou aussi peu que vous voulez.

### **Premiers répondants**

Avez-vous participé aux interventions liées aux événements tragiques d'avril 2020? Si oui, comment? Vous pouvez en dire autant ou aussi peu que vous voulez.

Ces événements tragiques ont-ils eu une incidence sur votre santé mentale ou votre bien-être? Si oui, comment? Vous pouvez en dire autant ou aussi peu que vous voulez.

Quelle a été votre expérience de l'accès aux services de soutien (p. ex. services de soutien en santé mentale, counseling, soutien en cas de deuil, thérapie parallèle, etc.)? Comment pouvons-nous améliorer l'accès à ces services? Vous pouvez en dire autant ou aussi peu que vous voulez.

Ces événements tragiques ont-ils eu une incidence sur votre travail à titre de premier intervenant ou de fournisseur de soins de santé ou de services de soutien? Si oui, comment? Vous pouvez en dire autant ou aussi peu que vous voulez.

La Commission songe à mettre sur pied des groupes de discussion pour discuter de l'amélioration des services en santé mentale et du soutien aux premiers intervenants. Aimerez-vous participer à l'un de ces groupes de discussion?

- a) Oui
- b) Non

7. Veuillez évaluer votre sentiment de sécurité dans votre collectivité au moyen de l'échelle ci-dessous.

Avant avril 2020:

- a) *Je me sens en très grand danger*
- b) *Je me sens en grand danger*
- c) *Je me sens en danger*
- d) *Je me sens neutre*
- e) *Je me sens en sécurité*
- f) *Je me sens très en sécurité*
- g) *Je me sens en très grande sécurité*

Dans les semaines qui ont suivi les événements tragiques d'avril 2020 :

- a) *Je me sens en très grand danger*
- b) *Je me sens en grand danger*
- c) *Je me sens en danger*
- d) *Je me sens neutre*
- e) *Je me sens en sécurité*
- f) *Je me sens très en sécurité*
- g) *Je me sens en très grande Sécurité*

Aujourd'hui:

- a) *Je me sens en très grand danger*
- b) *Je me sens en grand danger*
- c) *Je me sens en danger*
- d) *Je me sens neutre*
- e) *Je me sens en sécurité*
- f) *Je me sens très en sécurité*

*g) Je me sens en très grande sécurité*

8. Votre collectivité s'est-elle réunie après les événements tragiques? A-t-elle déployé des efforts pour offrir du soutien aux gens qui en avaient besoin? Si oui, pouvez-vous nous en donner des exemples?
9. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez que la Commission sache au sujet de l'impact que les événements tragiques ont eu sur vous ou votre collectivité?
10. De quelle façon la Commission peut-elle citer vos réponses dans son travail et dans son rapport final? Cela pourrait notamment vouloir dire de tirer une citation de vos réponses pour souligner la façon dont le public a été touché.
- a) La Commission peut se servir de mes réponses et mentionner mon prénom et mon emplacement (exemple : Jean, Ottawa, Ontario).*
  - b) La Commission peut se servir de mes réponses tout en conservant mon anonymat.*
  - c) La Commission ne peut pas publier mes réponses sous quelque forme que ce soit.*
11. Un membre de l'équipe de la Commission peut-il faire effectuer un suivi auprès de vous pour vous poser d'autres questions?
- a) Oui*
  - b) Non*

**Section optionnelle – questions démographiques**

12. À quel genre vous identifiez-vous?
- a) Homme*
  - b) Femme*
  - c) Non binaire*
  - d) Ne figure pas sur la liste:*
  - e) Je préfère ne pas répondre*
13. Quel âge avez-vous?
- a) Entre 0 et 20 ans*
  - b) Entre 21 et 40 ans*
  - c) Entre 41 et 60 ans*
  - d) Plus de 61 ans*
  - e) Je préfère ne pas répondre*



### Après la transmission du sondage

Nous vous remercions d'avoir participé au processus de la Commission des pertes massives visant à en savoir plus sur les expériences de chacun. Vos réponses orienteront notre travail et nos recommandations pour bâtir des collectivités plus sûres.

Si vous souhaitez faire part de quoi que ce soit à la Commission des pertes massives ou si vous avez des questions ou des commentaires à nous envoyer, vous pouvez communiquer avec nous en écrivant à l'adresse [info@masscasualtycommission.ca](mailto:info@masscasualtycommission.ca) ou en nous appelant au 902-407-7532 (local) ou 1-833-635-2501 (sans frais). Si vous vous sentez dépassé ou en difficulté, vous trouverez des renseignements sur le mieux-être sur notre site Web.

Vous pouvez également trouver de plus amples renseignements à l'adresse [www.commissiondespertesmassives.ca](http://www.commissiondespertesmassives.ca) et vous abonner pour recevoir des mises à jour régulières.



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### INTERVENTIONS PUBLIQUES

#### Présentation du sondage :

Bienvenue au processus d'intervention publique de la Commission des pertes massives.

Le travail de la Commission consiste en grande partie à examiner les causes, le contexte et les circonstances entourant les tristes événements d'avril 2020 et de formuler des recommandations utiles. Pour ce faire, nous avons commandé des rapports sur des sujets touchant notre mandat, en plus d'analyser des politiques publiques, des études universitaires et les leçons retenues d'autres tragédies semblables. Nous vous encourageons à lire le [mandat de la Commission](#) et la [liste des rapports commandés](#) avant de remplir le sondage.

Nous souhaitons nous assurer que nous avons obtenu des remarques sur ces enjeux de la part de sources universitaires, techniques et dans le domaine de la recherche, ce qui comprend les membres du public qui possèdent une expérience, personnelle ou professionnelle, à cet égard. Les interventions publiques vous offrent l'occasion de présenter votre point de vue et de contribuer à l'orientation des recommandations de la Commission visant à rendre les collectivités plus sécuritaires. Tout commentaire sur les sujets touchant notre mandat fera l'objet d'un examen minutieux.

Nul besoin d'être un expert ou un spécialiste des politiques pour offrir une intervention utile. Nous souhaitons entendre ce que vous avez à dire si vous pensez que votre intervention pourra aider nos travaux, qu'il s'agisse de rapports universitaires ou de recherche sur un sujet connexe, ou même une simple suggestion ou un changement qui permettrait de renforcer la sécurité de votre collectivité.

Veuillez transmettre votre réponse au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il est possible de formuler plus d'une réponse. Nous vous remercions de votre participation.

Nous savons que la nature des événements et les thèmes sur lesquels nous enquêtons peuvent être difficiles. C'est pourquoi nous vous encourageons à aller chercher du soutien en matière de santé mentale ou de bien-être si vous ou une personne que vous connaissez en avez besoin. Vous trouverez de l'information sur notre [page sur le mieux-être](#).

### Questions relatives aux observations du public

1. À quels groupes vous identifiez-vous (choisir toutes les réponses qui s'appliquent)?

- a) *Les personnes les plus touchées par les tragiques événements (y compris) :*
- (1) *Membre de la famille des personnes décédées*
  - (2) *Survivant*
  
  - (3) *Premier répondant, fournisseur de soins de santé ou fournisseur de service d'aide*
- <(choisir toutes les réponses qui s'appliquent) >
- (a) *Service 911 (préposé ou répartiteur)*
  - (b) *Services de santé d'urgence*
  - (c) *Service des incendies*
  - (d) *Personnel hospitalier (médecin, infirmière, etc.)*
  - (e) *Service de police*
  - (f) *Service d'aide aux victimes*
  - (g) *Autres*
- b) *Membre d'une collectivité (p. ex. résident de Colchester, de Cumberland, et des comtés de Hants)*
- c) *Universitaire ou chercheur*
- d) *Responsable des politiques*
- e) *Représentant d'un groupe de défense des droits*
- f) *Membre de la population (Nouvelle-Écosse)*
- g) *Membre de la population (Canada)*
- h) *Membre de la population (hors du Canada)*
- i) *Je préfère ne pas répondre*

2. Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

Si vous n'êtes pas résident du Canada

- Je ne suis pas résident du Canada

3. La Commission souhaite obtenir des commentaires sur les questions liées à son mandat axées autour de trois thèmes :

- Services de police (structure, culture, dotation, formation, réglementation relative aux armes à feu, services de police en milieu rural, historique, etc.)
- Collectivité (répercussions à long terme des événements, santé mentale, services sociaux, sécurité publique, systèmes d'alerte du public, accès aux armes à feu, etc.)
- Violence (sociologie des événements faisant de nombreuses victimes, tueries de masse, violence axée sur le sexe et violence par un partenaire intime, etc.)

4. Veuillez indiquer à propos de quel sujet vous souhaitez fournir des commentaires (remarque : vous pourrez choisir des sujets supplémentaires par la suite).
- Services de police
  - Collectivité
  - Violence
5. Veuillez fournir un aperçu de toute recherche ou information que devrait connaître la Commission à propos du sujet « **police/collectivité/violence** ».
6. Dans le cadre de son mandat, la Commission doit produire un rapport dans lequel elle formule des recommandations qui pourraient contribuer à prévenir des événements similaires ou à intervenir au besoin.
- Avez-vous des recommandations à propos de « **police/collectivité/violence** ». que la Commission devrait examiner en vue de leur inclusion dans le rapport définitif?
7. Veuillez préciser les recommandations que la Commission devrait examiner en vue de leur inclusion dans le rapport définitif.
8. Veuillez donner un aperçu de toute recherche ou information qui, selon vous, devrait être examinée par la Commission en ce qui concerne « **police/collectivité/violence** ».
9. Souhaitez-vous présenter de l'information sur un autre sujet?
10. Y a-t-il des sujets, selon vous, que la Commission devrait examiner plus en profondeur dans le cadre de son mandat?
11. Veuillez téléverser tout document relatif à votre intervention que la Commission devrait examiner.
- Maximum de 5 fichiers, d'une taille maximale de 16 Mo chacun (aucun fichier .exe)*
12. De quelle façon la Commission peut-elle utiliser votre intervention dans son rapport définitif?
- a) *Vous pouvez utiliser mon intervention en précisant mes données d'identification → Veuillez fournir vos coordonnées (nom, courriel et numéro de téléphone)*
- b) *Vous pouvez utiliser mon intervention comme contribution anonyme*
13. Un membre de la Commission peut-il communiquer avec vous si nous avons des questions?
- a) *Oui → Veuillez fournir les coordonnées pour vous contacter (courriel et numéro de téléphone)*
- b) *Non*

### **Après la transmission du sondage**

Merci de votre participation au processus d'interventions publiques de la Commission des pertes massives. Vos commentaires nous aideront à rendre nos collectivités plus sûres.

N'hésitez pas à revenir sur cette page si vous avez des commentaires supplémentaires relatifs à notre mandat.

Si vous souhaitez nous communiquer tout autre renseignement, ou si vous avez des questions ou des commentaires à faire parvenir à la Commission des pertes massives, vous pouvez communiquer avec nous par courriel ou téléphone : [info@commissiondespertemassives.ca](mailto:info@commissiondespertemassives.ca), 902-407-7532 (local) ou 1-833-635-2501 (sans frais). Vous pouvez aussi obtenir de plus amples renseignements en visitant le [commissiondespertemassives.ca](http://commissiondespertemassives.ca) et vous inscrire pour recevoir des mises à jour régulières.



The Joint Federal/Provincial Commission into  
the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty  
MassCasualtyCommission.ca  
Commission fédérale-provinciale sur les événements  
d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse  
CommissionDesPertesMassives.ca

### FAITES-NOUS PART DE VOS SUGGESTIONS DE CHANGEMENT

#### Présentation du sondage :

Veuillez utiliser cette enquête en ligne pour nous faire part de vos suggestions de changement ou de la manière dont nous pouvons renforcer la sécurité des collectivités.

Vos suggestions seront prises en compte dans la préparation des recommandations et pourront être incluses dans le rapport final de la Commission. Ce sondage prendra fin le 30 septembre 2022.

#### Contexte de la Commission des pertes massives

Depuis sa création en octobre 2020, la Commission s'affaire à examiner les pertes massives survenues en Nouvelle-Écosse les 18 et 19 avril 2020, à apprendre ce qui s'est passé, comment et pourquoi c'est arrivé, afin de présenter des conclusions et des recommandations qui peuvent aider à rendre nos communautés plus sûres. Ce travail a consisté à rassembler des dizaines de milliers de documents à examiner, à mener des centaines d'entretiens, à entendre des témoins et des experts dans le cadre de procédures publiques et à communiquer des informations au public en cours de route. Vous trouverez des renseignements sur tout cela sur le site Web de la Commission : [Commissiondespertesmassives.ca](http://Commissiondespertesmassives.ca).

En août et en septembre 2022, la Commission s'attachera à envisager des conclusions et des recommandations. Pour ce faire, elle s'appuiera sur tout ce qu'elle a appris au cours des phases précédentes.

#### Liens et ressources clés

- [Page Web des Observations du public](#)
- [Guide de discussion](#)
- [Mandat de la Commission](#)
- [Documents et pièces](#)

#### Questions

1. Identification
  - Nom et organisation/groupe (le cas échéant)
  - Observation anonyme
2. Coordonnées de la personne-ressource
  - Adresse courriel et/ou numéro de téléphone
  - Observation anonyme

3. Quelles sont vos suggestions pour aider à rendre nos collectivités plus sûres?

Votre observation peut être brève, et vous pouvez donner votre avis sur plus d'un sujet. Voici quelques sujets à considérer :

- *Comment assurer une communication publique efficace pendant une urgence*
- *Comment soutenir les personnes, les familles, les intervenants et les collectivités après des pertes massives*
- *Comment aider à prévenir la violence sexiste et la violence entre partenaires intimes*
- *Comment améliorer la sécurité et le bien-être de la collectivité*
- *Comment améliorer notre approche quant au maintien de l'ordre*
- *Comment améliorer la réglementation de l'accès aux armes à feu*
- *Comment améliorer la réglementation et la propriété privée de l'attirail de la police*